

*Bibliothèque numérique*

**medic @**

**Comptes rendus de l'Ecole de Lyon.**

*Tome III, 1814-1821. - Paris : imprimerie de Mme Huzard, 1814-1821.*



Exemplaire de l'Ecole nationale vétérinaire de Maisons Alfort

Adresse permanente : <http://www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica/cote?extalfo00061x03>

## PROCÈS-VERBAL

*De la séance publique tenue à l'ÉCOLE ROYALE  
D'ÉCONOMIE RURALE ET VÉTÉRINAIRE DE  
LYON, le 10 Octobre 1814, pour la dis-  
tribution des Prix aux Élèves.*

*1813 et 1814.*

LE 10 octobre 1814, une séance publique et solennelle de distribution générale des prix, a eu lieu dans une des salles de l'école royale vétérinaire de Lyon.

La séance a été présidée par M. *Cochard*, conseiller de préfecture, délégué à cet effet par M. le comte *de Bondy*, préfet du département, se trouvant ex-

ournée.  
M. le directeur de l'école a pris place auprès de M. le président; MM. les professeurs se sont placés autour du bureau. Des places d'honneur avoient été réservées pour les personnes distinguées qui ont assisté à la séance.

M. *Grogner*, l'un des professeurs, a donné lecture du compte rendu des travaux de l'école depuis le 1<sup>er</sup>. octobre 1812 jusqu'au 1<sup>er</sup>. octobre 1814.

Le même professeur a lu ensuite le procès-verbal de la session du jury d'examen de l'école.

ÉCOLE NATIONALE  
BIBLIOTHÈQUE



Les élèves jugés dignes des prix ont été proclamés au bruit des applaudissemens de l'assemblée et des airs exécutés par un orchestre choisi; ils se sont approchés successivement du bureau, et ils ont reçu des mains de M. le président et de MM. les professeurs les récompenses qu'ils avoient méritées.

M. *Cochard* a terminé la séance par le discours suivant, qui a été couvert par les plus vifs applaudissemens.

MESSIEURS,

Il y a un an que j'eus l'honneur de présider la solennité qui se renouvelle en ce jour; alors tous les cœurs étoient comprimés par la crainte; toutes les espérances étoient évanouies; la France paroissoit toucher au moment de sa dissolution.

En effet, bientôt après notre territoire fut envahi, la capitale occupée; tout sembloit présager les plus grands malheurs; mais l'Éternel, qui règle à son gré les destinées des empires comme celles des humains, inspire aux puissances alliées des sentimens généreux, et tout-à-coup, sans aucun concert, sans effort, sans secousse, l'auguste famille des Bourbons est replacée sur un trône que, durant plusieurs siècles, elle avoit illustré par l'exemple de toutes les vertus; la paix devient le résultat de ce changement inopiné, et des jours sereins succèdent aussitôt à des jours de trouble et d'agitation.

Ainsi le nautonier assailli par une tempête furieuse, rencontre quelquefois le port, objet de ses desirs, à

l'instant même qu'il sembloit avoir perdu tout espoir d'échapper au péril qui le menace.

Un avenir de bonheur s'offre aujourd'hui à nos regards. Sous le gouvernement paternel de Louis XVIII, l'agriculture, le commerce et les arts vont prendre un plus grand essor.

La valeur peut conquérir des trônes; mais la sagesse seule les conserve et les affermit.

M. le directeur, MM. les professeurs, l'autorité vous doit cette justice que, dans les circonstances difficiles où nous nous sommes trouvés, vous avez soutenu cet établissement de tout votre pouvoir.

Au milieu des agitations de la guerre, vous n'avez pas interrompu un seul instant vos utiles travaux.

Vous avez des premiers manifesté de la manière la plus éclatante votre enthousiasme pour ce nouvel ordre de choses, et votre amour pour le meilleur des Rois.

Vous vous êtes empressés de répondre à l'invitation de vos magistrats, en donnant vos soins et en publiant de bonnes instructions, pour arrêter autant que possible les funestes ravages de l'épizootie qui a désolé nos campagnes.

Aussi M. le comte *de Bondy*, préfet, dont la sollicitude s'étend sur toutes les parties de l'administration qui lui est confiée, n'a-t-il pas laissé ignorer à S. Ex. le Ministre de l'intérieur, les droits que vous vous êtes acquis à la reconnoissance publique.

Et vous, M. l'inspecteur général, que de longs et importants services ont appelé sous les auspices du mi-

nistère, à la tête des écoles vétérinaires, continuez à protéger cet établissement; il est digne de toute votre affection. Voyez avec quelle ardeur ces jeunes élèves se livrent à l'étude, combien leurs progrès sont rapides, leur conduite régulière, leurs mœurs exemplaires, leur patriotisme éclairé; jamais ils n'ont donné lieu à des plaintes; ils ont constamment obtenu des éloges; l'harmonie qui règne parmi eux, la déférence qu'ils ont pour leurs chefs, enfin l'exactitude avec laquelle ils remplissent leurs devoirs, tout annonce le bon esprit qui les anime, et qui est le produit des exemples qu'ils reçoivent.

Jeunes élèves, des récompenses vont être distribuées à ceux d'entre vous qui se sont le plus distingués par leur application au travail et par leurs succès dans l'art vétérinaire; un jury impartial les a décernées. Que ce triomphe, loin de ralentir votre ardeur pour l'étude, soit pour vous un nouveau motif d'émulation; propagez la science dans laquelle vous êtes initiés; elle est nécessaire pour la prospérité nationale. Servir son roi et sa patrie, être utile à ses semblables, voilà les titres qui constituent un bon citoyen.

*COMPTE rendu des travaux de l'École royale  
d'économie rurale et vétérinaire de Lyon,  
pendant les années 1813 et 1814, par  
M. GROGNIER, professeur.*

**MESSIEURS,**

Les écoles vétérinaires existoient depuis peu de temps, lorsque la révolution commença son cours; elles furent presque les seules institutions royales qui résistèrent à ce torrent dévastateur.

Des services rendus à l'agriculture, au commerce, sur-tout aux armées, ont été leurs titres à la protection des Gouvernemens éphémères qui, pendant vingt-cinq ans, se sont transmis le pouvoir. Ces mêmes titres, elles les ont déposés, avec une confiance respectueuse, aux pieds du trône paternel que la Providence vient de relever.

C'est par l'organe de M. l'inspecteur général, que les écoles royales vétérinaires ont eu l'honneur d'exprimer à Sa Majesté les sentimens d'amour et de vénération dont elles sont pénétrées, ainsi que tous les Français, pour l'auguste héritier d'Henri IV et de Saint Louis.

Sa Majesté a daigné accueillir notre hommage et nous accorder sa protection avec cette bonté inaltérable qui fut, de tous les temps, un des attributs de l'illustre famille des Bourbons.

Notre chef a pris en notre nom un engagement

sacré. « Sire, a-t-il dit, les écoles vétérinaires de  
» France justifieront la protection dont votre Majesté  
» veut bien les honorer, et elles continueront à s'en  
» rendre dignes. »

Jaloux de tenir la parole donnée en notre nom ; animés par les motifs d'émulation les plus nobles et les plus puissans, nous saurons remplir des devoirs dont nous connoissons toute l'étendue. Nous avons à conserver religieusement et à nous efforcer d'augmenter l'héritage que nous ont transmis nos respectables devanciers. Heureux si, à leur instar, nous laissons à nos successeurs les plus honorables souvenirs, les exemples les plus utiles !

Comme eux, nous serons toujours étrangers à tout esprit de système, et nous écarterons avec soin toute vaine théorie ; comme eux, nous arroserons de nos sueurs le champ de l'expérience et de l'observation ; des faits précieux pour notre art seront, nous osons l'espérer, le prix de nos labeurs.

Le public savant, qui vient annuellement encourager nos efforts, n'ignore pas que, depuis quelques années, nous nous sommes imposé la loi de lui offrir le précis analytique de ce que nous faisons pour l'avancement de la science. Il ne s'attend pas sans doute, que l'année qui vient de s'écouler a été fertile en découvertes.

Il étoit-ce au moment où les armées étrangères étoient à nos portes, lorsque les plus pénibles catastrophes étoient suspendues sur nos têtes, que nous pouvions

avoir les moyens et la liberté d'esprit nécessaires pour nous livrer à de paisibles travaux?

Quel eût été le sort de l'école vétérinaire? Quel eût été celui des autres établissemens publics, si l'esprit de sagesse et de modération du premier magistrat ne s'étoit opposé à l'esprit d'exaltation qui pousoit de bons Français vers la plus inutile et la plus désastreuse des défenses militaires?

J'aime à payer, dans cette circonstance solennelle, un tribut de reconnoissance à M. le comte *de Bondy*. Cet hommage lui sera transmis par l'administrateur qui le représente aujourd'hui.

Uni par les liens du sang à l'illustre *Rosier*, qui fut le premier directeur et un des plus anciens professeurs de notre école, M. *Cochard* a toujours pris l'intérêt le plus vif à la prospérité de cet établissement. Il l'a soutenu dans des circonstances difficiles; qu'il reçoive en ce jour l'expression de notre gratitude.

Après avoir rempli, au nom de mes collègues, un devoir sacré, je vais m'acquitter de la tâche qui m'est imposée; je vais soumettre à l'assemblée qui nous honore de sa présence, le compte rendu de nos travaux, pendant les années 1813 et 1814. J'exposerai l'analyse des observations que nous ont adressées nos correspondans; je donnerai une courte notice sur l'épizootie régnante. Un hommage de regrets et de vénération à la mémoire de trois hommes éminemment recommandables que l'art vétérinaire vient de perdre, terminera ce discours.



Depuis le 1<sup>er</sup>. octobre 1812 jusqu'au 1<sup>er</sup>. octobre 1813, huit cent dix animaux ont été reçus dans les infirmeries de l'école ; sur ce nombre un douzième seulement a succombé : une proportion si avantageuse a dû surpasser notre attente.

Parmi les faits les plus remarquables qu'a offerts la pratique dans nos hôpitaux , on peut citer les suivans :

Plusieurs chevaux affectés de morve au premier degré, et même au second, ont été guéris, tantôt par la méthode de M. *Collaine* , tantôt par l'emploi du muriate de baryte, tantôt par l'administration des urinaires énergiques combinés avec les diaphorétiques ou les purgatifs : on avoit eu soin de faire des fumigations aromatiques et d'exciser les glandes de la cavité glossale.

Les eaux aux jambes les plus invétérées ont été guéries sur beaucoup de chevaux dans l'espace de peu de temps, au moyen de la cautérisation par approximation, et, à l'intérieur, des batitures de fer associées à la poudre d'impéatoire et à l'aloès.

La cautérisation par approximation n'a pas paru moins efficace dans le traitement d'un grand nombre d'ulcères atoniques du plus mauvais caractère.

On a eu l'occasion de s'assurer des bons effets de plusieurs couronnes de trépan, pratiquées à la partie antérieure du sabot, dans les cas de fourbure grave. Ce traitement a même réussi dans le cas où la maladie avoit passé à l'état chronique : on a pratiqué sur chaque pied fourbu jusqu'à trois couronnes de trépan.

Les catarrhes pulmonaires et ceux du système nasal

ont été observés le printemps dernier (1813) sur un grand nombre de chevaux ; on a obtenu contre la dernière de ces maladies d'heureux effets de l'application de la moutarde sous la poitrine ; ce traitement simple a suffi pour faire disparaître presque subitement un grand nombre de ces catarrhes ; quant à ceux du système nasal , ils ont presque toujours cédé à l'usage des purgatifs.

Un cheval ayant fait une chute , a eu l'humérus et le cubitus fracturés. La première de ces fractures a été guérie radicalement , quoiqu'elle fût compliquée d'un grand nombre d'esquilles ; l'autre se trouvant située à la partie supérieure du cubitus , a laissé de la gêne dans l'extension de l'avant-bras , et le membre s'est raccourci. La fracture du canon dans un âne a été guérie aussi malgré deux grands ulcères survenus pendant le traitement ; le cal s'est formé beaucoup plus lentement que dans le sujet de l'observation précédente , quoique les deux sujets fussent à-peu-près du même âge. Des fractures ayant leur siège aux vertèbres cervicales et lombaires se sont montrées incurables ; elles ont été suivies immédiatement de paralysie aux parties postérieures du corps.

Des gales très-invétérées qui affectoient des chevaux , des chiens et d'autres animaux domestiques , ont été radicalement guéries par l'usage seul de quelques topiques antipsoriques , sur-tout par des lotions de sulfure de potasse. Quoiqu'on n'eût administré aucun remède intérieur , aucun accident ne s'est manifesté.

On a reconnu les acares de la gale sur le cheval, sur le chien, sur le chat, sur le lapin; on s'est assuré que ces acares étoient différens de ceux que *Walz* n'a observés que sur le mouton.

Un topique antipsorique peu dispendieux a pareillement suffi pour dissiper une gale qui régnoit depuis plus de six mois sur un troupeau mérinos; cette gale étoit compliquée de l'espèce de pouriture des pieds, vulgairement nommée *crapaud*: ces deux affections étoient liées d'une manière si intime, qu'elles ont cédé au même traitement. On avoit voulu d'abord traiter les pieds seuls; mais la cure qu'on avoit obtenue avoit rendu constamment la gale plus rebelle, et quelquefois mortelle.

Nous avons observé sur deux chiens une phlegmasie cutanée qui nous a paru être absolument de la même nature que celle qui est connue dans la médecine humaine sous le nom de *pemphigus*. Un de ces animaux est mort, après avoir offert sur toute la surface du corps une innombrable quantité de vessies rougeâtres qui se montraient et disparaissaient d'un jour à l'autre.

Nous avons remarqué sur deux chevaux une tension spasmodique des muscles de l'encolure et de la tête, sans aucune autre affection apparente. Ces animaux ne paroissent point souffrir, mais il leur étoit impossible de porter la tête à terre; tout ce qu'ils pouvoient faire étoit de la baisser jusqu'à-peu-près à la hauteur des genoux. L'un de ces chevaux abandonné

en cet état dans un pâturage, s'agenouilloit pour prendre sa nourriture.

A l'ouverture d'un cheval qui mourut à la suite d'une maladie catarrhale inflammatoire gangreneuse des membranes muqueuses de la tête, on trouva une tumeur charbonneuse située au pylore; la gangrène avoit détaché complètement l'estomac de l'intestin duodénum: ce cheval avoit vomi quelques heures avant de mourir.

A l'ouverture d'une chienne morte d'une ascite, on trouva le foie d'un volume énorme et entièrement squirrheux; il pesoit cinq livres (plus de deux kilogrammes et demi). On a fréquemment observé le squirrhe du foie dans les ascites des chiens.

Un cheval de hallage ayant fait une chute, mourut vingt-quatre heures après cet accident. A l'ouverture on a trouvé l'estomac rupturé. Cette cavité contenoit un calcul de forme à-peu-près ronde qui pesoit huit livres (plus de quatre kilogrammes). Ce calcul parut presque entièrement composé de phosphate ammoniac-magnésien.

On a mis sous nos yeux un calcul extrait du canal salivaire d'une vache. Ce corps étranger étoit de la grosseur et de la longueur du doigt; il étoit composé de cinq à six pièces qui formoient entre elles autant d'espèces d'articulations: il s'étoit formé sur le contour de la mâchoire postérieure dont il gênoit les mouvements.

Des expériences ont été faites pour s'assurer si la

gourmé étoit aussi contagieuse qu'on le pense communément. Ces expériences semblent démontrer que cette maladie ne se communique réellement qu'aux jeunes chevaux qui ne l'ont pas eue ; encore faut-il que la matière qui flue des naseaux d'un animal gourmeux soit mise en contact avec la muqueuse nasale d'un autre animal de la même espèce.

Le camphre donné à des animaux solipèdes , à la dose d'une once ou une once et demie (cinq ou six décagrammes) , produit des symptômes qui ressemblent beaucoup à ceux de l'épilepsie , quoiqu'il n'y ait pas d'écume à la bouche. La même substance produit le même effet sur le chien , à la dose d'un à deux gros (quatre à huit grammes) ; les sujets de cette expérience tomboient comme s'ils avoient été frappés de la foudre , et ils se débattaient avec violence.

Les fruits du *melia azedarach* , qui causent des indigestions mortelles aux cochons qui en mangent en grande quantité , ont dans plusieurs expériences agi comme purgatifs , étant donnés en décoction et à petites doses.

La noix vomique , ce poison si actif sur les animaux fissipèdes , a été l'objet de plusieurs expériences. Il en résulte qu'un demi-gros (deux grammes) de cette substance suffit pour donner la mort en deux heures à un chien de haute taille. La noix vomique étant de sa nature lanugineuse et difficile à concasser , on a cherché un procédé pour la mettre facilement en poudre ; on y est parvenu en la chauffant entre deux plats , jusqu'à

ce que sa couleur ait passé du gris au jaune obscur. Après cette opération, on l'a concassée dans un mortier, et on l'a passée deux fois dans un moulin à café.

La torréfaction de la noix vomique n'affaiblit nullement sa qualité vénéneuse.

A l'ouverture des chiens empoisonnés par ce végétal, on a remarqué la rétraction de l'estomac et le resserrement de ses deux orifices, de manière à ne permettre l'issue d'aucune matière : quelques traces d'inflammation se sont montrées sur la muqueuse de ce viscère.

L'espèce de *travail* dont on se sert en Italie, en Allemagne et ailleurs, pour contenir les animaux auxquels on pratique certaines opérations chirurgicales, a été simplifié dans notre école; nous en retirons journellement de grands avantages. *La description détaillée de cette machine extrêmement utile fait partie d'un recueil de mémoires et d'observations sur la chirurgie et la médecine vétérinaire qu'un professeur de cette école vient de publier.*

Tel est, MESSIEURS, le résumé succinct des observations les plus importantes qui ont été recueillies dans notre école, depuis sa dernière séance publique. Des vétérinaires estimables nous ont, pendant ce court espace de temps, communiqué les résultats précieux de leur pratique. Je dois me borner, pour ainsi dire, à indiquer les titres des mémoires qu'on a bien voulu nous adresser.

M. Borel, vétérinaire à Valence, département de

la Drôme, nous a envoyé une observation sur la cure complète de la fracture du canon dans un cheval. Cet animal put travailler deux mois après l'accident, et il fut ensuite employé, pendant six ans, au service du hallagè.

M. *Bonnefonds*, vétérinaire à Vienne, département de l'Isère, a aussi réduit la fracture du canon, dans un cheval, quoique tout décelât la fêlure de l'os. Le même praticien a guéri deux chevaux morveux, au moyen des sétons, des fumigations aromatiques et des fondans les plus énergiques.

M. *Belle*, vétérinaire aux armées, a délivré une mule d'une météorisation très-prononcée, en pratiquant sur le flanc gauche la ponction de l'intestin.

M. *Bragard*, vétérinaire à Gers, département de l'Isère, a opéré avec succès une chienne qui portoit à une mamelle une tumeur cancéreuse d'une grosseur énorme. Il a vu, dans un bœuf, une violente esquinancie inflammatoire se terminer par un dépôt qui s'ouvrit à l'arrière-bouche, au moment où l'on crut que l'animal alloit périr suffoqué. Ce dépôt avoit été pris pour une tumeur charbonneuse.

M. *Bouin*, vétérinaire à Limonet, département du Rhône, a vu, dans une vache, une paralysie succéder à une forte indigestion; il a observé le croup dans une autre vache.

M. *Semiglia*, vétérinaire attaché à un corps d'artillerie, a observé le croup dans un veau.

M. *Barrat*, vétérinaire à Saint-Martial, départe-

ment de la Dordogne, a trouvé, en ouvrant une vache, un squirrhe au pylore, du poids de deux livres (un kilogramme). Le même praticien nous a adressé des observations sur l'ostéo-sarcome des didactyles.

M. *Santin*, vétérinaire à Dourgues, département du Tarn, a observé, dans plusieurs maladies des bêtes à cornes, un vomissement très-marqué.

M. *Morier*, vétérinaire à Aigle en Suisse, a vu, dans un bœuf, la vessie rompue par l'effet de plusieurs calculs, dont quelques-uns étoient engagés dans le canal de l'urètre. Il a aussi trouvé des calculs et une grande quantité de sang dans la vessie d'un belier mérinos.

M. *Lafont* fils, vétérinaire à Seyssel, département de l'Ain, a observé également dans un bœuf la rupture de la vessie, causée par des calculs; il y avoit, selon ce vétérinaire, plusieurs seaux d'urine dans l'abdomen de l'animal.

M. *Lacueille* fils, vétérinaire à Soissons, département de l'Aisne, a adressé l'observation d'une angine laryngée, qui régna d'une manière épizootique sur un grand nombre de chevaux; il eut fréquemment recours à la trachéotomie, et en obtint le plus grand succès.

M. *Beugnot*, vétérinaire à Avalon, département de l'Yonne, nous a communiqué un mémoire bien fait sur les avantages de la castration par ratissement du cordon spermatique; sa théorie est confirmée par des expériences authentiques, faites en présence de plusieurs officiers généraux de l'armée d'Espagne. Le



même praticien avoue, dans un autre mémoire, que ce procédé n'est pas toujours exempt d'accident; il cite une hémorragie assez forte qui survint à deux chevaux, après qu'ils eurent subi la castration par ratissement du cordon spermatique.

M. *Berthet*, vétérinaire au quatrième régiment des gardes d'honneur, a observé des engorgemens gangreneux survenir aux environs des parties génitales, quelques jours après l'opération de la castration pratiquée sur de vieux chevaux.

Outre ces différentes observations, dont quelques-unes offrent de l'intérêt, nous avons reçu de M. *Groset*, vétérinaire à Bonneville, département du Léman, des observations sur une fièvre bilieuse qui régna sur des chevaux pendant l'automne de 1811.

M. *Semiglia*, précédemment cité, nous a adressé des observations relatives à plusieurs maladies qui affectèrent des mules; ces affections étoient des polypes situés à l'anus, un chemosis très-considérable, une inflammation intense des lombes, sans causes bien connues, une fièvre inflammatoire, accompagnée d'une éruption de boutons gros comme des œufs de poule, quelquefois comme des œufs de dinde; un grand nombre d'animaux furent atteints de cette dernière maladie.

M. *Morier*, aussi déjà cité, nous a adressé la description d'un corysa qui a régné sur des bêtes à cornes, et il nous a donné des renseignemens sur les maladies rédhitoires en Suisse.

Enfin M. *Vieillard*, vétérinaire au vingt-unième

de chasseurs, nous a communiqué l'observation singulière d'un farcin qui, dans un grand nombre de chevaux de ce régiment, affectoit presque exclusivement l'extrémité postérieure droite.

Tel est, MESSIEURS, le précis des faits que nous avons recueillis dans l'école, ou que nous ont communiqués des praticiens, jaloux de coopérer avec nous à l'avancement de l'art vétérinaire pendant l'année classique qui vient de s'écouler.

Dans cet espace de temps, nos institutions ont éprouvé des changemens. Le Souverain a daigné laisser tomber sur elles un de ses regards, et soudain elles se sont perfectionnées et agrandies; de nouvelles écoles ont été créées; une d'entre elles est destinée à développer les théories vétérinaires les plus profondes. Ces améliorations importantes n'ont point nui aux cours d'étude primaire enseignés dans cette école.

En maintenant, pour ainsi dire, dans leur intégrité, les formes d'enseignement établies parmi nous, le Gouvernement a reconnu sans doute qu'elles étoient propres à donner aux jeunes gens dont l'instruction nous est confiée, les connoissances les plus essentielles pour l'exercice de notre art.

La marche que nous suivons a été tracée par l'homme immortel qui fonda les écoles vétérinaires: deux vieillards (1), qui furent ses premiers disciples, ont transmis jusqu'à nous la tradition respectable des plus in-

---

(1) MM. *Chabert* et *Bredin*.

times pensées de l'illustre *Bourgelat*. Nous avons naguère fermé les yeux à l'un de ces deux hommes à jamais recommandables qui, pendant un demi-siècle, s'est montré le père de cette institution, et que nous regardions comme le second fondateur de cette école. Tâchons de rappeler à notre souvenir quelques-uns des traits qui nous rendent sa mémoire si vénérable et si chère.

M. *Louis Bredin*, directeur de l'école vétérinaire de Lyon, membre émérite de l'Académie, de la Société de Médecine et de celle d'Agriculture de la même ville, correspondant de la Société d'Agriculture de la Seine, naquit en 1738 à Auxonne, département de la Côte-d'Or. Sa famille le destinant à l'état ecclésiastique, l'envoya à Dôle pour y étudier sous les Jésuites. Un prospectus publié par *Bourgelat*, pour la formation d'une école vétérinaire, étant tombé dans ses mains, sa vocation fut décidée. Il se présenta aux magistrats de sa ville natale; il demanda et obtint une bourse à l'école qui alloit s'ouvrir. Il fut inscrit le cinquième sur la liste des élèves. Les quatre vétérinaires qui avoient devancé M. *Bredin* ont disparu depuis long-temps; ainsi notre respectable directeur s'est vu, pendant plusieurs années, le doyen de tous les disciples de *Bourgelat*.

Créée en 1762, l'institution étoit au berceau: de puissans détracteurs s'élevèrent contre elle; l'administration publique ne lui rendoit que de foibles secours; on se demandoit à quoi elle pouvoit être utile, lorsque des épizooties désastreuses se déclarèrent dans presque

toute l'Europe. Les bestiaux du Dauphiné furent atteints. *Bourgelat* envoya à Meyzieux *M. Bredin*, celui de ses élèves qui lui avoit inspiré le plus de confiance. Peu de temps après son arrivée dans le canton ravagé par l'épizootie, le fléau disparut. Un triomphe si éclatant, proclamé par les autorités administratives, contribua beaucoup à donner de la consistance au nouvel établissement.

A la même époque, l'Auvergne, le Bourbonnais, l'Angoumois, la Saintonge, le pays d'Aunis, ayant perdu une grande partie de leurs bestiaux, s'adressèrent à *Bourgelat*. Muni des instructions de son maître, *M. Bredin* partit pour sauver le bétail que la contagion n'avoit pas encore détruit. Peu avancé dans ses cours d'étude, les connoissances de *M. Bredin* ne pouvoient pas être fort étendues; mais il possédoit à un degré éminent le rare talent de l'observation; il adressoit à son maître le tableau fidèle de tout ce qui avoit frappé ses regards; le maître traçoit à son disciple la marche à suivre dans les diverses circonstances qui se présentoient.

*M. Bredin* eut à traiter tantôt l'esquinancie gangreneuse, qu'il avoit observée à Meyzieux, tantôt le glossanthrax, dont un professeur célèbre de l'université de Montpellier nous a laissé la description; tantôt la péripneumonie putride, que le docteur *Reynier* nous a fait connoître sous le nom de *louwet*; il rapporta à son maître les certificats les plus authentiques, constatant ses travaux et ses succès.

Il avoit repris et il poursuivoit avec ardeur ses cours d'étude, lorsqu'il reçut l'ordre de se rendre à Saint-Etienne en Forez; et, peu de temps après, il retourna dans la Champagne, dans la Saintonge, dans le pays d'Aunis. L'année suivante, il parcourut les campagnes du Lyonnais, celles du Dauphiné, et il alla jusqu'à Pau en Béarn; par-tout il combattit des épizooties meurtrières; presque par-tout il obtint des succès signalés.

Ainsi l'école de Lyon avoit à peine quatre ans d'existence, que déjà un seul de ses élèves avoit répandu dans une grande partie de la France les bienfaits de l'art vétérinaire, et sauvé la vie à une innombrable multitude d'animaux utiles. On ne demandoit plus à quoi pouvoient servir des établissemens de ce genre. L'Espagne, l'Allemagne, l'Italie, la Suisse, envoyoient des élèves à *Bourgelat*. On fonda à Paris une école sur le modèle de celle de Lyon.

Le ministère, à cette époque, s'occupa des haras; on voulut avoir des étalons napolitains, et M. *Bredin* fut envoyé à Naples; la manière dont il remplit sa mission lui mérita les éloges de son maître et les récompenses du Gouvernement; il fut appelé à l'école d'Alfort qui venoit de s'ouvrir; il obtint une des médailles d'or que le Roi accordoit aux vétérinaires qui s'étoient distingués par des succès remarquables dans la pratique de l'art.

Rentré dans les écoles, M. *Bredin* n'en sortit que pour traiter une maladie contagieuse qui exerçoit des

ravages sur les équipages de chasse de M. le comte de la Marche, qui fut dans la suite prince de Conti. Il fut appelé au professorat d'Alfort en 1771. Il enseigna d'abord la botanique, ensuite la matière médicale et la pharmacie. Vingt ans après, il professoit encore les mêmes cours à l'école de Lyon. J'ai entendu ses dernières leçons; et, lorsque jeune encore, je fus chargé des mêmes parties d'enseignement, je puisai abondamment dans sa longue expérience.

Ce fut en 1778 que M. Bredin eut à pleurer la perte d'un protecteur, d'un ami, d'un père, Bourgelat mourut. Deux ans après, M. Bredin fut nommé directeur de l'école de Lyon. Cet établissement étoit à cette époque sur le point d'être supprimé; depuis long-temps il ne jouissoit d'aucune considération et n'inspiroit aucune confiance. Les élèves alloient perfectionner et quelquefois refaire leurs études à l'école d'Alfort; là seulement ils recevoient le brevet de capacité.

Tout changea à l'arrivée de M. Bredin; secondé puissamment par M. Henon, son digne collaborateur, il rétablit en peu de temps l'enseignement, la discipline, la comptabilité. Les infirmeries, qui étoient vides, furent bientôt trop étroites pour contenir les animaux qu'on y envoyoit; on institua des exercices solennels, dans lesquels les élèves faisoient preuve de talent et de capacité en présence des magistrats et du public.

Cependant tous les encouragemens, toutes les faveurs du ministère étoient prodigués à l'école placée

près de la capitale ; celle de Lyon n'avoit pour ressource qu'un très-modique revenu ; mais l'ordre le plus sévère régnoit dans l'emploi des fonds , et le traitement le plus borné suffisoit à des hommes bien plus occupés de la prospérité de l'école que de leur intérêt personnel.

Le rare désintéressement de MM. *Bredin* et *Henon* se trouve signalé d'une manière authentique dans le compte que M. *Terrai*, intendant de Lyon, rendit de son administration en 1790.

Mais ce fut principalement à l'époque de nos troubles civils, que M. *Bredin* eut besoin de tout son courage et de tout son dévouement. L'école se trouve, pour ainsi dire, sans aucune ressource ; le directeur, qui ne recevoit rien sur son propre traitement, s'engage en son nom pour subvenir aux dépenses de l'établissement. Appelé devant les tribunaux, il obtient des délais, et il contracte de nouveaux engagements. Sa modique fortune est compromise toute entière.

Sur ces entrefaites, Lyon est assiégé ; les bombes tombent dans l'école ; les élèves vont se disperser ; l'école abandonnée ne se rétablira plus.... Le zèle de son chef la sauvera ; il possède une petite maison de campagne ; c'est là qu'est transporté ce que l'établissement a de précieux ; c'est là que sont réunis les élèves ; ils y sont logés et nourris aux dépens de leur maître.

Lyon est pris ; le bruit des armes a cessé ; les élèves rentrent dans les bâtimens qui leur sont rendus. M. *Bredin* va-t-il recueillir le prix de son noble dévouement ? Il est proscrit ; il est en fuite.... M. *Henon*

est resté seul à la tête de l'école ; il se montre digne de suppléer le directeur ; il contribue à faire révoquer la proscription de son ami.

Enfin, la fureur révolutionnaire commence à se calmer ; quelques principes de justice sont consacrés ; la noble conduite de M. *Bredin* est appréciée ; on lui accorde des indemnités qu'il ne demandoit point. La commission d'agriculture et des arts déclare authentiquement, par l'organe de MM. *Huzard* et *Gilbert*, que M. *Bredin* a sauvé l'école vétérinaire de Lyon. Le même témoignage est rendu par le Ministre de l'intérieur *Benezech*, il est consigné dans la *Feuille du Cultivateur* (1).

M. *Bredin* n'avoit pas encore soutenu toutes les épreuves qui lui étoient réservées. Le discrédit d'un numéraire fictif jette de nouveau l'école dans un dénuement absolu ; les fournisseurs ne veulent traiter qu'avec M. *Bredin* ; et, pour la seconde fois, ses propriétés deviennent l'hypothèque de toutes les dettes de l'établissement.

Un Gouvernement réparateur ayant mis un terme à l'état de choses le plus déplorable, M. *Bredin* put couler paisiblement les derniers jours de son honorable vieillesse ; il vit arriver auprès de lui les fils de ses premiers élèves. Avec quelle sollicitude patriarcale il s'occupoit des mœurs, de l'instruction, du bien-être

---

(1) M. *Huzard* avoit été envoyé sur les lieux pour y prendre, près des autorités, tous les renseignemens propres à constater l'état dans lequel s'étoit trouvée l'École.



dé cette bonne et studieuse jeunesse ! Oh ! combien est heureuse l'institution dont tous les membres sont moins conduits par des statuts, par des réglemens, que par cet esprit de famille qui rend l'autorité si douce, l'obéissance si facile et la concorde inaltérable !

Notre bon directeur, dont la vieillesse avoit été hâtée par les soucis de l'administration la plus pénible, s'étoit retiré dans l'intérieur de l'école ; il en sortoit rarement.

Pendant un très-grand nombre d'années, il partagea tous ses momens entre l'administration et l'exercice du professorat ; il ne lui resta aucun loisir pour mettre en ordre les faits nombreux qu'il avoit recueillis, pour produire les ouvrages classiques dont il avoit conçu le plan ; il se contenta de rédiger un traité d'opérations chirurgicales, qui est resté manuscrit dans les mains des élèves. Il n'a publié qu'un seul mémoire ; c'est une défense des écoles vétérinaires en réponse à une critique dirigée contre ces établissemens. Il consigna dans cet écrit l'expression touchante de la vénération religieuse qu'il porta toute sa vie à la mémoire de *Bourgelat* ; cet homme illustre étoit mort depuis dix ans, lorsque le plus cher de ses disciples lui paya ce tribut filial. Et moi, Messieurs, je dépose douloureusement un tribut semblable sur la tombe à peine fermée du continuateur de *Bourgelat*.

C'est le 17 mars dernier que M. *Bredin* a terminé sa longue et utile carrière. La religion de ses pères a recueilli son dernier soupir.

Depuis le 1<sup>er</sup>. octobre 1813 jusqu'au 1<sup>er</sup>. octobre de cette année, il est entré dans les infirmeries de notre école cinq-cent vingt-deux animaux. Le nombre des bêtes à cornes qui y ont été reçues a été plus considérable que dans les années précédentes, à cause de l'épizootie désastreuse qui, dans ce moment encore, règne sur ces animaux.

Voici quelques - unes des principales observations qui ont été recueillies.

L'asthme convulsif a été remarqué sur plusieurs animaux monodactyles; on s'est convaincu qu'il est souvent difficile de distinguer cette maladie de l'hydropisie de poitrine; les symptômes de ces deux affections étant à - peu - près les mêmes. On a guéri de l'asthme convulsif quelques chevaux, un âne et un mulet, à l'aide des vésicatoires, des antispasmodiques associés aux forts diurétiques. On n'a pu que diminuer la gêne de la respiration dans d'autres animaux qui offroient les symptômes de la maladie au dernier degré.

La phthisie tuberculeuse a été observée sur un mulet. L'animal est mort; l'ouverture a montré les trois-quarts du poumon réduits en une masse pierreuse, d'une pesanteur considérable; cette masse exposée à l'air, s'est parfaitement desséchée, elle a été ensuite sciée par fragmens et déposée au cabinet des pièces pathologiques de l'école.

L'ouverture d'une vache, affectée d'un hydrothorax compliqué d'hydropisie du péricarde, a fait voir cette

dernière poche remplie de huit pintes ( huit litres ) d'une liqueur blanchâtre, et toute la surface du cœur recouverte d'une croûte albumino-gélatineuse assez épaisse. Les symptômes d'hydropisie n'avoient pas été bien caractérisés.

La toux convulsive des chiens, maladie en général rebelle, a été guérie plusieurs fois par l'application d'un vésicatoire composé d'une partie de tartrite antimonié de potasse sur quarante à cinquante parties de graisse ou d'onguent basilicum. Ce topique a produit plus d'effet que les vésicatoires ordinaires. En augmentant la proportion du tartre stibié appliqué de cette manière, on a empoisonné mortellement des chiens.

Un gros chien de basse-cour étoit affecté d'épilepsie ; il en éprouvoit des accès journaliers, entre six et sept heures du matin. La maladie duroit depuis environ dix jours, lorsqu'on lui fit prendre quelques bains froids le matin avant l'heure où les accès se déclaroient ; ils disparurent complètement.

On est parvenu, au moyen de l'application de cataplasmes de moutarde, à résoudre ou à faire abcéder quelques-uns des goîtres auxquels les chiens sont si sujets ; mais sur un de ces animaux, le goître fut remplacé par un pemphigus mortel, malgré les exutoires et les purgatifs administrés dès le principe de la résolution.

Un cheval très - bouleté à la suite d'un ganglion volumineux qui affectoit les tendons fléchisseurs de l'un des deux membres antérieurs, fut amené à l'école pour être sacrifié. On pratiqua la section du tendon

du muscle profond, le membre se redressa presque complètement, et l'animal put être rendu à ses travaux ordinaires. Cette opération avoit déjà été pratiquée avec succès par M. *Carbonel*, vétérinaire à Aix, département des Bouches-du-Rhône, et c'est d'après l'indication qu'il en a donnée qu'elle l'a été à l'école.

Il fut amené dans nos infirmeries un mulet, offrant une hernie ventrale considérable, à la suite d'un coup de corne de bœuf. Le mulet, placé convenablement, la hernie fut réduite et l'intestin maintenu en place au moyen d'un cassot avec lequel on serra un long pli fait à la peau, vis-à-vis la solution de continuité des muscles abdominaux. Un bandage solide fut appliqué par-dessus ce cassot qu'on enleva au bout de deux jours; le bandage fut maintenu un peu plus long-temps. Vers le quinzième jour, l'animal, parfaitement guéri, fut rendu au propriétaire. La cicatrice résultant du pli de la peau, avoit suffi pour empêcher la sortie des intestins.

Un poulain, âgé de six semaines, sevré depuis quinze jours, étoit atteint d'une gourme caractérisée par plusieurs dépôts très-considérables sous la gorge, sous une parotide et au poitrail. On prit une petite quantité de la matière qui découloit des naseaux de ce poulain, on l'introduisit dans les naseaux d'un autre poulain du même âge; il résulta de cette inoculation une gourme bénigne qui se termina dans quinze jours. La même expérience tentée sur un ânon, n'eut aucun résultat.

La matière des eaux aux jambes a été inoculée ; plusieurs fois , à la partie postérieure du paturon dans un grand nombre d'animaux domestiques d'espèces différentes ; aucun effet n'a été produit. C'est aussi sans aucun résultat qu'on a inoculé la même matière à dix à douze enfans qui n'avoient pas eu la petite vérole naturelle , et qui n'avoient pas été vaccinés.

Une suite d'expériences d'empoisonnement tentées sur des chiens ont donné lieu aux conséquences suivantes :

1°. Les chiens supportent , avant de mourir , une forte dose de muriate de mercure suroxygéné , il faut une dose encore plus forte d'acide arsénieux pour les empoisonner. Cela tient à l'extrême facilité avec laquelle ces animaux rejettent les matières contenues dans l'estomac ;

2°. Les symptômes que l'on remarque après l'ingestion de l'une ou de l'autre de ces deux substances sont à-peu-près les mêmes ; les lésions internes ne diffèrent que lorsque l'acide arsénieux a été donné sans être dissous dans l'eau , on trouve alors des escars à la bouche et à l'estomac ;

3°. Le tartrite antimonié de potasse , ingéré , à fortes doses , excorie la muqueuse de l'estomac ; la même altération se remarque quelquefois sur la muqueuse de la vessie ;

4°. Les matières retirées des premières voies des animaux empoisonnés , essayées par les réactifs tels que la dissolution de potasse , celle de chaux , le nitrate

d'argent, l'acide muriatique, ne donnent pas toujours les précipités que l'on obtient constamment quand on opère *in vitro*.

Tels sont, Messieurs, les faits que nous avons recueillis.

Un grand nombre de vétérinaires, qui ont puisé leur instruction dans notre école, veulent bien correspondre avec nous sur la science que nous cultivons. Ceux d'entre eux qui pratiquent dans les départemens où a pénétré l'épizootie régnante, nous ont adressé leurs observations sur cette cruelle maladie; les autres nous ont communiqué quelques faits précieux que je dois consigner ici.

M. *Molard*, vétérinaire à la Tour-du-Pin, département de l'Isère, a eu à traiter plusieurs hernies ombilicales survenues à des poulains. Il les a guéries au moyen d'un cassot, enduit d'un mélange de chaux et d'alun, avec lequel il serroit un pli considérable de la peau, vis-à-vis la hernie; ce cassot restoit en place vingt à trente jours; c'est aussi à l'exemple de M. *Molard*, qu'on a traité et guéri le mulet dont il a été parlé précédemment.

Déjà M. l'inspecteur-général des écoles étoit parvenu à faire disparaître deux hernies de ce genre dans des poulains, par la simple application continue du bandage, n<sup>o</sup>. XXII, de *Bourgelat* (1).

M. *Barthés*, vétérinaire dans un bataillon du train

---

(1) *Éléments de l'art Vétérinaire. Essai sur les Appareils et sur les Bandages propres aux quadrupèdes*. Paris, 1813, in-8<sup>o</sup>., page 127, planche XV.

d'artillerie , a opéré de la taille un cheval. Les calculs étoient petits et nombreux, ils furent tous expulsés avec l'urine par l'ouverture pratiquée au canal de l'urètre.

M. *Michel*, vétérinaire à Beaucaire, département du Gard, a pratiqué avec succès la clavelisation sur plusieurs troupeaux de bêtes à laine. Il a observé les effets funestes du procédé des bergers, qui consiste à ouvrir des plaies pour inoculer le claveau.

M. *Bragard*, vétérinaire à Grenoble, département de l'Isère, a remarqué les principaux symptômes de la rage dans un mulet affecté de phlegmasie de presque tous les viscères abdominaux, et particulièrement des reins.

M. *Morier*, vétérinaire à Aigle en Suisse, a vu l'hydropisie de poitrine sur cinq vaches pleines ; les fœtus étoient d'une petitesse extrême. Une de ces vaches, qui portoit deux fœtus, éprouva la rupture de la matrice. On trouva dans une autre cent quinze pintes (cent dix litres) de liquide.

Nous avons reçu de M. *Vieillard* l'ainé, vétérinaire à Clermont, département du Puy-de-Dôme, l'observation d'un part laborieux dans une vache ; il fut obligé, pour terminer l'accouchement, de couper le cordon ombilical en différens endroits.

M. *Labory*, vétérinaire à Marmande, département de Lot-et-Garonne, nous a communiqué une autre observation de part laborieux dans une vache, qui fut accompagné de la sortie par l'anus d'une grande portion d'intestin.

M. *Falgoux* père, a vu un bœuf malade qui,

pendant long-temps, rendit par la bouche une grande quantité de matières qui avoient les caractères des excréments.

M. *Vieillard*, vétérinaire au cinquième régiment de chasseurs à cheval, a envoyé huit observations sur des plaies d'armes à feu, dont quelques-unes présentent de l'intérêt, et qui pourroient servir à l'histoire de ces maladies, jusques ici peu connues.

Nous avons reçu de M. *Déguilhen*, vétérinaire à Saint - Denis - de - Pille, département de la Gironde, quatre observations. Ce praticien a cru voir dans l'œil d'une vache un ver long d'un pouce (trois centimètres), s'agitant en tout sens dans la chambre antérieure et se livrant à des mouvemens qui ont paru à M. *Déguilhen* bien différens de ceux qu'une substance inorganique auroit pu éprouver. Ce ver ne troubla qu'au bout de quelques jours l'humeur aqueuse.

L'ouverture d'une truie morte suffoquée lui a montré la trachée - artère et les bronches entièrement obstrués par une innombrable multitude de petits vers (crinons).

La troisième observation de M. *Déguilhen* a pour objet une opération ingénieuse au moyen de laquelle il a scié une dent molaire qui, dans une jument, dépassoit les autres de plus d'un pouce (trois centimètres).

La quatrième est relative à une ophthalmie enzootique régnant sur les bêtes à cornes d'une commune située dans un lieu marécageux; cette maladie s'accompagne d'un ulcère qui, le plus souvent, n'attaque



qu'un œil. D'abord imperceptible, cet ulcère s'agrandit par degrés et finit par détruire l'œil. M. *Déguilhen* a triomphé de cette maladie au moyen de la saignée, des tempérans à l'intérieur et des collyres défensifs.

De toutes les observations qu'on a bien voulu nous communiquer, il n'en est point de plus intéressante que celle que nous avons reçue de M. *Cholet*, vétérinaire à Narbonne, département de l'Aude.

Une tumeur charbonneuse se manifeste sur la partie antérieure et moyenne de l'encolure, dans une mule; la déglutition devient impossible: l'opération œsophagienne est pratiquée; on s'aperçoit que le charbon a détruit l'œsophage dans une portion de sa longueur. L'artiste introduit dans l'ulcère, dont l'étendue étoit énorme, un appareil qui laisse une ouverture pour le passage des alimens; la plus grande partie de ce que l'animal prend par la bouche s'échappe par la plaie, l'autre arrive à l'estomac. On donne des lavemens nutritifs. Au bout de trente jours du pansement le plus méthodique, la plaie se cicatrise, les alimens reprennent leur cours ordinaire.

Plusieurs praticiens du département du Rhône, tels que MM. *Robellet*, résident à Saint-Genis-Laval; *André*, à la Bresle; *Gayot*, à Saint-Georges; *Rativet*, aux Chaires, ont correspondu avec nous sur l'épizootie régnante. Des vétérinaires qui pratiquent dans les départemens voisins, nous ont pareillement transmis les résultats de leurs observations sur le même

objet ; de ce nombre sont MM. *Matheron*, à Bourg, département de l'Ain ; *Guérin*, à Mâcon, département de Saône et Loire ; *Bragard*, à Grenoble, département de l'Isère ; *Beugnot*, à la Croisée, département de la Côte-d'Or.

Les observations que ces praticiens nous ont adressées, se rapportent parfaitement avec celles que nous avons recueillies nous-mêmes.

Cette maladie, éminemment contagieuse, est la même qui, à différentes époques, est venue désoler nos campagnes ; on l'attribue aux bœufs étrangers qui suivoient les troupes alliées. C'est, au reste, presque toujours à la suite des armées qu'elle s'est introduite dans différentes contrées de l'Europe.

La perte de l'appétit, la suppression du lait, la sécheresse du muffle, un flux par les yeux, par la bouche, par les naseaux ; la difficulté de la respiration, la marche chancelante, des frissons, le froid des cornes, des oreilles, du fanon ; des excoriations sur la membrane pituitaire, des aphthes à la bouche, la diarrhée ou la dysenterie ; tels sont les symptômes qui la caractérisent.

L'autopsie montre les principales lésions dans les voies digestives. Les lames du feuillet n'ont aucune consistance, les alimens contenus dans cet estomac sont secs, durs, comme torréfiés ; la caillette est enflammée, les intestins grêles le sont davantage, la membrane muqueuse de ces intestins est phlogosée, parsemée d'ulcères en suppuration, très-rarement

gangrenée ; la vésicule du fiel est très-distendue , une bile presque toujours très-épaisse la remplit. Les organes pulmonaires sont dans l'état d'intégrité, le cerveau, la moelle épinière, n'offrent en général rien de particulier.

Cette maladie est - elle inflammatoire, bilieuse, muqueuse ? elle participe de ces trois caractères. Elle étoit plus inflammatoire au printemps ; le caractère muqueux paroît se prononcer au moment actuel ; elle se modifie selon les localités ; elle a offert quelques différences dans les montagnes du Beaujolais et dans les plaines de la Bresse.

Le pronostic de cette contagion est comme celui de la peste, quelques individus frappés guérissent, presque tous succombent ; ceux qui guérissent doivent leur salut, tantôt à la nature, tantôt à des remèdes dont les vertus sont dissemblables, souvent opposées.

Nous avons cru remarquer néanmoins que les saignées, les exutoires, les toniques acidulés avoient eu des avantages sur les autres traitemens employés.

Ces traitemens ont été et sont encore variés à l'infini ; un torrent de recettes ridicules inonde les campagnes ; une nuée de charlatans s'est répandue partout, ces hommes administrent leurs spécifiques curatifs aux animaux sains, et ils vantent leurs cures ; ces hommes sont funestes, parce qu'ils servent de véhicule au virus contagieux, et parce qu'ils publient que la maladie n'est pas contagieuse. Ce grand désastre est un moyen de fortune pour des fournisseurs,

pour d'autres individus habitués à spéculer sur les malheurs publics.

Cette épizootie a eu, comme une maladie sporadique, des temps de rémission et de violence. La constitution atmosphérique extraordinaire qui règne depuis près de trois mois, a pu exercer sur elle une influence nuisible. Tout fait espérer que les pluies et le froid amèneront un heureux changement.

Les rémissions passagères de ce fléau ont persuadé souvent que la maladie étoit sur son déclin, qu'elle alloit disparaître ; c'est peut-être là un des motifs qui ont inspiré aux propriétaires une trompeuse sécurité et qui ont fait négliger l'emploi de ces mesures sévères qui seules peuvent arrêter le cours dévastateur des grandes épizooties.

Notre département a beaucoup moins souffert que ceux qui l'environnent ; c'est le résultat salulaire des sages arrêtés pris par M. le comte *de Bondy*.

Je viens, MESSIEURS, de mettre sous vos yeux le précis de nos observations et le résultat de notre correspondance.

Un triste devoir me reste à remplir, je dois un tribut de regrets à la mémoire de deux savans qui viennent d'être enlevés à l'art vétérinaire. M. *Chabert*, directeur de l'école royale vétérinaire d'Alfort, et M. *Olivier*, professeur à la même école, ne sont plus.

M. *Chabert* naquit à Lyon, sa famille est originaire de cette ville ; il fut un des premiers disciples

de *Bourgelat* ; nommé professeur , c'est à l'école de Lyon qu'il donna ses premières leçons. Envoyé à l'école d'Alfort , il en fut le directeur pendant plus de quarante ans.

La France et l'Europe savante connoissent les services de M. *Chabert*.

L'Institut et les principales Académies nationales et étrangères adoptèrent ce grand vétérinaire.

Les nombreux ouvrages qu'il nous a laissés , tous marqués au coin d'une pratique consommée , constituent l'une des principales richesses de notre art.

Les hommes de ce caractère laissent après eux des regrets d'autant plus vifs , d'autant plus longs qu'on les remplace plus difficilement.

M. *Olivier* naquit en Provence ; dès sa plus tendre jeunesse il fut entraîné vers l'étude de l'histoire naturelle. Il suivit des cours de médecine , il fut reçu docteur. Rien ne put arrêter son penchant. Il cultiva avec un grand succès la zoologie ; des ouvrages profonds sur cette science le firent connoître au monde savant. Il fut envoyé dans différentes parties du globe pour en étudier les productions ; il rapporta de ses longs voyages les plus riches collections. La première classe de l'Institut l'admit au nombre de ses membres titulaires , et il fut attaché , en qualité de professeur de zoologie , à l'école royale vétérinaire d'Alfort.

La mort l'a surpris au milieu des projets qu'il formoit pour l'avancement et l'enseignement de l'histoire naturelle.

C'est à Lyon qu'il a terminé son honorable carrière ; il est mort dans les bras d'une épouse chérie et dans ceux d'un homme recommandable auquel il étoit uni par les liens d'une ancienne amitié.

L'école vétérinaire, en corps, a fait partie du nombreux cortège qui a accompagné M. *Olivier* à son dernier asile. M. l'inspecteur-général, son ami, a déposé sur sa tombe un hommage bien plus digne de sa mémoire que celui que je lui offre dans ce moment.

*PROCÈS - VERBAL des opérations du Jury  
d'examen de l'École royale d'économie  
rurale et vétérinaire de Lyon, pendant  
la session de septembre et octobre 1814.*

Le Jury d'examen de l'École royale vétérinaire de Lyon, constitué d'après l'article XI du décret sur la nouvelle organisation des écoles d'économie rurale et vétérinaire, en date du 13 janvier 1813, s'est réuni, conformément à une lettre de M. le conseiller d'état directeur général de l'agriculture, du commerce et des arts et manufactures, datée du 6 septembre dernier.

Les opérations du jury ont commencé le 19 septembre à dix heures du matin; elles ont continué les 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29 et 30 du même mois; les 1, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 octobre.

Les 19, 20, 21, 22 et 23 septembre, le jury a tenu une seule séance par jour; dans tout le reste de la ses-

sion, il en a tenu journellement deux. Chaque séance a duré trois heures au moins.

M. *Bredin*, directeur de l'école, a présidé les quatre premières et la dix-huitième séances; M. *Huzard*, inspecteur-général des écoles royales vétérinaires, a présidé toutes les autres.

Les opérations du jury ont eu pour objet,

1°. D'examiner les élèves qui se sont présentés pour obtenir le diplôme de maréchal-vétérinaire;

2°. De désigner parmi les élèves jugés dignes du diplôme, ceux qui ont l'aptitude nécessaire pour suivre avec succès le deuxième cours;

3°. De nommer, après un concours spécial, aux places de répétiteur;

4°. D'interroger tous les autres élèves, afin de décerner aux plus instruits dans chaque cours d'étude, des prix et des accessit de prix;

5°. De faire voter les élèves pour le prix des mœurs et de bonne conduite, et d'accueillir ou rejeter leurs votes.

Les quatre premières séances ont eu pour objet l'examen des élèves qui ne concouroient ni pour le diplôme, ni pour le répétitorat : ces élèves se sont trouvés au nombre de quatre-vingt-quinze.

Treize élèves se sont présentés pour disputer les huit places de répétiteur; ce concours a rempli deux séances.

Cinquante autres ont concouru pour le diplôme; seize séances ont été consacrées à les examiner sur la

théorie de toutes les parties de l'art; ils ont, pendant six séances, pratiqué, sous les yeux du jury, des opérations de ferrure et de chirurgie sur des animaux vivans, et ils se sont livrés à des manipulations chimico-pharmaceutiques; ils ont eu à traiter, par écrit, dans la vingt-neuvième séance, une question de médecine légale.

Ceux d'entre les concurrens pour le répétitorat qui se sont crus les plus propres à faire répéter le cours de forge et de ferrure, ont, dans la trentième séance, forgé un fer pour un mauvais pied.

Tous ces différens exercices étant terminés, le jury s'est réuni pour résumer ses opérations et prononcer son jugement; tel a été l'objet de la trente-unième séance, tenue le 9 octobre. Le même jour, les élèves avoient été assemblés pour voter au scrutin secret sur le prix de mœurs, en présence du jury.

Suit la décision du jury.

Ont été jugés dignes du diplôme de maréchal-vétérinaire, dans l'ordre suivant :

MM. **RENAUD** (*Martin-Nicolas*), de la Côte-d'Or; nommé répétiteur en avril 1813, il a été continué en octobre suivant;

**GIRE** (*Muguet*), de la Haute-Loire, a obtenu le premier prix de la deuxième année d'études, en 1813;

**PIGNAL** (*Jean-François*), du Léman, a obtenu le premier prix de la deuxième année d'études en 1813, et a été nommé répétiteur provisoire le 15 janvier 1814;



- MM. HEITZ (*Joseph*), du Haut-Rhin, a obtenu un accessit en 1812, et le deuxième prix de la deuxième année d'études en 1813; il a été nommé répétiteur provisoire le 15 janvier 1814;
- CASSAN (*Mathieu*), du Tarn, élève aux frais de ses parens, a obtenu le premier prix de la première année d'études en 1812, et a été nommé répétiteur en octobre 1813;
- CACHEMAILLE (*David*), Suisse, aux frais de son pays, a obtenu un accessit en 1812, et a été nommé répétiteur provisoire le 15 janvier 1814;
- ANDRÉ (*Louis-Jean*), de Saône et Loire, a obtenu un accessit en 1813;
- FAURE (*Guillaume*), de l'Aude, a obtenu un accessit en 1812, a été nommé répétiteur en avril 1813 et continué en octobre suivant;
- POURTHEYRON (*Michel*), de la Dordogne, a obtenu un accessit en 1812, et un autre en 1813;
- BARDY (*Jacques-Hippolite*), du Tarn, a été nommé répétiteur en octobre 1813;
- RÉGÈRE (*Pierre*), de la Gironde;
- MOULOUZ (*Jean-Louis*), du Rhône;
- BOUTHIER (*Jean-François*), de la Haute-Garonne;
- DUCCROS (*Jean-Pierre*), de la Drôme;
- GADONNET (*Jean*), de Lot et Garonne, élève aux frais de ses parens, a obtenu le deuxième prix de la deuxième année d'études en 1813;
- PRILLARD (*Pierre-Louis*), du Doubs, a obtenu le premier prix de la première année d'études en 1812;
- LARUE (*Louis-Antoine*), de l'Ain, élève aux frais de ses parens, a obtenu le deuxième prix de la première année d'études en 1812, et un accessit en 1813;
- ASTIER (*Jean-Daniel*), des Hautes-Alpes;

- MM. MAFFRE (Étienne)**, de Tarn et Garonne, a été nommé répétiteur en octobre 1813;
- ROYER (François)**, élève militaire, a été nommé répétiteur provisoire en janvier 1814, et avoit obtenu un accessit en 1813;
- RACONNAT (Jean-François)**, du Puy-de-Dôme, avoit concouru infructueusement en 1813;
- POUJET (Antoine)**, de la Côte-d'Or;
- JURAMY (Jean-Amédée)**, des Basses-Alpes;
- LASALLE (Jean-Gilles)**, du Gard;
- RAMONET (Hyacinthe)**, des Pyrénées-Orientales;
- JEANIN (Claude-Antoine)**, du Jura;
- PACTOD (Jean-Marie)**, du Léman;
- DENIS (Benoît)**, du Rhône, élève aux frais de ses parens;
- FLOURET (Jean)**, de Lot et Garonne, élève aux frais de ses parens;
- HEUYER (Jean - Baptiste)**, de la Côte-d'Or, élève aux frais de ses parens;
- SERRE (André)**, de Vaucluse, a été nommé répétiteur en octobre 1813;
- NOYEZ (Marie-Paul)**, de l'Arriège, a obtenu le premier prix de la deuxième année d'études en 1813;
- FRAPPAZ (Laurent-François)**, de l'Isère, a obtenu un accessit en 1813 et a été nommé répétiteur provisoire en 1814;
- ANDRÉ (Jean-Baptiste-Louis)**, des Bouches-du-Rhône, a obtenu un accessit en 1813;
- BARNAUD (Pierre)**, de la Drôme; il avoit concouru sans succès en octobre 1813;
- CHRISTIN (Esprit)**, des Bouches - du - Rhône, avoit concouru sans succès en octobre 1813;
- BREZIERES (Claude)**, de l'Allier, avoit concouru sans succès en octobre 1813.

Les élèves qui n'ont pas été jugés assez instruits pour obtenir le diplôme de Maréchal-Vétérinaire, sont :

MM. PERRIER (*Joseph-François*), de la Drôme;  
 MICHEL (*Jean-Baptiste*), du Gard;  
 ROUCHON (*Jérôme*), de la Dordogne;  
 ICHÉ (*Antoine*), de l'Aude;  
 MERMET (*Claude-Victor*), du Jura;  
 GODINEAU (*Jean-Baptiste*), de la Gironde;  
 COLLET (*André*), du Rhône, élève aux frais de ses  
 parents;  
 LAPIERRE (*Philippe*), de Saône et Loire;  
 FIGAROL (*Jean-François-Mathieu*), de la Haute-Ga-  
 ronne;  
 MAURIN (*Mathurin-Vincent*), des Bouches-du-Rhône.

Ces élèves se sont montrés peu instruits sur la théorie comme sur la pratique.

M. CHALARD (*Jean*), de la Corrèze, a paru faible seulement sur la théorie;

M. RISS (*Antoine*), élève militaire, seulement sur la pratique.

Presque tous les élèves que le Jury croit devoir renvoyer au prochain concours, ont fait preuve d'études. Quelques-uns ont montré de l'intelligence; ils eussent probablement obtenu leur diplôme, s'ils n'avoient pas été détournés de leurs travaux par les longues absences auxquelles les ont forcés les circonstances extraordinaires où nous nous sommes trouvés.

M. GUILLAUME (*Étienne*), de l'Indre, n'a pas pu

se présenter au concours, à cause d'une maladie qui le retient à l'infirmerie. Le Jury a regretté de ne pouvoir pas rendre à cet élève la justice dont il le croit digne.

Parmi les élèves qui ont mérité le diplôme de maréchal-vétérinaire, les suivans ont été jugés capables de suivre avec succès le deuxième cours :

MM. RENAUD, de la Côte-d'Or ;  
 GIRE, de la Haute-Loire ;  
 PIGNAL, du Léman ;  
 HEITZ, du Haut-Rhin ;  
 CASSAN, aux frais de ses parens ;  
 FAURE, de l'Aude ;  
 BARDY, du Tarn ;  
 ASTIER, des Hautes-Alpes ;  
 ROYER, élève militaire ;  
 PACTOD, du Léman.

Les élèves qui ont paru au Jury les plus propres à remplir les places de répétiteurs, ont été attachés aux cours pour lesquels ils ont montré le plus d'aptitude.

Ces élèves sont, pour les cours d'anatomie, d'extérieur et d'éducation des animaux domestiques :

MM. LA CLAVÈRE (*Pierre*), de Lot et Garonne, élève aux frais de ses parens ;  
 EMERY (*Joseph*), du Mont-Blanc, qui a obtenu un accessit en 1813.

Pour les cours de matière médicale, botanique et pharmacie :

MM. MOYROUX (*Louis*), du Rhône, élève aux frais de ses parens ;  
 POGGIO (*François-Marie*), de Marengo.

Pour les cours de ferrure et de jurisprudence :

MM. FAURE (*Jean-Louis*), du Gard ; il a obtenu le deuxième prix de la première année d'études en 1813, et a été nommé répétiteur provisoire en 1814 ;

OLIVIER (*Pierre-Jacques*), du Var.

Pour les cours de pathologie et d'opérations :

+ MM. GUINET (*François-Marie*), du Rhône ;  
CARRÈRE (*Pierre-Étienne*), des Hautes-Pyrénées.

Le titre de répétiteur étant la distinction la plus honorable que puissent obtenir les élèves pendant leurs études, le Jury ne décerne pas d'autres prix à ceux qu'il a nommés répétiteurs.

On ne doit pas non plus être surpris de ne pas voir tous les élèves désignés pour suivre le deuxième cours sur la liste des prix et des accessit ; le Jury ayant à récompenser un grand nombre de bons élèves, n'a dû que très-rarement réunir plusieurs distinctions sur le même sujet.

*DISTRIBUTION DES PRIX.*

I<sup>er</sup>. PRIX DE LA TROISIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

MM. RENAUD et GIRE.

ACCESSIT.

MM. PIGNAL, HEITZ, CASSAN, ROYER, FAURE, de l'Aude,  
et CACHEMAILLE.

Tous ces élèves ont obtenu leur diplôme.

II<sup>me</sup>. PRIX DE LA TROISIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

- MM. DAMALIX (*Louis-François*), du Doubs ; il a obtenu le premier prix de la première année d'études en 1813 ;  
 CAILHAVET (*Joseph*), de Lot et Garonne, élève aux frais de ses parens ;  
 PUYRÉNIES (*Jean*), de la Dordogne, élève aux frais de ses parens.

## ACCESSIT.

- MM. CASTEX (*Pierre-Paul*), de Lot et Garonne ; il a déjà obtenu un accessit en 1813 ;  
 MAFFRE (*Étienne*), de Tarn et Garonne ;  
 BARDY (*Jacques-Hippolite*), du Tarn ;  
 BERTRAND (*Ignace*), élève militaire ;  
 JURAMY (*Jean-Amédée*), des Basses-Alpes.

I<sup>er</sup>. PRIX DE LA DEUXIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

- MM. CLAUSTRE (*André*), du Puy-de-Dôme ; il a obtenu une mention honorable en 1813 ;  
 PERRON (*Charles-Louis-Victor*), du Doubs, élève aux frais de ses parens.

## ACCESSIT.

- MM. BARBAZAN (*Jean-Pierre*), des Hautes-Pyrénées ;  
 FALGOUS (*Jacques - Charles - Pierre - Simon - Jude*), de l'Aude, élève aux frais de ses parens ;  
 MASSA (*Pierre-Benoist*), de Gènes ; il a obtenu une mention honorable en 1813.

II<sup>me</sup>. PRIX DE LA DEUXIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

- MM. DENOUE (*Guillaume*), de la Nièvre ;  
 AMIEL (*Pierre*), de l'Arriège.

## ACCESSIT.

MM. RISON ( <i>Joseph</i> ), du Gers,	} Élèves aux frais de leurs parens.
BÉJOT ( <i>Jacques</i> ), de Saône et Loire,	
BERNARD ( <i>Antoine</i> ), de Saône et Loire,	
NAUDRON ( <i>Joseph</i> ), du Rhône,	
LABORDE ( <i>Jean</i> ), de la Gironde,	

I<sup>er</sup>. PRIX DE LA PREMIÈRE ANNÉE D'ÉTUDES.

MM. DUBRENA (*Jean-François-Sébastien*), du Gers;  
ANGINIARD (*Hippolite-Charles*), élève militaire.

## ACCESSIT.

MM. LAPOUSSÉE ( <i>Bertrand</i> ), de Lot et Garonne,	} Élèves aux frais de leurs parens.
ROBIN ( <i>Jean - Claude</i> ), de la Haute-Saône,	
VERGNIAUD ( <i>Jean-Baptiste</i> ), de la Creuse.	

II<sup>me</sup>. PRIX DE LA PREMIÈRE ANNÉE D'ÉTUDES.

M. BONNATERRE (*Robert-Pierre*), de l'Aveyron.

## ACCESSIT.

MM. LEPEIX (*Jean*), de l'Allier;  
MISTRE (*Antoine-Raymond*), du Var.

## PRIX DE BONNE CONDUITE.

D'après le suffrage des élèves, sanctionné par  
l'Administration de l'École, le prix de mœurs et de  
bonne conduite a été décerné à

M. FLOURET (*Jean*), de Lot et Garonne.

( 47 )

## ACCESSIT.

M. PIGNAL (*Jean-François*), du Léman.

Ces deux élèves ont aussi obtenu leur diplôme de maréchal-vétérinaire.

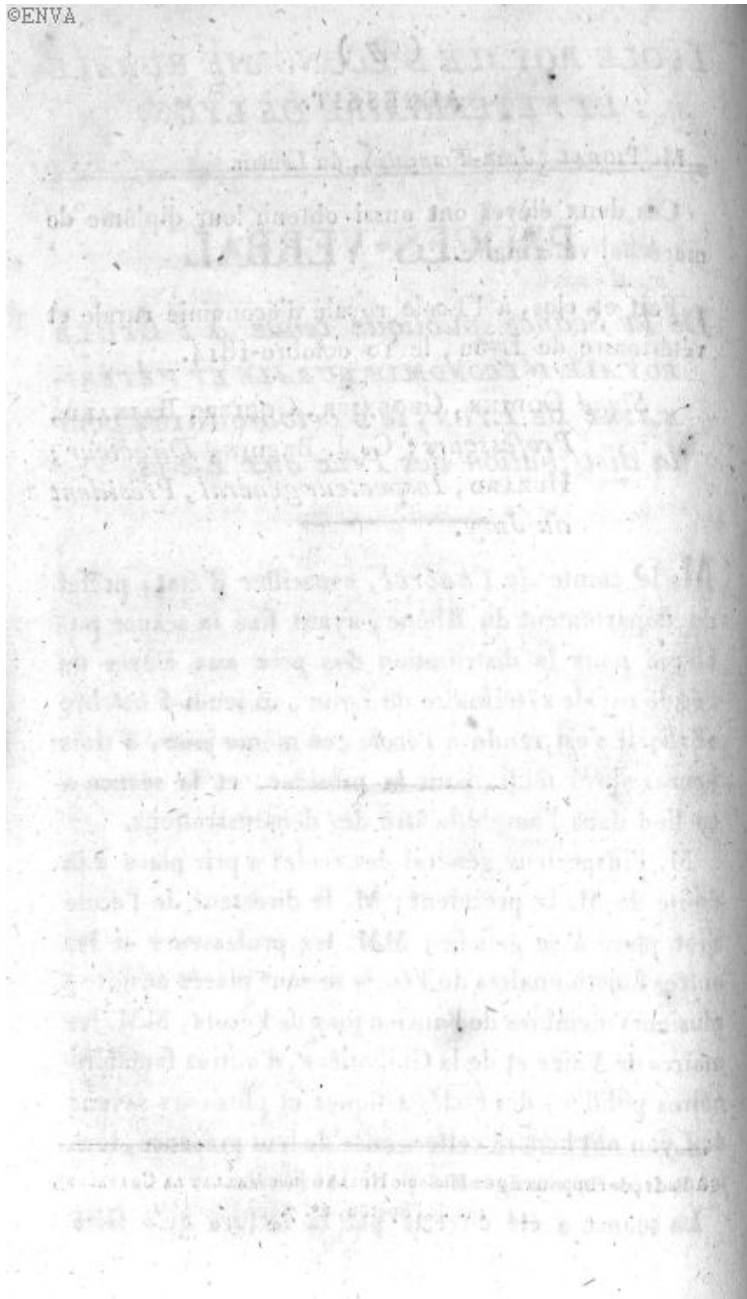
Fait et clos, à l'École royale d'économie rurale et vétérinaire de Lyon, le 10 octobre-1814.

*Signé* GODINE, GROGNIER, GOHIER, RAINARD,  
Professeurs ; C. J. BREDIN, Directeur ;  
HUZARD, Inspecteur général, Président  
du Jury.

---

A Paris, de l'Imprimerie de Madame HUZARD (née VALLAT LA CHAPELLE),  
rue de l'Éperon, n°. 7.





ÉCOLE ROYALE D'ÉCONOMIE RURALE  
ET VÉTÉRINAIRE DE LYON.

---

PROCÈS-VERBAL.

*De la Séance publique tenue à l'ÉCOLE  
ROYALE D'ÉCONOMIE RURALE ET VÉTÉRI-  
NAIRE DE LYON, le 5 octobre 1815, pour  
la distribution des Prix aux Élèves.*

---

M. le comte *de Chabrol*, conseiller d'état, préfet du département du Rhône, ayant fixé la séance publique pour la distribution des prix aux élèves de l'école royale vétérinaire de Lyon, au jeudi 5 octobre 1815, il s'est rendu à l'école, ce même jour, à trois heures après midi, pour la présider, et la séance a eu lieu dans l'amphithéâtre des démonstrations.

M. l'inspecteur général des écoles a pris place à la droite de M. le président; M. le directeur de l'école s'est placé à sa gauche; MM. les professeurs et les autres fonctionnaires de l'école se sont placés ensuite; plusieurs membres de l'ancien jury de l'école, MM. les maires de Vaize et de la Guillotière, d'autres fonctionnaires publics, des ecclésiastiques et plusieurs savans de Lyon ont honoré cette séance de leur présence, toujours très-encourageante pour les élèves.

La séance a été ouverte par la lecture qu'a faite

M. *Gohier*, l'un des professeurs, du compte rendu des travaux de l'école, et des résultats de sa correspondance avec MM. les vétérinaires des départemens, depuis le 1<sup>er</sup>. octobre 1814 jusqu'au 1<sup>er</sup>. octobre 1815.

M. *Grognier*, aussi l'un des professeurs, remplissant les fonctions de secrétaire du jury, a lu le procès-verbal des opérations du jury d'examen des élèves, pendant la session qui vient de se terminer.

M. le conseiller d'état préfet et président a prononcé un discours qui renferme, pour l'école et pour les élèves, les conseils les plus sages, et qui a été couronné par des applaudissemens unanimes.

Ensuite, M. *Grognier* a appelé successivement les élèves qui avoient obtenu des prix, et ils sont venus les recevoir au bureau des mains de M. le président. Ils consistent toujours en instrumens propres aux opérations et en ouvrages de savans propres à ajouter aux connoissances des élèves, et à entretenir leur émulation et leur goût pour la science qu'ils viennent étudier dans l'école.

---

*COMPTE rendu des travaux de l'École royale  
vétérinaire de Lyon, depuis le 1<sup>er</sup>. octobre  
1814 jusqu'au 1<sup>er</sup>. octobre 1815; par  
J. B. Gohier, professeur.*

MESSIEURS,

Dans les sciences comme dans les arts, chaque année est ordinairement marquée, ou par quelques découvertes intéressantes, ou par le perfectionnement des connoissances acquises, ou enfin par l'invention de quelques procédés, aussi simples qu'ingénieux, qui, en concourant à leurs progrès, en rendent l'étude ou l'exercice plus facile, et assurent davantage, par-là même, leur degré d'utilité.

C'est en médecine sur-tout que cette vérité peut recevoir son application, puisque l'art de guérir est, comme on le sait, une science de faits; et c'est aussi en médecine qu'il importe essentiellement de recueillir jusqu'aux observations qui paroissent n'offrir qu'un intérêt secondaire, mais qui sont le fruit d'une expérience raisonnée.

La médecine vétérinaire n'a point un objet aussi relevé que la médecine humaine : on ne sauroit cependant disconvenir qu'elle ne soit d'une haute importance. Prévenir les nombreuses maladies auxquelles sont sujets les animaux que l'homme associe avec tant d'avantages à ses travaux, ou fait servir à son luxe;

pallier, dans plusieurs d'entre eux, celles qui, rebelles et insurmontables, les rendent moins précieux à la vérité, mais non absolument inutiles; subjuguier et vaincre les autres par tous les moyens que donne la connoissance des secours convenables à chacune d'elles, telle est, comme l'a dit le fondateur de nos écoles, la fin qu'elle se propose; ses progrès ne sauroient être par conséquent indifférens à ceux qui savent qu'elle est, pour ainsi dire, le principal soutien du plus utile des arts, l'agriculture.

Aussi, tout ce qui tend à son amélioration, tout ce qui peut reculer les bornes de quelques-unes de ses parties, est-il soigneusement recueilli et publié annuellement dans nos écoles depuis quelques années. C'est une pratique en quelque sorte religieuse, qui ne se perdra sans doute pas, rien n'étant plus propre à entretenir parmi les professeurs cette noble émulation qui les anime tous, et à engager les vétérinaires praticiens à leur communiquer le résultat de leurs travaux.

Mais il est, MESSIEURS, des temps de disette, si je puis m'exprimer ainsi, je dirai presque de stérilité. Ce n'est pas que les faits manquent à l'observateur attentif, ni qu'il n'y ait plus d'essais à faire sur aucun point de l'art; mais, c'est parce que les circonstances politiques qui agitent quelquefois les hommes, les empêchent de recueillir leurs observations et d'en retirer tout le fruit possible. C'est précisément ce qui est arrivé cette année.

On ne trouvera donc point dans ce compte rendu

le même intérêt que dans ceux des années précédentes. Des malheurs inouis, dont l'histoire n'offre point d'exemples, ont paralysé tous les bras, fait échouer tous les projets pour l'avancement des sciences, suspendu les relations avec les hommes qui s'y sont voués par état ou par goût. Ainsi, on n'a pu recueillir que quelques observations isolées qui ne sauroient avoir une grande influence sur les progrès de notre art.

Mais félicitons-nous, MESSIEURS, du bonheur dont nous jouissons enfin, après de longues et de si terribles tempêtes; nous revoyons sur le trône de France un petit-fils de saint Louis, le meilleur comme le plus désiré des Rois: sous son règne paternel, nous en avons la conviction, les sciences et les arts marcheront d'un pas égal avec la morale et la religion, sur lesquelles reposent le bonheur des peuples et la sûreté des États.

Appelé aujourd'hui, d'après les statuts de cette école, à l'honneur de rendre compte de nos travaux pendant l'année scolaire qui vient de s'écouler, je réclame l'indulgence de cette assemblée respectable, notamment des magistrats et des savans distingués, qui ont bien voulu l'honorer de leur présence, et qui aiment à rendre justice, soit qu'on arrête leur attention sur des sujets simples, mais utiles, soit qu'on ait à les entretenir sur des matières élevées qui occupent agréablement l'imagination.

Ce compte rendu sera divisé en deux parties: dans la première, il sera question des travaux de l'école; et dans la seconde, de la correspondance.

## PREMIÈRE PARTIE.

*Travaux de l'École.*

Les travaux de l'école dont nous avons à rendre compte , se composent : 1°. d'expériences faites sur des animaux destinés à l'instruction des élèves pour éclaircir quelques points douteux de la science ; 2°. d'observations recueillies sur les animaux malades , traités dans nos infirmeries ; 3°. d'observations faites hors de l'école sur la maladie épizootique contagieuse qui s'est déclarée l'année dernière , et qui se remontre en ce moment dans plusieurs parties de la France.

*Expériences.*

Les questions de médecine légale , relatives à l'empoisonnement , sont reconnues pour être fort difficiles à résoudre , parce que les symptômes et les lésions organiques de plusieurs maladies sont à-peu-près les mêmes que ceux produits par les poisons. Convaincus de la nécessité de distinguer les uns des autres , nous nous occupons soigneusement de recueillir toutes les observations d'empoisonnement qui parviennent à notre connoissance. Mais on conçoit que cette route , quoique sûre , n'est pas la plus courte. Les empoisonnements ne sont point assez nombreux dans la pratique pour fournir des données sûres et établir des jugemens solides ; la vie d'un homme est trop courte pour lui permettre de rassembler un grand nombre d'observations de cette nature. Aussi , pour avancer plus rapidement vers le but , on se livre à des expériences sur les ani-

maux destinés à être sacrifiés pour l'instruction des élèves. C'est le résultat de quelques-unes de ces expériences que nous allons exposer ici.

1°. Le vulgaire croit généralement qu'il suffit de donner une forte pincée de verre pilé, même en poudre très-fine, dans de la mie de pain, de la viande, etc., pour donner en peu de temps la mort à un chien. Quelques médecins prétendent, au contraire, que le verre pilé ou concassé grossièrement, sous quelque forme qu'on le donne, ne produit aucun accident fâcheux.

Pour éclaircir ce fait nous avons donné à deux chiens de taille moyenne, et dans la force de l'âge, en cinq fois, environ 7 hectogrammes (20 onces) de verre de bouteille, réduit en fragmens qui avoient à-peu-près le volume d'une fève de marais. La pâte à faire du pain, ou la viande, a servi à masquer cette substance. Les deux chiens sont morts après avoir donné des signes d'une violente irritation intérieure, et n'ont vomi ni l'un ni l'autre. A l'ouverture on a trouvé l'inflammation et l'érosion de plusieurs portions du tube alimentaire. Un des deux avoit l'œsophage déchiré dans une étendue de cinq centimètres (environ deux pouces) près de son insertion dans la poitrine.

Un troisième chien, plus fort que les précédens, prit de la même manière, en treize fois, plus de 55 hectogrammes (10 livres 6 onces) de verre : les fragmens étoient plus gros que ceux employés pour les expériences dont il vient d'être parlé; il n'en fut que



légèrement incommodé, et il vivoit encore quatre mois après.

On peut conclure, il nous semble, de ces essais, que le verre donné en fragmens un peu gros, irrite, déchire plus ou moins les tuniques des premières voies, et qu'il est capable de donner la mort à quelques animaux; mais, qu'administré en poudre, même grossière, il ne produit aucun accident.

2°. L'opium a déjà été donné plusieurs fois aux animaux à titre d'expérience. Néanmoins les observations faites jusqu'à ce jour, ne sont point encore assez nombreuses pour pouvoir en inférer quelques résultats positifs. On sait que les effets de l'opium varient selon le véhicule qui a servi à le dissoudre, et ces effets sont encore en raison du degré de pureté de cette substance.

Nous l'avons fait prendre à un gros chien à la dose d'environ 6 décagrammes ( 17 gros ), en commençant par 4 grammes ( 1 gros ), jusqu'à 20 grammes ( 5 gros ); nous le donnions dans un décilitre d'alcool aqueux. Il en est résulté une salivation des plus abondantes, la dilatation de la pupille, et l'état soporeux; la respiration étoit stertoreuse, le pouls petit et intermittent. A la troisième dose, l'appétit a cessé, l'amaigrissement étoit sensible, et à la cinquième dose l'animal est mort. A l'ouverture du cadavre, nous avons trouvé une couche de matière noirâtre assez épaisse dans le fond de la gueule, l'œsophage enflammé sur plusieurs points et parsemé de taches rouges et

blanches ; l'estomac étoit aussi phlogosé vers sa petite courbure, ainsi que le duodénum.

Un cheval, hors d'âge, très-maigre, a pris, en deux fois, environ 4 décagrammes ( une once et demie ) d'opium dans de l'alcool aqueux. On a seulement observé la dilatation de la pupille, la marche chancelante, l'érection des oreilles, un peu de météorisme, et le balancement de la queue. Après la mort, l'estomac fut trouvé plein d'alimens durcis ; sa tunique intérieure étoit enflammée près de l'orifice pylorique ; la tunique blanche, dans le lieu de sa terminaison, étoit corrodée dans un espace de la grandeur d'un écu de trois livres ; les intestins colon et cœcum étoient aussi enflammés. L'inflammation et l'érosion des tuniques du tube alimentaire des deux individus qui font le sujet de ces expériences, est-elle due, comme l'assure M. *Nysten*, à l'alcool et non à l'opium ? c'est ce que de nouvelles expériences pourront nous apprendre.

3°. Selon le docteur *Fodéré*, les taches et les escarres que les acides minéraux déterminent sur les parois du tube digestif des personnes empoisonnées, diffèrent par leur couleur. Celles de l'acide nitrique sont jaunâtres, tandis que les autres acides font naître des taches blanches, grises ou noires. Pour nous assurer de la justesse de ces observations, nous avons donné à un chien de taille moyenne, âgé de deux ans environ, très-fort et très-vigoureux, en trois fois, plus de 4 décagrammes ( 13 gros ) d'acide muriatique du

commerce; nous mêlions cette dose d'acide à un décilitre d'eau. Après chaque breuvage l'animal éprouvoit de violentes anxiétés et il écumoit beaucoup; malgré qu'il eût les pattes liées, il vomissoit d'abord les alimens contenus dans l'estomac, unis à du mucus écumeux et sanguinolent, et ensuite du sang noirâtre. A l'ouverture, la membrane muqueuse de l'œsophage s'est offerte jaunâtre dans toute son étendue; la masse intestinale étoit réduite à un très-petit volume; la tunique intérieure de l'estomac fortement plissée, noirâtre, se déchiroit facilement; enfin, les intestins étoient pleins de mucus sanguinolent, durci.

Cette ouverture ne confirme pas ce que dit l'auteur, très-éclairé, que nous venons de citer; car la couleur des taches, qui auroit dû être blanche, grise ou noire, s'est trouvée jaune, comme celles qu'occasionne l'acide nitrique. Toutefois nos expériences n'ont pas été assez répétées pour être concluantes; nous nous disposons à les poursuivre avec persévérance, et nous en ferons connoître le résultat dans un des prochains comptes rendus.

4°. Nous avons voulu essayer comme purgatif les pignons d'Inde, fruit du *croton tiglium*, LIN., donnés en substance, même à des doses très-légères; ils n'ont jamais produit l'effet qu'on en attendoit sans enflammer fortement l'estomac et les intestins. Dix-huit à vingt de ces fruits, concassés et administrés dans du miel, ont quelquefois suffi pour donner la mort à des chevaux de taille moyenne, après leur avoir occa-

sionné une diarrhée très-forte. Les principaux symptômes qui ont été remarqués, sont : des coliques violentes, la perte de l'appétit, la gêne de la respiration, beaucoup d'écume à la bouche, le grincement des dents, la petitesse et la concentration du pouls, sur-tout lorsque l'animal approchoit de sa fin. Cependant, si on met ces fruits ou baies en digestion dans de l'eau-de-vie, leurs propriétés délétères sont beaucoup moins actives. Nous espérons pouvoir en faire quelque usage de cette manière.

*Observations recueillies dans les infirmeries de l'École.*

La confiance dont le public honore nos établissements, fait qu'on y réunit les leçons de la pratique à celles de la théorie, et que les unes et les autres marchent de front. La première, en fournissant continuellement aux élèves d'amples sujets d'instruction, bien propres à les guider dans la route difficile qu'ils ont à parcourir, concourt en même temps aux progrès de l'art par les observations nouvelles qu'elle met à même de recueillir. L'intention du fondateur de nos écoles, à cet égard, est toujours strictement observée (1). Aucune maladie n'est traitée dans nos infirmeries sans que l'histoire exacte n'en soit tracée, soit que l'animal guérisse, soit qu'il succombe. Dans

---

(1) Règlement pour les Ecoles royales vétérinaires de France. Imprimerie royale, M. DCCCLXXVII. in - 8°. Seconde partie, titre XI, page 185.

ce dernier cas, l'ouverture du cadavre est faite avec le plus grand soin, et l'on sait quel avantage il en résulte, sur-tout pour la connoissance des maladies internes, dont quelques-unes sont si difficiles à découvrir et à distinguer de celles qui ont avec elles quelque ressemblance.

Depuis le 1<sup>er</sup>. octobre 1814 jusqu'au 1<sup>er</sup>. octobre de cette année, il est entré dans les infirmeries de l'école 568 animaux d'espèces différentes, dont la majeure partie se compose de chevaux et de chiens. De ce nombre, qui est un peu plus considérable que celui des autres années, il en est sorti guéris, ou en voie de guérison, 493, et il en est mort 75. La perte a été d'un huitième environ. Il est à remarquer que, sur ces 75 animaux, 40 sont morts le premier et le deuxième jour de leur entrée dans nos hôpitaux; leurs maladies avoient par conséquent fait, au moment de leur admission, des progrès qui les rendoient supérieures aux ressources de l'art.

La perte des chiens a été, comme les années précédentes, beaucoup plus forte que celle des autres animaux; d'où l'on peut inférer d'une part, qu'il est plus difficile de reconnoître quelques-unes de leurs maladies; et de l'autre, qu'il y en a certaines qui sont constamment mortelles, quelques moyens qu'on emploie; telles sont, par exemple, la rage maligne, et celle désignée sous le nom impropre de *rage mue*, que nous avons observées plus souvent depuis un an. Les empoisonnemens sont aussi infiniment plus com-

muns dans les chiens que dans les autres animaux confiés à nos soins.

Voici un court exposé des faits les plus remarquables que nous avons été à même de recueillir cette année.

Un très-petit cheval de bât, âgé d'environ trente ans, amené à l'école pour servir au cours d'opérations, avoit sur le garrot plusieurs fistules très-profondes, qui, à ce que nous assura un vétérinaire éclairé de cette ville (1), existoient depuis près de vingt ans. Ces fistules, autour desquelles il n'y avoit presque point d'engorgement, se dirigeoient le long des apophyses épineuses qui forment le garrot, et qui toutes étoient soudées par l'épanchement du suc osseux. La carie n'y avoit fait, pendant ce laps de temps, que très-peu de progrès. Cette pièce est conservée dans le cabinet de pathologie de l'école.

Des concrétions dures, inorganiques, ou en partie cartilagineuses et même osseuses, ont été trouvées dans l'articulation fémoro-tibiale dans plusieurs chevaux. Cette articulation étoit très-engorgée et les chevaux boïtoient depuis long-temps. Quelques-unes de ces concrétions, qui adhéroient par un petit pédoncule à la face interne de la capsule articulaire, étoient enveloppées de gros paquets graisseux; elles rendoient parfois le mouvement de la partie presque aussi difficile que quand il y a luxation de la rotule. Le feu, appliqué en raies ou en pointes, n'avoit produit aucun

---

(1) M. Guinet, ancien professeur à l'École.

effet. Nous croyons cette maladie incurable dans les animaux, à cause de la difficulté de cicatriser les plaies qu'il faudrait faire pour l'enlèvement de ces concrétions. Nous avons eu même occasion de remarquer plusieurs fois le danger qu'il y a de vider les tumeurs synoviales articulaires, au moyen de la ponction faite avec un petit trois-quarts.

Un cheval de trait, âgé de douze ans, avoit, depuis sept ou huit ans, à la portion de l'œsophage qui s'étend de la partie moyenne de l'encolure jusqu'à son entrée dans le thorax, une dilatation très-considérable, qui ne devenoit apparente que lorsque l'animal mangeoit; plusieurs pelotes alimentaires descendoient assez promptement de la bouche dans la dilatation dont il s'agit; mais là elles s'accumuloient au point de former en très-peu de temps, au côté gauche de la partie inférieure de l'encolure, une sorte de tumeur très-dure, pyriforme, et du volume de la tête d'un homme. L'eau produisoit le même effet. Cette tumeur portoit la trachée - artère complètement à droite, et la comprimoit assez pour rendre la respiration très-gênée; dans cet état, l'animal baissoit la tête, allongeait l'encolure, toussait plusieurs fois, et faisoit de grands efforts pour faire descendre les alimens de cette sorte de jabot dans l'estomac; mais ces efforts étoient toujours pénibles, et ce n'étoit pas sans difficulté qu'il parvenoit à faire passer dans le ventricule les alimens ainsi accumulés. Ce cheval n'ayant point été laissé dans nos infirmeries, on n'essaya au-

un moyen de le délivrer de cette maladie rare et grave, qui peut-être le fera un jour périr.

Un autre cheval, âgé de quatorze à quinze ans, qui avoit été reçu depuis peu pour un train d'artillerie, eut, à la suite de vastes dépôts par congestion, le long des membres antérieurs, les tendons fléchisseurs des pieds complètement gangrenés depuis le genou jusqu'à leur terminaison, ainsi que tous les ligamens. Pendant les deux jours qui précédèrent sa mort, ce cheval ne marchoit qu'avec la plus grande difficulté, faisant son appui, sur-tout d'un membre, sur les os sésamoïdes, et sur l'extrémité inférieure du canon. On auroit pu croire, en le voyant debout, ou que les deux paturons avoient été fracturés transversalement, ou que les tendons des muscles fléchisseurs des pieds avoient été entièrement coupés, tant leur allongement étoit grand par l'effet du sphacèle qui les avoit presque complètement désorganisés.

Une jument affectée de pousse et de cornage avoit la trachée-artère presque tout-à-fait aplatie dans la région cervicale, par le défaut de réunion des bouts des cerceaux cartilagineux. Son diamètre antéro-postérieur n'avoit guère plus d'un centimètre (environ 5 lignes). L'œsophage se trouvoit logé dans l'espèce de gouttière que formoit sa partie postérieure. Cette jument, qui mourut d'une péripneumonie inflammatoire, avoit en outre les plus grands cerceaux de l'une des bronches presque entièrement ossifiés. Le cœur et les autres viscères étoient dans un état d'intégrité parfaite.



A l'ouverture de la tête d'un cheval morveux, on a trouvé dans les sinus frontaux, au-dessus des cellules de l'ethmoïde, deux petits morceaux de bois dont le plus considérable avoit 3 centimètres (environ un pouce) de largeur, sur 68 millimètres (3 pouces) à-peu-près de diamètre; ses deux extrémités étoient terminées en biseau. Le second étoit de même grosseur, mais la moitié moins grand. Ils étoient appliqués l'un sur l'autre, se trouvoient placés transversalement à la longueur de la tête, et reposoient immédiatement sur l'os ethmoïde, près la cloison qui sépare la cavité crânienne des cavités nasales : ils étoient enveloppés d'une matière blanchâtre, assez consistante. Nous n'avons pu savoir s'ils étoient la cause déterminante de la morve, et comment ils avoient pu parvenir dans un endroit aussi caché et aussi peu accessible aux corps extérieurs.

Nous avons été à même de nous convaincre, sur deux chevaux affectés de phrénésie, des bons effets des fortes saignées, secondées d'abondantes lotions d'eau froide sur la tête, de lavemens laxatifs, et de l'application de moutarde aux fesses. A l'un de ces deux chevaux on tira, dans l'espace d'une demi-heure, 5 kilogrammes (un peu plus de 10 livres) de sang, et à l'autre 10 kilogrammes (près de 21 livres) dans vingt-quatre heures. Le premier fut guéri au bout de douze heures, et le second, dont les accès étoient encore plus violens, au bout de trente-six heures.

Nous n'avions pu, jusqu'à présent, triompher de

l'amaurose ou goutte sereine, soit qu'elle fût récente ou ancienne. Nous avons été plus heureux, il y a environ un mois. Un jeune cheval qui en étoit affecté aux deux yeux, depuis peu de temps, à la suite d'une forte attaque d'apoplexie, et un vieux chien, borgne depuis quelques années, sur lequel l'amaurose se déclara tout-à-coup à l'autre œil, sans cause apparente, furent traités l'un et l'autre par un large vésicatoire placé sur le muscle masseter (zigomato-maxillaire), et le plus près qu'il fût possible de l'œil malade. Ces deux animaux ont recouvré complètement la vue au bout de dix jours. On avoit inutilement employé pour le chien, pendant quelque temps, des cataplasmes aromatiques sur l'œil, les purgatifs, un vésicatoire sous la poitrine, et on avoit de plus exposé fréquemment sous cet œil un flacon rempli d'ammoniaque (alkali volatil).

Un hydrocèle très-considérable, survenu presque tout-à-coup à un vieux cheval, après la guérison de plusieurs tumeurs polypeuses à l'anus, fut guéri dans l'espace de dix à onze jours par des cataplasmes composés d'une partie de poudre de moutarde, sur trois parties de poudre de plantes aromatiques. Ce n'est pas la première fois que nous employons avec succès la poudre de moutarde, soit comme résolutif, soit comme dérivatif, soit enfin pour faire renaître la chaleur dans des tumeurs indolentes, afin d'y exciter la suppuration ou d'en favoriser la fonte.

Les acares des bêtes à cornes ont été trouvés en

très-grand nombre sur des bœufs hongrois affectés de gale. Leur examen au microscope, comparés à ceux du cheval, ne nous a pas offert une différence sensible. Cependant leur inoculation à des chevaux, à des ânes et à des chiens, n'a produit aucun effet, quoique l'on ait remarqué pendant trente heures environ ces mêmes insectes nichés sous l'épiderme où ils paroissent s'être décomposés.

Une variété de polypes du vagin, à surface unie et lisse, ayant la forme d'une poire, et que l'on pourroit prendre, si on ne les touchoit pas, pour un renversement de la vessie, a été remarquée dans plusieurs chiennes. La ligature de ces polypes qui, ordinairement, paroissent tout-à-coup et ne sont accompagnés d'aucun écoulement sanguin ni purulent, les a constamment fait tomber le second et le plus tard le troisième jour, sans qu'il en soit résulté aucun accident.

Des mouvemens convulsifs des mâchoires, qui consistent dans un écartement et un resserrement alternatifs et permanens de ces parties, ont été observés sur divers chiens. Cette maladie, dont nous n'avons pu encore découvrir la cause, a toujours résisté aux moyens qu'on a employés, tels que les antispasmodiques, les frictions d'huile d'olive camphrée, etc.; elle a emporté les animaux qui en étoient attaqués, du cinquième au huitième jour de son apparition.

Le catarrhe nasal des chiens, affection si commune aujourd'hui parmi ces animaux, dans les grandes villes sur-tout, a été remarqué sur un jeune loup qui étoit

depuis quelques mois dans les infirmeries de l'école. Il en est mort après l'avoir communiqué à trois jeunes chiens, que l'on avoit placés à dessein dans sa loge. Ces chiens en périrent aussi en peu de temps.

Nous avons eu occasion de nous assurer de la contagion des dartres ulcérées dans les chiens. Le virus déposé à la surface de la peau, fait presque toujours des progrès rapides dès le troisième ou le quatrième jour de son insertion. Il corrode et ronge bientôt les parties de l'organe cutané, sur lesquelles il a été appliqué, et les médicamens ne triomphent alors que difficilement de cette dangereuse maladie, sur-tout si elle a été inoculée sur une partie semblable à celle où elle a pris son origine.

### *Épizootie.*

Depuis la dernière séance publique on a vu avec inquiétude se renouveler dans quelques cantons de ce département l'épizootie désastreuse qui, pendant le cours de 1814, a envahi près de la moitié du royaume. Plusieurs bêtes à cornes viennent d'en être frappées dans le canton de Mornand; elle est signalée de nouveau par un arrêté de M. le préfet de Saône-et-Loire; elle s'est montrée depuis peu dans quelques départemens du Nord où elle a ravagé des parcs d'approvisionnement militaires; et au moment même où nous écrivons ce compte rendu, nous apprenons, par la correspondance de M. l'inspecteur général, qu'elle se remontre sur quelques points dans les environs de la capitale.

Il ne nous est donc pas permis de la regarder comme terminée. Ses atteintes ont été beaucoup moins graves pendant l'année qui vient de s'écouler ; mais n'avons-nous pas à craindre qu'elle ne se réveille avec fureur si certaines circonstances en exaltent la funeste activité ?

La plupart des grandes épizooties contagieuses ont régné pendant plusieurs années : presque toutes ont offert dans leur cours d'assez longues rémissions, qui ont inspiré une sécurité trompeuse.

L'administration écartera le danger qui nous menace, en veillant avec la plus vive sollicitude sur l'exécution des mesures d'hygiène et de police qui ont été prescrites, et qui, seules, peuvent opposer des barrières aux ravages de ce fléau.

## DEUXIÈME PARTIE.

### *Correspondance.*

Quelque considérable que soit le nombre des animaux malades que l'on amène journellement dans notre école, il s'en faut de beaucoup qu'il puisse nous mettre à même de faire connoître aux élèves toutes les maladies qui affectent les animaux domestiques, et les principales complications qui les accompagnent ; la correspondance que l'on entretient avec les vétérinaires praticiens, en nous procurant une foule de faits intéressans, concourt aussi à l'instruction des premiers, en multipliant les connoissances qu'ils doivent posséder avant d'être jugés dignes du diplôme de capacité. Ces faits leur sont communiqués

avec tous les détails qui les accompagnent , et nous remplissons , par-là , doublement l'intention de ceux qui veulent bien nous les adresser , puisqu'en attendant que l'impression les ait transmis à la connoissance de tous les hommes de l'art , ils ont déjà servi à guider de jeunes vétérinaires dans le chemin de la pratique.

Depuis le dernier compte rendu de nos travaux , nous avons reçu divers mémoires et observations dont je vais faire connoître ici l'objet.

M. *Morier* , vétérinaire à Aigle , en Suisse , nous a fait parvenir un mémoire sur une affection vermineuse pulmonaire qui attaque les jeunes veaux et les chevaux dans différentes parties de la Suisse. A ce mémoire , plein d'intérêt , sont jointes d'autres observations non moins importantes sur le catarrhe urétral des bœufs , sur le catarrhe utérin et vaginal des vaches , sur la fureur utérine , sur la cardite et sur une tumeur formée par des poils , située sur le cou d'un bœuf.

M. *Vieillard* jeune , ex-vétérinaire d'un régiment de chasseurs à cheval , aujourd'hui fixé à Maringue , département du Puy-de-Dôme , nous a adressé plusieurs observations sur la morve et le farcin , maladies qui ont fait de grands ravages dans le corps où il étoit ; sur quelques plaies d'armes à feu , sur des calculs salivaires qu'il a extraits à trois chevaux de troupe sans qu'il en soit résulté de fistule , et sur une hernie hépatique dans un chien.

M. *Balestra*, ex-élève répétiteur de cette école ; aujourd'hui étudiant en médecine à Gènes, nous a transmis un mémoire sur une maladie des animaux ruminans, nommée *mal de fiel*. C'est une très-forte inflammation de la vésicule biliaire qui souvent se termine par la gangrène de cette poche. Ce mémoire est accompagné d'observations sur le déchirement de l'une des jugulaires d'un cheval d'escadron pendant une course rapide, sur une luxation de la tête du fémur dans un âne, et sur le croup remarqué dans une chienne.

M. *Jughon*, vétérinaire à Patagnet, département de la Haute-Loire, nous a envoyé une observation sur une hydrocéphale dans une vache et sur le vomissement dans une autre vache, ainsi que dans un cheval. Une chose assez particulière fut remarquée pendant le traitement de la première de ces maladies ; il falloit plusieurs hommes pour relever la vache qui en étoit atteinte, tandis qu'une seule personne, en lui soutenant une de ses cornes, la mettoit à même de se relever sur-le-champ.

Nous avons reçu de M. *Bardy*, vétérinaire à Brassac, département du Tarn, l'histoire d'un fort engorgement inflammatoire des mamelles avec tendance à la gangrène, maladie qui, au printemps de 1814, fit périr dans cette commune un grand nombre de vaches.

M. *Maffre* aîné, vétérinaire à Saint-Nicolas de la Grave, département de Tarn et Garonne, nous

a fait part d'une maladie nommée dans ce département *coup de sang*, laquelle consiste en des tumeurs sanguines qui se montrent tout-à-coup au-dessus du fanon dans les animaux ruminans, au commencement de l'été, sur-tout lorsque ces animaux ont été mal nourris pendant l'hiver. Cette affection, qui paroît être une variété de tumeurs charbonneuses, parcourt ses périodes très-prompement.

M. *Mermet*, vétérinaire à Virry, département du Jura, nous a donné connoissance d'une espèce de fièvre muqueuse, nommée dans le langage du pays *ferlin*, qui affecte les bêtes à cornes d'une partie de la Franche-Comté et du Bugey, où elle enlève annuellement un grand nombre d'animaux. Au mémoire dans lequel se trouve décrite cette maladie est jointe une observation sur une paralysie dont sont attaquées périodiquement, d'année en année depuis quelque temps, les vaches d'une métairie, sans que l'on ait pu encore en découvrir la cause, le local, la nourriture et les pâturages étant toujours les mêmes.

M. *Ancèze*, vétérinaire à Lognac, département de Lot et Garonne, nous a transmis l'histoire d'une hémiplegie complète, observée sur un bœuf et traitée par lui, avec succès, sous les yeux de M. *Dorfeuille* père, vétérinaire au Port Sainte-Marie.

M. *Rouchon*, vétérinaire à Neuvic, département de la Dordogne, nous a communiqué la description



d'un procédé opératoire en usage dans plusieurs départemens du midi de la France , pour priver les animaux ruminans de la faculté de se reproduire , lorsque le bistournage est impraticable et que l'on ne veut point amputer les testicules. Ce procédé consiste à lier le cordon au moyen d'une aiguille courbe , sans comprendre dans la ligature aucune partie du scrotum.

M. *Rouchon* nous a aussi envoyé des observations sur la section accidentelle complète des tendons fléchisseurs du pied postérieur d'une vache , et sur deux parts laborieux aussi dans la vache , l'un avec hydroisie de la matrice , compliquée d'ascite et d'hydrocèle , sur le jeune sujet ; dans l'autre , il y avoit mauvaise conformation du petit qui manquoit de sternum. On observoit à sa place une large ouverture qui communiquoit dans la poitrine et dans l'abdomen , et par laquelle le cœur et les intestins s'échappèrent au moment du part.

M. *Barat*, vétérinaire à Saint-Martial-d'Artinsce , département de la Dordogne , nous a fait part de plusieurs observations : l'une sur un spasme très-violent des muscles de la respiration dans un bœuf ; l'autre , sur des convulsions aiguës dans plusieurs chiens , et une troisième sur la communication de la gale d'un cheval à plusieurs personnes , fait rare dont quelques autres vétérinaires nous ont également cité des exemples.

Nous avons reçu de M. *Prat* fils , vétérinaire à

Murat, département du Cantal, des observations sur des fractures et sur le crapaud dans l'espèce bovine; sur l'extraction complète du sabot du cheval, et sur une inflammation gangréneuse des intestins et de la vessie dont furent atteintes beaucoup de vaches pendant les mois de juillet et d'août 1814.

M. *Bouin*, vétérinaire à Limonet, département du Rhône, nous a envoyé le cœur d'une génisse de quinze mois, dans la pointe duquel étoit profondément implantée depuis long-temps, à ce qu'il nous a paru, une grosse aiguille à coudre dont le chas étoit cassé. A cette pièce pathologique étoit jointe une note des symptômes observés pendant les quinze derniers jours de la maladie, qui s'annonça d'abord par une fièvre assez forte, et se termina par des accès épileptiques.

M. *Bragard*, vétérinaire à Grenoble, département de l'Isère, nous a adressé une observation sur un empoisonnement de deux vaches qui avoient bu de l'eau provenant du lessivage de terres salpêtrées, et une autre sur une disparition de la morve, à laquelle succéda le farcin, sur un cheval qui avoit été abandonné pendant plusieurs mois dans une prairie.

M. *Bragard*, comme plusieurs des vétérinaires que nous avons cités, nous avoit déjà envoyé d'autres mémoires ou observations pratiques, qui ont été mentionnés dans nos précédens comptes rendus.

Tel est, MESSIEURS, ce que nous ont offert de plus intéressant nos travaux et notre correspondance pendant l'année qui vient de s'écouler. Je regrette que les

bornes de ce discours ne me permettent pas de m'étendre davantage sur la plupart des faits qui nous ont été communiqués ; réunis à d'autres faits semblables, ils seront, comme on le conçoit aisément, bien plus propres à avancer quelques points de notre art, que des volumes entiers où il ne seroit question que d'une vaine théorie.

Jeunes élèves, un temps précieux a été perdu pour vos études, pendant l'année qui vient de s'écouler. Le prestige de tant d'événemens incroyables a puissamment agi sur les esprits qui n'étoient point encore fortifiés par les leçons de l'expérience. Mais la sagesse qui préside aujourd'hui à nos destinées a rétabli l'ordre dans les idées ; chaque chose reprend sa place. N'étant plus distraits, à l'avenir, de vos occupations, vous pourrez les continuer paisiblement, et recueillir le fruit de votre application : vous ne serez donc plus occupés désormais que de ce qui vous intéresse ; vous livrer avec ardeur au travail, fuir tout ce qui peut entraîner à la dissipation ou la faire naître, se soumettre strictement à la discipline de l'école, pratiquer enfin tous vos devoirs, depuis trop longtemps oubliés ou méconnus, telles sont les principales obligations qui vous sont rigoureusement imposées ; l'intérêt de votre pays, votre propre intérêt, votre honneur même en dépendent, et ils vous en font un devoir impérieux.

Que ceux d'entre vous qui vont être proclamés capables d'aller exercer leur art se persuadent bien qu'il

leur reste encore beaucoup à apprendre , et que la nouvelle carrière dans laquelle ils vont entrer est semée d'épines. S'ils goûtent une satisfaction bien douce lorsqu'ils verront leurs efforts couronnés de succès , ils éprouveront aussi une douleur bien vive , et ils seront presque découragés lorsque tous leurs soins et tant de peines n'auront eu aucun résultat avantageux , et que , le plus souvent , il ne leur en sera tenu aucun compte.

Quant à ceux qui n'ont pas encore été jugés dignes du titre qu'ils sollicitent , qu'ils ne s'en affligent pas : ils savent que les maîtres , qui n'ont pas moins en vue le véritable intérêt des élèves que celui de la société et l'honneur de l'art , n'agissent que d'après leur conscience et dans des vues aussi justes que sages. Il ne suffit pas d'avoir un diplôme , il faut pouvoir justifier , dans toutes les circonstances , qu'on l'a réellement mérité ; et nous savons que l'espace de trois années est , pour un grand nombre d'élèves , un temps trop court. Il n'est aucun de nous à qui l'expérience ne l'ait appris ; aussi désirons nous que MM. les préfets fassent un choix plus sévère des sujets qu'ils destinent à l'étude de l'art , ou que le Gouvernement leur accorde un séjour plus long dans les écoles ; alors les reproches que l'on fait à beaucoup de nos élèves cesseront d'être fondés.

M. l'inspecteur-général , que les directeur et professeurs de cette École revoient toujours parmi eux avec autant de plaisir que d'intérêt , jugez , car c'est à vous particulièrement que ce droit est réservé , si les vœux qu'ils font , si les désirs qu'ils témoignent doivent

être pris en considération , et s'ils méritent d'être mis sous les yeux du Gouvernement. Peut-être vaudroit-il mieux qu'il y eût moins de vétérinaires et qu'ils eussent, en sortant de nos écoles, des connoissances plus étendues.

M. le préfet, que nous avons l'honneur de voir pour la première fois présider cette séance publique, vous dont la sollicitude paternelle s'étend constamment à tout ce qui peut concourir au bien de vos administrés, veuillez bien être l'interprète de nos sentimens près du Gouvernement qui nous comble de ses bienfaits; nous ferons tous nos efforts pour nous en rendre de plus en plus dignes. C'est ainsi que nous voulons prouver à Louis XVIII, notre auguste souverain, notre profond amour pour lui, ainsi que toute notre reconnaissance pour l'intérêt que Sa Majesté daigne prendre à une institution à la prospérité de laquelle se lie si éminemment l'intérêt public et l'intérêt particulier.

---

*DISCOURS de M. le conseiller d'État, préfet  
du département, président.*

MESSIEURS,

L'occasion qui nous rassemble est une de ces circonstances solennelles qui laissent dans l'âme de grandes impressions, et dans le cours de la vie de profonds souvenirs. Il n'est personne, à quelque âge

qu'il soit parvenu et quelque carrière qu'il ait parcourue, qui n'aime à se reporter sur les scènes si imposantes de sa jeunesse, où, sous les yeux de maîtres instruits, d'un public éclairé, et d'administrateurs qui, dans des succès précoces, aiment à trouver le gage ou le germe d'un talent qui ne demande que l'occasion de se développer, la bonne conduite vient recevoir de justes éloges, et l'instruction des récompenses méritées. Ce spectacle touchant anime les cœurs d'une noble émulation, la modestie y trouve des encouragemens, et le talent s'y prépare des occasions de succès; souvent même, au sein de cette utile fermentation, d'heureuses dispositions arrêtées dans leur développement, ont pris tout leur essor; elles y ont reçu cette salutaire hardiesse qui ne fait point le talent, mais qui lui donne les moyens et le courage de se produire.

Jeunes gens dont des juges impartiaux vont ici signaler l'instruction et le mérite, songez que vous avez tous une dette à acquitter; et envers l'État qui fait les frais de votre éducation, et envers vos familles qui reposent sur vous leurs plus chères espérances. Les fonctions que vous avez à remplir sont au nombre des plus utiles de la société; c'est sur-tout dans ces momens de désolation, où des causes qui jusqu'à ce moment ont échappé à nos recherches, soufflent dans les campagnes le venin d'une contagion funeste, que toutes les espérances se fondent en vous. C'est alors que vos fonctions se relèvent encore et que l'admi-

nistrateur lui-même vient chercher auprès de vous et les secours dont il a besoin et les lumières qui lui manquent; elles participent ainsi à cette haute administration dont vous êtes les conseils, en même temps que vous êtes ses plus utiles agens.

Jeunes élèves, sous des maîtres aussi éclairés, sous la direction supérieure d'un homme que la France se plaît à compter au nombre de ses savans les plus utiles, vos progrès doivent être rapides. Si des circonstances, dont je voudrais pouvoir éloigner le souvenir, avoient pu en retarder le développement, ce seroit un tort de plus à reprocher à ce Gouvernement destructeur qui, après avoir proclamé avec tant d'ostentation, des encouragemens pour les sciences et une noble carrière pour les arts, arrêtoit le talent à l'époque des succès, comme le génie dans son développement, et ne laissoit d'autre perspective à la jeunesse que celle des armes; carrière glorieuse sans doute, mais où tant de succès sans résultats, compensés par tant de funestes revers, n'ont coûté à l'humanité que des pleurs stériles, et à tant de familles désolées que des regrets sans consolation.

Jeunes gens, vos occupations et vos études vous appellent à une autre destination; le bruit des armes et le vague des spéculations politiques vous sont non-seulement étrangers, ils sont encore incompatibles avec vos succès. La science qui vous occupe demande un homme tout entier; elle réclame sur-tout ces belles années de la jeunesse, qui doivent être spécialement

réservées à l'étude d'une théorie sur laquelle doit reposer, comme sur une base solide, l'expérience de toute votre vie. Le plus sûr moyen d'acquérir ces connoissances et d'obtenir cette considération que, dans tous les états et dans toutes les positions, on doit se proposer comme la plus douce récompense, c'est de se renfermer dans les études de son état. Laissez donc de côté les questions abstraites et les vaines spéculations qui ont égaré même les hommes les plus instruits, et qui égareroient plus sûrement encore des esprits superficiels. Jetez les yeux sur ces hommes éclairés qui, dans les sciences ou dans un état quelconque, se sont élevés à un haut degré de considération ; ils n'ont pas même pensé que ce fût assez de la vie et des moyens d'un seul homme pour approfondir une légère partie de la science que des esprits présomptueux ont cru néanmoins pouvoir effleurer avec tant d'autres. Que leur exemple soit pour vous une utile leçon ; proposez-vous-les pour modèles, mais n'oubliez pas non plus que la science seule et le talent ne suffiroient pas pour vous donner cette bonne renommée dont vous devez vous montrer jaloux. La véritable considération est celle qui se fonde sur la moralité, sur la pratique de toutes les vertus de son état, sur le désintéressement qui écarte l'envie et qui fait que l'opinion publique, toujours juste dans ses éloges comme dans ses reproches, joint au titre d'artiste instruit, la dénomination plus flatteuse encore d'honnête homme, de bon citoyen et de sujet fidèle.



*PROCÈS - VERBAL des opérations du Jury  
d'examen de l'École royale d'économie  
rurale et vétérinaire de Lyon, pendant  
la session de septembre et octobre 1815.*

Le jury d'examen de l'école royale vétérinaire de Lyon, constitué d'après l'article XI du décret sur la nouvelle organisation des écoles d'économie rurale et vétérinaire, en date du 15 janvier 1813, s'est réuni, conformément à une lettre de son excellence le Ministre secrétaire d'état de la justice, et garde des sceaux, chargé provisoirement du porte-feuille de l'intérieur; laquelle lettre est datée du 9 septembre 1815.

Aux termes de la lettre de son excellence, le Jury s'est occupé,

- 1°. De l'examen général des élèves, et de la désignation de ceux qui ont mérité des prix;
- 2°. De la nomination des répétiteurs;
- 3°. De l'examen des élèves prétendant au diplôme de maréchal vétérinaire, ainsi que de la désignation de ceux qui, jugés dignes de ce diplôme, sont encore les plus aptes à suivre avec succès le second cours, celui qui est nécessaire pour obtenir le titre de médecin-vétérinaire;
- 4°. De la délivrance de diplômes en remplacement de brevets perdus, ou de titres reconnus insuffisants pour exercer l'art vétérinaire.

Les opérations ont commencé le vendredi 22 sep-

tembre, à neuf heures du matin; elles ont continué les 23, 25, 26, 27, 28, 29, 30 du même mois; les 1, 2, 3, 4, 5 octobre.

Les quatre premières séances ont eu pour objet l'examen des élèves sur la théorie; chacune de ces séances a été ouverte à neuf heures du matin et levée à quatre heures de l'après-midi; elle a été suspendue depuis midi jusqu'à midi et demi, pour le dîner des élèves.

Dans les cinquième, sixième et septième séances, les élèves concourant pour le brevet de maréchal-vétérinaire ont pratiqué, sous les yeux du jury, des opérations de forge, de ferrure, de chirurgie et de chimie pharmaceutique, et ceux des concurrents pour le répétitorat, qui se sont crus capables d'être attachés aux cours de forge et de ferrure, ont forgé un fer pour un mauvais pied. Ces séances ont duré sans interruption depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures après-midi.

Les huitième, dixième et onzième séances ont été consacrées à examiner sur la théorie les concurrents pour le diplôme de maréchal-vétérinaire. Ces élèves ont, dans la neuvième séance, traité par écrit, à huis clos et sous la surveillance du jury, une question de jurisprudence vétérinaire.

Ces séances ont été présidées par M. *Huzard*, inspecteur-général des écoles royales vétérinaires, à l'exception de la première, qui l'a été par M. *Bredin*, directeur de l'école royale vétérinaire de Lyon.

Le 4 octobre, les élèves ont été réunis dans une des salles de l'école, pour désigner au scrutin et en présence du jury, celui d'entre eux qui leur paroît mériter le prix de bonne conduite. Quelques instans après le jury s'est réuni de nouveau pour résumer ses opérations et prononcer son jugement.

Il résulte des séances particulières, que quatre-vingt-six élèves ont été examinés; quelques autres ne se sont pas présentés : tels sont MM. *Laborde* et *Guichenet*, de la Gironde; *Vallette*, de l'Hérault; *Vallée*, élève militaire; *Brunet*, de l'Allier; *Michel*, de Saône et Loire, absent de l'école; *Denoue*, de la Nièvre, et *Hugonot*, du Doubs, malade à l'infirmerie; enfin, *Mouly*, de l'Hérault; *Verdoix*, de l'Indre; et *Damalix*, du Doubs, qui, ayant fini leurs trois années d'études, ont cru devoir profiter du bénéfice de la décision de son excellence, portant que, pour cette fois seulement, le concours pour l'obtention du diplôme seroit facultatif.

Le nombre des élèves qui ont concouru pour le diplôme de maréchal-vétérinaire a été de vingt-huit : douze élèves se sont présentés pour obtenir les places de répétiteurs.

Ont été jugés dignes du diplôme de maréchal-vétérinaire ;

- MM. *CARRÈRE (Pierre-Etienne)*, des Hautes-Pyrénées; il a obtenu le premier prix de la première année d'études en 1813, et a été nommé répétiteur en octobre 1814;  
*EMERY (Joseph)*, du Mont-Blanc; il a obtenu un ac-

cessit en 1813, et a été nommé répétiteur en octobre 1814 ;

MM. MOYROUX (*Louis*), du Rhône, élève aux frais de ses parens ; il a été nommé répétiteur en octobre 1814 ;

LACLAVERÈRE (*Pierre*), de Lot et Garonne ; il a été nommé répétiteur en octobre 1814 ;

PERRON (*Charles-Louis-Victor*), du Doubs, élève aux frais de ses parens ; il a obtenu le premier prix de la deuxième année d'études en 1814 ;

BARBAZAN (*Jean-Pierre*), des Hautes-Pyrénées ; il a obtenu un accessit en 1814 ;

LEFAURE (*Guillaume*), de la Creuze ; il a obtenu un accessit en 1813 ;

GODINEAU (*Jean-Baptiste*), de la Gironde ; il avoit concouru infructueusement pour son diplôme en octobre 1814, et en avril 1815 ;

OLIVIER (*Pierre-Jacques*), des Bouches-du-Rhône ; il a été nommé répétiteur en octobre 1814 ;

BERTRAND (*Ignace*), élève militaire ; il a obtenu un accessit en 1814 ;

LEPEIX (*Jean*), de l'Allier ; il a obtenu un accessit en 1814. Cet élève, entré le 1<sup>er</sup> novembre 1813 à l'école de Lyon, avoit passé six mois à celle d'Alfort ;

THÉRON (*Jean-Claude*), de la Haute-Loire ;

PERRIER (*Joseph-François*), de la Drôme ; il avoit concouru infructueusement pour son diplôme en octobre 1814 et en avril 1815 ;

BÉJOT (*Jacques*), de Saône et Loire ; il a obtenu un accessit en 1814, et a été nommé répétiteur en avril 1815 ;

LUSCAN (*Jean-Prosper*), du Gers, élève aux frais de ses parens ;

ROBERT (*Michel*), de l'Ain, élève aux frais de ses parens ;

REVELL (*Jean-Baptiste*), élève militaire ;

MM. PEYRONNY (*Arnaud*), de la Gironde ; il a obtenu le deuxième prix de la deuxième année d'études en 1813 ;  
 CHARASSIN (*Jean-François*), du Rhône, élève aux frais de ses parens ; il avoit concouru sans succès pour son diplôme en avril 1815 ;  
 THOMAS (*Pierre-Daniel*), de Vacluse ;  
 POULET (*François-Joseph*), du Jura ;  
 RIZON (*Joseph*), du Gers, élève aux frais de ses parens ; il a obtenu un accessit en 1814 ;

Les élèves qui suivent n'ont pas été jugés assez instruits pour obtenir leur diplôme :

MM. CROUZON (*Pierre-Guillaume*), de la Lozère, élève aux frais de ses parens ;  
 RIPERT (*François*), de l'Isère, élève aux frais de ses parens ; il avoit déjà concouru sans succès en avril 1815 ;  
 PLAGNIARD (*Jean-Antoine*), du Rhône ;  
 CAPDEVILLE (*Jean*), des Hautes-Pyrénées ;  
 MARTINOT (*Claude*), de Saône et Loire, élève aux frais de ses parens ;  
 CAZENEUVE (*Jean-Pierre*), de la Haute-Garonne ; il a obtenu un accessit en 1813 ;

Parmi les élèves qui ont obtenu leur diplôme de maréchal - vétérinaire, le jury a distingué comme propres à suivre, avec fruit, le second cours :

MM. CARRÈRE,	MM. OLIVIER,
EMERY,	BERTRAND,
MOYROUX,	LEPEIX,
LACLAVÈRE,	BEJOT,
PERRON,	LUSCAN,
BARBAZAN,	ROBERT,
LEFAVRE,	

Les élèves qui ont paru au jury les plus propres à remplir les places de répétiteurs, ont été attachés aux cours pour lesquels ils ont montré le plus d'aptitude.

Ces élèves sont, pour les cours d'anatomie, d'extérieur et d'éducation des animaux domestiques :

MM. BERNARD (*Antoine*), de Saône et Loire, élève aux frais de ses parens;

ANGINIARD (*Charles-Hippolyte*), élève militaire.

Pour le cours de botanique, chimie, pharmacie et matière médicale :

MM. DUBRENA (*Jean-François-Sébastien*), du Gers;

VERGNAUD (*Jean-Baptiste*), de la Creuze.

Pour le cours de maréchallerie et de jurisprudence vétérinaire :

MM. MISTRE (*Antoine-Raymond*), du Var;

SAILHAN (*Bernard*), de Lot et Garonne, élève aux frais de ses parens.

Pour le cours de pathologie et d'opérations :

MM. CLAUSTRE (*André*), du Puy-de-Dôme;

NAUDRON (*Joseph*), du Rhône, élève aux frais de ses parens.

Le titre de répétiteur étant la distinction la plus honorable que puissent obtenir les élèves pendant leurs études, le jury ne décerne pas d'autre prix à ceux qu'il désigne pour être répétiteurs.

Les prix ont été accordés et distribués dans l'ordre suivant :

I<sup>er</sup>. PRIX DE LA TROISIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

M. CARRÈRE.

## ACCESSIT.

MM. EMERY,

MOYROUX,

LACLAVERÈ.

Ces quatre élèves sont du nombre de ceux qui ont obtenu leur diplôme, et qui ont été nommés élèves-médecins.

II<sup>o</sup>. PRIX.

Ce prix, réservé pour les élèves de la troisième année d'études qui n'ont pas terminé leurs cours, a été accordé à :

MM. FALGOUX (*Jacques-Charles-Pierre-Simon-Jude*), de l'Aude;SAUVAGEOT (*Louis*), de la Côte-d'Or.

## ACCESSIT.

MM. DAMNE (*Antoine*), des Landes;DUFOUR (*Jacques*), de l'Allier.I<sup>er</sup>. PRIX DE LA DEUXIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.M. GHERARDI (*Joseph-Donat-Marie*), de l'Arno, élève aux frais de ses parens.II<sup>o</sup>. PRIX.M. ROBERT dit LAPOUSSÉE (*Bertrand*), de Lot et Garonne, élève aux frais de ses parens;

ACCESSIT.

MM. OLIVIER (*Louis-Magloire*), du Var ;  
DELANNES (*Jean-Pierre*), de Tarn et Garonne ;

I<sup>er</sup>. PRIX DE LA PREMIÈRE ANNÉE D'ÉTUDES.

M. FOURNIER (*Jacques-Noël*), des Bouches - du - Rhône,  
élève aux frais de ses parens.

II<sup>er</sup>. PRIX.

M. MICOUD (*Joseph*), du Mont-Blanc.

ACCESSIT.

MM. JOANNY (*Pierre*), du Cantal ;  
PERRIN (*Victor - Augustin*), du Jura, élève aux frais  
de ses parens ;  
BANDERET (*Claude-François*), élève suisse.

PRIX DE BONNE CONDUITE.

D'après les suffrages de la très-grande majorité  
des élèves, sanctionnés par l'administration de l'école,  
ce prix est décerné à M. *Rizon*, précédemment désigné.

Le jury croit devoir déclarer que, quoique satis-  
fait du zèle et de l'émulation qui règnent dans l'école,  
il a trouvé un grand nombre d'élèves foibles parmi  
ceux de la deuxième et de la première années d'études.  
Il a remarqué aussi que la réponse écrite à la ques-  
tion de médecine légale présentée par les concurrens  
au diplôme, étoit en général moins bien rédigée que  
celle qui fut présentée dans les concours précédens.

Avant de clore sa session, le jury s'est occupé  
d'une demande de M. *Jacques Arnaud*, résidant



à Moulins, département de l'Allier, cette demande ayant pour objet l'obtention d'un diplôme de maréchal vétérinaire. Il a été constaté que M. le directeur de l'école royale vétérinaire de Lyon avoit accordé à M. *Arnaud* un des certificats de capacité qui, dans le temps où ils étoient délivrés, tenoient lieu de tous autres titres. M. *Arnaud* a prouvé, par des pièces authentiques, la perte de son certificat. Le jury a délibéré qu'il lui seroit accordé un diplôme de maréchal vétérinaire par duplicata.

Le 5 octobre a eu lieu la séance publique de distribution des prix, sous la présidence de M. le comte de *Chabrol*, préfet du département; la séance a été ouverte à trois heures, et a été levée à quatre heures et demie.

Fait et clos, à l'École royale d'économie rurale et vétérinaire de Lyon, le 5 octobre 1815.

Signé *GODINE*, *GROGNIER*, *GOHIER*, *RAYNARD*,  
*professeurs*; *C. J. BREDIN*, *directeur*;  
*HUZARD*, *inspecteur général*, *président*  
*du jury*.

---

Paris, de l'imprimerie de Madame *HUZARD* (née *VALLAT LA CHAPELLE*), rue de l'Eperon, n<sup>o</sup>. 7. Décembre 1815.

# PROCÈS-VERBAL

DE

LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

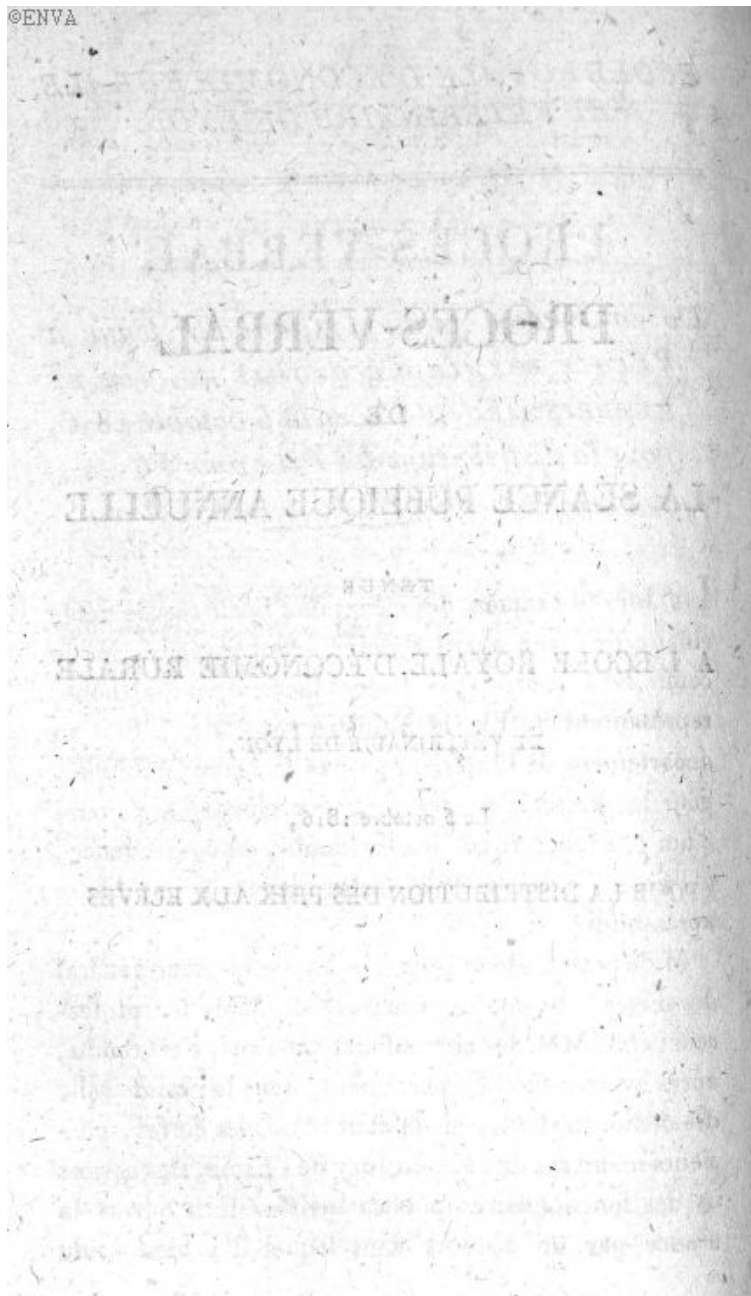
TENUE

A L'ÉCOLE ROYALE D'ÉCONOMIE RURALE

ET VÉTÉRINAIRE DE LYON,

Le 5 octobre 1816,

POUR LA DISTRIBUTION DES PRIX AUX ELÈVES.



## PROCÈS-VERBAL

*De la Séance publique annuelle tenue à  
l'ÉCOLE ROYALE D'ÉCONOMIE RURALE ET  
VÉTÉRINAIRE DE LYON, le 5 octobre 1816,  
pour la distribution des Prix aux Élèves.*

---

LE Jury d'examen des élèves de l'École royale vétérinaire de Lyon ayant terminé ses opérations, M. le comte de Chabrol, préfet du département du Rhône, représentant S. Ex. le Ministre secrétaire-d'État au département de l'Intérieur, a fixé la séance publique, pour la distribution des prix aux élèves, à aujourd'hui 5 octobre 1816. Il s'est rendu, en conséquence, à l'École, pour présider cette séance, à une heure après-midi.

M. le préfet, accompagné de M. l'inspecteur-général des Écoles royales vétérinaires, de MM. les professeurs et de MM. les autres fonctionnaires, s'est rendu, après avoir visité l'établissement, dans la grande salle des démonstrations, où étoient réunis les élèves, plusieurs membres de l'ancien Jury de l'École, des savans et des fonctionnaires publics invités. Il a ouvert la séance par un discours dans lequel il a bien voulu

donner aux jeunes vétérinaires de sages conseils, dont ils s'empresseront de profiter. Ce discours a été couvert d'applaudissemens multipliés, et de cris répétés de *Vive le Roi!*

M. *Raynard*, professeur de maréchallerie et de jurisprudence vétérinaire, a lu, au nom de MM. les professeurs ses confrères, le compte rendu des travaux de l'École, et de sa correspondance avec MM. les vétérinaires sortis de son sein : ce compte s'étend depuis la séance publique d'octobre 1815. M. le professeur s'est fait un devoir de rappeler à la reconnaissance des élèves tout ce que les Écoles vétérinaires doivent à la famille des BOURBONS, qui les a créées et protégées, et aux travaux des savans qui ont coopéré à leur réputation et à leur gloire.

M. *Grognier*, professeur de botanique, de matière médicale, de chimie et de pharmacie, remplissant les fonctions de secrétaire du Jury, a lu le procès-verbal de la session qui vient de se terminer, et dont la séance d'aujourd'hui est le complément.

M. le secrétaire du Jury a ensuite appelé successivement les élèves qui avoient obtenu les prix, qu'ils sont venus recevoir des mains de M. le préfet, qui a adressé à chacun des félicitations et des paroles d'encouragement.

La séance a été levée à trois heures, au milieu de nombreux applaudissemens.

---

*Discours de M. le conseiller d'État, préfet  
du département, président.*

JEUNES ÉLÈVES,

C'est un jour qui doit être solennel pour vous, que celui où l'application et les talens reçoivent les encouragemens et les récompenses qui leur sont dus, et où une année entière de travail se trouve couronnée par un succès flatteur et mérité.

Vos souvenirs, à toutes les époques de votre vie, se reporteront avec plaisir sur cette heureuse journée, où une palme glorieuse, accordée à de premiers essais, deviendra un heureux présage de votre avenir.

C'est en présence de vos magistrats, sous les yeux d'un savant qui a étendu, par ses profondes connoissances, les limites de l'art qui fait l'objet de vos études, sous les yeux de professeurs habiles qui ne séparent pas vos succès des leurs et qui en font leur plus douce jouissance, que vous recevrez ces honorables récompenses; elles en seront plus flatteuses et plus chères à vos cœurs.

L'État attend beaucoup des sacrifices qu'il fait pour votre éducation : vous répondrez à son attente; vous lui rendrez avec usure ce que vous aurez reçu de lui.

Vous vous ferez un devoir de soutenir l'honneur de cette École, que ses succès ont déjà classée parmi les plus utiles institutions du royaume : elle vous confie

le soin de sa réputation ; vous ne trahirez pas la confiance qu'elle a mise en vous.

L'art auquel vous donnez vos soins est un de ceux dont l'application embrasse les objets les plus utiles à l'économie domestique : c'est là que la pratique, éclairée par une sage théorie, peut rendre les plus grands services, dissiper les préjugés et les vieilles routines, et ennobler de toutes les ressources de la science ce qui avoit été si long-temps livré à l'ignorance et à l'habitude.

Dans cette distribution des emplois que l'organisation de la société assigne à tous ses membres, chacun a sa considération : il ne dépendra que de vous d'assurer celle qui vous est réservée, en relevant un art utile, par la manière honorable dont vous l'exercerez.

Loin de vous cette disposition de ne calculer vos services que par les avantages pécuniaires que vous en tirerez, et de réserver pour le riche seul les secours que le pauvre a le droit d'attendre de vous !

Il n'est qu'une manière d'honorer la profession à laquelle on s'est consacré : c'est en y portant la moralité et le désintéressement qui, dans tous les états, sont les premiers titres à la recommandation publique.

JEUNES ÉLÈVES, les rapports qui m'ont été faits sur vous, dans le cours de cette année classique, sont très-satisfaisans. Vous avez senti que, destinés à vous créer vous-mêmes un état et une existence, vous deviez chercher, dans l'application de vos premières années, à vous assurer des ressources pour l'avenir.

Cherchez à méditer ces utiles leçons qui n'ont pu

développer encore en vous que les premiers germes de la science. Dans le peu d'années que vous avez données à votre instruction, vous auriez bien peu appris, si vous ne vous étiez pénétrés de la nécessité d'apprendre encore.

Portez dans l'exercice de votre profession cet esprit d'observation auquel rien n'échappe, et joignez à la pratique ces études qui la dirigent et qui l'éclairent.

Et quand votre position vous permettra de vous créer les ressources d'une famille, présentez-lui pour premières leçons vos exemples, et pour modèle votre conduite. Formez vos enfans aux principes de la religion et de la morale depuis long-temps trop négligés parmi nous; faites-en de bons chrétiens et des sujets fidèles; ils vous rendront avec usure tout ce que vous leur aurez donné.

VIVE LE ROI!

*COMPTE rendu des travaux de l'École royale d'économie rurale et vétérinaire de Lyon, depuis la dernière session du Jury, en octobre 1815, jusqu'en octobre 1816; par M. Raynard, professeur.*

MESSIEURS,

L'objet de cette réunion est la distribution des récompenses que nous accordons annuellement à ceux des élèves de notre École qui se sont montrés les plus



dignes de les obtenir; il est aussi de rendre compte des travaux de l'année scolaire qui vient de s'écouler.

Ce jour est pour nous une fête solennelle, puisqu'il nous procure l'honneur bien grand de voir prendre place parmi nous, au premier magistrat de ce département, à M. l'inspecteur-général, l'honneur et le soutien des Écoles vétérinaires, et à plusieurs savans distingués de toutes les classes. Il répand dans nos cœurs la joie la plus douce et la plus véritable, par le bonheur que nous éprouvons en voyant décerner à nos élèves des palmes qu'ils ont justement méritées.

Notre but, dans cette heureuse journée, est de faire triompher à-la-fois la justice et la reconnaissance. La justice : nous nous sommes fait une loi sévère de n'accorder des récompenses qu'au seul mérite, et jamais à la faveur. La reconnaissance : tout nous rappelle les obligations sans nombre que les Écoles vétérinaires ont à l'illustre famille des BOURBONS. C'est à l'aïeul de notre bon Roi, et à un Ministre éclairé, ami des sciences et des arts, qu'elles doivent leur naissance et leur éclat. D'un autre côté, pourrions-nous, sans ingratitude, oublier, dans cette solennité, l'illustre fondateur de nos Écoles et les savans qui ont consacré leurs veilles à l'avancement de la médecine vétérinaire ? Mille hommages soient donc rendus à la mémoire de *Bourgelat*, à la mémoire des *Chabert*, des *Bredin*, des *Flandrin*, des *Gilbert*, des *Hénon*, des *César* !

Nous tâcherons toujours de marcher sur leurs traces,

et nous ferons en sorte que les Écoles vétérinaires de France, qui sont les premières par leur ancienneté, conservent ce rang par l'instruction qu'elles s'efforceront de répandre.

Mais je m'aperçois que le sentiment dont je suis animé m'entraîne loin de mon sujet, et semble me faire oublier la tâche honorable qui m'est imposée. Qu'il est doux, MESSIEURS, de pouvoir se livrer à l'impulsion de son cœur, lorsqu'il s'agit de la reconnaissance ! Ah ! s'il m'étoit permis de laisser parler celle qui m'est personnelle, que de choses n'aurois-je pas à dire ! Mais il est des circonstances où l'éloge le plus sincère peut ne paroître qu'un discours étudié. Je m'arrête donc, et je vais vous entretenir de nos travaux : puissent-ils intéresser autant que je le désire ! mon but sera rempli.

Je diviserai ce que j'ai à dire en deux parties. Dans la première je présenterai : 1°. les faits les plus remarquables qui ont été observés dans les hôpitaux de notre École ; 2°. l'aperçu des expériences tentées sur le typhus contagieux des bêtes à cornes ; 3°. le résultat de quelques expériences faites sur les poisons, dans le chien.

Dans la seconde partie, je ferai connoître : 1°. les demandes qui ont été faites à l'École et les consultations qui en sont résultées ; 2°. les observations que nous fournit la correspondance de l'École avec les vétérinaires, tant militaires que civils.

## PREMIÈRE PARTIE.

1°. *Observations recueillies dans les hôpitaux de l'École.*

Depuis le 1<sup>er</sup>. octobre 1815 jusqu'au 1<sup>er</sup>. octobre de cette année, il est entré dans les infirmeries de l'École 616 animaux de différentes espèces, mais dont la majeure partie se compose, comme pendant les années précédentes, de chevaux et de chiens : 485 sont sortis guéris ou en voie de guérison, et 131 sont morts.

Dans le nombre de ces animaux il y avoit 468 mâles et seulement 148 femelles : ainsi, la différence de nombre entre les uns et les autres a été considérable.

Les maladies qui ont été observées plus souvent dans nos infirmeries, pendant cette année, sont, après la morve, le farcin et la gale, les rhumatismes musculaires, l'angine inflammatoire pharyngée, le catarrhe pulmonaire, les taies sur les yeux des chiens ; et dans ces derniers animaux, la gastrite et l'entérite avec spasme des muscles qui écartent la mâchoire postérieure.

Les rhumatismes musculaires des membres, et principalement des membres antérieurs, remarqués d'abord sur plusieurs animaux pendant l'hiver, ont été encore infiniment plus fréquens durant le printemps et l'été, effet certain de la température froide et humide que nous avons éprouvées. Les diurétiques,

les diaphorétiques, les sétons, les frictions d'huile douce camphrée, en ont généralement triomphé dans l'espace de quinze, vingt ou trente jours. Des engorgemens assez considérables des membres affectés, et une sorte de dépilation, ont précédé plus d'une fois la guérison de ces rhumatismes.

Un cheval a eu, dans les muscles de la cuisse, pendant le cours de cette maladie, un vaste dépôt, qui l'a fait périr d'autant plus promptement qu'il étoit plus profondément placé. La matière que contenoit ce dépôt étoit semblable à de la lie de vin.

Un autre cheval, attaqué d'un rhumatisme musculaire des épaules, et acheté pour le cours d'opérations, ne pouvoit reculer, lorsqu'on l'y forçoit, qu'en portant tout son train antérieur sur le train postérieur, et, par conséquent, en se câbrant plus ou moins; l'épauule et le bras étoient émaciés, et les muscles de ces parties comme paralysés.

Les angines pharyngées inflammatoires ont été beaucoup plus communes que celles du conduit aérien; elles ont ordinairement cédé à l'emploi des moyens tempérans connus, auxquels on a joint des applications de moutarde sous la poitrine. Quelques chevaux qui en étoient atteints ont rendu des alimens, pendant assez long-temps, par les naseaux ou par un naseau seulement : ces alimens, dans plusieurs cas, paroisoient venir de l'estomac.

Un cheval eut une angine des plus fortes, avec dépôt sous la ganache, immédiatement après qu'on lui

eut fait le poil des oreilles. C'étoit par un temps froid et humide.

Quelques catarrhes pulmonaires aigus ont été accompagnés d'une grande difficulté de respirer, à-peu-près comme dans la maladie que l'on nomme dans l'homme *angine de poitrine*. Les vésicatoires, les fumigations aromatiques, de légers diaphorétiques alternés avec quelques purgatifs minoratifs, sont les moyens qui leur ont été opposés avec succès.

Dans un cheval de trait, une hépatite très-forte succéda à un catarrhe pulmonaire, qui s'étoit montré avec des symptômes graves. Cette hépatite se termina par un vaste foyer de matière purulente aussi blanche que celle que l'on trouve dans la plupart des phlegmons. Ce dépôt occupoit les deux tiers du viscère.

Ce même cheval étoit en outre affecté de strongles, que l'on avoit cherché vainement à détruire et à expulser par l'emploi de l'étain en limaille, mêlé à des poudres amères et à l'aloès. Il prit, pendant vingt jours, environ un kilogramme d'étain; dont on trouva à l'ouverture environ quinze décagrammes dans la portion cœco-gastrique. L'intestin grêle contenoit une centaine de strongles vivans.

Les taies sur les yeux des chiens affectoient presque toujours toute la cornée lucide. La cause n'a pu en être connue : on s'est seulement convaincu que cette maladie a été beaucoup plus fréquente sur les jeunes chiens que sur les autres. Des cataplasmes de fleurs de sureau, un séton au poitrail et quelques purgatifs

en ont toujours triomphé promptement. La même affection sur les chevaux a été moins commune et plus rebelle.

La gastrite et l'entérite avec spasme des muscles qui écartent la mâchoire postérieure, a été fort commune dans les chiens, sur-tout pendant l'hiver. La plupart de ces chiens aboyent comme dans l'état de santé, mais ne pouvoient ni boire ni manger. Cette maladie, connue généralement sous le nom de *rage mue*, a été presque toujours mortelle et de très-courte durée. Un seul chien en a été guéri par le camphre pris dans une infusion de moldavique (*dracocephalum moldavica*, L.). L'ouverture des cadavres a non-seulement fait voir une inflammation plus ou moins forte de l'estomac et de quelques portions de l'intestin, mais encore des paquets de paille ou d'autres corps étrangers dans le premier de ces organes.

Un cheval qui avoit reçu sur le bras un violent coup de brancard, ne put, pendant quinze jours, s'appuyer sur le pied : il fut abattu au bout de ce temps, parce qu'il étoit de peu de valeur. On s'attendoit à trouver l'humérus fêlé ; on ne remarqua seulement qu'un déchirement de quelques fibres des muscles qui unissent le bras au corps, et principalement du muscle sterno-huméral ; aucun engorgement extérieur ne s'étoit fait apercevoir d'une manière sensible.

Un chien étant fortement constipé depuis une quinzaine de jours, son maître lui donna pour le purger une tête de mouton non dépouillée de sa peau. Un

mois se passa encore sans qu'il rendît d'excrémens ; alors on l'amena à l'École : son ventre étoit extrêmement dur et tendu ; on lui fit prendre infructueusement pendant plusieurs jours la décoction de graine de lin en breuvages et en lavemens ; on le fouilla ensuite avec des pinces , et pendant dix jours on lui retira du rectum environ cinq kilogrammes de matières excrémentitielles. Cette opération n'ayant apporté qu'un bien foible soulagement , le ventre étant presque aussi dur et aussi gros , et la mort paroissant inévitable , on se décida à pratiquer l'entérotomie au-dessous du flanc droit , et à ouvrir une portion du colon. On enleva par la plaie faite à cet intestin deux kilogrammes d'excrémens ; on fit dans l'intestin des injections émollientes , et on ferma ensuite la plaie ; mais le chien ne survécut que de quelques heures à cette opération , que l'on n'avoit tentée que parce que son maître vouloit le faire tuer. A l'ouverture on trouva encore environ huit kilogrammes d'excrémens , qui contenoient quelques portions d'os et des petits paquets de laine de la tête du mouton.

Il est à remarquer que toute la masse d'excrémens que contenoit le tube intestinal , qui avoit acquis partout plus de huit centimètres de diamètre , n'étoit pas blanchâtre et friable comme cela se voit ordinairement ; elle avoit , au contraire , la couleur et la consistance de la terre glaise , et on pouvoit la pétrir aussi aisément ; ce n'étoit cependant , en partie , que du phosphate calcaire mêlé à une certaine quantité de gélatine et

d'albumine. Cette matière a pris une couleur un peu blanchâtre dans son milieu, en se desséchant; le reste a conservé la couleur et la densité de la terre argileuse.

La colique de plomb a été observée dans un petit chien de ferblantier : les douleurs que ce chien éprouvoit étoient telles qu'il criait presque continuellement en s'étendant sur le dos et roidissant les membres. L'animal avoit couché la veille dans un endroit où on avoit fondu beaucoup de plomb; déjà deux fois il avoit été atteint de la même colique due à une cause semblable, mais elle avoit été légère et s'étoit dissipée seule; cette troisième fois la maladie fut beaucoup plus grave, et elle dura quatre jours. Le tartrite antimonié de potasse, donné en lavage, n'ayant produit aucun effet, on administra l'opium à la dose de six décigrammes par jour dans six verrées d'infusion de fleurs de tilleul; les symptômes se calmèrent le second jour et disparurent complètement le troisième; il y eut alors quelques évacuations alvines.

2°. *Expériences sur le typhus contagieux des bêtes à cornes.*

S. Ex. le Ministre secrétaire d'État de l'intérieur a voulu qu'il fût fait dans les Écoles royales vétérinaires des expériences authentiques sur l'épizootie contagieuse qui a désolé nos campagnes. Ces expériences, commencées dans l'École de Lyon le 6 mars dernier, continuent encore sous les yeux et d'après



le plan arrêté par MM. les professeurs réunis : l'un d'eux est chargé de suivre les détails, et un autre de tenir le plumitif des expériences et de leurs résultats.

Ce travail important n'étant pas entièrement terminé, le moment n'est pas encore venu d'en rendre le résultat public; nous devons nous borner à en exposer ici quelques aperçus.

1°. L'épizootie étoit sur son déclin; elle manifes-  
toit à peine sa présence, et seulement sur quelques points du département du Rhône, lorsque le cours des expériences a commencé: nous croyons que cette circonstance a dû faire perdre au virus une partie de sa force. D'un autre côté, il est probable que la prédisposition des individus à contracter un mal contagieux, est très-affoiblie sur le déclin d'une maladie contagieuse aiguë: on a besoin alors de multiplier et d'accumuler en quelque sorte les moyens d'inoculation pour faire naître la maladie. Tel est le premier aperçu que nous avons cru saisir.

2°. Lorsqu'une maladie contagieuse est arrivée au point de se communiquer difficilement, sa marche est beaucoup plus lente sur les individus qu'elle attaque; son caractère, qui étoit si foudroyant, devient, pour ainsi dire, chronique; elle cède beaucoup plus souvent aux forces de la nature et aux moyens de l'art; mais si elle se termine d'une manière funeste, les désordres dévoilés par l'autopsie sont plus généraux et plus profonds que ceux que détermine la maladie au moment où elle règne avec le plus de violence.

3°. La maladie contagieuse peut être extrêmement foible ; elle peut être éphémère ; des bêtes peuvent en être attaquées à l'insçu de ceux qui les soignent ; les symptômes peuvent être si peu apparens, si fugitifs, que, quoique bien caractérisés, ils ne peuvent être aperçus que par l'homme de l'art visitant les animaux fréquemment et avec attention.

4°. Un animal guéri de la maladie contagieuse, peut éprouver une rechute et contracter deux fois la même maladie, s'il est exposé à la contagion.

5°. La maladie n'a pas toujours un cours soutenu ; elle offre souvent des rémissions, et même des intermissions marquées, qui peuvent en imposer au point de faire croire que des animaux désespérés sont en voie de guérison, ou même guéris. On a observé une exacerbation de symptômes le matin plutôt que le soir.

6°. Lorsque le cours de la maladie a été long, celui de la convalescence est beaucoup plus long encore, et les animaux en convalescence peuvent la communiquer.

7°. La crise salutaire de la maladie est fréquemment, pour ne pas dire toujours, une éruption cutanée.

8°. Un des signes les plus univoques de la contagion épizootique actuelle, consiste en des taches pétéchiales sur la peau et sur les membranes muqueuses apparentes, ce qui lui mériteroit peut-être la dénomination de *typhus pétéchial*.

9°. La perte de l'appétit, le tarissement du lait,

l'abattement et la foiblesse, n'ont lieu qu'après d'autres signes qui échappent facilement, sur-tout lorsque la maladie est dans son principe.

10°. Nos tentatives d'inoculation nous ont démontré que cette opération ne préservait pas les animaux d'une rechute, à laquelle ils pouvoient succomber.

11°. Les divers traitemens qui ont été employés n'ont pas donné, jusqu'à présent, des espérances fondées de guérison.

### 3°. *Expériences sur les poisons.*

Nous avons tenté, à l'occasion de l'empoisonnement d'un chien, quelques expériences avec le nitrate d'argent, pour nous assurer de ses effets sur les organes digestifs des animaux. Voici quels en ont été les résultats : 1°. cette substance n'a été prise par les chiens qu'autant qu'elle a été enveloppée ou masquée par la viande, le pain ou tout autre aliment solide.

2°. A la première, ou tout au plus à la deuxième administration, les chiens refusent de prendre ce mélange, malgré qu'on les laisse jeûner pendant plusieurs jours ; rarement en prennent-ils trois fois de suite.

3°. Après l'ingestion de cette substance, le vomissement ne tarde pas à s'effectuer, et les animaux n'en paroissent que très-peu affectés.

4°. Si le nitrate d'argent touche à la membrane de la gueule, lorsque le chien mâche la viande ou le pain, il rejette ce qu'il a saisi, et refuse obstinément de manger.

5°. En liant la gueule et les pattes des chiens , pour les empêcher de vomir , lors même qu'ils restent une grande partie de la journée dans cet état , la mort n'en est pas toujours la suite.

6°. Quand on introduit le nitrate d'argent par une ouverture faite à l'œsophage , et qu'on fait la ligature de ce tube , la mort ne tarde pas à arriver.

7°. A l'ouverture des cadavres , on trouve les endroits de l'œsophage où le poison s'est arrêté , durcis , de couleur grisâtre ; il en est de même dans l'estomac ; dans ce dernier viscère , qui est pour l'ordinaire contracté ; ce sont les plis de la membrane muqueuse qui se trouvent cautérisés et grisâtres. Ce poison ne paroît pas être absorbé.

## DEUXIÈME PARTIE.

### *Correspondance.*

Afin de conserver de l'ordre dans l'exposé de cette seconde partie , je vais , MESSIEURS , parler d'abord des consultations qui ont été faites à l'École , ensuite , des observations que les vétérinaires praticiens nous ont adressées.

1°. M. le comte *de Châteaubriand* , lieutenant-colonel des chasseurs des Pyrénées , en garnison à Lyon , désiroit savoir si des chevaux qui ont cohabité avec d'autres chevaux affectés de morve , sont capables d'infecter les écuries où ils seroient placés , quoiqu'ils ne présentassent aucun des symptômes de cette maladie.

M. l'inspecteur général et M. le directeur de l'École, consultés à ce sujet, ont cru pouvoir répondre :

- 1°. qu'il est de règle constante que, pour qu'un cheval donne la morve, il faut qu'il en soit atteint.

- 2°. Que, pour que la morve puisse être communiquée, le contact d'un animal malade avec un animal sain, ou le dépôt de la matière contagieuse sur des corps intermédiaires quelconques, est indispensable.

- 3°. Que, pour qu'il y ait contact et dépôt sur des objets intermédiaires, il faut que les animaux soient dans le cas de faire ces dépôts, soit par le flux qui coule par les naseaux, comme dans la morve, soit par la suppuration des boutons, comme dans le farcin.

- 4°. Que l'expérience a appris que, tant qu'un animal n'a pas de flux par les naseaux ou de farcin suppurant, il ne donne ni la morve, ni le farcin. Qu'on s'est convaincu que des chevaux glandés et qui sont restés long-temps dans cet état, n'ont pas infecté les écuries et n'ont pas communiqué la morve aux chevaux avec lesquels ils ont habité ou travaillé.

M. l'inspecteur général et M. le directeur ont assuré à M. le lieutenant-colonel que les chevaux de son régiment qui ne jettent point, peuvent être placés dans quelque écurie que ce soit sans le moindre inconvénient ; mais que ceux qui ont habité les écuries dans lesquelles il y a eu des chevaux morveux, doivent être placés ensemble et surveillés avec plus de soins que les autres, pour éloigner sur-le-champ ceux qui montreroient la moindre apparence de flux.

M. *Bugnos*, propriétaire dans le district de Pontarlier, département du Doubs, a invité M. le directeur à lui indiquer quels seroient les moyens d'arrêter les effets pernicieux d'une affection rhumatismale qui attaque toutes les années les vaches laitières d'une des montagnes du Jura, et qu'il croit être dus à l'influence du vent d'est.

M. le directeur, après avoir pris l'avis de M. l'inspecteur général et de MM. les professeurs, a fait, en substance, au nom de l'École, la réponse suivante : d'après la description de la maladie et l'indication de l'époque de l'année où elle se montre, nous ne doutons pas qu'elle ne soit d'une nature rhumatismale.

Ce qui rend cette opinion plus probable encore, c'est que les vaches ne prennent point la maladie à l'étable ; c'est qu'elles n'y sont exposées que pendant l'important travail de la sécrétion du lait ; c'est que le changement, non pas de pâturages seulement, mais de localité et d'exposition, suffit pour les rétablir.

Le traitement proposé contre cette affection rhumatismale, et qui consiste dans l'emploi des amers à l'intérieur et des fortifiants à l'extérieur, nous paroît devoir être salutaire ; et nous en attendrions beaucoup de succès s'il s'agissoit d'une maladie purement sporadique, sur-tout en y ajoutant l'emploi des forts sudorifiques, tels que l'infusion chaude de fleurs de sureau en breuvage, de quelques toniques, comme la poudre de gentiane, l'action de bouchonner fortement les animaux, etc. ; mais guérir quelques individus à

force de soins et de dépenses, n'est pas le but principal qu'on doit se proposer dans une telle maladie ; il faut tendre à diminuer, par des soins hygiéniques, la disposition que les vaches laitières de cette contrée ont à contracter l'affection dont il s'agit ; il faut surtout s'attacher à modifier ou détruire, si toutefois cela est possible, les causes qui agissent d'une manière générale sur la constitution des animaux, et produisent l'altération morbifique qui nous occupe.

Le meilleur traitement prophylactique consisteroit à nourrir les vaches laitières à l'étable, comme on le fait avec tant d'avantage dans d'autres parties des montagnes, et à les mettre à l'usage du sel.

Il résulte de la description topographique contenue dans ce mémoire, que les hameaux sur lesquels le mal exerce ses ravages, sont dominés au midi et à l'ouest par une montagne, au nord par une forêt de sapins, et qu'ils sont exposés sans abri au vent d'est, qui n'a aucune issue pour s'échapper, et qui est toujours froid dans ces contrées. Les moyens de remédier au mal se trouvent indiqués dans cette description : planter au levant les arbres que l'on jugera devoir y croître le mieux et le plus promptement ; pratiquer dans la forêt qui est au nord une ou plusieurs trouées : alors, le vent d'est arrivera avec moins de force et de vitesse ; il aura une issue ou un courant, et ne produira plus les funestes effets qu'on lui reproche actuellement.

Au reste, quelque bien faite que soit la description des localités, il nous est impossible, d'après cela seul,

d'apprécier les difficultés plus ou moins grandes que peut présenter l'exécution des mesures que nous proposons. Toujours est-il certain que tant qu'on ne sera pas parvenu à détruire, ou au moins à diminuer les causes qui agissent d'une manière générale sur les vaches de cette contrée, on ne pourra guère compter sur le traitement des individus malades; et il paroît qu'on n'obtiendra aucun résultat réellement avantageux, qu'en changeant les abris et les courans d'air; ce qui produiroit vraisemblablement une amélioration dans les pâturages.

Nous désirerions savoir à quelle époque remonte l'apparition de la maladie, si toutefois on a à cet égard des renseignemens positifs, et, dans ce cas, si les localités ont été sensiblement changées; il seroit avantageux aussi de savoir jusqu'à quel point les autres endroits où règne cette maladie, se rapprochent de celui dont il est question dans le mémoire, par la disposition des abris et des courans d'air.

Nous espérons que l'homme de mérite qui a bien voulu rédiger le mémoire à consulter, voudra bien éclaircir ces questions.

2°. M. *Large*, vétérinaire à Lugny, département de Saône-et-Loire, nous a adressé un mémoire qui renferme quinze observations. Nous ferons connoître celles qui présentent le plus d'intérêt.

La fièvre charbonneuse, fièvre adynamique ou typhus charbonneux, règne dans le pays qu'habite ce praticien; les habitans la désignent par le nom de



*maladie sanguinolente, sang répandu*, etc. Toutes les bêtes à cornes, sans distinction de sexe et d'âge, y sont exposées. Elle a été observée par M. *Large*, pendant les années 1807, 1809, 1810, 1811, 1812, 1814 et 1816.

Il a, pendant long-temps, étudié cette maladie, et il est parvenu à pouvoir en triompher toutes les fois que les secours de l'art ont été employés peu après l'invasion; mais sa durée est quelquefois si courte que les animaux succombent en vingt-quatre ou trente heures.

Il ne s'est pas borné à traiter la fièvre charbonneuse; il a répandu dans les campagnes des instructions sur la manière de la prévenir, de la traiter et de préserver les autres animaux de la contagion.

Les praticiens savent que l'on obtient difficilement la suppuration dans le bœuf par l'application ordinaire des vésicatoires. M. *Large* imagina d'inciser la peau à la partie moyenne du bras, dans une longueur d'environ quatre centimètres; de la détacher avec le doigt, en haut et en bas, pour établir une sorte de petite poche dans laquelle il mit une pincée de sel de cuisine; il y plaça ensuite un rouleau d'étoupes imbibées de vinaigre, et saupoudré de cantharides en poudre; il recouvrit la partie d'un large plumaceau, pour la préserver du contact de l'air; par ce moyen simple et facile il obtint en peu de temps une abondante suppuration, et il observa que la bête fut moins souffrante et plus libre.

Un cheval de roulier avoit sous le ventre une tumeur œdémateuse très-considérable , qui s'étendoit depuis l'ombilic jusques au scrotum ; elle avoit résisté aux fumigations et aux fomentations de toutes espèces. M. *Large* y plaça , dans une incision faite au centre , un morceau , gros comme une fève , de muriate sur-oxygéné de mercure enveloppé dans un morceau de mousseline ; et il donna au cheval du bon vin. Pendant la nuit qui suivit l'opération , la tumeur disparut complètement , l'appétit revint , et toutes les fonctions s'exécutèrent comme en parfaite santé : mais l'étonnement du vétérinaire ne fut pas petit , lorsqu'ayant voulu examiner la vue du cheval , il s'aperçut qu'un des yeux , auparavant dans son état d'intégrité , étoit entièrement fondu. La guérison de la tumeur se fit ici aux dépens de l'œil.

M. *Tissot* , vétérinaire à Poligny , département du Jura , nous a fait parvenir un mémoire qui contient aussi plusieurs observations intéressantes.

Le nom de *mortalité* que les habitans du Jura donnent à la péripneumonie gangréneuse , annonce que c'est une vraie calamité pour eux. Les remarques que M. *Tissot* a faites sur cette maladie , et que nous croyons devoir mentionner ici , se rapportent aux causes qui la font développer et à sa contagion.

Les contrées dans lesquelles la maladie règne , sont en partie marécageuses et en partie montagneuses ; ces dernières offrent des endroits couverts de bois , et d'autres qui en sont dépourvus renferment d'ex-

cellens pâturages. De ces diverses dispositions locales résulte nécessairement une modification dans le caractère de la maladie. Le bétail qui habite les endroits marécageux est fréquemment exposé aux atteintes de la péripneumonie gangréneuse ; mais elle est rarement meurtrière pour lui : sa marche est lente ; aussi en triomphe-t-on souvent.

La partie boisée est celle où la maladie règne avec le plus de violence ; le vétérinaire en donne la raison : les bœufs qui habitent cette contrée sont presque tous étrangers au sol ; on les emploie aux charrois très-pénibles des bois de construction ; ils sont mal nourris, boivent de mauvaise eau, et les règles de police de santé y sont entièrement méconnues ; enfin, la partie montagneuse non boisée est la plus saine ; elle offre des pâturages abondans où paissent un grand nombre de troupeaux ; la maladie s'y déclare rarement, et plus rarement encore y est-elle importée, parce que les lois sanitaires y sont fort bien observées.

Quant à la contagion de la péripneumonie gangréneuse, il a remarqué qu'elle a lieu par le contact immédiat et médiat. Plusieurs faits bien observés lui ont appris que la cohabitation dans de vastes étables n'est point à craindre, pourvu que les animaux soient séparés et que rien de ce qui a servi à l'usage des malades ne soit employé pour le service de ceux qui sont sains. Le fumier doit être enfoui avec soin ; il est très-dangereux de le laisser à l'air libre ; et dans le cas où l'enfouissement ne seroit pas praticable, il

conseille de l'entourer de murs ou de haies pour empêcher les animaux d'en approcher. Le cantonnement pour les bestiaux affectés de la maladie doit être prescrit, et on doit observer une quarantaine de deux mois.

Dans le courant d'une pratique de quatorze ans, M. *Tissot* a eu sept fois l'occasion de voir mourir des bœufs ou vaches par suite de l'introduction dans les viscères de la poitrine, d'aiguilles, d'épingles, etc. Les symptômes qu'il croit annoncer la présence de ces corps, sont : la toux, la difficulté de respirer, rots fréquens, palpitations, bruissement apercevable en se plaçant près de la paroi gauche de la poitrine; œdème au fanon, plus ou moins étendu. Il croit que la lésion de l'œsophage s'annonce par les rots fréquens que fait entendre l'animal, et celle du cœur, par les palpitations. Quand une des parois des cavités de ce viscère est percée, l'oreille placée près de la paroi gauche de la poitrine entend une sorte de gargouillement; enfin, l'œdème est le signe de l'hydrothorax.

A l'ouverture des animaux qui ont succombé à l'action de ces causes, on trouve souvent des épanchemens dans la poitrine, l'hydropéricarde, des adhérences de la plèvre aux côtes. Quand une épingle en cuivre a causé la mort, on reconnoît les endroits par où elle a passé, à la couleur verte des parties; enfin, les épingles, les aiguilles ou autres corps semblables, ont été trouvés par M. *Tissot* au fond du péricarde, dans le médiastin, implantés dans le diaphragme, etc.

M. *Morier*, vétérinaire à Aigle, en Suisse, nous a envoyé deux mémoires d'observations pratiques. Le premier contient quinze exemples d'engorgemens lacteux qui surviennent aux vaches laitières plus ou moins long-temps après le vêlage. Ce praticien nomme cette affection *fièvre de lait*; ces engorgemens reconnoissent pour cause l'impression subite de l'air froid sur les organes mammaires.

Le deuxième mémoire est relatif au mal de tête de contagion. M. *Morier* ne le croit pourtant pas toujours contagieux, et pense que les effluves qui s'élèvent des pâturages marécageux dans lesquels les bestiaux vivent, le font développer; c'est un véritable catarrhe gangréneux.

Nous avons reçu de M. *Santin*, vétérinaire à Dourque, département du Tarn, un mémoire qui renferme des observations sur l'extirpation du sabot dans le cheval; sur les causes qui donnent naissance aux champignons après l'opération de la castration; sur la rupture de la vessie, dans les ruminans, lorsque des calculs obstruent le canal de l'urètre; sur la guérison de l'engorgement des os qui forment l'articulation femoro-tibiale par la cautérisation (cet engorgement étoit héréditaire dans une jument qui mit bas un muleton et une pouliche dans le même part); enfin sur la variole des porcs.

Le vulgaire donne à cette dernière maladie, comme à celle du mouton qui lui ressemble, le nom de *clavelée*. Lorsqu'elle veut se déclarer, les porcs grognent

continuellement, jusqu'à ce que l'éruption se manifeste; elle a lieu ordinairement au bout de cinq à six jours; dans les endroits où doivent se montrer les boutons, la peau est rouge; la base des oreilles, le groin, les ars antérieurs, la face interne des cuisses et le dessous du ventre, sont les endroits sur lesquels l'éruption se fait le plus fréquemment; du reste, la variola des porcs parcourt ses périodes de la même manière que la clavelée dans les bêtes à laine.

M. *Puyrenier*, vétérinaire à Saint-Sulpice, département du Tarn, nous a adressé des calculs retirés du canal de l'urètre de deux bœufs qui étoient périés à la suite de la rupture de la vessie.

M. *Guillame*, vétérinaire à Issoudun, département de l'Indre, nous a envoyé une observation sur l'hydropisie générale des membranes séreuses dans le mouton. Ce vétérinaire parvint, au moyen d'un traitement préservatif et curatif bien entendu, à sauver un grand nombre des individus qui composoient deux troupeaux affectés de cette maladie, connue vulgairement sous le nom de *pourriture*.

M. *Guinet*, fils d'un ancien professeur et membre du Jury d'instruction de cette École, exerçant avec distinction l'art vétérinaire avec son père, en cette ville, nous a remis un calcul de la vessie du poids d'environ trois kilogrammes et demi. Le cheval dans lequel ce calcul fut trouvé, étoit employé au hallage; il étoit entier, de l'âge de sept ans, et depuis longtemps affecté d'une incontinence d'urine. Quoiqu'il

mangeât et bût comme en santé, on s'aperçoit qu'il maigrissoit. Après une marche forcée il tomba malade et fut confié aux soins de ce praticien, lequel, voyant que quinze jours de traitement n'avoient amené aucun changement à la dysurie, l'abattit pour pouvoir le sonder plus facilement, et reconnut que le volume de la vessie étoit de beaucoup augmenté. Trois jours après, ce cheval étant mort, on trouva une grande pâleur dans les fibres de la vessie et le relâchement de son col; le calcul présentoit une masse irrégulière, dure dans son milieu, ayant à l'extérieur la couleur et la consistance de la terre glaise.

Une observation semblable nous a été remise par M. *Moulon*, maréchal-des-logis aux chasseurs des Pyrénées, actuellement en garnison dans cette ville. Le sujet étoit hongre, avoit moins de taille que le précédent, et étoit âgé d'environ neuf ans. Deux mois avant sa mort il fut affecté de fourbure; une foiblesse bien grande du train postérieur fut la suite de cet état; sur la fin de sa vie l'arrière-main étoit comme paralysée, et un écoulement continu d'urines jaunes et chargées duroit depuis la fourbure. Après sa mort, on trouva la vessie d'un volume triple de celui qu'elle avoit dans son état naturel; ses membranes avoient acquis une épaisseur de près de huit centimètres; l'intérieur contenoit une matière de la même couleur et de la même consistance que la terre glaise; les reins furent trouvés enflammés et remplis d'une substance terreuse semblable; le cerveau en contenoit aussi.

Les deux calculs dont il vient d'être fait mention sont composés, en grande partie, de carbonate de chaux mêlé à une matière colorante.

M. *Thomas*, vétérinaire à Lourmarin, département de Vaucluse, nous a adressé une observation de laquelle il résulte que vingt porcs ayant dévoré le cadavre d'une jument morte du charbon, et que l'on avoit négligé d'enfouir, dix-huit gagnèrent la maladie: sur ce nombre, quinze furent sauvés par les soins du vétérinaire. On a remarqué que les porcs qui avoient mangé de la tumeur du poitrail de la jument, eurent des tumeurs charbonneuses sur le même endroit, et que les autres furent affectés seulement de la soie.

M. *Barrat*, vétérinaire à Saint-Martial, département de la Dordogne, nous a fait passer plusieurs observations intéressantes : 1<sup>o</sup>. sur la guérison d'un large ulcère fistuleux ayant son siège au talon du pied du cheval, et qui pénétrait dans l'articulation du dernier phalangien ; 2<sup>o</sup>. sur la rétropulsion, sur les intestins, de l'humeur des eaux aux jambes à la suite de l'application mal entendue du cautère actuel ; 3<sup>o</sup>. sur une tumeur enkistée très-volumineuse, qui avoit son siège dans l'auge ; 4<sup>o</sup>. sur la réduction d'une hernie produite par le déplacement de l'utérus ; 5<sup>o</sup>. sur la péripneumonie gangréneuse dans le bœuf ; 6<sup>o</sup>. sur une paralysie partielle dans le bœuf ; 7<sup>o</sup>. enfin, sur la continuation des chaleurs de la truie, après la castration par l'enlèvement des ovaires seulement.

La paralysie qui fait le sujet de la sixième ob-



ervation de M. *Barrat*, commença par le bout de la queue; cette partie étoit dans un tel état d'insensibilité qu'on l'auroit coupée sans que l'animal l'eût senti; elle gagna ensuite la croupe, et en deux ou trois jours tout le train postérieur. Les sétons animés placés sur la région lombaire, les frictions irritantes sur les parties malades, les toniques à l'intérieur, ramenèrent le sentiment et le mouvement dans les endroits où ils étoient comme anéantis.

Nous avons reçu de M. *Debeaux*, vétérinaire à Montmeyran, département de la Drôme, une observation rare sur la canitie du porc. Un porc éprouve une vive frayeur par les cris de ses camarades que le langueur visitoit pour s'assurer de l'existence de la ladrerie: sept ou huit jours après tout son corps blanchit, soie, peau, ongles, etc.; il resta près de deux mois dans cet état; au bout de ce temps quelques soies commencèrent à noircir vers leurs extrémités, d'autres à la pointe et à la base en même temps, tandis que le milieu resta blanc; enfin quelques autres, notamment celles de la queue, redevinrent noires entièrement.

Nous avons vu de ces soies blanches au milieu et noires aux deux extrémités.

M. *Mermet*, vétérinaire dans le département du Jura, nous a fait parvenir deux observations sur la fièvre muqueuse des bêtes à cornes, nommée dans le pays *ferlin*, et sur la cachexie aqueuse de ces mêmes animaux, connue sous le nom vulgaire de *goulana*.

M. *Barbazan*, vétérinaire à Lothet, département de la Haute-Garonne, nous a fait part de quelques-unes de ses observations pratiques, sur un parti tardif, sur une paralysie dans le bœuf, sur le glossanthrax, enfin sur le catarrhe des cornes des bœufs.

M. *Bragard*, vétérinaire à Grenoble, département de l'Isère, nous a adressé un mémoire sur une sorte de paralysie qui attaque les vaches à la suite du vélage.

M. *Bannefond*, vétérinaire à Die, département de la Drôme, nous a fait part d'une observation sur le rachitis dans le cheval, et sur la mort d'un autre cheval à la suite de la piqûre des abeilles.

Nous avons reçu de M. *Goirand*, vétérinaire à Berre, département des Bouches-du-Rhône, une observation sur la guérison très-rare de la morve chronique dans le mulet.

M. *Perrier*, vétérinaire à Valence, département de la Drôme, nous a communiqué deux observations sur le vomissement dans les solipèdes, dans des cas maladifs.

M. *Veillard* jeune, vétérinaire à Maringues, département du Puy-de-Dôme, nous a adressé quelques observations, dont une sur deux cas d'empoisonnement dans le chien, à la suite duquel un de ces animaux resta affecté de mouvemens convulsifs de l'extrémité gauche antérieure; l'autre sur le goître des bœufs.

Il nous a été adressé par M. *Cros*, professeur à

l'École d'équitation, à Lody, dans le royaume d'Italie, un aperçu sur quelques maladies qui règnent dans les environs du pays qu'il habite, telles que la *zopina* qu'il croit être une espèce particulière de fourbure des vaches, et le *capo gatto* ou le vertige abdominal.

Enfin, MM. *Bouchon*, vétérinaire à Nauvie, *Cantaloup*, à Saint-Clar, département du Gers, *Flouret* et *Gelas*, ce dernier aujourd'hui élève-médecin à l'École royale vétérinaire d'Alfort, nous ont aussi adressé des observations intéressantes sur la gale et les dartres, sur l'hydropisie du genou, sur le croup des veaux, sur l'extraction d'un calcul salivaire, sur une hernie dans la vache, et sur un renversement de matrice dans la chèvre.

Nous regrettons beaucoup que la durée de cette séance, et l'étendue déjà considérable du compte que nous rendons aujourd'hui, ne nous permettent pas de faire connoître plus en détail la plupart de ces observations, et plusieurs autres qu'il ne nous a pas été possible d'indiquer: nous en remercions les auteurs; nous les invitons à continuer cette correspondance utile, en les assurant que toutes celles de leurs observations qui présenteront quelque intérêt seront avantageusement employées pour les progrès de la science.

Voilà, MESSIEURS, le résultat de nos travaux et de notre correspondance. Il est facile de s'apercevoir que l'École est, par rapport aux vétérinaires qui en sortent, ce qu'est en quelque sorte la mer par rapport aux fleuves: que l'on me pardonne cette comparaison.

En effet, c'est de l'École que sort l'instruction qui se répand ensuite dans les campagnes, dans les garnisons, dans les armées; c'est sur les différens points de la France où la nature, toujours la même, a pourtant imprimé aux animaux qui les habitent, des caractères particuliers, que se sont faites les observations diverses dont nous venons de parler; c'est en les comparant, en tenant compte des modifications que le climat, le sol, le régime, leur font éprouver; c'est en pesant toutes les circonstances qui ont pu les faire varier, que l'École s'approprie en quelque sorte toutes ces connoissances, pour établir des bases sur lesquelles les élèves régleront leur pratique, dans quelque lieu qu'ils puissent se trouver.

Mais si les Écoles se trouvent liées à tous les vétérinaires sortis de leur sein; s'il existe entre eux une réciprocité d'affections et de devoirs, que ne doivent pas les Écoles et les vétérinaires au sauveur de la France, à celui que, par une faveur particulière, le ciel a daigné nous rendre comme le gage de la paix et du bonheur! Que seroient devenus, sans lui, ces établissemens si utiles à l'agriculture, au commerce et aux armées? Ah, MESSIEURS! unissons nos vœux, et demandons au ciel qu'il daigne nous conserver longtemps notre auguste Monarque et son illustre famille, pour le bonheur de la France.

M. le Préfet, vous dont l'administration sage et éclairée nous rend si heureux, permettez qu'organe des sentimens de mes collègues, je vienne vous pré-

senter nos très-humbles remerciemens pour la protection particulière que vous daignez accorder à notre École, et vous prier en même temps d'assurer S. Ex. le Ministre de l'intérieur de tout notre zèle pour l'avancement de la science dont l'enseignement nous est confié.

M. l'inspecteur général, vous qui remplacez si dignement l'illustre fondateur des Écoles vétérinaires par votre savoir profond et par le zèle que vous mettez à tout ce qui peut contribuer à la prospérité de ces établissemens, agréez, je vous prie, l'expression de notre reconnoissance et de notre amour.

M. le directeur, qu'il me soit permis de faire éclater les sentimens d'estime et d'amitié que nous avons tous pour vous : vous rendez, par votre sagesse, la direction qui vous est confiée, douce et paternelle.

MM. les élèves qui allez recevoir le diplôme de vétérinaire pour prix des bonnes études que vous avez faites, les orages par lesquels vous venez de passer ne vous ont pas permis peut-être de vous livrer à l'étude comme vous auriez dû le faire ; n'oubliez pas qu'en quittant nos bancs vous n'avez pas fini d'étudier. Il vous reste à mettre en pratique les préceptes que vous avez reçus : sachez mettre à profit les leçons que vous fournira la pratique de l'art ; évitez sur-tout l'oisiveté et les lieux où elle ne rassemble que trop fréquemment les hommes ; rapprochez-vous des Sociétés d'Agriculture ; cultivez toutes celles qui ont pour objet les sciences naturelles : là vous entendrez le langage de la raison éclairée par l'expérience ;

vous y recevrez des leçons de modestie, et vous y acquerez une instruction solide. Donnez aux autorités, sous l'administration desquelles vous êtes appelés à vivre, une bonne idée de vos talens ; mais sur-tout qu'elles trouvent en vous le bon citoyen, l'honnête homme et le bon père de famille!

Quant à vous, Messieurs, qui avez été choisis parmi vos condisciples pour remplir la place honorable de répétiteurs, n'oubliez jamais que vous devez continuer de vous distinguer, non-seulement par votre instruction, mais encore par une conduite exemplaire; justifiez le bon témoignage que le zélé surveillant qui est à votre tête a rendu de vous ; aidez-le de tout votre pouvoir dans les fonctions pénibles qu'il a à remplir.

Messieurs les élèves qui allez recevoir des mains du magistrat qui veut bien présider cette cérémonie, la palme décernée à l'instruction, ne vous enorgueillissez pas de ce foible succès ; que cette récompense soit un encouragement qui vous engage à faire mieux ; que ceux d'entre vous qui n'ont pas été jugés dignes de récompense, loin d'être découragés par les succès de leurs camarades, redoublent de travail pour les atteindre, et pour obtenir le prix, résultat de leurs travaux !

*PROCÈS - VERBAL des opérations du Jury  
d'examen des élèves de l'École royale  
d'économie rurale et vétérinaire de Lyon,  
pendant la session de septembre et octobre  
1816.*

Le Jury d'examen de l'École royale vétérinaire de Lyon, constitué d'après l'article XI du décret sur la nouvelle organisation des Écoles d'économie rurale et vétérinaire, en date du 15 janvier 1813, s'est réuni, conformément à une lettre de M. le sous-secrétaire d'État au département de l'Intérieur, en date du 13 septembre dernier.

Aux termes de cette lettre, le Jury s'est occupé : 1°. de l'examen des élèves pour la délivrance des diplômes de maréchal vétérinaire ; 2°. de la distribution des prix ; 3°. de la désignation des élèves brevetés maréchaux vétérinaires, jugés devoir être admis à l'École d'Alfort pour y suivre le deuxième cours ; 4°. de la nomination des élèves répétiteurs ; 5°. enfin de la délivrance de diplômes ou duplicata de diplômes en remplacement de titres égarés ou insuffisants pour exercer l'art vétérinaire.

La session du Jury a commencé le 19 septembre à dix heures du matin ; elle a continué les 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30 ; les 1, 2, 3 et 4 octobre, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre après-midi.

Ces séances ont été présidées par M. *Huzard*, inspecteur-général des Écoles royales vétérinaires : la première l'a été par M. *Bredin*, directeur de l'École royale vétérinaire de Lyon.

Les trois premières séances ont eu pour objet l'examen des élèves des deux premières années d'études, et le concours pour les places de répétiteurs. Les quatrième, cinquième, septième, huitième, neuvième, dixième et onzième, ont été consacrées à l'examen, sur la théorie, des élèves qui concouroient pour le diplôme de maréchal vétérinaire. Dans la sixième et la douzième, ces mêmes élèves ont pratiqué, sous les yeux du Jury, des opérations de maréchallerie, de chirurgie vétérinaire et de pharmacie. Les élèves concourant pour le répétitorat, qui se sont crus capables d'être attachés au cours de forge et de ferrure, ont, dans la onzième séance, forgé un fer pour un mauvais pied. Dans la treizième, les concurrens pour le diplôme de maréchal-vétérinaire ont eu à traiter, par écrit, à huis clos et sous la surveillance du Jury, une question de médecine vétérinaire légale. Quelques instans auparavant, les élèves avoient été réunis pour désigner au scrutin secret celui d'entre eux qui leur paroissoit mériter le prix de bonne conduite.

Ces différentes opérations terminées, le Jury s'est réuni pour prononcer son jugement : tel a été l'objet de la quatorzième séance. Le même jour, le Jury s'est réuni de nouveau pour prononcer sur les demandes faites de diplômes de maréchal-vétérinaire en rem-



placement de titres égarés ou insuffisans, pour entendre la lecture du procès-verbal et celle du compte rendu des travaux de l'École pendant l'année qui vient de s'écouler.

Une liste de quatre-vingt-huit élèves a été mise sous les yeux du Jury par M. le directeur. Sur ce nombre, quarante-un concouroient pour obtenir leur diplôme; deux ne se sont pas présentés: M. *Jean-Antoine Plagniard*, du Rhône, qui avoit concouru sans succès en octobre 1815, et M. *Jean-Pierre Delannes*, de Tarn et Garonne, retenus tous deux par une maladie.

Sur les trente-neuf élèves qui ont concouru pour le diplôme de maréchal-vétérinaire, ont été jugés dignes de l'obtenir :

- MM. **MISTRE** (*Antoine-Raimond*), du Var; il a obtenu un accessit en 1814, et a été nommé répétiteur en 1815;  
**DARD** (*Jean*), de la Côte-d'Or, nommé répétiteur en 1816;  
**MOREAU** (*Adolphe-Simon*), élève militaire;  
**VERGNIAUD** (*Jean-Baptiste*), de la Creuse; il a obtenu un accessit en 1814, et la place de répétiteur en 1815;  
**DUBRÉNA** (*Jean-François-Sébastien*), du Gers; il a obtenu un accessit en 1814, et la place de répétiteur en 1815;  
**HUGONOT** (*Antoine-Joseph-Charles-Auguste*), du Doubs;  
**GERARDI** (*Joseph-Donat-Marie*), de l'Arno; il a obtenu le premier prix de la deuxième année d'études en octobre 1815;  
**LAPOUSSÉE** (*Bertrand*), de Lot et Garonne; il a obtenu un accessit en 1814, et le deuxième prix de la deuxième année d'études en 1815;

- MM. VILLENEUVE (*François*), de Tarn et Garonne ;  
 OLIVIER (*Louis-Magloire*), du Var ; il a obtenu un accessit en 1815 ;  
 ROBIN (*Jean-Claude*), de la Haute-Saône ; il a obtenu un accessit en 1814 ;  
 ANGINIARD (*Hippolyte-Charles*), élève militaire ; il a obtenu le premier prix de la première année d'études en 1814, et la place de répétiteur en 1815 ;  
 JOLICOEUR (*Jean*), de la Dordogne ;  
 DUFOUR (*Jacques*), de l'Allier ; il a obtenu un accessit en 1815 ;  
 LAVAUD (*Nicolas*), de la Dordogne, élève aux frais de ses parens ;  
 GIRARD (*Claude-Éloi*), du Doubs ;  
 ROUDIER (*François*), de Lot et Garonne, élève aux frais de ses parens ;  
 BOUCHARD (*Pierre-Philippe*), de la Haute-Saône ;  
 DUBROGA (*Daniel*), des Landes ;  
 CAMURAT (*Antoine-Hugues*), des Pyrénées-Orientales ;  
 FARFOUILLON (*Emmanuel*), de l'Ain, élève aux frais de ses parens ;  
 BALLERAT (*Benoit*), de la Côte-d'Or ; il avoit concouru infructueusement en avril 1816.  
 VERDOIX (*Jacques*), de l'Indre ; il avoit concouru infructueusement en avril 1816 ;  
 DUTREIL (*Louis*), de l'Indre ;  
 VALLÉE (*Edme-Claude*), élève militaire ;  
 MALOD (*François*), du Mont-Blanc ;  
 PANNETIER (*Claude*), de Saône et Loire ; il avoit concouru infructueusement en avril 1816.

Ces élèves sont placés dans l'ordre de l'instruction qu'ils ont montrée.

Les élèves qui suivent n'ont pas été jugés assez instruits pour exercer l'art vétérinaire :

MM. DUBARRY (*Guillaume*), du Gers; élève aux frais de ses parens; il a déjà concouru sans succès en avril 1816;  
 GIVORD (*Augustin*), de l'Ain;  
 BRUN (*Jacques-François*), de la Haute-Loire;  
 GUY-GERMAIN (*Prosper*), élève militaire;  
 JALABERT (*Jean*), de l'Arriège;  
 ORY (*Joseph*), de la Loire;  
 DELPECH (*Jean*), du Lot;  
 SARJET (*Joseph*), de la Corrèze;  
 FINATON (*Claude-François*), de la Haute-Saône, élève aux frais de ses parens;  
 BRUNET (*Pierre*), de l'Allier;  
 RICHARD (*Louis*), de l'Isère;  
 FARINES (*Honoré*), des Pyrénées-Orientales.

Les trois premiers se sont montrés foibles sur toutes les parties de l'art; les autres seulement sur la théorie: la foiblesse de M. *Givord* a son excuse dans une longue maladie qu'il a essuyée.

Parmi les élèves qui ont obtenu leur diplôme de maréchal-vétérinaire, le Jury a distingué comme propres à suivre avec fruit le second cours :

MM. MISTRE,	MM. VILLENEUVE,
DARD,	ROBIN,
MOREAU,	OLIVIER,
VERGNIAUD,	ANGINIARD,
HUGONOT,	BOUCHARD,
DUBRENA,	CAMURAT,
GHERARDI,	BALLERAT.
LAPOUSSÉE,	

Les élèves qui ont paru au Jury les plus propres à remplir les places de répétiteurs, ont été attachés aux cours pour lesquels ils ont montré le plus de capacité.

Ces élèves sont, pour le cours d'anatomie, d'exterieur et d'hygiène :

MM. PERRIN (*Victor-Augustin*), du Jura, élève aux frais de ses parens ; il a obtenu un accessit en 1815, et déjà la place de répétiteur en avril 1816.

RIBIOLLET (*Claude*), de l'Ain, élève aux frais de ses parens.

Pour le cours de botanique, chimie, pharmacie et matière médicale :

MM. MAURIN (*Pierre*), du Cantal ;

SAUSSOL (*Augustin*), du Tarn.

Pour le cours de maréchallerie et de jurisprudence vétérinaire :

MM. FOURNIER (*Jacques-Noël*), des Bouches-du-Rhône ; il a obtenu le premier prix de la première année d'études en 1815.

PUISSESSEAU (*Joseph*), élève militaire.

Pour le cours de pathologie et d'opérations :

MM. MICOUD (*Joseph*), du Mont-Blanc ; il a obtenu le deuxième prix de la première année d'études en 1815, et déjà la place de répétiteur en avril 1816 ;

PEYRUDE (*Jacques-Philippe*), de la Creuze.

Le titre de répétiteur étant la distinction la plus honorable, et une indemnité annuelle étant attachée

( 44 )

à cette fonction, le Jury ne décerne pas d'autres récompenses à ceux qu'il appelle à ces places.

Les prix ont été accordés dans l'ordre suivant :

I<sup>er</sup>. PRIX DE LA TROISIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

MM. DARD, MISTRE, MOREAU.

II<sup>e</sup>. PRIX.

MM. VERGNIAUD, DUBRENA, HUGONOT.

ACCESSIT DU PREMIER PRIX.

MM. GHERARDI, VILLENEUVE, LAPOUSSÉE.

ACCESSIT DU DEUXIÈME PRIX.

MM. OLIVIER, ROBIN, JOLICŒUR.

Ces élèves ont déjà été précédemment nommés dans ceux qui ont obtenu leur diplôme.

I<sup>er</sup>. PRIX DE LA DEUXIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

M. BENDERET (*Claude-François*), élève Suisse ; il a obtenu un accessit en 1816.

II<sup>e</sup>. PRIX.

M. LARRIVÉ (*Étienne*), de l'Isère, élève aux frais de ses parens.

ACCESSIT DU PREMIER PRIX.

M. GRELLIER (*Antoine*), de Lot et Garonne, élève aux frais de ses parens.

ACCESSIT DU DEUXIÈME PRIX.

M. MAGNIEN (*Jacques*), de la Loire.

I<sup>er</sup>. PRIX DE LA PREMIÈRE ANNÉE D'ÉTUDES.

M. TAICHE (*Joseph*), du Rhône.

II<sup>er</sup>. PRIX.

MM. ARTHAUD (*Louis*), des Bouches-du-Rhône, élève aux frais de ses parens ;

MM. ESCAFFRE (*Joseph*), de la Haute-Garonne ;  
MONTAGNÉ (*Étienne*), de l'Aude.

## ACCESSIT DU PREMIER PRIX.

MM. JALVY (*Pierre*), de l'Hérault ;  
ROUX (*Jacques*), de la Dordogne ; élève aux frais de ses parens ;  
HUGUES (*Jacques-Barthélemy*), des Hautes-Alpes.

## ACCESSIT DU DEUXIÈME PRIX.

MM. SAUTET (*Élie*), de la Dordogne, élève aux frais de ses parens ;  
LAGRANGE (*Léonard-Martin*), de Lot et Garonne, élève aux frais de ses parens ;  
THOMAS (*Jean-Hippolyte-Nicolas*), du Jura ;  
CHANUT (*Jean-Baptiste*), du Jura.

Le premier tour de scrutin pour la désignation de l'élève qui mérite le prix de bonne conduite n'ayant pas donné de majorité absolue, on a procédé à un second tour de scrutin, dont le résultat a été cinquante-trois suffrages pour M. *Farines* et dix-huit pour M. *Villeneuve*, l'un et l'autre déjà cités. Les votans étoient au nombre de quatre-vingt-cinq.

L'administration de l'École ayant approuvé les votes

des élèves, le prix de bonne conduite est décerné à M. *Farines*, et l'accessit à M. *Villeneuve*.

Avant de clore sa session, le Jury a statué sur les demandes en diplômes ou duplicata de diplômes en remplacement des titres égarés ou insuffisans; il a accordé, par duplicata, un diplôme de maréchal-vétérinaire à M. *Charles Lacroix*, de Saint-Clar, département du Gers, en remplacement de celui qu'il a obtenu le 30 germinal an IX.

Un autre duplicata est accordé à M. *Raphaël Pujarniscla*, demeurant à Figuières, en Catalogne, royaume d'Espagne, en remplacement du diplôme qu'il a obtenu le 30 floréal an XIII.

Fait et clos, à l'École royale d'économie rurale et vétérinaire de Lyon, le 4 octobre 1816.

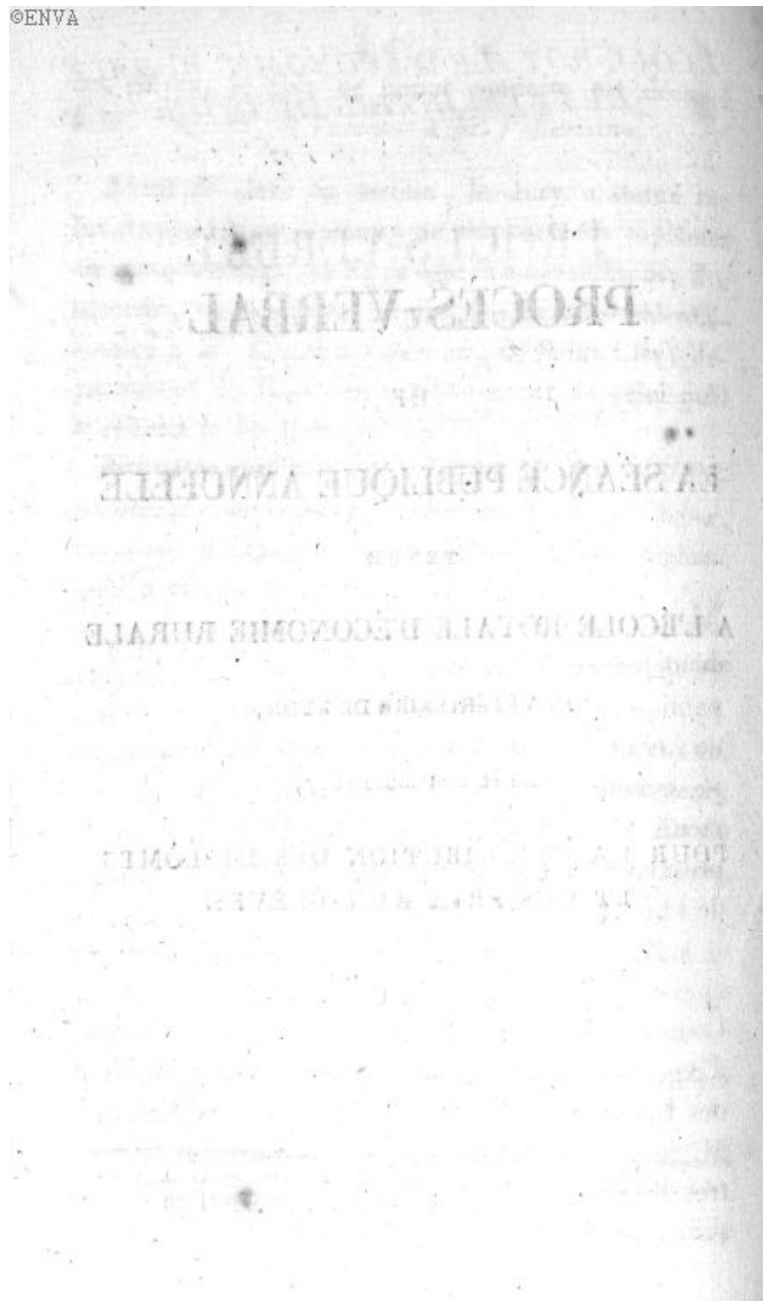
*Signé* GODINE, GROGNIER, GOHIER, RAYNARD,  
*professeurs*; C. J. BREDIN, *directeur*;  
HUZARD, *inspecteur général des Écoles  
royales d'économie rurale et vétérinaire,  
présidant le Jury.*

---

Paris, de l'imprimerie de Madame HUZARD (née VALLAT LA  
CHAPELLE), rue de l'Éperon, n°. 7. Janvier 1817.

**PROCÈS-VERBAL**  
DE  
**LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE**  
TENUE  
**A L'ÉCOLE ROYALE D'ÉCONOMIE RURALE**  
ET VÉTÉRINAIRE DE LYON,  
Le 16 septembre 1817,  
**POUR LA DISTRIBUTION DES DIPLÔMES**  
ET DES PRIX AUX ÉLÈVES.





ÉCOLE ROYALE D'ÉCONOMIE RURALE  
ET VÉTÉRINAIRE DE LYON.

PROCÈS-VERBAL

*De la Séance publique annuelle tenue à  
l'ÉCOLE ROYALE D'ÉCONOMIE RURALE ET  
VÉTÉRINAIRE DE LYON, le 16 septembre  
1817, pour la distribution des Diplômes  
et des Prix aux Éléves.*

**M.** le comte *de Chabrol*, conseiller d'État, préfet du département du Rhône, ayant fixé la séance publique, pour la distribution des prix aux élèves de l'École royale vétérinaire de Lyon, au mardi 16 septembre 1817, il s'est rendu à l'École, ce même jour, à deux heures après-midi, pour la présider; la séance a eu lieu dans la grande salle de l'École.

A la droite de **M.** le président s'est placé **M.** le chevalier *de l'Horme*, procureur général près la Cour royale de Lyon, et président de la Société d'Agriculture du Rhône. **M.** l'inspecteur général des Écoles vétérinaires a pris place à la gauche; **M.** le directeur, **MM.** les professeurs, et les autres fonctionnaires de l'École, se sont placés ensuite; plusieurs membres de la Société d'Agricul-

ture et de l'Académie de Lyon, des membres de l'ancien Jury, des vétérinaires, des amateurs, un grand nombre de parens des élèves ont honoré la séance par leur présence.

Elle a été ouverte par un discours de M. le conseiller d'État, préfet, présidant la séance. Ce discours, qui renferme pour l'École et pour les élèves les conseils les plus sages, a été couvert d'applaudissemens.

M. *Grogner*, l'un des professeurs, a lu ensuite le compte rendu des travaux de l'École, et de sa correspondance avec MM. les vétérinaires, depuis la dernière séance publique.

Le même professeur, faisant les fonctions de secrétaire du Jury, a lu le procès-verbal des opérations de ce même Jury, pendant la session qui vient de se terminer.

Les élèves qui ont obtenu des prix ont été appelés successivement, et ils sont venus les recevoir au bureau des mains de M. le président, de celles de M. le président de la Société d'Agriculture, de M. l'inspecteur général, de MM. les directeurs et professeurs; celui de bonne conduite a été donné par M. le surveillant.

La séance a été levée à quatre heures, au milieu des applaudissemens unanimes de l'assemblée.

*Discours prononcé par M. le comte de Chabrol , conseiller d'Etat , préfet du département du Rhône , président.*

JEUNES ÉLÈVES,

Ce jour solennel pour vous , puisqu'il doit couronner vos travaux , ne l'est pas moins pour vos magistrats , qui se feront toujours un devoir d'y applaudir ; pour vos maîtres , qui jouissent de vos succès parce qu'ils voient en eux leur ouvrage. Un savant distingué se joint à eux pour en être le témoin et le juge. Combien de motifs se réunissent pour exciter votre émulation et stimuler votre zèle !

Formés à une École due aux efforts d'un savant que la ville de Lyon se glorifie d'avoir produit , vous regarderez comme un devoir d'en soutenir l'honneur et la réputation. C'est la seule manière de reconnaître tout ce qu'elle a fait pour vous.

Votre intérêt particulier se joint ici au devoir de la reconnaissance ; car vous avez à vous former un état , et si vous devez à vos maîtres vos premiers succès , c'est à vous-mêmes que vous devrez ceux qui vous attendent encore.

Gardez-vous de penser qu'en sortant de cette École vous ayez achevé votre tâche. Vous avez appris les élémens de la science ; vous avez été introduits dans la carrière , mais elle est vaste et vous avez à la parcourir.

Joignez toujours l'étude à la pratique ; car vous

auriez peu appris si vous ne sentiez la nécessité d'apprendre encore.

Si le degré de considération à laquelle toutes les professions doivent aspirer se mesure sur leur utilité, aucune n'est plus recommandable que la vôtre. Vous pouvez rendre de grands services. Les objets les plus importants qui tiennent à l'économie domestique se rattachent à celle que vous exercez.

Depuis que l'art vétérinaire a été mis en honneur il a rendu les plus grands services, parce qu'il a par-tout substitué à l'aveugle routine les préceptes fondés sur l'expérience.

C'est par ses soins que ces terribles maladies, qui portaient autrefois le ravage dans des provinces entières, ont été arrêtées souvent avant leur développement, et que le régime de surveillance, joint aux moyens curatifs, a cerné la maladie pour pouvoir plus efficacement la combattre.

Les administrateurs eux-mêmes, dans de pareilles circonstances, aiment à concerter leurs mesures avec vos habiles professeurs. Les lumières viennent aider le pouvoir; elles s'associent en quelque sorte à l'action de l'autorité. J'aime à proclamer, dans cette enceinte et en présence de ces professeurs, toute l'obligation que leur a le département dont je suis en ce moment l'organe. C'est à leur zèle actif autant qu'éclairé que nous devons d'avoir arrêté le ravage de contagions qui s'annonçaient comme redoutables.

JEUNES ÉLÈVES, j'ai fait un appel à votre émulation ; mais vous attendez encore de moi d'autres conseils. Vous devez porter sans doute dans l'exercice de votre profession les lumières qui la recommandent ; mais portez-y aussi cet esprit de délicatesse par lequel toutes les professions sont honorées. Portez-y sur-tout ces vertus et ces qualités qui font l'homme de bien. Soyez de bons citoyens, des sujets dévoués, et aimez un Gouvernement qui crée votre existence et vous donne les moyens de la rendre heureuse et tranquille.

---

*COMPTE rendu des travaux de l'École royale  
d'économie rurale et vétérinaire de Lyon,  
pendant l'année 1817, par L.-F. Grogner,  
l'un des professeurs.*

MESSIEURS,

La science qui a pour objet la conservation et le perfectionnement des animaux utiles, reconnaît pour ses fondateurs des hommes qui furent pleins de sagesse, de sagacité, et doués éminemment de l'esprit d'observation. Tout en rendant hommage à la mémoire de ces hommes respectables, ne nous dissimulons point que l'édifice élevé par leurs mains est loin d'être achevé, et qu'ils nous ont laissé tout à-la-fois leur exemple à suivre et une grande tâche

à remplir. Sachons, à leur imitation, écarter les vaines théories et nous défendre des illusions de l'esprit de système. Attachons-nous avec force à l'observation sévère des phénomènes et des lois de la nature.

Mais ne nous contentons pas de recueillir les faits à mesure qu'ils se présentent, soyons encore scrupuleux à les peser, à les apprécier à leur juste valeur. Il en est de fondamentaux sur lesquels repose, comme sur une base inébranlable, tout l'édifice d'une science; d'autres, beaucoup moins importants, sont à peine dignes d'entrer dans la construction de cet édifice; il en est enfin qui ne peuvent qu'en encombrer les avenues.

Un tact exquis, perfectionné par la réflexion, est nécessaire pour distinguer clairement ces différentes espèces de matériaux, pour rejeter ceux qui sont inutiles, recueillir, mettre en œuvre et disposer, d'une manière convenable, ceux qui doivent être admis dans la science et dans l'enseignement.

Si l'on doit soumettre à l'examen le plus attentif les résultats des observations et des expériences qu'on a suivies soi-même, adoptera-t-on sans choix tous ceux qui seront présentés par des mains inconnues?

Il est de soi-disant observateurs qui, fascinés par des illusions de plus d'un genre, s'obstinent à voir ce qui n'exista jamais; d'autres, se jouant de la vérité, annoncent hardiment les résultats de pré-

tendues expériences et d'observations supposées. Plusieurs ramassent des faits réels, mais informes, tronqués, insignifiants, dont ils exagèrent l'importance outre mesure; d'autres enfin publient des faits réels très-intéressants, mais c'est dans les livres et non dans la nature qu'ils les ont puisés; ils osent se donner pour les inventeurs des vérités que les anciens nous ont transmises.

Une autre classe d'observateurs étudie la nature avec soin et persévérance; elle est capable de puiser dans son sein des faits précieux, et de les exposer avec candeur et simplicité. C'est dans cette classe que sont placés la plupart des praticiens qui correspondent avec nous.

Les faits qu'ils nous adressent ne présentent pas tous le même degré d'intérêt; mais comme ils portent en général le caractère du vrai, nous les conservons soigneusement, sans nous hâter d'en tirer des conséquences générales. Il est, en effet, dans la vétérinaire comme dans les autres sciences naturelles, tel principe qui ne peut être fondé que sur un très-grand nombre de faits répétés sous plusieurs formes et dans des circonstances variées.

Chaque année scolaire nous offre un certain nombre de ces faits que nous tenons pour ainsi dire en réserve pour les introduire un jour dans la science et dans l'enseignement; nous nous sommes imposé la loi d'en mettre annuellement sous les yeux d'un public éclairé le rapide aperçu. C'est ce devoir que



je viens remplir aujourd'hui. J'exposerai en premier lieu les résultats sommaires des observations de mes collègues; je donnerai ensuite une courte notice de la correspondance que nous entretenons avec plusieurs praticiens sortis de nos Écoles.

### TRAVAUX DE L'ÉCOLE.

#### *Expériences de physiologie.*

M. *Magendie* avait avancé que la section des nerfs de la huitième paire déterminait la mort sur-le-champ ou au bout de trois ou quatre jours. Cette expérience a été faite, dans notre École, sur deux chiens : le premier a éprouvé une grande difficulté de respirer, des vomissemens fréquens, et il est mort au bout de trois jours. Le second, qui n'était ni plus grand ni plus fort, vécut dix-sept jours; il ne perdit pas l'appétit, mais il avalait difficilement, et il buvait, en levant la tête, à la manière des gallinacées. Sa respiration, d'abord gênée, recouvra bientôt la liberté; il tomba dans la maigreur sans perdre l'usage de ses sens et de ses membres; il mourut au moment où l'on pouvait croire qu'il allait se rétablir. L'autopsie a montré les parois de l'oesophage très-amincies, et son diamètre triple de l'état naturel; la dilatation commençait à peu de distance du pharynx et s'étendait jusqu'au cardia. Le duodénum était également di-

laté. L'estomac contenait des matières alimentaires sèches, mêlées à de la bile épaisse, et la poitrine cinq décilitres d'une sérosité jaunâtre.

Les bouts du nerf coupé, du côté gauche, s'étaient mis en rapport; l'un et l'autre étaient terminés par un renflement gangliforme de couleur rouge, et réunis par du tissu cellulaire consistant.

L'excision de l'épiglotte, pratiquée sur plusieurs chiens, n'a pas empêché la déglutition. Il y a dans l'École, au moment actuel, trois chiens qui avalent très-bien, quoiqu'ils aient subi cette opération.

#### *Expériences sur les poisons.*

Vers le commencement de l'automne de 1816 on prit deux cent quarante grammes de fruits d'if (*taxus baccata*) dont on avait ôté les pepins; on les fit bouillir dans un litre d'eau jusqu'à réduction de moitié; la décoction fut donnée à un chien barbet qui était à jeun; il n'éprouva aucune altération.

Huit hectogrammes de pepins d'if mêlés à une quantité double d'avoine, ont été présentés à un cheval également à jeun; il les a mangés avec difficulté, et il n'a donné aucun signe d'empoisonnement.

Le suc, extrait des feuilles de ce végétal, a été donné à la dose de cinquante grammes, et ensuite d'un hectogramme, à un chien barbet de moyenne taille, âgé d'environ quatre ans; et il n'a déterminé d'autres effets que le vomissement. Un autre chien

plus petit a succombé après avoir pris quarante grammes de la même substance.

Quatre hectogrammes de feuilles fraîches d'if ont été mises en décoction dans un litre et demi d'eau jusqu'à réduction de moitié. Les deux tiers du liquide obtenu ont été donnés à un chien de moyenne taille, le restant à un petit chien; l'un et l'autre ont eu les pattes et la gueule liées pour empêcher le vomissement. Aucun signe d'empoisonnement ne s'est manifesté. Le lendemain on a augmenté d'un hectogramme la dose de l'if, on l'a traité et administré de la même manière, les résultats n'ont pas été différents.

Nous nous sommes assurés que les poules ne recherchaient pas les fruits de l'if, comme on l'a prétendu.

Un belier de race commune, âgé de quatre ans, a vécu uniquement de ciguë fraîche (*conium maculatum*) pendant cinq jours, sans en être incommodé; il ne la mangeait néanmoins que lorsqu'il était pressé par la faim; il répugnait moins aux tiges qu'aux feuilles.

On a donné à un vieux chien mâtin de forte taille jusqu'à quatre hectogrammes de suc de ciguë fraîche; on a observé des vertiges, la dilatation de la pupille, l'expansion du corps clignotant, la rétraction du globe, les mouvemens convulsifs de la mâchoire postérieure, l'accélération de la respiration, la roideur des membres, la paralysie

momentanée du train postérieur. Tous ces symptômes n'ont duré que quatre à cinq heures.

La décoction de ciguë sèche, donnée à plus fortes doses, n'a déterminé qu'un léger abaatement dans un chien auquel on avait lié la gueule et les pattes.

On a fait prendre de l'arsenic à deux chiens de même taille et de même race, l'un âgé de trois ans, l'autre très-vieux. Le jeune chien en a pris d'abord deux grammes, ensuite quatre grammes, sans en être sensiblement incommodé; il en a pris ensuite huit grammes, et il a succombé. Le vieux chien a résisté facilement à cette dose; on l'a augmentée successivement, dans l'espace de quinze jours, au point de la pousser jusqu'à trois décagrammes huit grammes. L'arsenic étant en partie dissous et en partie suspendu dans un décilitre d'eau, le chien rejeta le poison par le vomissement, et fut sauvé. Quelques jours après on lui lia les pattes et on lui fit prendre dans cet état deux décagrammes huit grammes du même poison, il mourut au bout de quelques heures; il lui était arrivé plusieurs fois, dans le cours de l'expérience, de reprendre les alimens mêlés de poison qu'il avait vomis.

L'ouverture montra les lésions organiques qui sont les suites ordinaires de l'empoisonnement par l'arsenic et, de plus, le foie sans consistance, un liquide noirâtre très-fétide sous sa membrane sé-

reuse, un autre liquide épais et sanguinolent dans la vésicule du fiel, du sang noir dans les cavités du cœur, des taches noirâtres dans le tissu de cet organe, de l'engorgement dans les vaisseaux du cerveau.

*Expériences de matière médicale.*

Une vache a été, pendant cinq mois, soumise à des expériences sur l'effet des purgatifs; on a essayé sur elle, à différens intervalles, la brione fraîche (*bryonia alba*), l'aloès, la gomme gutte, et l'ellébore blanc (*veratrum album*); ces substances ont été données sous formes variées; on a remarqué ce qui suit:

1°. Une décoction d'un kilogramme de brione fraîche, tantôt dans deux litres d'eau, tantôt dans six, a déterminé de la fatigue, de l'inappétence, un peu de fièvre et point de purgation.

2°. L'aloès a été donné sous les mêmes formes, la dose en a été poussée par degrés jusqu'à deux hectogrammes; la fièvre, l'anxiété, ont été à-peu-près les mêmes que dans l'expérience précédente, et la purgation n'a pas eu lieu.

3°. La même substance, administrée en opiat jusqu'à la dose de deux hectogrammes et demi, n'a pas eu d'autres résultats.

4°. La gomme gutte, à la dose de sept décagrammes cinq grammes, dans un litre d'eau, a produit peu d'effets.

5°. La substance purgative et le véhicule ayant été doublés, on a observé sur-le-champ des symptômes d'empoisonnement; il s'est manifesté le lendemain un flux dysentérique, sanguinolent, qui a duré dix-sept jours.

6°. Quelque temps après la cessation de tous les symptômes, l'animal paraissant revenu à l'état naturel, on lui a fait prendre un hectogramme de gomme gutte dans six litres d'eau; la purgation s'est manifestée au bout de deux heures; le flux a été copieux, fétide, non sanguinolent; la fièvre, l'anxiété, la fatigue, ont été modérées; il y a eu une diarrhée sans fièvre qui a duré treize jours.

7°. Cinq décagrammes d'ellébore blanc, soit en opiat, soit dans une petite quantité de véhicule, soit en grand lavage, ont produit peu de fatigue et n'ont pas purgé.

8°. Un hectogramme de la même substance, donné sous les trois formes, n'a purgé sous aucune. C'est en opiat qu'il a causé le plus de fatigue, et en grand lavage qu'il en a causé le moins.

9°. Deux hectogrammes de cette même substance ont été donnés à cette vache sous forme d'opiat; elle a succombé trois jours après à la suite des plus violens symptômes d'empoisonnement, parmi lesquels on a remarqué la sortie par la bouche de plus de trois kilogrammes de matières alimentaires, et la déjection de matières noires et infectes par l'anus. L'ouverture a montré des matières alimen-

taires dans les voies aériennes , une forte inflammation dans la caillette et dans les intestins , des taches noires dans les ventricules du cœur , deux décilitres de sérosité dans le canal rachidien.

*Epizootie.*

Quelques communes de ce département ont pu craindre le retour de l'épizootie contagieuse de 1814.

Une mortalité se déclara , sur les bestiaux de Saint-Laurent-de-Chamousset , pendant l'hiver dernier ; des renseignemens peu positifs nous ont laissé dans l'incertitude sur le caractère de cette maladie.

Il y a peu de temps qu'un certain nombre de bêtes à cornes ont péri dans le canton de Vaugneray ; l'un de nous s'étant porté sur les lieux n'a point vu de malades , mais on lui a montré des convalescens qui lui ont offert les signes de la crise du typhus.

La seule apparence de cette désastreuse maladie a attiré l'attention de l'autorité , qui a adopté dans sa sagesse des mesures capables d'étouffer , au moment même de son apparition , le fléau dont nous sommes peut-être menacés de nouveau.

*Observations recueillies dans les infirmeries de l'École.*

Depuis le 1<sup>er</sup>. octobre 1816 jusqu'au 31 août 1817 , il est entré dans nos infirmeries cinq cent

trente-huit animaux d'espèces différentes ; sur ce nombre on en a perdu quatre-vingt-trois, c'est-à-dire moins d'un sixième. Le nombre des chevaux guéris s'est trouvé proportionnellement plus considérable que celui des animaux d'espèces moins précieuses. On a remarqué, cette année comme dans les précédentes, que le nombre des mâles reçus dans nos infirmeries était à celui des femelles comme cinq est à un.

Les affections rhumatismales qui avaient été si fréquentes en 1816, se sont montrées rarement en 1817. Les maladies catarrhales qui les ont remplacées n'ont pas toujours été causées par l'influence de la saison. On ne put attribuer qu'aux mauvais fourrages celle qui régna l'hiver dernier sur tous les chevaux de la gendarmerie de Lyon. Neuf de ces animaux entrèrent, le même jour, dans nos infirmeries ; ils guérèrent tous à l'aide de moyens généraux, quoique plusieurs d'entre eux fussent affectés en même temps de péripneumonie inflammatoire.

Plusieurs chevaux atteints d'érysipèles gangreneux, fixés à la partie inférieure des membres, ont guéri en peu de temps à la suite de l'application, sur la partie malade, de la poussière de charbon de bois.

Un bœuf affecté depuis long-temps d'un ostéosarcome très-volumineux, ayant son siège dans la branche gauche de la mâchoire postérieure, et



qui avait déjà subi sans succès un long traitement, fut amené dans nos infirmeries. La tumeur emportée, on cautérisa fortement l'ulcère, on le pansa avec l'alun calciné, on donna intérieurement la décoction de ciguë et d'écorce de chêne à haute dose; l'animal fut guéri dans l'espace d'un mois.

Une vache portait à la partie gauche du pis un cancer énorme; on enleva de cette tumeur, en quatre opérations, cinq kilogrammes de chair jaunâtre en partie désorganisée, on pansa avec la ciguë en lotions; dès le vingt-cinquième jour la cicatrice était presque fermée et le pis revenu à son état naturel.

On a observé, sur un gros chien, une large dartre ulcérée qui avait détruit le scrotum, fait tomber les testicules et rongé la peau de la plus grande partie du fourreau; ce chien fut soumis à l'usage de la ciguë donnée à l'intérieur et appliquée sur la partie malade en lotions; il fut guéri au bout d'un mois de traitement.

Ce végétal a produit de mauvais effets sur un cheval affecté en même temps de sarcocèle et de catarrhe nasal; employé en bains et en cataplasmes, il déterminait à la vérité la diminution de la tumeur, mais le catarrhe nasal faisait des progrès et tendait à dégénérer en morve: on ne put en triompher qu'en cessant l'usage de la ciguë.

Un chien, affecté d'une violente rétention d'urine; nous fut amené: il mourut le second jour

de la maladie ; on trouva la vessie distendue et en partie gangrenée. Son col et le canal de l'urèthre contenaient une vingtaine de petits calculs arrondis, blanchâtres, dont les plus petits avaient le volume d'un grain de millet, et les plus gros celui d'un petit pois. Ce chien avait été traité l'année dernière, dans nos infirmeries, pour plusieurs polypes remplissant les cavités nasales, et il avait été guéri par d'énormes doses d'arsenic ; on voulut voir si les polypes n'avaient laissé aucune trace, et on trouva, à la base de l'os ethmoïde, quatre tœnias lancéolés très-volumineux, quoiqu'on n'eût précédemment aperçu aucun symptôme qui décelât la présence de ces vers.

Un chat offrit tous les symptômes de la rage dix-neuf jours après avoir été mordu par un chien enragé ; on lui injecta dans la gueule du vinaigre à la dose d'une verrée et demie pendant un jour. Dès le lendemain les symptômes hydrophobiques n'existaient plus, l'animal se rétablit ensuite parfaitement. Ce même moyen, employé sur plusieurs chiens enragés, a été sans succès.

On nous a amené un cheval galeux qui avait communiqué cette maladie à deux vaches placées à côté de lui dans l'étable, et à plusieurs personnes qui l'avaient pansé. Un élève, ayant frictionné un chien galeux, eut les mains et les bras couverts de gale.

On a eu occasion de se convaincre des bons

effets de la décoction de seigle ergoté dans le cas de part laborieux ; mais on s'est assuré en même temps que cette substance était dangereuse dans les accouchemens contre nature ; les efforts qu'elle détermine , même à petites doses , étant toujours très-considérables , il pourrait en résulter le déchirement de la matrice. Il n'est peut-être aucune substance qui agisse sur ce viscère avec plus d'énergie.

Tels sont , MESSIEURS , les faits les plus remarquables recueillis dans nos infirmeries. Voici quelques détails sur des opérations chirurgicales qui se pratiquent rarement.

L'amputation du sabot d'un pied antérieur a été faite à une jument de race , affectée d'un rhumatisme chronique qui paraissait avoir son siège sur tout le membre. Au bout de trois mois le nouvel ongle put être ferré , et la jument montée pour faire environ un myriamètre sur le pavé. Le rhumatisme qui n'avait pas cédé à cette opération s'est ensuite dissipé presque entièrement au moyen de l'application du feu sur la pointe du bras et des bains de sang de cheval sur toute l'extrémité.

La castration a été pratiquée avec succès , dans le temps le plus froid de l'hiver , sur six étalons âgés de dix à quinze ans ; cinq ont été opérés par les cassots ; le sixième , qui était poussif , l'a été par la ligature. Le battement de flanc particulier qui caractérise la pousse cessa dans ce dernier aussitôt

après l'opération, et reparut ensuite, mais avec beaucoup moins de force qu'auparavant ; ils ont tous guéri, quoique trois d'entre eux eussent été atteints de péritonite peu de jours après la castration.

La castration par la ligature a réussi sur d'autres solipèdes ; mais comme elle détermine souvent un engorgement considérable du scrotum et du cordon, on lui préfère les cassots.

Les cassots ont été mis en usage, avec le plus grand succès, dans le cas de hernie ventrale récente, et même dans celui de hernie ombilicale. On a rendu moins vive, sur la peau, l'impression du cassot, en entourant chacune de ses pièces d'étoupes légèrement chargées de térébenthine.

Tel est, MESSIEURS, le rapide aperçu des observations que nous a fournies, dans l'intérieur de l'École, l'année scolaire qui vient de terminer son cours. Il me reste à mettre sous vos yeux une courte notice de notre correspondance avec plusieurs praticiens qui veulent bien nous communiquer quelques-uns des faits qu'ils ont recueillis dans l'exercice de notre art.

#### *Correspondance.*

Nous avons reçu depuis la dernière séance publique :

1°. De M. *Lacroix*, vétérinaire à Saint-Clar ; département du Gers, une série d'observations,

puisées dans sa pratique, sur les parts laborieux des vaches et des jumens, sur le remplacement de matrices renversées, la réduction des fractures, des hernies, etc. Il a su opposer à ces divers accidens des moyens ingénieux dont les heureux résultats sont constatés de la manière la plus authentique.

2°. De M. *Large*, vétérinaire à Lagny, département de Saône et Loire, un recueil d'observations relatives aux maladies qui règnent le plus fréquemment sur les bestiaux du canton qu'il habite. Il a décrit les plus importantes avec ce ton de sagesse et de modestie qui caractérise le véritable praticien.

3°. De M. *Lafond*, vétérinaire à Seissel, département de l'Ain, une observation de néphritis dans un cheval. Cette maladie, causée par un excès de travail, eut une issue funeste, malgré le traitement méthodique employé par M. *Lafond*. Ils sont dignes d'éloge les praticiens qui avouent leurs revers, tant d'autres ne savent que publier leurs succès.

4°. De M. *Imbert*, vétérinaire à Saint-Paul-de-Varax, département de l'Ain, un mémoire sur une variété du charbon assez fréquente dans la Bresse; l'auteur en signale les causes avec sagacité. Elles cesseraient bientôt si les sages conseils qu'il donne étaient adoptés dans les campagnes.

5°. Du même vétérinaire, la description d'une

monstruosité singulière : une truie mit bas dix cochonnets, tous avec le bec de lièvre ; on attribua ce jeu de la nature à l'impression vive qu'avait éprouvée cette truie à la vue d'un lièvre.

6°. De M. *Vieillard* aîné, vétérinaire et garde-étalon à Pont-du-Château, département du Puy-de-Dôme, douze observations de pratique très-détaillées, la plupart fort intéressantes.

7°. De M. *Bragard*, vétérinaire à Grenoble, département de l'Isère, quatre observations dont la plus intéressante est relative à une affection rhumatismale qui attaque fréquemment les grands animaux des environs de Grenoble. On ne saurait trop recommander aux vétérinaires de s'attacher, comme le fait M. *Bragard*, à l'étude des enzooties.

8°. De M. *Morier*, vétérinaire à Aigle, en Suisse, la première partie d'un mémoire bien fait sur le part dans les femelles des grands animaux domestiques, et spécialement sur celui de la vache. Le même vétérinaire nous a envoyé la description d'une tumeur polypeuse d'un volume considérable qui s'était développée dans les intestins d'un veau de six semaines.

9°. De M. *Jugheon*, vétérinaire à Pauthaguet, département de la Haute-Loire, des observations sur des tumeurs carcinomateuses de l'articulation fémoro-tibiale dans plusieurs bêtes à cornes, et sur le déchirement de l'œsophage dans le cheval.

10°. De M. *Godineau*, vétérinaire à Blaye, dé-

partement de la Gironde, une observation fort intéressante sur la cure d'une plaie pénétrant dans l'abdomen et dans la matrice d'une vache pleine, et sur une grosse tumeur enkystée remplie de plumes et de pus, qui s'était élevée sur le dos d'une poule.

11°. De M. *Vairon*, vétérinaire à Crécy, département de l'Aisne, un mémoire sur une fièvre bilioso-inflammatoire qui régna sur un grand nombre de chevaux pendant l'été de 1816, et sur quelques autres maladies dépendantes de la constitution froide et humide qu'on observa à cette époque. On doit savoir gré aux vétérinaires qui, à l'exemple de M. *Vairon*, cherchent à déterminer l'influence que la constitution atmosphérique exerce sur la santé des animaux domestiques.

12°. De M. *Barbazan*, vétérinaire à Arthez, département des Basses-Pyrénées, plusieurs observations sur les maladies des ruminans. La pathologie de ces animaux est beaucoup moins avancée que celle des solipèdes, aussi devons nous recueillir avec un soin particulier toutes les bonnes observations qui lui sont relatives.

13°. Du même vétérinaire, une note sur deux avortemens successifs qui eurent lieu, à trois mois d'intervalle l'un de l'autre, dans une jument qui portait deux poulains.

14°. De M. *Goiraud*, vétérinaire à Berre, département des Bouches-du-Rhône, des observations

sur une luxation des vertèbres cervicales, compliquée de paralysie de la lèvre inférieure dans un âne, et sur l'opération césarienne pratiquée avec succès sur une chienne affectée de plaie à la matrice.

15°. De M. *Carriol*, vétérinaire à Cahors, département du Lot, un mémoire sur une affection bilieuse, dans un cheval, compliquée de symptômes inflammatoires; cette affection fut guérie par une heureuse combinaison des tempérans avec les doux purgatifs. Le traitement offrit un phénomène remarquable : le sang qui coula, à la suite d'une saignée, était jaune et présentait l'aspect de la bile.

16°. De M. \*\*\*\*, la description d'une double perforation du rectum et du vagin, dans un jument, d'où il résultait une communication entre ces deux cavités. Au moyen de cette double ouverture les matières fécales pouvaient passer librement du rectum dans le vagin, et elles étaient le plus souvent rejetées par ce dernier orifice.

17°. De M. *Chazerat* père, vétérinaire à Limoges, département de la Haute-Vienne, un rapport imprimé sur l'épizootie de 1814. Nous avons trouvé, dans cet ouvrage, d'excellentes vues de pratique et de sages préceptes d'hygiène.

Je n'ai pas cité tous les praticiens qui ont bien voulu nous communiquer les résultats de leurs observations. La note la plus courte, sur chacun



d'eux, excéderait les bornes de ce discours. Que du moins il me soit permis de proclamer, dans cette solennité, le nom de ceux dont nous n'indiquons pas même les titres des ouvrages; puissent-ils voir, dans ce témoignage de notre estime, un encouragement dans leurs travaux!

Ces vétérinaires sont :

MM. *Vieillard* jeune, à Maringue (Puy-de-Dôme).

*Caminade*, à Grange (Lot et Garonne).

*Barnaud*, à Donat (Drôme).

*Thuilier*, à Cancon (Lot et Garonne).

*Seurre*, à Châlons (Saône et Loire).

*Maffre*, à Puy-Laurent (Tarn).

*Damme*, à Sabres (Landes).

*Camurat*, à Prades (Pyrénées-Orientales).

*Cantaloup*, à Saint-Clar (Gers).

*Lepex*, à Toussac (Allier).

*Noyez*, à Montpellier (Hérault).

*Molard*, à Latour-du-Pin (Isère).

*Barthe*, à Toulouse (Haute-Garonne).

*Aimar*, à Lezoux (Puy-de-Dôme).

*Dupont*, à Marsiac (Gers).

*Tonnerieux*, à Givors (Rhône).

*Guillalme*, à Châteauroux (Indre).

Il nous est doux de songer que les rapports intimes qui nous lient aux élèves ne cessent pas au moment où ils quittent cette École. Nos vœux les suivent dans leurs foyers, et nous jouissons d'avance des succès qui semblent les attendre dans

l'honorable carrière qu'ils ont à parcourir. Notre satisfaction serait complète si nous n'avions pas le pressentiment que tous n'obtiendront pas ces succès.

O vous qui êtes encore nos élèves et qui dans un instant serez nos collaborateurs, puissiez-vous vous pénétrer profondément que votre avenir est pour ainsi dire dans vos mains ! Continuez à aimer le travail. Il vous a mérité la récompense que vous allez recevoir. Consacrez à perfectionner la théorie de votre art les momens que vous n'emploierez pas à l'exercice de sa pratique. Vous trouverez dans des occupations régulières un asile contre les séductions de votre âge et contre les dangers de l'oisiveté. Gardez-vous de croire que votre instruction est complète. Une prétention de ce genre ne peut appartenir qu'à l'ignorance la plus absolue, elle en fut toujours le signe le plus certain : soyez modestes non-seulement dans vos opinions et dans vos discours, mais encore dans votre maintien et dans toutes vos habitudes. La modestie vous conciliera les égards du riche et la bienveillance des honnêtes villageois. Songez que l'exercice de votre profession vous met en quelque sorte sous les yeux d'un public dont votre sort dépendra, et qui ne sera tenu à aucune indulgence pour vos écarts. La régularité de mœurs, dont personne n'a le droit de s'écarter, est pour vous d'une nécessité plus rigoureuse que pour les autres hommes.

Respectez, aimez cette religion divine qui, se-

lon la pensée d'un grand philosophe , serait ce qu'il y a de plus beau, de plus utile en cette vie, quand elle n'aurait avec l'autre aucuns rapports.

Après avoir quitté cette École, n'oubliez pas que vous y avez laissé, je ne dis pas des maîtres, mais des amis qui conserveront précieusement votre souvenir. Imitiez l'exemple des praticiens dont vous venez d'entendre prononcer les noms estimables ; ne manquez pas de nous adresser les principales observations qui se présenteront dans l'exercice de votre art. Sachez que les Écoles vétérinaires sont faites pour être des foyers où viennent se converger les rayons de la science pour se répandre ensuite plus vifs et plus purs.

Unissons-nous tous, faisons corps pour l'intérêt de la science à laquelle nous nous devons tout entiers ; félicitons-nous d'avoir à notre tête un savant profond, un administrateur plein de sagesse, un ardent ami de tout ce qui est bon et utile, un homme de bien. L'Europe le connaît, depuis longtemps, comme le premier dans son art. De belles places après lui nous restent à remplir.

Faisons éclater de concert notre reconnaissance envers le premier magistrat de ce département qui, dans les momens les plus difficiles, a soutenu cette institution en écartant d'elle les dangers dont elle fut menacée, qui n'a cessé de lui prodiguer les glorieux témoignages de sa bienveillance, qui a voulu concourir à son agrandissement en enrichis-

sant sa bibliothèque d'un grand nombre de livres précieux.

Remercions ensemble les magistrats de la cité pour les témoignages d'intérêt qu'ils ont accordés à cet établissement ; remercions les sur-tout d'avance de ce qu'ils sont disposés à faire pour le conserver dans les murs de Lyon. Ils connaissent les circonstances graves qui pourraient l'appeler dans une autre ville du royaume. Ils sauront prévenir un événement qui contristerait l'ombre d'un illustre Lyonnais, qui choisit sa ville natale pour y placer le berceau de l'institution que créa son génie.

Unissons-nous enfin, MESSIEURS, avec tous ceux qui honorent cet auditoire, avec tous les Français, pour rendre hommage à un Gouvernement sage et paternel, qui a daigné excepter nos Ecoles des réformes commandées par le malheur des temps, et qui attend les jours dont l'aurore brille déjà pour féconder tous les germes de la prospérité nationale.

---

*PROCÈS-VERBAL des opérations du Jury  
d'examen des élèves de l'École royale  
d'économie rurale et vétérinaire de Lyon,  
pendant la session de septembre 1817.*

Le Jury d'examen de l'École royale d'économie rurale et vétérinaire de Lyon, constitué d'après l'article XI du décret sur la nouvelle organisation des Écoles d'économie rurale et vétérinaire, en date du 15 janvier 1813, s'est réuni, conformément à une lettre de M. le sous-secrétaire d'État au département de l'Intérieur, en date du 28 février 1817.

Aux termes de cette lettre, le Jury avait à s'occuper : 1°. de l'examen des élèves qui, ayant terminé leurs cours d'études, prétendent au diplôme de maréchal vétérinaire, ainsi que de la désignation de ceux qui, jugés dignes de ce diplôme, sont encore les plus aptes à suivre avec succès le second cours, celui qui est nécessaire pour obtenir le titre de médecin vétérinaire ; 2°. de la nomination aux places de répétiteur, d'après un concours spécial ; 3°. de l'examen général de tous les autres élèves et de la désignation de ceux qui ont paru mériter des prix ; 4°. enfin de la vérification des titres des praticiens qui ont demandé des duplicata de diplôme.

Les opérations ont commencé le 1<sup>er</sup>. septembre

à neuf heures du matin ; elles ont continué les 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 du même mois. Toutes les séances ont été présidées par M. *Huzard*, inspecteur-général des Écoles royales d'économie rurale et vétérinaire de France.

La liste que M. le directeur a présentée au Jury, portait quatre-vingt-douze élèves ; sur ce nombre, deux n'ont pas été interrogés : M. *Saussol*, malade à l'infirmerie, et M. *Matharan*, qui a quitté l'École de son propre mouvement au commencement des examens.

Les quatre premières séances ont eu pour objet l'examen des concurrens pour le diplôme, sur la théorie de toutes les parties de l'art. Elles ont duré depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre de l'après-midi, et ont été interrompues depuis midi jusqu'à une heure pour le diner des élèves. Les cinquième et sixième séances ont été remplies par le concours pour les places de répétiteur, et ont eu la même durée. Dans la septième et la neuvième, les concurrens pour le diplôme ont pratiqué, sous les yeux du Jury, des opérations de ferrure, de chirurgie vétérinaire et de chimie pharmaceutique. Ces séances, ouvertes à neuf heures du matin, se sont prolongées, sans interruption, jusqu'à quatre heures de l'après-midi. Les élèves concourans pour les prix ont été examinés dans les huitième et dixième séances, lesquelles ont été ouvertes à neuf heures du matin

et continuées jusqu'à quatre heures de l'après-midi sans interruption. Dans la onzième séance, les concurrens pour le diplôme ont été renfermés dans une des salles de l'École, sans livres ni cahiers, pour traiter par écrit, sous la surveillance du Jury, une question de jurisprudence vétérinaire; deux heures leur ont été accordées pour cet objet. Après cette opération, ceux des concurrens pour le répétitorat qui se sont crus capables d'être attachés au cours de forge et de ferrure, ont forgé chacun un fer pour un mauvais pied.

Le lendemain, 13 septembre, le Jury ayant terminé l'examen des élèves sur la théorie et la pratique, s'est réuni pour résumer ses opérations et rendre son jugement. La séance a duré depuis neuf heures du matin jusqu'à deux de l'après-midi: tel est l'objet de la douzième.

Le 14, les élèves ont été réunis pour désigner au scrutin, et en présence du Jury, celui d'entre eux qui leur a paru mériter le prix de bonne conduite. Cette séance, qui a été la treizième, a été tenue de neuf à onze heures du matin.

Le nombre des concurrens pour le diplôme de maréchal vétérinaire était de dix-neuf, sur lesquels ont été jugés dignes de ce diplôme :

M. BANDERET (*Claude-François*), Suisse, élève aux frais de son pays : il a obtenu un accessit en 1815, le premier prix de la deuxième année d'études en 1816, et il a été nommé répétiteur la même année ;

- MM. LARRIVÉ (Étienne)**, de l'Isère, élève aux frais de ses parens : il a obtenu le deuxième prix de la deuxième année d'études en 1816;
- RONDIER (Guillaume)**, de la Loire, élève aux frais de ses parens ;
- MICOUUD (Joseph)**, du Mont-Blanc : il a obtenu le deuxième prix de la première année d'études en 1815, et il a été nommé répétiteur en avril 1816 ;
- FOURNIER (Jacques-Noël)**, des Bouches-du-Rhône : il a obtenu le premier prix de la première année d'études en 1815, et il a été nommé répétiteur en octobre 1816 ;
- PUISSESSEAU (Joseph)**, élève militaire : il a été nommé répétiteur en octobre 1816 ;
- GRELLIER (Antoine)**, de Lot et Garonne : il a obtenu un accessit en 1816 ;
- MORIN (Pierre)**, du Cantal : il a été nommé répétiteur en octobre 1816 ;
- PEYRUDE (Jacques-Philippe)**, de la Creuze : il a été nommé répétiteur en octobre 1816 ;
- GIVORD (Augustin)**, de l'Ain : il avait concouru sans succès en octobre 1816 et en avril 1817 ;
- JOANNY (Pierre)**, du Cantal : il a obtenu un accessit en octobre 1815 ;
- BACQUIEUX (Joseph)**, de Lot et Garonne, élève aux frais de ses parens ;
- RICHARD (Louis)**, de l'Isère : il avait concouru sans succès en octobre 1816 et en avril 1817 ;
- PESCHOUX (Louis-Victor)**, du Jura ;
- MAGNIEN (Jacques)**, de la Loire : il a obtenu un accessit en 1816 ;
- MICHEL (Germain)**, de Saône et Loire ;
- BRUNET (Pierre)**, de l'Allier : il avait concouru sans succès en octobre 1816 et en avril 1817.



Ces élèves ont été rangés dans l'ordre de l'instruction qu'ils ont montrée dans les différens examens qu'ils ont subis pendant le concours.

*Antoine-Paul Rouzaud*, des Pyrénées-Orientales, et *Claude-François Finaton*, de la Haute-Saône, élève aux frais de ses parens, n'ont pas été jugés assez instruits pour exercer l'art vétérinaire. *M. Finaton*, qui avait déjà concouru infructueusement en octobre 1816 et en avril 1817, avait été autorisé, par une lettre de M. le sous-secrétaire d'État au département de l'Intérieur, en date du 26 juillet dernier, à se présenter à l'examen.

Parmi les élèves qui ont obtenu leur diplôme de maréchal-vétérinaire, le Jury a distingué comme propres à suivre avec succès le second cours :

MM. BANDERET, MM. MORIN,  
FOURNIER, PEYRUDE,  
MICOUD,

Les élèves qui ont paru au Jury les plus propres à remplir les places de répétiteurs, ont tous été pris dans la seconde année d'études, et ils ont été attachés aux cours pour lesquels ils ont montré le plus d'aptitude.

Ces élèves sont, pour le cours d'anatomie, d'extérieur et d'éducation des animaux domestiques :

MM. RIBIOLLET (*Claude*), de l'Ain, élève aux frais de ses parens, déjà nommé répétiteur en octobre 1816;  
MONTAGNIÉ (*Étienne*), de l'Aude : il a obtenu le deuxième prix de la première année d'études en 1816.

Pour le cours de chimie, botanique, pharmacie  
et matière médicale :

MM. ESCAFFRE (*Joseph*), de la Haute-Garonne : il a obtenu  
le deuxième prix de la première année d'études en 1816;  
SAUTET (*Élie*), de la Dordogne : il a obtenu un accessit  
en 1816.

Pour le cours de maréchallerie et de jurispru-  
dence vétérinaire :

MM. TAICHE (*Joseph*), du Rhône : il obtenu le premier prix  
de la première année d'études en 1816 ;  
ARTAUD (*Louis*), des Bouches-du-Rhône, élève aux  
frais de ses parens : il a obtenu le deuxième prix de la  
première année d'études en 1816.

Pour le cours de pathologie et d'opérations :

MM. ROUX (*Jacques*), de la Dordogne : il a obtenu un ac-  
cessit en 1816 ;  
HUGUES (*Jacques-Barthelemy*), des Hautes-Alpes : il a  
obtenu un accessit en 1816.

Le Jury considérant que M. *Augustin Saussol*,  
du Tarn, qui a exercé les fonctions de répétiteur  
à la satisfaction des professeurs, n'a pas pu se pré-  
senter au concours à cause d'une maladie grave, a  
délibéré que S. Exc. serait priée de permettre que  
cet élève continuât ses fonctions.

Le titre de répétiteur étant la distinction la plus  
honorabile que puissent obtenir les élèves pendant  
leurs études, le Jury ne leur décerne pas d'autres  
prix.

Les prix ont été accordés et distribués dans l'ordre suivant :

**I<sup>er</sup>. PRIX DE LA TROISIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.**

M. BANDERET, déjà précédemment nommé.

**II<sup>e</sup>. PRIX.**

M. LARRIVÉ, déjà précédemment nommé.

**I<sup>er</sup>. PRIX DE LA DEUXIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.**

MM. TISSERAND (*Joseph*), du Haut-Rhin ;

THOMAS (*Jean-Baptiste-Nicolas*), du Jura : il a obtenu un accessit en 1816.

**II<sup>e</sup>. PRIX.**

MM. CHANUT (*Jean-Baptiste*), du Jura : il a obtenu un accessit en 1816 ;

GROS (*Jacques*), du Haut-Rhin.

**I<sup>er</sup>. PRIX DE LA PREMIÈRE ANNÉE D'ÉTUDES.**

MM. GADILHE (*Pierre*), du Gard ;

MÉNÉGUERRE (*Léonard*), de Lot et Garonne, élève aux frais de ses parents.

**ACCESSIT DU PREMIER PRIX.**

MM. LAUZERAL (*Gabriel-Casimir*), du Tarn ;

MOUILLOT (*Louis*), de la Côte-d'Or ;

MARRIMPOEY (*Pierre*), des Basses-Pyrénées ;

MOUSIS (*Bernard*), des Basses-Pyrénées ;

CRUZEL (*Jean*), de Tarn et Garonne, élève aux frais de ses parents ;

CAILLAU (*Joseph*), du Gers, élève aux frais de ses parents ;

ADVENIER (*Alexandre*), de l'Allier.

**II<sup>e</sup>. PRIX.**

M. AIGNELOT (*Georges*), de la Haute-Saône ;

## ACCESSIT DU DEUXIÈME PRIX.

MM. GRANGIER (*Jean*), de l'Allier;

LANOUGARÈDE (*Jean*), de Lot et Garonne, élève aux frais de ses parens.

Le Jury a été très-satisfait de l'examen des élèves de la première année ; ils ont fait preuve de zèle pour l'étude de l'art, et particulièrement pour la maréchallerie. Le Jury espère que leur ardeur ne se ralentira pas.

## PRIX DE BONNE CONDUITE.

D'après les suffrages de la grande majorité des élèves, sanctionnés par l'administration de l'École, ce prix a été décerné à M. *Bacquieux*, qui a obtenu son diplôme.

Toutes les opérations relatives aux élèves étant terminées, le Jury s'est occupé de l'examen des demandes de duplicata de diplômes de maréchal-vétérinaire, qui lui ont été adressées par différens praticiens.

Ceux qui ont formé ces demandes sont :

MM. MORAND (*Prosper*), ancien élève militaire de cette École ;  
médecin vétérinaire, à Versailles ;

DANTON (*Jean-Louis*), de l'Ain, médecin vétérinaire,  
à la Guyanne ;

PIC (*Jean*), vétérinaire en second dans les Chasseurs des  
Pyrénées, à Lyon ;

VINAY (*Louis*), du Rhône, à Lyon ;

GUÉRIN (*Louis-François*), de la Charente, à Clermont-  
l'Hérault.

Après avoir examiné les titres de chacun des réclamans, le Jury a arrêté :

1°. Que le diplôme de M. *Morand* lui serait renvoyé après la rectification d'une date ;

2°. Qu'il serait accordé un duplicata de diplôme à MM. *Danton* et *Pic*, en échange de ceux qu'ils ont envoyés ;

3°. Qu'il serait accordé à M. *Vinay* un diplôme en échange de titres authentiques reconnus suffisans ;

4°. Pour ce qui concerne M. *Guérin*, ayant été reconnu, par la vérification des registres de l'École, qu'il avait quitté cet établissement avant la fin de ses cours, et qu'il n'avait point obtenu de brevet ni aucun autre titre capable de le suppléer, il lui sera écrit par M. le président du Jury pour l'inviter à se conformer à l'article III de l'arrêté de S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, du 11 septembre 1815.

Fait et clos, à l'École royale d'économie rurale et vétérinaire de Lyon, le 15 septembre 1817.

Signé GODINE, GOHIER, RAINARD, professeurs ;  
GROGNIER, professeur secrétaire ; C.-J.  
BREDIN, directeur ; HUZARD, inspecteur  
général des Ecoles royales d'économie  
rurale et vétérinaire, président le Jury.

---

Paris, de l'imprimerie de Madame HUZARD (née VALLAT LA  
CHAPELLE), rue de l'Éperon, n°. 7. Octobre 1817.

# PROCÈS-VERBAL

DE

LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

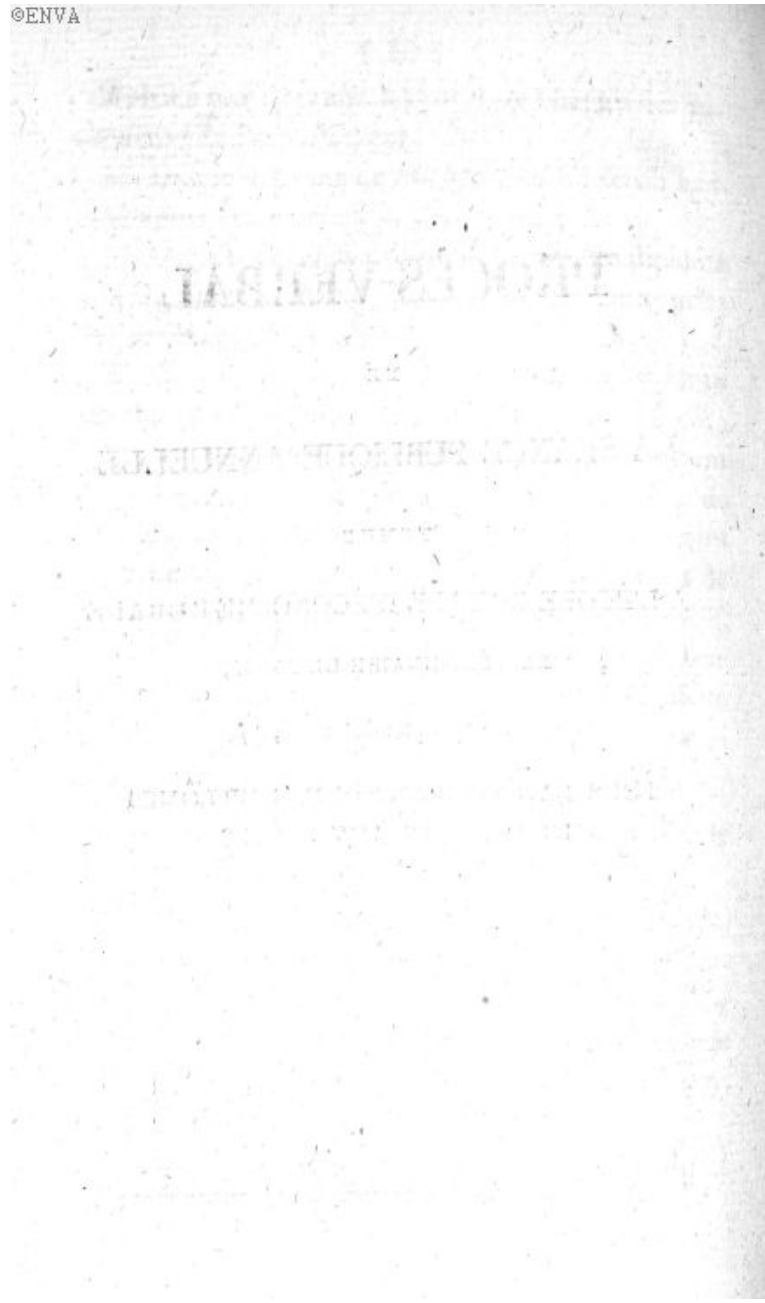
TENUE

A L'ÉCOLE ROYALE D'ÉCONOMIE RURALE

ET VÉTÉRINAIRE DE LYON,

Le 29 septembre 1818,

POUR LA DISTRIBUTION DES DIPLÔMES  
ET DES PRIX AUX ÉLÈVES.



ÉCOLE ROYALE D'ÉCONOMIE RURALE  
ET VÉTÉRINAIRE DE LYON.

---

PROCÈS-VERBAL

*De la Séance publique annuelle tenue à  
l'ÉCOLE ROYALE D'ÉCONOMIE RURALE ET  
VÉTÉRINAIRE DE LYON, le 29 septembre  
1818, pour la distribution des Diplômes et  
des Prix aux Élèves.*

LE 29 septembre 1818, jour fixé par M. le comte de *Lezay-Marnesia*, préfet du département du Rhône, pour la tenue de la séance publique de la distribution des prix et des diplômes aux élèves de l'École royale d'économie rurale et vétérinaire de Lyon, M. *Menoux*, conseiller de préfecture, délégué par M. le préfet pour présider cette séance, s'est rendu à l'École à deux heures après midi; il était accompagné de M. *de Lavernée*, également conseiller de préfecture.

M. le président s'est placé entre M. *de Lavernée* et M. l'inspecteur général des Écoles vétérinaires. M. le directeur, MM. les professeurs et autres fonctionnaires de l'École se sont placés ensuite; plusieurs membres de la Société royale d'Agriculture, des savans, des artistes, des ama-



teurs éclairés, un grand nombre de personnes notables honoraient la séance de leur présence.

Elle a été ouverte par un discours de M. le conseiller de préfecture, président. Ce discours dans lequel de belles pensées et de nobles sentimens ont été exprimés avec éloquence, a été couvert d'applaudissemens.

M. *Godine*, l'un des professeurs, a lu ensuite le compte rendu des travaux de l'École, pendant l'année scolaire qui vient de s'écouler, et il a fait connaître les résultats de la correspondance de MM. les vétérinaires sortis de l'École et livrés à la pratique.

M. *Grognier*, professeur, remplissant les fonctions de secrétaire du Jury d'examen, a donné lecture du procès-verbal des opérations de ce même Jury pendant la session qui vient de se terminer.

Le même professeur a appelé ensuite successivement les élèves qui avaient obtenu des prix, et ils sont venus les recevoir au bureau des mains de M. le président, de M. le conseiller de préfecture, de M. l'inspecteur général des Écoles, de M. le directeur, de MM. les professeurs et de M. l'aumônier bibliothécaire.

Après la séance, qui a été levée à quatre heures, M. le président, accompagné de M. *de Lavernée*, conseiller de préfecture, de M. l'inspecteur-géné-

ral des Écoles, de M. *Flacheron*, architecte de la ville et de l'établissement, de tous les élèves et fonctionnaires de l'École, et suivi d'un concours nombreux, s'est rendu dans le lieu où ont été commencés les travaux de reconstruction des bâtimens de l'École; et il a posé, au nom de M. le préfet, la première pierre, avec les cérémonies usitées en pareille circonstance. Cette cérémonie, qui a été accompagnée de nombreux applaudissemens, fixe l'École vétérinaire, d'une manière positive, dans la ville qui l'a vue naître, et qui a été le premier berceau de l'art qu'on y enseigne.

*Discours de M. le Conseiller de préfecture,  
Président.*

MM. LES ÉLÈVES,

LA distribution des prix dans une École si importante n'est point une solennité purement honorable et fastueuse; elle reçoit, de son utilité même, ce charme entraînant, cette beauté réelle, que l'intérêt sacré de la patrie communique à tout ce qui le touche. Récompenser des succès obtenus, c'est appeler des succès nouveaux par la puissance de l'émulation, et sur-tout par l'attrait de la gloire; de la gloire! noble et pur aliment des Français.

( 6 )

Ce jour de justice et d'encouragement, ce jour d'espérance et d'honneur a lui pour vous, jeunes élèves. Les couronnes méritées : les vainqueurs les attendent ; mais qui vient les offrir ?

Il est absent, MESSIEURS, ce magistrat dont le coup d'œil pénétrant et sûr saisit tous les rapports qui lient nos institutions à la prospérité publique ; dont l'âme forte s'agrandit devant l'immensité de ses devoirs, qui voit en homme d'état, qui administre en père : il est absent, MESSIEURS, parce qu'il devait sacrifier les plus douces jouissances de son cœur aux obligations nécessaires de sa place. Ainsi, ce n'est pas de ses mains que vous recevrez les palmes flatteuses qui vous sont destinées ; ainsi, les louanges dues à vos heureux travaux ne sortiront point de sa bouche éloquente. Mais je puis du moins vous donner la consolante assurance que, de loin comme de près, il veille sur vous : oui, jeunes élèves, vos besoins excitent toute sa sollicitude ; oui, il sourit à vos progrès, il applaudit à vos triomphes.

Et comment ne pas porter l'intérêt le plus vif à un établissement si fertile en résultats salutaires ?

Fondé par ce génie dont notre cité montre avec orgueil le berceau ; conservé par l'homme généreux et modeste qui, au milieu de nos malheurs publics, donnant l'exemple d'une adoption toute

( 7 )

d'humanité, fit douter à ses élèves attendris s'ils devaient plus à sa belle âme qu'à ses talens; confié à la direction d'un chef habile dont les vastes connaissances ajoutent, chaque jour, au glorieux héritage que lui a transmis son père; soutenu, illustré par des professeurs de qui le zèle égale le mérite éprouvé, cet admirable établissement peut-il donc renfermer encore d'autres causes de splendeur? On serait tenté de ne pas le croire possible, si, dans ce moment, tous les regards, tous les vœux, tous les cœurs ne se tournaient vers le savant dont l'Institut s'honore, pour désigner à la reconnaissance publique un bienfaiteur de plus.

C'est donc là, jeunes élèves, cette source abondante et pure où vous puisez l'instruction et les vertus par lesquelles vous compterez désormais dans la société. Les avantages de votre position sont inappréciables, je le conçois; cependant, gardez-vous de penser qu'avec les secours seuls de vos maîtres vous parviendrez à tout savoir. L'économie rurale est un domaine précieux, d'une exploitation difficile; sa culture exige un travail infatigable, une constante étude.

L'étude en effet est à l'esprit ce que l'exercice est au corps; elle ajoute à la force de l'entendement; elle en développe toutes les puissances: appliquée à la recherche des vérités spéculatives, elle a sans doute

moins d'attrait que lorsqu'elle s'occupe des vérités d'imitation, et pourquoi ? Celles-ci émanent des beaux-arts ; celles-là appartiennent aux sciences : les premières, sans faste, sans éclat, nous prodiguent leurs nombreux services ; les secondes, gracieuses et séduisantes, multiplient nos plaisirs, et toutes concourent à nous rendre plus heureux. Aussi nous ne résistons point à cet enthousiasme qui nous subjuge, qui nous maîtrise devant les chefs-d'œuvre des arts. Que le peintre dont la riche palette répand des flots de vie sur la toile qui respire, que le statuaire de qui l'heureux ciseau assouplit le marbre et fait palpiter la pierre, soient les objets de notre vive admiration ! mais réservons et nos hommages et notre reconnaissance pour ces savans laborieux qui dotent si noblement l'humanité de leurs découvertes utiles : nous leur devons des couronnes durables ; et pourrions-nous hésiter sur le choix ? Les fleurs se fanent, se dessèchent, les lauriers sont toujours verts.

Vous le voyez, jeunes élèves, elle est belle, elle est vaste, elle est honorable la carrière qui vous est ouverte. Il est permis de ne pas la fournir toute entière, puisqu'elle n'a de limites que celles de la nature. Cependant, avancez d'un pas ferme ; que votre courage, que votre constance recule aussi loin que possible le but que vous devez tou-

cher ; que l'impuissance de leurs premiers efforts ne dégoûte pas ceux qui peuvent, en redoublant d'application, triompher à leur tour ; que les vainqueurs ne soient fiers de leurs succès actuels que par les espérances qu'ils nous donnent. Nobles-rivaux, émules généreux, soyez toujours amis, ne souffrez point que l'orgueil ni la jalousie pénètrent dans vos rangs : la route est large, vous pourrez tous marcher de front sans vous heurter.

Quel que soit au reste le point sur lequel vous vous arrêterez et les uns et les autres, vous aurez d'importans services à rendre ; par-tout vous trouverez des occasions propices d'exercer la bienfaisance en développant vos utiles talens ; par-tout enfin vous pourrez montrer aux hommes que la science reçoit un nouvel éclat des lois saintes de la religion, des maximes pures de la morale, des principes sévères de l'honneur.

Voilà ce qu'attend de vous le monarque auguste dont vous éprouvez les bienfaits : votre vie commence sous l'influence de sa sagesse, et des malheurs de notre âge vous perdrez bientôt le souvenir. Aussi, chacun de vous, éminemment Français, dira comme le plus grand de nos publicistes : « Je rends grâce au ciel de m'avoir fait naître dans » le gouvernement où je vis, et de ce qu'il a voulu » que j'obéisse à ceux qu'il m'a fait aimer. »

---

*COMPTE rendu des travaux de l'École royale  
d'économie rurale et vétérinaire de Lyon,  
pendant l'année 1818, par F. GODINE, l'un  
des professeurs.*

MESSIEURS,

Chaque année, dans cette solennité, un professeur rend compte des travaux de l'École depuis le dernier concours.

C'est cette tâche que j'ai l'honneur de remplir aujourd'hui. Puissé-je le faire avec précision, d'une manière digne en même temps et des personnes distinguées qui forment cette réunion, et de l'établissement dont elles daignent encourager les recherches !

L'année scolaire qui vient de s'écouler n'a pas fourni un aussi grand nombre d'observations qu'on l'aurait désiré ; si, parmi celles envoyées par divers vétérinaires, comme une sorte de tribut de reconnaissance qu'ils payent à l'établissement qui les a formés, il ne s'en trouve point qui frappent par leur nouveauté, elles montrent du moins la solidité des principes de pratique établis par les Écoles, et l'heureuse application qu'en font chaque jour les vétérinaires dans les campagnes ; sous ce rapport elles ne vous paraîtront peut-être pas sans intérêt.

Je ferai d'abord l'exposé sommaire des travaux de l'École, et je finirai par le précis de sa correspondance avec quelques-uns des praticiens les plus instruits de divers départemens et des corps de cavalerie.

### *Travaux de l'École.*

#### *Epizootie.*

Dans le mois de novembre dernier, un professeur de l'École fut demandé à M. le Directeur, et envoyé par M. le préfet du département du Rhône à Arnas, près Ville-Franche, pour observer une maladie très-meurtrière, qui affectait les bêtes à cornes de cette commune, et s'assurer si elle n'avait point les caractères du typhus, qui, dans les deux années précédentes, a détruit, dans une partie de la France, un si grand nombre de bestiaux.

Les recherches de ce professeur, les symptômes qu'il a observés, et l'autopsie, lui ont prouvé que cette maladie, nullement contagieuse, était une péripneumonie catarrhale, due aux intempéries atmosphériques et à l'extrême insalubrité des étables.

Le plan de traitement qu'il a prescrit, et qu'on a employé avec succès; les détails qu'il a donnés



sur cette maladie ont rassuré l'autorité, et porté le calme dans l'esprit des habitans de cette commune et de celles environnantes.

*Expériences sur la rage.*

Dans le mois de janvier dernier, on fit mordre, à diverses reprises, par un chien enragé, qui mourut quelques jours après dans nos infirmeries, une chienne caniche âgée d'un an. Le surlendemain on lui frotta l'intérieur de la gueule avec un tampon d'étoupes fixées au bout d'un bâton, et qu'on venait d'introduire dans la gueule d'un autre chien enragé. Cette chienne fut attentivement surveillée et tenue séparément dans une loge grillée.

Le 1<sup>er</sup> juin suivant, c'est-à-dire quatre mois et demi après l'inoculation du virus hydrophobique, elle ne mangea point; elle avait les yeux hagards, et horreur de l'eau; elle aboyait de la même manière que presque tous les chiens enragés; grattait quelquefois sa litière avec fureur; s'efforçait de mordre les personnes qui l'approchaient; enfin, mordait fréquemment sa chaîne.

Tous ces symptômes augmentèrent d'intensité le lendemain, et ne laissèrent aucun doute sur l'existence de la rage communiquée. On ne lui opposa aucun traitement, désirant observer attentivement cette maladie dans tous les degrés de

son développement. Au lieu de cela, on eut l'extrême surprise de voir la plupart des symptômes en partie dissipés ou très-affaiblis le troisième jour, et disparaître entièrement le quatrième, au point que le cinquième cette chienne reprit complètement l'appétit et tous les autres signes de santé.

Depuis cette époque, elle n'a donné aucun symptôme de maladie. On attendra, pour tirer des conséquences de cette observation extraordinaire, que de nouvelles expériences viennent confirmer ou détruire le résultat de celle-ci.

*Observations recueillies dans les infirmeries de l'École.*

Il est entré dans nos infirmeries, depuis le 1<sup>er</sup>. septembre 1817 jusqu'au 1<sup>er</sup>. septembre 1818, sept cent quatre animaux d'espèces différentes. De ce nombre considérable, comparativement à celui de chacune des années précédentes, il en est mort cent vingt-six, ou environ un neuvième.

Quoique parmi ces animaux on n'ait remarqué aucun cas extraordinaire et rare, quelques-uns cependant en ont offert qui méritent d'être rappelés ici. Tels sont :

1<sup>o</sup>. Une jument de selle, abandonnée à l'École pour l'instruction des élèves, affectée depuis longtemps de douleurs fixées à un pied antérieur,

qui ont causé sur le sabot des ravages comparables à ceux de la fourbure devenue chronique. L'enlèvement de la totalité de la corne a produit une guérison dont la durée a été de cinq mois environ. Le sabot s'est de nouveau déformé, et a acquis, en pince sur-tout, une épaisseur considérable. Une seconde opération, semblable à la première, a produit les mêmes résultats pendant six mois environ. Depuis ce temps, l'ongle a encore éprouvé de l'altération, et a de même été enlevé dans sa partie antérieure. On pense que le succès de cette dernière opération ne sera pas plus durable que celui des autres, malgré que la corne régénérée soit assez belle, cette jument boitant toujours, et son état actuel ne différant en rien de celui où elle était avant la première opération.

2°. Plusieurs solipèdes ont été très-subitement affectés de péritonite, à la suite de la castration pratiquée pendant les fréquentes intempéries atmosphériques du printemps dernier; quelques-uns en sont morts, malgré les soins assidus et les secours qui leur ont été prodigués. Cette observation doit éveiller l'attention des praticiens sur l'état de l'atmosphère, relativement au choix de l'époque pour pratiquer la castration, quand elle n'est point commandée par certaines maladies.

3°. A la suite d'une enchevêtrure, qui a duré

une nuit entière, un âne éprouva une luxation incomplète des vertèbres cervicales. L'encolure était fortement pliée à droite et inférieurement; on pouvait cependant, sans de grands efforts, en opérer le redressement. Un appareil convenable, tel que celui décrit dans les *Mémoires et Observations sur la chirurgie et la médecine vétérinaires*, par M. GOHIER (1), en a opéré la guérison, malgré qu'un engorgement inflammatoire survenu près de la tête eût nécessité l'enlèvement de ce bandage un peu plus tôt qu'on ne l'aurait fait.

4°. Une constipation périodique et très-opiâtre, dans un chien, fut traitée et guérie plusieurs fois. Affecté de nouveau en juillet dernier, on le ramena à l'École. Les accidens furent si graves qu'après les plus vives douleurs, que rien ne put calmer, cet animal mourut. L'ouverture a montré tout le canal intestinal très-enflammé et énormément dilaté, sur-tout à la dernière portion du colon et à l'origine du rectum. Ces intestins avaient acquis, dans une étendue de trente centimètres ( plus de dix pouces ) le volume d'une

---

(1) Tome II, page 110. Cet ouvrage se trouve dans la librairie de madame Huzard (née Vallat la Chapelle), rue de l'Éperon St.-André-des-Arcs, n°. 7.

de mi-bouteille ordinaire. Les matières alvines étaient durcies et en quantité si considérable, qu'elles pesaient sept kilogrammes deux hectogrammes (environ quatorze livres et demie).

5°. Un catarrhe pulmonaire affecta, en janvier et février derniers, la plupart des solipèdes de Calvire, près Lyon. Presque tous ces animaux furent traités dans nos infirmeries, et tous guéris (hors un seul) par les applications ou de moutarde, ou de vésicatoires, ou des sétons, et par les opiatés tantôt toniques, tantôt diaphorétiques, aidés par les purgatifs dans quelques cas, suivant les indications. Les causes de cette maladie, qui s'annonçait dans quelques sujets par des symptômes graves, sont restées inconnues. Le seul animal qui a succombé a été en peu d'heures affecté d'une tumeur charbonneuse au poitrail, où un séton avait été placé.

Quelques mulets éprouvèrent des rechutes; mais aucun ne périt.

6°. Le catarrhe nasal des chiens, ordinairement très-fréquent dans cette ville, a affecté en juillet et août derniers un plus grand nombre encore de ces animaux. On croit pouvoir l'attribuer aux chaleurs excessives de cette époque.

*Correspondance.*

L'École a reçu pendant l'année scolaire qui vient de s'écouler :

1°. De M. *Capdeville*, vétérinaire à Tarbes, département des Hautes-Pyrénées, un mémoire sur une épizootie charbonneuse, qui a affecté, dans le mois d'août 1817, les bêtes à cornes de deux communes de ce département. Douze animaux avaient péri presque en même temps avant son arrivée. Des quatre cent quatre-vingt-onze autres restant, dix-sept étaient malades et ont presque tous succombé, malgré le traitement employé par ce vétérinaire. Il a été plus heureux dans l'application de ses moyens curatifs sur vingt-quatre animaux tombés malades pendant la durée du traitement préservatif; un seul a succombé. M. *Capdeville* a fait preuve de zèle et de talens dans cette circonstance.

2°. De M. *Puyrenier*, vétérinaire à St.-Sulpice, département de la Dordogne, des observations que lui a fournies sa pratique en 1816 et 1817, sur l'empoisonnement d'une vache par l'arsenic, et sur une esquinancie trachélo-laryngée, fortement inflammatoire dans les bêtes à cornes. Ce vétérinaire a ajouté au traitement connu de cette dernière maladie une sorte de liniment alcoolisé,

étendu sur la région trachélienne, et auquel il croit devoir attribuer une partie des succès qu'il a obtenus. Le mémoire de M. *Puyrenier* n'est point sans intérêt, et justifie la bonne opinion que l'École a conçue de ses talens.

3°. De M. *Rondier*, vétérinaire à Tarare, département du Rhône, un mémoire bien détaillé sur une péripneumonie gangreneuse, qui s'est déclarée, au mois d'avril dernier, dans l'étable d'un propriétaire des environs de cette ville, quelque temps après l'acquisition d'un bœuf qui a succombé le premier aux effets de la maladie.

4°. De M. *Barrat*, vétérinaire à St.-Martial, département de la Dordogne, cinq observations qu'il a faites pendant 1817, dont une sur le ris sardonique dans le cheval, et une autre sur une opération de la hernie ventrale, pratiquée avec succès sur une vache. Malgré que ce mémoire ne présente que le précis de chacun des cas pathologiques qui ont occupé M. *Barrat*, il n'est cependant pas sans intérêt pour l'art.

5°. De M. *Vieillard* aîné, vétérinaire à Pont-du-Château, département du Puy-de-Dôme, une notice sur les symptômes, les causes et le traitement du vertige symptomatique qui a affecté, pendant le mois de septembre dernier, vingt-cinq chevaux de plusieurs communes de ses environs.

Ce laborieux vétérinaire, malgré ses soins et sa pratique éclairée, n'a pu guérir que quatre de ces animaux. Les nombreuses occupations de M. *Vieillard* ne l'empêchent pas d'être du nombre des vétérinaires sortis de cette École qui entretiennent avec elle la correspondance la plus suivie. Nous sommes flattés de lui rendre ici ce témoignage au nom de l'établissement.

6°. De M. *Godineau*, vétérinaire à Blaye, département de la Gironde, un mémoire sur une hydropisie du thorax et de l'abdomen, compliquée d'une paralysie subite et complète du train de derrière, dans un porc, en septembre 1817. M. *Godineau* en décrit les symptômes en observateur. Malgré le traitement méthodique qu'il a opposé pendant quelques jours à cette double affection, l'animal aurait inévitablement succombé; mais le propriétaire, d'après l'avis du vétérinaire, l'a sacrifié, et n'en a conservé que la graisse, qui ne différait de l'axonge ordinaire que par une beaucoup moindre consistance.

7°. De M. *Debals*, vétérinaire à Montauban, département du Lot, une lettre annonçant qu'il a eu fréquemment occasion de combattre, cette année, une affection dartreuse d'un caractère très-rebelle dans les bêtes à cornes de plusieurs communes des environs de cette ville. Il cite plusieurs



exemples des dangers de l'emploi en frictions du mercure mêlé à de la graisse, dont quelques guérisseurs ont abusé. Ce topique a fait naître tous les accidens d'une abondante salivation, l'engorgement fortement inflammatoire des organes salivaires et autres placés dedans et autour de la bouche, ainsi que des ulcères sur tout le corps. Ces diverses affections ont disparu par le traitement raisonné que M. *Debals* a mis en usage.

Cette circonstance, et un grand nombre d'autres, prouvent quelle reconnaissance l'agriculture et le commerce doivent à un Gouvernement qui s'occupe sans relâche à détruire l'ignorance et l'empyrisme, en leur opposant la pratique éclairée des vétérinaires.

8°. De M. *Galy*, vétérinaire à Limoux, département de l'Aude, le récit d'un fait extraordinaire, arrivé à un chien de chasse de cette ville, en juillet 1816. Cet animal, de l'âge de trois ans, n'avait paru malade que depuis trois jours seulement, à la suite d'une tumeur au flanc droit, sans lésion extérieure de la peau. On sentait dans cette tumeur un corps pointu : c'était une petite broche de fer, de la longueur de seize centimètres environ (six pouces), ayant un anneau de même métal à l'une de ses extrémités. Ce vétérinaire l'a extraite au moyen d'une incision pratiquée au milieu de

la tumeur. Un traitement simple a bientôt cicatrisé la plaie, et l'animal a été assez promptement rétabli.

M. *Galy* pense que ce corps étranger est arrivé aux intestins par suite de la déglutition.

9°. De M. *Guillame*, vétérinaire à Issoudun, département de l'Indre, un mémoire à consulter sur le traitement d'une gale très-rebelle qui affecte depuis long-temps plusieurs troupeaux de bêtes à laine de ses environs, et qui a résisté aux moyens conseillés par M. *Tessier*, et mis en usage par plusieurs guérisseurs.

Consulté par divers propriétaires, M. *Guillame* a appliqué d'abord le traitement dont il a été à même de reconnaître plusieurs fois l'efficacité pendant son séjour à cette École, et ensuite tous ceux que lui ont suggéré ses lumières. Aucun n'a eu de succès durable ; tous ne lui ont paru que des palliatifs : les accidens reparaissaient peu de temps après la guérison.

L'insuffisance de tous ces moyens curatifs ne tiendrait-elle pas à quelques causes locales, qui auront d'autant plus facilement échappé aux recherches et à la sagacité de ce vétérinaire, qu'elles sont plus communes, plus générales et plus anciennes ? Nous le croyons d'autant plus volontiers, que cette affection garde depuis long-temps ce caractère de

tenacité, et que chaque année elle détruit un assez grand nombre d'animaux.

L'École a répondu à la demande très-détaillée de M. *Guillame*; en lui en accusant la réception, il lui soumet de nouvelles questions sur cette maladie, que les bornes de ce discours ne me permettent pas de citer, et auxquelles elle a également répondu.

Par une dernière lettre, M. *Guillame* annonce que, par le procédé de M. *Tessier*, auquel il a fait quelques changemens, il a réussi à détruire la gale dans quelques troupeaux. Il fera connaître par la suite si ces succès seront plus durables que les précédens.

Dans sa correspondance, il annonce qu'il continue ses recherches sur le tournis, et qu'il a déjà guéri un certain nombre d'agneaux.

Il a imprimé un mémoire dans les *Annales de l'Agriculture* (1), sur le pissement de sang qu'il a observé dans plusieurs troupeaux de bêtes à laine, et qu'on nomme dans ce pays *mouroi-rouge*.

10°. De M. *Bragard*, vétérinaire à Grenoble, département de l'Isère, deux observations très-bien faites et parfaitement détaillées : l'une sur

---

(1) Deuxième Série, Tome III, page 129.

une entérite dans les bêtes à cornes de ses environs, pendant le printemps dernier; l'autre sur une apoplexie plus commune dans ces animaux que dans ceux des autres espèces, et qui se manifeste fréquemment depuis sept ou huit ans. Il cite quelques exemples de guérisons qu'il a dues à des moyens d'une extrême activité, employés tant à l'intérieur que comme topiques.

11°. De M. *Maurin*, vétérinaire à Mauriac, département du Cantal, deux observations décrites avec clarté et précision : la première sur la rage, dans une vache mordue par un chien enragé, en mai dernier; cette maladie s'est déclarée trente-trois jours après la morsure; la seconde sur un part laborieux dans une vache. Ce vétérinaire a été obligé d'agrandir l'ouverture de l'utérus, à l'aide de quelques incisions; cette opération a été suivie de succès.

M. *Maurin* promet de communiquer à l'École beaucoup d'autres observations que sa pratique éclairée lui a fournies, et qu'il rédigera à mesure que ses nombreuses occupations le lui permettront.

12°. De M. *Carriol*, vétérinaire à Cahors, département du Lot, des détails bien faits : 1°. Sur un essai de traitement contre la morve, qu'il a employé avec succès depuis un certain nombre

d'années ; ce moyen consiste dans l'administration à l'intérieur de la teinture d'aloès très-chargée, donnée le matin à jeun, et dans de fréquens et abondans breuvages de décoction de genièvre ; 2°. Sur une tumeur enkystée, énorme et très-profonde, placée entre le sternum et l'humérus d'un cheval de messagerie ; 3°. Sur une tumeur carcinomateuse d'un volume très-considérable, qui s'est formée à la suite d'une suppuration abondante qu'on avait presque tout-à-coup supprimée par l'application d'une dissolution vitriolique ; 4°. Enfin, sur l'amas considérable d'un liquide blanchâtre dans la vessie, à la suite de la castration.

13°. De M. *Beugnot*, vétérinaire au régiment des chasseurs à cheval de la Meuse, quatre mémoires fort bien faits : 1°. Sur une dent molaire d'un volume énorme, qui empêchait la mastication dans un cheval. L'animal était tombé dans le marasme le plus complet : il a été rétabli par l'arrachement de cette dent, et par le régime indiqué en pareil cas. 2°. Sur le vertige abdominal, dont il a guéri deux chevaux à Foissy, département de l'Yonne. 3°. Sur un dépôt fistuleux, causé par une balle entre la sixième et la septième côtes sternales d'un cheval de son régiment. Ce dépôt a changé deux fois de place, par suite du déplacement spontané de ce corps étranger, dont l'enlèvement aus-

sitôt qu'il a été possible a guéri l'animal. 4°. Enfin, sur l'excision d'une grande partie de l'épiploon d'un cheval, à la suite d'une plaie faite au cercle cartilagineux abdominal. Cette opération a eu le succès le plus complet.

Les détails dans lesquels j'aurais dû entrer sur chacun de ces mémoires, dépasseraient de beaucoup les bornes de ce rapport; j'ai donc dû n'en offrir que le précis.

L'École espère qu'elle pourra, quelque jour, les publier tous, ainsi que ceux de beaucoup d'autres vétérinaires qu'elle tient également en dépôt. C'est alors qu'elle fera connaître au public toute l'étendue des droits que leurs auteurs ont à sa bienveillance, par le zèle éclairé et soutenu avec lequel ils travaillent à la prospérité des campagnes.

La médecine a fait, cette année, une perte qui a été vivement ressentie de cette École.

M. *Pierre-Jean-Baptiste Esparron*, né à Lyon le 29 mars 1776, est mort à Paris le 26 avril 1818.

Il était docteur de la Faculté de Paris, médecin des dispensaires, médecin de l'hospice des Enfants malades, et médecin de la Société royale de la charité maternelle.

*Esparron* a été élève de cette École en 1794,

1795 et 1796. Nous avons été témoins de ses premiers pas dans la carrière des sciences médicales ; nous avons été témoins de ses premiers efforts, et ses premiers efforts ont été d'éclatans succès.

Nous avons admiré son infatigable activité pour l'étude. Plus d'une fois il a fallu modérer les excès de la noble ardeur qui entraînait notre jeune élève à la recherche de la vérité.

*Esparron* avait reçu en partage les plus beaux dons de l'intelligence : mémoire prodigieuse, conception facile, regard pénétrant, imagination vive et brillante, jugement sûr, raison forte et solide. Il parut, avec une grande supériorité, dans plusieurs concours sur diverses branches de l'art vétérinaire ; il y obtint des prix et mérita les suffrages, je pourrais dire l'admiration, de ses professeurs et de ses condisciples.

*Esparron* se consacra au soulagement des maux physiques qui affligent l'humanité.

MM. *Petit*, *Cartier* et *Parat* furent ses maîtres à Lyon. Il se montra digne de marcher sur leurs traces. Bientôt après il devint, à Paris, le disciple et l'ami des *Thouret*, des *Corvisart*, des *Dubois*, des *Pinel* et des *Bichat*.

Très-jeune encore, il parvint au grade de docteur. La thèse qu'il soutint dans cette occasion est un ouvrage qui fera époque dans les fastes de

la science. D'une main habile et sûre il a tracé un tableau des âges de la vie humaine. La manière dont M. *Esparron* a traité ce sujet intéressant fait regretter que cet homme de génie, entraîné par une pratique trop étendue, n'ait pas eu le loisir d'enrichir la littérature médicale des nouveaux fruits de ses profondes méditations.

Le docteur *Esparron*, après avoir fait beaucoup de bien en peu d'années, est mort victime de son zèle infatigable pour le bonheur de l'humanité. Envoyé à Melun pour combattre une épidémie, il n'a pas consulté ses forces, il n'a pas vu le danger, il n'a vu que des malheureux à soulager et la science à étendre par de nouvelles observations. La même maladie dont, quelques années auparavant, *Bichat* était mort dans les bras d'*Esparron*, a enlevé *Esparron* à la société. La mort d'un tel homme a été une calamité publique.

Élèves, qui devez pendant quelque temps encore rester avec nous pour achever votre instruction, méritez par vos succès d'obtenir, comme ceux de vos condisciples qui vont recevoir le titre honorable de vétérinaires, le droit d'aller répandre des connaissances utiles dans les campagnes. N'oubliez point que vous ne conserverez l'attachement de vos maîtres qu'en réunissant à l'étude les vertus



qui font aimer et estimer les talens. Vous ne pouvez être recommandables à leurs yeux que par ce concours ; sans lui, la science n'est qu'un funeste don. Il vous sera moins difficile de les acquérir, maintenant que vous avez pour guide un ecclésiastique respectable, qui, tout en concourant à votre instruction, saura, par ses préceptes comme par son exemple, vous faire aimer la morale, et vous aider à devenir hommes de bien.

Hâtez-vous de profiter de tous ces précieux dons. Nous serons témoins de vos efforts et des succès qui doivent les couronner. Nos cœurs sentent tout le prix de cet avantage ; comptez qu'ils dicteront toujours ce que nous vous adresserons dans nos leçons. Répondez-y par beaucoup de zèle et par une grande assiduité.

Les prix qu'on va vous distribuer, que vous devez à la bienfaisance du Gouvernement, et qui ajoutent à l'éclat de cette fête, sont la récompense du travail et de la bonne conduite. Que ceux qui n'en obtiennent point cette année redoublent d'efforts pour être distingués l'année prochaine ; qu'ils se montrent jaloux de mériter cette honorable récompense !

Et vous à qui le Jury va accorder le titre de vétérinaires, sentez bien l'importance des fonctions que vous aurez à remplir désormais. Puisse

vosre zèle ne pas se ralentir et procurer à vos concitoyens tous les bienfaits qu'ils attendent de vos lumières. C'est sur vous que l'agriculteur peu fortuné fonde son espoir, et l'homme opulent la multiplicité et la variété des plaisirs que lui procurent la plupart de nos animaux domestiques.

Sachez partager votre temps entre ces deux classes de propriétaires, et qu'une sordide avidité ne soit pas le mobile de vos actions.

Garantissez-vous sur-tout de l'envie haineuse : vous n'imaginez pas à quel point cette passion vile dégrade l'homme. Plus grand sera le nombre des vétérinaires distingués, plus forte aussi sera la portion de gloire qui rejaillira sur chacun d'eux, et sur tous en général. Les talens isolés finissent par s'éclipser plus ou moins sous l'obscurité jalouse qui les environne. Après les noms les plus célèbres dans l'art vétérinaire, il en est un grand nombre d'autres que proclame honorablement la renommée, et dont elle parlerait à peine si la splendeur des premiers ne se réfléchissait sur eux.

Soigner la gloire de ceux avec qui on est en rivalité, est donc un mouvement d'intérêt personnel bien entendu ; l'émulation nous électrise, et si chacun fait plus, chacun aussi reçoit davantage.

Suivez la route qui vous est tracée par les maîtres de l'art ; elle est indiquée par des trophées chers

à tous les vétérinaires; vous lirez sur les monumens qui la décorent les noms révéérés de *Bourgelat*, de *Chabert*, de *Bredin*, de *Flandrin*, de *Gilbert*, de *Hénon*, que la mort a trop tôt enlevés à la science.

Un autre monument, encore sans nom, attendant de nouveaux trophées, frappera vos regards. Il sera la noble récompense des succès obtenus par celui dont la modestie me défend de prononcer le nom; et qui chaque année vient juger et encourager vos travaux.

Que ces noms chéris ne soient jamais prononcés que par la reconnaissance et l'admiration! qu'ils échauffent votre âme, et que ces palmés éclatantes éclairent vos pas dans la carrière que vous allez parcourir.

Malgré que, pendant votre séjour ici, on ait saisi toutes les occasions de vous montrer, dans toutes les parties de l'enseignement, combien l'application de la théorie à la pratique exige de modifications nombreuses, il ne faut pas croire qu'on les ait épuisées toutes, et que votre expérience ne vous en offrira plus de nouvelles. Appliquez-vous donc à bien saisir ces divers cas; c'est l'unique moyen d'établir entre vous et les empiriques une barrière insurmontable.

Rappelez-vous sur-tout avec quelle circonspec-

tion on vous a fait connaître certaines théories nouvelles, souvent plus brillantes que vraies, sur divers points de la science; que cela vous retienne dans les bornes d'une sage modération: désormais que vous allez être livrés à vous-mêmes, ne changez point en des vérités générales celles qui ne sont le plus souvent que le produit d'applications forcées, ou même que l'écart d'une imagination exaltée, trop avide du merveilleux. Ne recherchez que la vérité fondée sur des faits invariables et constans. Elle survit à tous les systèmes, même les plus ingénieux; le temps dévore successivement ceux-ci: la vérité, au contraire, a un empire durable; elle seule a fait la réputation des hommes qui se sont illustrés dans tous les temps.

Ne cessez point vos rapports avec l'École. Vous y trouverez toujours des guides et des amis, qui s'intéresseront vivement à vos succès.

Abstenez-vous enfin d'employer, dans vos relations avec les habitans des campagnes, des termes scientifiques sans un besoin réel. Soyez simples et clairs dans votre langage; rien ne vous fera obtenir plus sûrement leur confiance et leur estime.

Nous devons des remerciemens et de la reconnaissance à MM. les membres du conseil général du département du Rhône et du conseil muni-

cipal de la ville de Lyon, pour l'empressement généreux qu'ils ont mis à concourir au rétablissement des bâtimens de cette École. Nous n'oublions jamais que l'art fut créé par un illustre Lyonnais, et que c'est à ses compatriotes que nous devons l'avantage de rester parmi eux.

Nous regrettons que les occupations de M. le préfet du Rhône nous privent de le voir parmi nous présider cette séance. Pouvait-il être plus dignement remplacé que par vous, M. le conseiller de préfecture? vous qui êtes un exemple si manifeste de l'esprit qui anime le Gouvernement! Par-tout où il peut découvrir les lumières et les talens, il s'empresse de les accueillir. Combien ne devons-nous pas nous féliciter de vous voir associé aux travaux de M. le préfet! Veuillez être auprès de lui l'interprète de notre vive gratitude pour tout le bien qu'il a déjà fait à notre École, et pour celui qu'il veut lui faire encore. Assurez-le que chefs et élèves partagent ces sentimens.

Où l'étude de l'art pourrait-elle offrir plus de charmes que dans un établissement où la sollicitude du premier magistrat de ce département, secondé par la bienveillance du gouvernement libéral et paternel de Sa Majesté, s'occupe sans relâche d'offrir à notre zèle de nombreux moyens d'instruction! Bénissons donc de concert un si

beau règne, où l'on n'accorde d'estime qu'à ce qui est vraiment utile, et où le Gouvernement n'entoure de sa protection que les choses dont la France retire un accroissement de prospérité et de gloire !

*PROCÈS-VERBAL des opérations du Jury  
d'examen des Élèves de l'École royale  
d'économie rurale et vétérinaire de Lyon,  
pendant la session de septembre 1818.*

Le Jury d'examen de l'École royale d'économie rurale et vétérinaire de Lyon, ayant été convoqué par une lettre de M. le sous-secrétaire d'état au département de l'Intérieur, en date du 4 juillet 1818, s'est réuni le 11 septembre suivant, sous la présidence de M. *Huzard*, inspecteur-général des Écoles royales vétérinaires de France.

Aux termes de la lettre de M. le sous secrétaire d'État, les fonctions du Jury consistaient : 1<sup>o</sup>. A examiner les élèves qui, ayant terminé leurs cours d'études, ont dû se présenter pour obtenir le diplôme de maréchal-vétérinaire ; 2<sup>o</sup> à désigner, parmi les élèves jugés dignes de ce diplôme, ceux qui ont le plus d'aptitude pour suivre le second

cours, celui de médecine vétérinaire; 3°. à nommer aux places de répétiteur; 4°. à décerner des prix et des accessits de prix; 5°. à vérifier les titres des vétérinaires sortis des Écoles, qui réclament des diplômes par duplicata.

Les opérations du Jury, qui ont commencé le vendredi 11 septembre à neuf heures du matin, ont continué les 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 26, 27 et 29 du même mois.

La liste remise au Jury par M. le directeur de l'École portait cent six élèves, parmi lesquels onze ne se sont pas présentés à l'examen. Ce sont MM. *Pierre Verger*, de la Dordogne; *Jean Prat*, du Cantal; *Jacques Roux*, de la Dordogne; *Pierre Jalvy*, de l'Hérault; *Pierre-Etienne Deidier*, des Bouches-du-Rhône; *Claude Leschaud*, de Saône-et-Loire; *Antoine Vaxillaire*, du même département; *Jean-Pierre Mainadié*, de l'Aude; *Louis-Augustin-Bernard Vairon*, élève militaire; *François-Célestin Courvoisier*, du Doubs; *Jean-Joseph-Pierre Bourrousse*, du Gers.

Les deux premiers de ces élèves, ayant quitté l'École sans avoir obtenu leur diplôme, n'ont pas profité de l'autorisation de concourir qui leur avait été accordée. M. *Vairon*, élève militaire, a été autorisé à quitter l'École par S. Exc. le ministre secrétaire d'État de la guerre; les autres

élèves qui n'ont pas paru, ont été retenus pour cause de maladie.

Les élèves concourant pour le diplôme ont été interrogés sur la théorie, chacun pendant une heure, dans les séances des 11, 12, 14, 16 et 17. Ils ont, dans les séances du 15 et du 21, exécuté, sous les yeux du Jury, des opérations de maréchallerie, de chirurgie vétérinaire et de chimie pharmaceutique. Ils ont, dans la séance du 24, traité par écrit, à huis clos, sans livres, sans cahiers, et sous la surveillance du Jury, une question de médecine vétérinaire légale.

Les élèves qui ont concouru pour les places de répétiteur ont été interrogés dans les séances du 18 et du 19; ceux d'entre eux qui se sont présentés pour le cours de maréchallerie ont, en outre, dans la séance du 24, forgé et ajusté chacun un fer pour un mauvais pied.

Les élèves concourant uniquement pour des prix ont été examinés dans les séances du 22 et du 23.

Les séances qui ont eu pour objet la théorie ont été ouvertes à neuf heures du matin, suspendues à midi pendant une demi-heure, pour le dîner des élèves, et levées à trois heures et demie. Les séances qui ont été remplies par des opérations de pratique ont duré, sans interruption, depuis neuf heures



du matin jusqu'à quatre heures de relevée. Trois heures et demie ont été accordées aux élèves qui ont eu à traiter, par écrit, la question de jurisprudence vétérinaire.

Le 27, les élèves ont été réunis pour désigner par le scrutin secret celui d'entre eux qui leur a paru mériter le prix de bonne conduite.

Ces différens exercices étant terminés, le Jury a résumé ses opérations, et il a porté son jugement ainsi qu'il suit.

#### *Diplômes de maréchal-vétérinaire.*

Trente élèves ont concouru pour les obtenir, dix-neuf en ont été jugés dignes; et, parmi ceux qui sont ajournés au prochain concours, il en est un auquel le Jury regrette vivement de ne pouvoir accorder un diplôme: c'est un élève qui, après avoir concouru sans succès en 1816, s'appliquait avec ardeur à réparer le temps qu'il avait perdu; et il y fût parvenu probablement, s'il n'eût été arrêté dans ses progrès par une maladie longue et grave, dont il a été atteint dans l'exercice même de ses fonctions. Cet élève est M. *Antoine-Paul Rouzaud*, des Pyrénées-Orientales.

Les élèves qui ont mérité le diplôme ont été rangés, ainsi qu'il suit, dans l'ordre de force qu'ils ont montré dans les différens examens:

- MM. TAICHE (Joseph)**, du Rhône : il a obtenu le premier prix de la première année d'études en 1816, et a été nommé répétiteur en 1817 ;
- ARTAUD (Louis)**, des Bouches-du-Rhône, élève aux frais de ses paréns : il a obtenu le deuxième prix de la première année d'études en 1816, et a été nommé répétiteur en 1817 ;
- ESCAFFRE (Joseph)**, de la Haute-Garonne : il a obtenu le deuxième prix de la première année d'études en 1816, et a été nommé répétiteur en 1817 ;
- PRADELLE (Jean-Baptiste)**, de la Drôme : il a été nommé répétiteur en 1818 ;
- RIBIOLLET (Claude)**, de l'Ain, élève aux frais de ses paréns : il a été nommé répétiteur en 1816 et continué en 1817 ;
- HUGUES (Jacques-Barthelemy)**, des Hautes-Alpes : il a obtenu l'accessit du premier prix de la première année d'études en 1816, et a été nommé répétiteur en 1817 ;
- GARNIER (Pierre)**, des Pyrénées-Orientales ;
- MAILLARD (François)**, du Haut-Rhin ;
- DASTUGUES (Jean)**, des Hautes-Pyrénées ;
- SAUSSOL (Augustin)**, du Tarn : il a été nommé répétiteur en 1816, maintenu en 1817, et a concouru, sans succès, à l'École d'Alfort, en avril 1818 ;
- THOMAS (Jean-Hippolyte-Nicolas)**, du Jura : il a obtenu l'accessit du deuxième prix de la première année d'études en 1816, et le premier prix de la deuxième année en 1817 ;
- SAUTET (Elie)**, de la Dordogne : il a obtenu l'accessit

- du deuxième prix de la première année d'études en 1816, et a été nommé répétiteur en 1817 ;
- MM. BOUTET (*Jean*), de Lot-et-Garonne, élève aux frais de ses parens ;
- MONTAGNIÉ (*Etienne*), de l'Aude : il a obtenu le deuxième prix de la première année d'études en 1816, et a été nommé répétiteur en 1817 ;
- ARDOUIN (*René-Aimé*), de la Vendée, élève aux frais de ses parens ;
- TREMOULET (*Bertrand*), de Lot-et-Garonne ;
- VERGNE (*Charles*), de l'Indre ;
- MOULY (*Jean-Antoine-Marie*), de l'Hérault : il a concouru sans succès à l'École d'Alfort, en octobre 1816 ;
- VERNHES (*Jean*), de Tarn-et-Garonne.

Les onze élèves qui n'ont pas été jugés assez instruits pour exercer l'art vétérinaire, sont :

- MM. FINATON (*Claude-François*), de la Haute-Saône, élève aux frais de ses parens, qui avait concouru sans succès en octobre 1816 et en août 1817 ;
- ROUZAUD (*Antoine-Paul*), des Pyrénées-Orientales, qui a déjà concouru infructueusement en octobre 1816 ;
- TISSERAND (*Joseph*), du Haut-Rhin ;
- MAINADIÉ (*Jean-André*), de l'Aude.

Ces quatre élèves ont été reconnus faibles sur la théorie comme sur la pratique.

- PASCHAL (*François*), de la Haute-Loire ;
- GROS (*Jacques*), du Haut-Rhin ;
- CHANUT (*Jean-Baptiste*), du Jura ;

MM. LAGRANGE (*Léonard-Martin*), de Lot-et-Garonne ;  
 DEFERT (*Vincent-Benoît*), de l'Ain ;  
 MOUTON (*Nicolas-Jacques*), de l'Aveyron.

Ces six élèves se sont montrés faibles sur la théorie.

DARD (*François*), de Saône-et-Loire, élève aux frais de ses parens.

Il a été jugé faible sur la pratique.

*Admission au second Cours.*

Les élèves qui, après avoir obtenu le diplôme de maréchal-vétérinaire, ont été jugés capables de suivre avec succès le second cours, sont au nombre de douze, dont les noms suivent dans l'ordre de leur force respective :

MM. TAICHE,	MM. GARNIER,
ARTAUD,	SAUSSOL,
ESCAFFRE,	THOMAS,
PRADELLE,	SAUTET,
RIBIOLLET,	MONTAGNIÉ,
HUGUES,	TREMOULET.

*Nomination des Répétiteurs.*

Vingt-quatre élèves se sont présentés au concours pour les huit places de répétiteurs : presque tous s'en sont montrés dignes ; mais le Jury, n'en pouvant désigner que huit, croit devoir exprimer à l'égard des autres sa satisfaction et ses regrets.

Ceux qui ont paru les plus propres à remplir les fonctions de répétiteur, ont été attachés aux

cours pour lesquels ils ont montré le plus d'aptitude :

Ces élèves sont :

Pour le cours d'anatomie, de physiologie, d'exterieur, d'éducation et d'hygiène des animaux domestiques :

MM. AIGNELOT (*Georges*), de la Haute-Saône, qui a obtenu le second prix de la première année d'études en 1817 ;

GADILHE (*Pierre*), du Gard, qui a obtenu le premier prix de cette même année d'études.

Pour le cours de chimie, pharmacie, botanique et matière médicale :

MM. CRUZEL (*Jean*), de Tarn-et-Garonne, qui a obtenu l'accessit du premier prix de la première année d'études en 1817 ;

LANOUGAREDE (*Jean*), de Lot-et-Garonne, qui a obtenu l'accessit du deuxième prix de la même année d'études.

Pour le cours de maréchallerie et de jurisprudence vétérinaire :

MM. MARRIMPOY (*Pierre*), des Basses-Pyrénées, qui a obtenu l'accessit du premier prix de la première année d'études en 1817 ;

VIGNOLLE (*Etienne*), de la Dordogne, élève aux frais de ses parens.

Pour le cours de pathologie et d'opérations :

MM. MÉNÉGUERRE (*Léonard*), de Lot-et-Garonne, élève aux frais de ses parens, qui a obtenu le premier prix de la première année d'études en 1817 ;

( 41 )

GRANGIER (*Jean*), de l'Allier, qui a obtenu l'accessit du deuxième prix de la même année d'études en 1817.

Le titre de répétiteur étant la distinction la plus honorable que puissent obtenir les élèves pendant leurs études, et un traitement annuel y étant attaché, le Jury ne décerne pas d'autres prix à ceux qu'il désigne pour le répétitorat.

#### PRIX.

Les prix ont été accordés et distribués dans l'ordre suivant :

#### TROISIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

##### I<sup>er</sup>. PRIX.

M. TAICHE, précédemment nommé.

##### ACCESSIT.

M. ESCAFFRE, précédemment nommé.

##### II<sup>e</sup>. PRIX.

M. ARTAUD, précédemment nommé.

##### ACCESSITS.

MM. PRADELLE,

RIBIOLLET,

HUGUES, précédemment nommés.

#### SECONDE ANNÉE D'ÉTUDES.

##### I<sup>er</sup>. PRIX.

M. BORDONNAT (*Anthelme-Louis*), de l'Ain.

##### ACCESSITS.

MM. FIEUZAL (*Jean*), du Lot ;

MOUZIS (*Bernard*), des Basses-Pyrénées, qui a obtenu l'accessit du premier prix de la première année d'études en 1817 ;

( 42 )

MM. LACOSTE (*François*), des Hautes-Pyrénées ;FARGE (*Etienne*), du Rhône.

## II. PRIX.

Le Jury ayant à récompenser un grand nombre d'élèves qui, dans la seconde année d'études, ont fait beaucoup de progrès, a cru devoir en admettre cinq au second prix de cette même année; ce sont :

MM. LAUZERAL (*Gabriel-Casimir*), du Tarn, qui a obtenu l'accessit du premier prix de la première année d'études en 1817 ;

BONNEFOY (*Augustin*), de la Lozère ;

MATHIEU (*Joseph*), de l'Aude ;

CAILLAU (*Joseph*), du Gers, élève aux frais de ses parens, qui a obtenu l'accessit du premier prix de la première année d'études en 1817 ;

BRUN (*Antoine*), du Var.

## ACCESSITS.

MM. SIVIEUDE (*Hippolyte-François*), des Pyrénées-Orientales, élève aux frais de ses parens ;

VIGNES (*François*), du Gers ;

ADVENIER (*Alexandre*), de l'Allier, qui a obtenu l'accessit du premier prix de la première année d'études en 1817 ;

DERBEAUX (*Charles*), de l'Ardèche.

## PREMIÈRE ANNÉE D'ÉTUDES.

## Ier. PRIX.

CHARLON (*François*), de l'Isère ;

MIQUEL (*Pierre*), de l'Hérault.

( 43 )

## ACCESSITS.

MM. LEFORT (*Jean-Marie-Joseph*), du Gers, élève aux frais de ses parens ;

ZUNDEL (*Jean*), du Haut-Rhin.

II<sup>e</sup>. PRIX.

ROBERT (*Joseph*), de la Corrèze.

## ACCESSITS.

MARTIN (*Jean-André*), du Var, élève aux frais de ses parens ;

PAGE (*Joseph*), de l'Ain.

## MENTIONS HONORABLES.

MM. FILHOL (*Jean*), de Lot-et-Garonne ;

NOUGUÈS (*Raymond*), du même département ;

LAFONT (*Laurent*), de l'Hérault.

Le Jury a remarqué, en général, beaucoup de zèle pour la maréchallerie ; un grand nombre des fers forgés, présentés par les élèves, ont été jugés assez bons pour être conservés.

## PRIX DE BONNE CONDUITE.

D'après les suffrages de la grande majorité des élèves, sanctionnés par l'administration de l'École, ce prix a été décerné à

M. PASCHAL (*François*), de la Haute-Loire.

*Demandes de Diplômes par duplicata.*

Toutes les opérations relatives aux élèves étant terminées, le Jury s'est occupé de l'examen des



demandes de duplicata de diplômes de maréchal-vétérinaire qui lui ont été adressées.

Ceux qui ont formé ces demandes sont :

- 1°. M. *François RENÉ*, propriétaire et cultivateur à Oppenans, département de la Haute-Saône ;
- 2°. M. *Jean-Baptiste REY*, à Bourgoin, département de l'Isère ;
- 3°. M. *Antoine BALLU*, à Draguignan, département du Var ;
- 4°. M. *Pierre DORMOND*, à Rive-de-Gier, département de la Loire ;
- 5°. M. *Jean DAUSSE*, à Yverdun, en Suisse ;
- 6°. M. *Pierre PAILLÈS*, à Bouglon, département de Lot-et-Garonne ;
- 7°. M. *François GRANGENEUVE*, à Castiglione, département du Lot ;
- 8°. M. *Michel PHILIP*, à Mezin, département de Lot-et-Garonne ;
- 9°. M. .... *LÉVÊQUE*, aux Sables-d'Olonne, département de la Vendée ;
- 10°. M. *Jean-François OJARD*, à St.-Symphorien-le-Château, département du Rhône ;
- 11°. M. *Guillaume HABERT*, à St.-Pierre-le-Moutier, département de la Nièvre ;
- 12°. M. *Jean CHALARD*, à Treignac, département de la Corrèze.

Après avoir examiné les titres de chacun des réclamans, le Jury a arrêté :

- 1°. Qu'il serait accordé des diplômes par duplicata à MM. *Paillès, Grangeneuve, Chalard,*

*Ojard et Habert*, en échange de ceux qu'ils ont renvoyés ;

2°. Que MM. *Dormond, Ballu et Dausse* seraient invités à se conformer à l'article IV de l'arrêté de S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, en date du 11 septembre 1813, indiquant les formalités à remplir pour constater légalement la perte des diplômes ou autres titres équivalens ;

3°. Que MM. *René, Rey, Philip et Lévêque*, n'ayant pas terminé leurs cours d'études, et n'ayant pu par conséquent obtenir ni brevets ni titres capables de les suppléer, seraient invités à se conformer à l'article III de l'arrêté précité.

Fait et clos à l'École royale d'économie rurale et vétérinaire de Lyon, le 29 septembre 1818.

*Signé* GODINE, GROGNIER, RAINARD ;  
GOHIER, professeurs ; C.-J. BREDIN,  
directeur ; HUZARD, Inspecteur  
général des Ecoles royales vétérinaires,  
président le Jury.

Opinion et l'indépendance de la presse

renvoient

M. le Ministre de l'Intérieur, M. le Ministre de la Justice

et M. le Ministre de l'Instruction publique

ont été chargés de se conformer à l'article IV de

l'article de loi, en ce qui concerne le Ministre de l'Intérieur, en

ce qui concerne le Ministre de la Justice, et en ce qui concerne

le Ministre de l'Instruction publique, indépendamment de la

part de la loi, pour ce qui concerne le Ministre de l'Intérieur

et le Ministre de la Justice, et en ce qui concerne le

Ministre de l'Instruction publique, en ce qui concerne le

Ministre de l'Intérieur, et en ce qui concerne le Ministre de

la Justice, et en ce qui concerne le Ministre de l'Instruction

publique, en ce qui concerne le Ministre de l'Intérieur, et

en ce qui concerne le Ministre de la Justice, et en ce qui

concerne le Ministre de l'Instruction publique.

Le Ministre de l'Intérieur, M. le Ministre de la Justice

et M. le Ministre de l'Instruction publique ont été chargés

de se conformer à l'article IV de l'article de loi, en ce qui

concerne le Ministre de l'Intérieur, et en ce qui concerne

le Ministre de la Justice, et en ce qui concerne le Ministre

de l'Instruction publique, indépendamment de la part de la

loi, pour ce qui concerne le Ministre de l'Intérieur, et le

Ministre de la Justice, et en ce qui concerne le Ministre

de l'Instruction publique, en ce qui concerne le Ministre de

l'Intérieur, et en ce qui concerne le Ministre de la Justice,

et en ce qui concerne le Ministre de l'Instruction publique.

Le Ministre de l'Intérieur, M. le Ministre de la Justice

et M. le Ministre de l'Instruction publique ont été chargés

de se conformer à l'article IV de l'article de loi, en ce qui

concerne le Ministre de l'Intérieur, et en ce qui concerne

le Ministre de la Justice, et en ce qui concerne le Ministre

de l'Instruction publique, indépendamment de la part de la

loi, pour ce qui concerne le Ministre de l'Intérieur, et le

Ministre de la Justice, et en ce qui concerne le Ministre

de l'Instruction publique, en ce qui concerne le Ministre de

l'Intérieur, et en ce qui concerne le Ministre de la Justice,

et en ce qui concerne le Ministre de l'Instruction publique.

Le Ministre de l'Intérieur, M. le Ministre de la Justice

et M. le Ministre de l'Instruction publique ont été chargés

de se conformer à l'article IV de l'article de loi, en ce qui

concerne le Ministre de l'Intérieur, et en ce qui concerne

le Ministre de la Justice, et en ce qui concerne le Ministre

de l'Instruction publique, indépendamment de la part de la

loi, pour ce qui concerne le Ministre de l'Intérieur, et le

Ministre de la Justice, et en ce qui concerne le Ministre

de l'Instruction publique, en ce qui concerne le Ministre de

l'Intérieur, et en ce qui concerne le Ministre de la Justice,

et en ce qui concerne le Ministre de l'Instruction publique.

Le Ministre de l'Intérieur, M. le Ministre de la Justice

et M. le Ministre de l'Instruction publique ont été chargés

de se conformer à l'article IV de l'article de loi, en ce qui

concerne le Ministre de l'Intérieur, et en ce qui concerne

le Ministre de la Justice, et en ce qui concerne le Ministre

de l'Instruction publique, indépendamment de la part de la

PROCES-VERBAL  
**PROCÈS-VERBAL**

DE

**LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE**

TENUE

**A L'ÉCOLE ROYALE D'ÉCONOMIE RURALE  
ET VÉTÉRINAIRE DE LYON,**

le 4 Octobre 1819,

**POUR LA DISTRIBUTION DES DIPLOMES  
ET DES PRIX AUX ÉLÈVES.**

# PROCES-VERBAL

DE

LA SEANCE PUBLIQUE ANNUELLE

TENUE

A LYON LE 15 JANVIER 1904

ET VÉRIFIÉE DE NOUVEAU

LE 15 JANVIER 1904

POUR LA DISTRIBUTION DES PRIX  
ET DES PRIS AUX RÉSERVES.

ÉCOLE ROYALE D'ÉCONOMIE RURALE  
ET VÉTÉRINAIRE DE LYON.

---

PROCÈS-VERBAL

*De la Séance publique annuelle tenue à  
l'ÉCOLE ROYALE D'ÉCONOMIE RURALE ET  
VÉTÉRINAIRE DE LYON, le 4 octobre 1819,  
pour la Distribution des Diplômes et des  
Prix aux Élèves.*

---

**M.** le comte de *Lezay-Marnésia*, préfet du département du Rhône, ayant fixé au lundi 4 octobre 1819 la séance de distribution des prix et des diplômes aux élèves de cette École, il s'y est rendu à deux heures après-midi pour présider la séance.

M. le président s'est assis entre M. de *Lavernée*, conseiller de préfecture, et M. *Huzard*, inspecteur-général des Écoles royales vétérinaires. Autour du bureau étaient placés M. le directeur, MM. les professeurs et autres fonctionnaires de l'École, ainsi que plusieurs membres de l'ancien Jury et de la Société royale d'Agriculture de Lyon.

On remarquait dans l'assemblée un grand

nombre de savans, d'agronomes, d'artistes et d'amateurs éclairés.

La séance a été ouverte par un discours de M. le président. Ce discours qui renferme de sages conseils, exprimés avec dignité, a été couvert d'applaudissemens unanimes.

M. *Rainard*, l'un des professeurs, a lu ensuite le compte rendu des travaux de l'École, pendant l'année scolaire qui vient de s'écouler. Il a fait connaître les résultats sommaires de la correspondance de MM. les vétérinaires sortis de l'École et livrés à la pratique. Il a payé, enfin, au nom de l'École, un douloureux tribut d'estime et de regrets à la mémoire de M. *Gohier*, professeur de pathologie, que la mort vient de ravir à l'art vétérinaire, et à celle de M. *Coquet*, l'un des anciens élèves de cette École, qui a terminé depuis peu son honorable carrière.

M. *Grognier*, professeur, remplissant les fonctions de secrétaire du Jury, a donné lecture du procès-verbal des opérations de ce même Jury pendant la session de cette année.

Le même professeur a appelé ensuite et successivement les élèves qui avaient été désignés comme méritant des prix, et ils sont venus les recevoir au bureau, des mains de M. le préfet, président, de M. le conseiller de préfecture, de

( 5 )

M. le directeur de l'École, de MM. les professeurs et de M. l'aumônier bibliothécaire.

La séance a été levée à quatre heures et demie.

---

*Discours prononcé par M. le comte de LEZAY-MARNÉSIA, préfet du département, présidant la séance.*

MESSIEURS,

Le plus beau privilège de ma place, la plus flatteuse de mes attributions, c'est sans doute d'être appelé à porter aux pieds de SA MAJESTÉ les bons services, les talens utiles, les actions honorables, et à décerner en son nom les palmes au mérite, les récompenses au travail et aux généreux efforts. Je viens en user de ce beau privilège dans la solennité qui nous rassemble, et jouir des hommages que j'ai à rendre et des couronnes que j'ai à donner.

Ici, en effet, j'ai le rare avantage d'avoir beaucoup à louer sans avoir à flatter, et c'est sans crainte d'en être soupçonné, que j'adresse au savant inspecteur de cette École, au directeur et aux professeurs éclairés qui la soutiennent et l'honorent, des paroles de satisfaction et de reconnaissance.



Et vous aussi, jeunes élèves, vous avez droit à mes éloges, et je me plais à rendre un témoignage public à la régularité, à la discipline, au bon ordre qui n'ont cessé de régner dans cette École. Restez fidèles à ces premiers devoirs de votre âge; n'oubliez pas que l'obéissance est une des vertus de la jeunesse et un de ses moyens de succès; la présomption et l'esprit d'indépendance, au contraire, la livrent au ridicule et la mènent à sa perte.

L'instruction aussi a été satisfaisante, et les élèves ont généralement répondu aux soins et aux leçons des maîtres; plusieurs même annoncent des artistes habiles, et ils soutiendront sans doute dans la pratique à laquelle ils vont se livrer, les belles espérances attachées à leur début. Enfin, maîtres et élèves, vous avez soutenu l'honneur de l'École et justifié la protection toute spéciale que SA MAJESTÉ leur accorde et dont elle vient de donner une nouvelle preuve en voulant qu'une chaire de dessin lui soit attachée.

Cette haute protection lui est assurée, car les élèves qu'elle est destinée à former n'oublieront pas ce qu'ils doivent à la munificence royale et ce qu'ils se doivent à eux-mêmes, et que le moyen de s'acquitter envers un tel prince, c'est de se faire des droits à l'estime et à la reconnaissance de la patrie.

Allez donc , jeunes artistes , accomplir votre noble tâche ; allez dans nos campagnes prévenir et arrêter ces mortalités terribles qui frappent trop souvent des contrées entières et détruisent les ressources de l'agriculture. Combattez avec le même courage et la même persévérance ces autres fléaux non moins destructeurs pour les campagnes, de l'ignorance , de la routine , du charlatanisme.

L'agriculture est la base fondamentale de la prospérité de la France : qu'elle fleurisse ! que par vos soins les animaux précieux qui en font la force et la richesse se conservent , se perfectionnent , se multiplient ; que ces races importées des régions lointaines s'acclimatent et se propagent sur notre sol , pour ajouter à la richesse et à la gloire industrielles de la nation.

Mais en sortant de l'École , gardez-vous de croire que vous avez accompli vos études et que vous n'avez plus rien à apprendre : l'éducation de l'École n'est que le préliminaire de l'éducation de l'artiste ; tout ce qu'elle peut faire , c'est de former de bons écoliers , et il y a loin de là à d'habiles maîtres ; c'est au point où l'instruction des uns finit , que celle des autres commence. Plus on apprend , plus on voit s'étendre l'immense carrière du savoir.

Gardez - vous donc de cette présomptueuse

confiance qui annule les plus heureuses dispositions, qui arrête l'homme dans sa carrière, et qui est toujours l'indice d'un petit mérite. L'habileté dans l'art vétérinaire ne peut s'obtenir que par un long exercice; c'est auprès de l'animal malade que, livré à lui-même, l'élève sentira l'insuffisance de la théorie sans la pratique, et la nécessité de leur accord.

Jeunes élèves, votre sort est dans vos mains; il tient à vous de vous élever au rang distingué des hommes dont l'art s'honore, ou de rester confondus dans la foule des communs opérateurs. Aujourd'hui ce n'est plus le hasard qui assigne aux hommes leurs places et leur rang dans la société. Tout ce qui est patriotique est noble; toutes les conditions utiles ouvrent la porte aux honneurs et à la fortune. La considération de chaque homme dépend donc de lui-même; mais pour l'obtenir il faut la mériter.

Il s'en présente ici, même sous vos yeux, un frappant exemple dans le savant inspecteur de cette École. Élève de lui-même, également inspiré par l'amour de l'art et par l'amour du bien public, il est parvenu sous ce double guide aux plus grandes hauteurs de la science. Membre de toutes les Sociétés savantes de l'Europe, appelé aux conseils du Gouvernement, honoré de la

confiance du Souverain, cher aux savans, cher aux élèves, il a obtenu cette haute considération, qui fait l'ambition et la récompense du vrai mérite.

Jeunes élèves, je ne pouvais offrir un meilleur exemple à votre émulation. Sachez l'imiter, et méritez que vos noms, comme le sien, figurent un jour à côté de ceux dont l'art s'honore, et dont la France s'enorgueillit.

---

*COMPTE rendu des travaux de l'École, depuis la séance publique du 29 septembre 1818, par M. RAINARD, professeur.*

MESSIEURS,

L'idée de récompenser des talens distingués, semble naturelle à l'homme ; car le don d'une récompense est fondé sur la justice. Mais la récompense qui atteste un degré de supériorité, ne serait rien, si elle n'était une distinction ; quelque honorable qu'on la suppose, elle le devient encore infiniment plus, lorsqu'elle est décernée avec une certaine solennité ; aussi de tous les temps a-t-on eu grand soin de la faire accorder devant de nombreuses assemblées, et par les personnes les plus distinguées, bien assuré que la publicité en augmente le prix, et que la main qui la donne la rend inestimable.

Oui, Messieurs, l'idée de faire passer la palme du mérite par les mains du plus juste dispensateur, a toujours paru bien faite pour exciter l'émulation de celui qui la reçoit.

L'émulation ! ce beau sentiment qui porte l'homme de bien à surpasser ceux qui parcourent la même carrière que lui, il ne vous est pas étranger, jeunes élèves ; vous en avez donné plus d'une preuve dans les divers Concours où vous vous êtes présentés.

Je suis persuadé même que l'émulation règne parmi ceux d'entre vous qui ont le moins fait preuve de connaissances acquises ; le zèle, il faut le dire, le désir de bien faire, ne suffisent pas toujours pour marcher rapidement dans la carrière des sciences ; que ceux-là donc qui ne seront pas couronnés aujourd'hui, se consolent ; ils n'arriveront qu'un peu plus tard au but où les autres sont parvenus les premiers, s'ils continuent à travailler avec zèle et assiduité.

Chaque fois que cette solennité se renouvelle, je crois redevenir élève et m'identifier avec vous. Les personnes qui me font l'honneur de m'écouter, qui jadis obtinrent des récompenses, fruit de leurs études, partagent sans doute mes sentiments ; elles se rappellent, comme moi, l'impression vive et durable que cette distinction flatteuse a

dû leur laisser , et je suis presque certain qu'elles comptent ce jour au nombre des plus beaux de leur vie. Il me semble lire au fond du cœur de chacun de vous , que les prix que vous allez obtenir ne sont pas les seuls que vous ambitionnez ; aux caresses paternelles qui ne peuvent vous manquer , vous joindrez la satisfaction que vous donnera la nouvelle des félicitations faites à vos parens par le premier magistrat de votre département , et celles de vos concitoyens.

C'est donc en ce jour glorieux pour vous , que vont vous être distribuées les récompenses que votre zèle et votre persévérance vous ont méritées ; elles vont vous être décernées en présence d'une honorable assemblée , par le digne magistrat qui la préside ; vous les devez à la munificence du bon Prince qui nous gouverne et aux soins d'un Ministre protecteur des sciences et des arts ; mais , en les attendant , tâchez de modérer pendant quelques instans l'impatience pardonnable en quelque sorte à votre âge ; prêtez votre attention au récit qui va vous être fait des travaux de l'École , auxquels vous avez pris une part plus ou moins active ; et vous , Messieurs , qui daignez m'écouter avec bienveillance , veuillez , je vous prie , me la continuer ; votre attention est le prix le plus flatteur auquel je puisse aspirer.

Avant de commencer le récit des travaux de l'établissement, un triste devoir m'oblige à mettre sous vos yeux quelques traits du tableau des vicissitudes humaines. Plaindre nos amis souffrants, jeter quelques fleurs sur la tombe de ceux de nos collègues qui ont contribué à l'avancement de l'art, tels sont les devoirs à-la-fois pénibles et consolans que dicte la reconnaissance.

L'École a à déplorer en ce jour la perte d'un de ses plus zélés professeurs.

M. *Jean-Baptiste Gohier*, né à Brange, département de l'Aisne, eut pour père un homme plein de probité, maréchal-ferrant, jouissant d'une pension de retraite, récompense de ses longs services, comme maréchal dans un régiment de cavalerie.

Le respectable curé de son village prit en partie soin de son éducation; ayant connu dans son élève des dispositions pour l'étude, il obtint de le faire nommer, en 1795, élève gratuit à l'École d'Alfort : jamais choix ne fut mieux justifié.

M. *Gohier* ne tarda pas à se faire remarquer de ses chefs par son amour pour l'étude, et de ses condisciples par ses qualités sociales; il remporta plusieurs prix, et remplit honorablement la place de répétiteur.

Arrivé au terme de ses études en 1799, la conscription l'atteignit ; on le força à partir pour l'armée, comme simple fantassin, dans un corps de nouvelle création ; mais bientôt il trouva le moyen de se rendre utile comme vétérinaire. Le colonel du vingtième régiment de chasseurs à cheval le réclama, sut se l'attacher, et eut pour lui, pendant qu'il fut au service, une estime particulière.

Aucun fait remarquable, aucune observation intéressante, n'échappaient au zèle éclairé de M. *Gohier* ; rien n'était perdu pour lui, et par conséquent pour la science, à laquelle il était dévoué tout entier. Pendant les trois années qu'il passa au service, il recueillit une foule de notes sur différens objets de médecine vétérinaire, qui lui fournirent le sujet de deux mémoires, qu'il publia en 1804.

Ayant appris qu'un concours pour une chaire de maréchallerie allait s'ouvrir à l'École de Lyon, il sollicita auprès de son colonel la permission de s'y présenter. Il parut avec avantage sur ses compétiteurs dans cette lutte scientifique ; le concours n'ayant pas eu de résultats à Lyon, il se mit de nouveau sur les rangs à Paris, et y remporta la palme.

Installé en 1802, il s'occupa de la théorie et



de la pratique de cet art avec un zèle infatigable , et publia quelque temps après ses *Tableaux synoptiques des différentes ferrures* , dont il a donné trois éditions.

Chargé en 1806 de professer le cours de jurisprudence , il disposa dans un ordre convenable les nombreux matériaux que M. *Huzard* avait déjà insérés dans les *Instructions vétérinaires* , s'occupa sans relâche de la rédaction de ses cahiers ; et ce fut lui par conséquent qui donna les premières leçons raisonnées de jurisprudence vétérinaire dans nos Écoles. Les expériences auxquelles il se livra par la suite sur les empoisonnements , la vaccination et d'autres objets , lui fournirent le sujet d'un mémoire qu'il fit imprimer en 1807.

Pour prix de fort bonnes observations qu'il adressa à la Société royale et centrale d'Agriculture , cette Société lui décerna une médaille d'or en 1807. Il en reçut une pareille le 21 juillet de l'année suivante , et eut ensuite l'honneur d'être admis au nombre de ses correspondans.

La place de professeur de pathologie étant devenue vacante par la mort de M. *Hénon* , notre collègue la demanda ; la mutation lui fut accordée en septembre 1809. Il a occupé cette place jusqu'au moment où il a été enlevé à la science , à sa famille et à ses amis.

Pendant ces dix années, il s'est livré à des travaux au-dessus de ses forces, qui ont miné peu-à-peu sa constitution; il a fait imprimer deux volumes de *Mémoires et observations sur la chirurgie et la médecine vétérinaires*; deux *Instructions*, en forme de tableau, sur des objets du cours de jurisprudence qu'il avait professé, et un *Mémoire sur le typhus des bêtes à cornes*, qui ravagea la France en 1814.

L'état de sa santé ne lui permit pas de continuer la publication de ses mémoires; mais il s'est occupé jusqu'à ses derniers momens de la rédaction d'un cours de pathologie, dont le premier volume n'aurait pas tardé à être publié. Sachant combien il pouvait compter sur la franchise et la véracité de M. l'Inspecteur-général de nos Écoles, il l'a chargé, par ses dernières volontés, de revoir ses manuscrits, et de juger ceux qui pourraient être utiles à l'instruction des élèves.

Notre estimable collègue a fini sa laborieuse carrière, âgé de quarante-trois ans, après avoir rempli les fonctions de professeur de maréchallerie et de pathologie pendant dix-sept années. Il s'était acquis la confiance du public, et il la méritait; ce qui lui était d'autant plus difficile, qu'il succédait à un homme dont la réputation était bien connue. Il était estimé de ses chefs, qui

avaient su l'apprécier ; il est regretté de ses collègues, dont il sut toujours se faire aimer, et de tous les élèves, qui perdent en lui un ami plutôt qu'un maître.

M. *Gohier* était membre des Sociétés de médecine et d'agriculture de Lyon, et correspondant de plusieurs autres. Ces Sociétés me revendiqueront sans doute l'honneur de faire son éloge.

L'École a aussi à regretter cette année la perte d'un de ses plus anciens et de ses meilleurs élèves.

M. *François-Alexis Coquet*, de Neufchâtel, département de la Seine-Inférieure, est entré dans cette École en 1770, y a remporté plusieurs prix, et est passé ensuite à celle d'Alfort, qui s'empressera aussi de le réclamer, et où il a complété ses études.

M. *Coquet* a adressé à l'ancienne Société royale de médecine, et a publié quelques mémoires sur des épizooties qui ont affecté les bestiaux de son pays, et qu'il a été chargé de traiter ; les *Instructions vétérinaires* contiennent aussi quelques observations de sa pratique, et il en a recueilli un grand nombre d'autres, dont son fils, élève de l'École d'Alfort, et vétérinaire à Baqueville, dans le même département, fera sans doute un bon usage pour la science et pour la mémoire de son père.

Ce Vétérinaire distingué, né en juillet 1748, a exercé son art pendant un demi-siècle à la satisfaction des propriétaires et des différentes autorités qui l'ont successivement employé. Il avait obtenu la médaille de pratique, que la munificence de Louis XVI a accordée à quelques-uns d'entre nous, et dont il les a autorisés à se décorer.

M. *Coquet* est mort, le 20 avril dernier, dans une honnête aisance, fruit de ses longs travaux, regretté de ses amis, de ses concitoyens auxquels il était utile; pleuré de ses quatre enfans, dont il était plus l'ami que le père.

Après avoir satisfait à ce dernier devoir, je vais diviser ce que j'ai à dire en deux parties : la première comprendra l'analyse des travaux de l'École; la deuxième, le précis de la correspondance qu'elle entretient avec les vétérinaires sortis de son sein.

#### PREMIÈRE PARTIE.

##### *Travaux de l'École.*

##### *Faits recueillis dans nos Hôpitaux*

Il est entré dans nos infirmeries, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1818, quatre cent quatre-vingt-deux animaux; quatre cent huit sont sortis guéris ou en bon train de guérison, soixante-quatorze ont suc-

combé. Parmi ces animaux on compte cent quatre-vingt-dix-sept chevaux, dix-neuf jumens, douze ânes, seize mulets, trois vaches, deux moutons, une chèvre, un porc, cent quatre-vingt-trois chiens, cinquante-huit chiennes, huit chats, un singe. Nous avons pu nous assurer que le nombre des femelles reçues, comparé à celui des mâles, est comme neuf à un pour l'espèce du cheval.

Les observations les plus intéressantes, que nous fournit chaque année la pratique de nos Hôpitaux, soumises à une analyse rigoureuse, lues en séance publique et insérées dans le compte annuel, sont autant de matériaux pour la restauration et l'agrandissement de l'édifice de notre science.

Pour que ce travail fût plus facile, il conviendrait peut-être de ranger ces matériaux sous un certain ordre, de les déduire de considérations générales et de les lier de la manière la plus intime.

Nous savons, par exemple, que la force, l'énergie du système musculaire de l'âne et du mulet, rendent les affections de ce système plus aiguës et plus difficiles à maîtriser par les moyens de l'art; ainsi nous signalerons, comme digne de remarque, la guérison d'un tétanos essentiel général, qui affectait un âne de taille moyenne, de huit à neuf ans; cette cure a encore cela de par-

ticulier, qu'elle fut opérée par des médicamens indigènes, la belladone et les têtes de pavot.

La morve, dans les mêmes animaux, parcourt quelquefois ses périodes avec une extrême rapidité, et produit les ravages les plus grands; ils furent tels dans un mulet de quatre ans, de petite taille, qu'il fallut, le cinquième jour après son apparition, lui pratiquer la trachéotomie pour l'empêcher de suffoquer, et ce même mulet nous a fourni l'exemple d'une syncope mortelle, fort rare dans les animaux. En le saignant, à peine une verrée de sang fut-elle sortie de la jugulaire, que l'animal fléchit ses articulations, se laissa tomber et mourut.

Le catarrhe nasal, maladie du jeune chien, espèce de gourme terrible par ses complications, par ses terminaisons fâcheuses et par la mortalité qu'elle exerce sous certaines influences, a régné pendant l'été sur un grand nombre de ces animaux. On s'est assuré que la chaleur de l'atmosphère lui avait communiqué un caractère de malignité rare, observation déjà faite l'année précédente. A cette cause se joignait l'influence des émanations des animaux, lorsque, par défaut d'espace, on était obligé d'en mettre plusieurs dans une même loge. Nous avons eu la satisfaction de voir cette cause secondaire s'affaiblir par le la-

vage des loges à grande eau, et par les fumigations d'hydrochlore.

Des ulcères rongeurs affectent assez souvent le chien, moins souvent on les observe dans le chat; dans ces espèces ils ont leur siège particulier; c'est aux oreilles et au scrotum dans le premier, et à la lèvre supérieure dans le second. Une chatte, dont la lèvre était détruite jusqu'aux narines, qui respirait avec difficulté, à cause du boursoufflement des bords de l'ulcère, fut cautérisée à plusieurs reprises avec le nitrate d'argent fondu, on lui fit prendre pendant quelque temps de l'eau de *van Swieten*, on frictionna les bords de l'ulcère avec l'onguent mercuriel, et elle est maintenant presque guérie.

L'organisation des animaux, modifiée par l'influence des climats, du sol, de la nourriture, des habitudes, etc., amène, comme chacun le sait, des différences extérieures qui en forment autant de familles ou de races particulières; l'étude de ces races offre des vues très-satisfaisantes à l'économiste, et la thérapeutique peut établir sur elles des données utiles. Pour ne parler que du chien, l'observation journalière nous a mis à portée de saisir certaines nuances relatives au degré d'énergie vitale et de force de constitution du barbet, par exemple, comparé au griffon et aux autres races.

La finesse des poils du premier semble exprimer cette faiblesse naturelle des organes de la vie organique, et cette délicatesse sensitive, à laquelle il doit peut-être le degré d'intelligence dont il est pourvu. Court-il les chiennes? ses sens exaltés dépensent bientôt une quantité de force vitale au-delà de celle qu'il peut fournir et du besoin de se conserver en santé; l'abattement survient, une tristesse morose s'empare de lui, et tous les désordres qui donnent lieu à cet état connu sous le nom de rage muet se montrent bientôt.

Si du barbet nous passons au carlin, nous trouverons dans la conformation des os de la tête une prédisposition à l'exophtalmie; en effet, cette race a le globe de l'œil tellement protubérant, que le moindre coup ou la moindre compression exercée sur ou autour de la partie par les dents d'un autre chien, suffisent pour faire sortir l'œil de son orbite : accident reconnu incurable jusqu'à ce jour, lors même qu'on cherche à y remédier sur-le-champ; l'extirpation du globe est la seule ressource qui nous reste.

Pour ne pas quitter les observations faites sur cette espèce, nous signalerons la sorte de disparition des excroissances polypeuses du vagin des femelles et du pénis des mâles, état morbide des organes génitaux, autrefois fréquent sur les chiens



conduits dans nos infirmeries, qui devient rare aujourd'hui ; deux chiens seulement, ayant cette dégoûtante affection, ont été amenés dans le courant de cette année.

Les sexes ont une influence remarquable sur les maladies ; quelques faits observés cette année se lient à cette considération. La castration par les cassots, tout usitée qu'elle soit généralement, ne met pas les animaux qui l'essuient à l'abri de ses suites fâcheuses : la péritonite, les engorgemens du scrotum, les champignons, l'entérite, etc., ne peuvent pas toujours être raisonnablement attribués à l'inhabileté de l'opérateur, ni à son incurie.

La première de ces maladies nous a enlevé un jeune cheval, sans que nous ayons pu en arrêter les progrès.

Un engorgement des plus considérables, survenu au scrotum d'un cheval de gendarme, qu'un maréchal avait châtré sur le point de jeter sa gourme, n'a cédé aux moyens que nous avons mis en usage qu'après plus de deux mois de traitement.

Un jeune cheval ayant un champignon, amputé déjà plusieurs fois par un praticien trop timide, et le cordon spermatique gauche de neuf centimètres d'épaisseur, on lui en fit l'excision, après l'avoir isolé des parties environnantes, et lié tout près de l'anneau spermatique. Il pesait,

après l'opération, sept hectogrammes (vingt-deux onces).

Le part laborieux n'est pas un accident aussi rare qu'on pourrait bien le croire; il est souvent funeste aux chiennes de petite taille, et notamment aux carlines; nous en avons eu plusieurs à soigner. Il n'a été présenté qu'une seule chatte dans cet état. L'opération césarienne, que nous pratiquons généralement trop tard, a été faite sans succès.

Les animaux de la même espèce ont une aptitude spéciale à contracter les maladies dont elles sont en quelque sorte tributaires. On observe quelquefois aussi que plusieurs individus, pris dans une espèce donnée, sont plus particulièrement sujets, par rapport à leur conformation, à leur manière de vivre, en un mot à leurs habitudes, à un genre déterminé d'affection; nous citerons à ce sujet les deux observations suivantes, faites depuis quelques années, et qui se sont encore vérifiées dans le courant de celle-ci. La fièvre gastrique (ou vertige abdominal), soit dans son état de simplicité, soit compliquée d'adynamie ou d'ataxie, attaque plus souvent les chevaux de forte constitution, étoffés, propres au trait, que ceux de selle; nous ne savons encore à quoi attribuer cette prédisposition. Trois sujets atteints

de cette affection, ont été reçus dans nos Hôpitaux ; les commémoratifs nous ont appris qu'on leur donnait habituellement du son. Ce caput mortuum serait-il une des causes de maladie dont nous parlons ? Le temps et l'observation pourront peut-être, un jour, nous l'apprendre.

Les chevaux de petite taille, ignobles, désignés sous le nom de porteurs de choux, ceux des pourvoyeurs de nos campagnes, appelés coquetiers, sont amenés fréquemment dans nos infirmeries pour causes de coliques stercorales, avec embarras des intestins. Leur perte est irrévocable lorsque les pelotes d'excrémens sont dures, et que leur volume est tel qu'elles ne peuvent franchir la portion la plus étroite de l'intestin colon. La guérison d'un de ces chevaux, âgé aujourd'hui de trente-trois ans, que le professeur *Hénon* avait déjà sauvé d'une colique spasmodique, il y a vingt huit ans, prouve qu'il ne faut jamais désespérer des secours de la médecine, quelque âge qu'ait l'animal malade, et quel que soit son état de faiblesse ; les lavemens purgatifs, les fumigations aromatiques sous l'abdomen, nous ont paru avoir produit de bons effets.

La chaleur et la sécheresse de l'été ont fait naître de fréquentes ophthalmies, avec ulcération de la cornée lucide ; celles qui ont attaqué les

chiens ont résisté parfois aux traitemens les plus rationnels.

Quoique les fourrages aient été généralement bien récoltés, la mauvaise habitude qu'ont les gens de la campagne, de les donner aux bestiaux avant qu'ils aient acquis le complément de leurs qualités par l'évaporation d'une partie de leur eau de végétation, ou, comme on dit généralement, avant qu'ils aient jeté leur feu, a fait développer sur plusieurs la tuméfaction de la langue, accompagnée de la rougeur de ses bords et de celle de la membrane de la bouche. Cette irritation buccale, qui gênait la mastication, a duré des mois entiers dans plusieurs chevaux. La suppression de ces alimens, quand cela a été possible, ou leur mélange avec de la bonne paille, l'usage de l'eau blanche acidulée ou nitrée, les gargarismes d'eau vinaigrée, ont constamment fait disparaître cet état remarquable.

Un cheval de trait, de très-forte stature, âgé de huit ans, fut conduit dans nos infirmeries pour y être traité d'un trombus, avec de profondes fistules; une de ces fistules se dirigeait en arrière de la trachée-artère; il fallut la prolonger de l'autre côté de l'encolure, en pratiquant une contre-ouverture; une autre de ces fistules s'étendait en haut, presque jusqu'à la parotide, et l'autre en

bas, près de l'insertion de la jugulaire dans la poitrine; de larges incisions furent pratiquées, et on mit en usage un pansement convenable; l'engorgement inflammatoire qui survint ayant menacé l'animal de suffocation, on la prévint par une saignée faite à la veine céphalique, et par les autres moyens thérapeutiques appropriés à la circonstance. Tous ces accidens cessèrent bientôt, et on a pu remettre l'animal à ses travaux ordinaires, au bout de dix-neuf jours de traitement, presque complètement guéri.

Un jeune mulet, d'environ trois ans, eut le pied droit de derrière très-froissé par la roue d'une charrette; à la suite de cet accident le sabot se détacha, le bourrelet de la peau qui s'y insère était fendu en deux différens endroits; le tissu vasculo-nerveux (sole charnue) qui le recouvre inférieurement, était presque entièrement arraché et l'os du pied fracturé de haut en bas. Tous ces désordres faisant craindre l'incurabilité du mal, le propriétaire abandonna le mulet à l'École; son âge nous encouragea à en entreprendre la cure, et notre persévérance a été récompensée par le plus heureux succès. La corne est à présent presque complètement régénérée, et ce jeune mulet marche au moyen d'une bottine.

Nous avons été à même de vérifier la possibi-

lité de l'introduction, par l'intestin rectum, des larves d'œstres qui se développent dans l'estomac, après que la mouche a pondu ses œufs sur l'anus; l'un de nous a trouvé, le 19 août, dans une jument très-maigre, sacrifiée pour le cours d'opérations, ces larves vivantes de quatre grandeurs différentes; elles étaient accrochées dans le tube digestif, de derrière en avant, et s'avançaient, selon toutes les apparences, vers l'estomac, dans l'ordre d'après lequel elles étaient écloses. Les premières, par conséquent les plus grosses, étaient arrivées en petite quantité dans le sac gauche de l'estomac; les autres se trouvaient dans toute la longueur des intestins, les plus petites les dernières. Comme elles étaient très-vivantes, nous avons pu étudier leur mode de locomotion.

La même jument avait dans l'intérieur des grands intestins quatre larves que l'on reconnaissait très-bien, à leur couleur et à leur volume, pour être de celles qui avaient passé dans l'estomac le temps nécessaire pour arriver à leur métamorphose; elles étaient détachées et semblaient se laisser entraîner par les matières fécales. Il paraît, d'après cette observation, que l'époque de l'introduction des nouvelles larves a lieu presque en même temps, ou au moins très-peu de temps après la sortie des anciennes.

*Expériences physiologiques.*

On exagérait autrefois le danger de l'introduction des liquides dans la trachée-artère ; dans ces derniers temps on a cru pouvoir, au contraire, en faire passer des quantités plus ou moins considérables dans ce tube sans inconvénient, pourvu qu'on ait pratiqué la trachéotomie ; mais le danger de l'introduction des liquides par cette voie n'est-il pas plus grand quand la trachée-artère reste intacte, que lorsqu'elle a été perforée ? Les muscles constricteurs du larynx, contractés spasmodiquement par l'impression du liquide, ne s'opposent-ils pas à son expulsion ? D'autre part, les breuvages peuvent-ils être administrés par les naseaux sans danger pour l'animal qui les reçoit ? Ces questions nous ont porté à nous livrer à quelques expériences dont voici les résultats.

1°. Lorsque, après avoir lié l'œsophage d'un cheval, on introduit dans ses naseaux de trois à cinq litres d'eau à la température ordinaire, la toux survient, des sueurs abondantes, le battement des flancs, le nombre des pulsations artérielles augmente, et l'animal périt quelquefois à la deuxième, d'autres fois à la troisième, très-rarement supporte-t-il la quatrième ingestion.

Lorsque, au contraire, l'œsophage n'a pas été

lié, la majeure partie du liquide introduit par un des naseaux descend par l'œsophage dans l'estomac ; alors, si une partie du liquide vient à enfler la glotte, les muscles expirateurs se contractent spasmodiquement pour repousser l'eau, et l'animal est menacé d'asphyxie si on persiste à tenir la tête levée.

Il n'est donc pas sans danger d'administrer des breuvages par les naseaux, comme quelques praticiens l'ont soutenu.

#### *Expériences de pathologie.*

On a écrit que les jeunes chevaux qui n'ont pas jeté leur gourme, jettent en peu de temps, si on les fait cohabiter avec des chevaux morveux. Voulant nous assurer de la vérité de cette assertion, nous avons placé dans la même écurie, à côté d'un cheval morveux au troisième degré, âgé de quatre ans, un cheval du même âge, boiteux par suite d'une fracture du tibia, très-sain du reste. Il est resté pendant dix-sept jours sans donner le moindre signe de morve. On conçoit que les partisans de la non-contagion de cette maladie pourraient tirer quelque conclusion de ce fait, si toutefois on pouvait raisonnablement tirer une conclusion d'un fait isolé. Cependant la matière de la morve du premier cheval, appliquée



immédiatement sur la membrane pituitaire de deux chevaux hors d'âge, maigres, mais parfaitement sains, a donné lieu, le quatrième jour, à l'inflammation de cette membrane, à l'engorgement des ganglions lymphatiques de l'auge du même côté. On les a sacrifiés, quinze jours après, complètement morveux.

Ces observations confirment ce que l'on sait en partie, que, quoique la cohabitation soit un moyen de faire gagner la morve à un cheval qui ne l'a pas, l'application du virus sur la membrane pituitaire est un moyen beaucoup plus sûr encore, puisqu'il y a dans ce cas contact immédiat; qu'enfin il est des individus chez lesquels on trouve une ou plusieurs voies d'introduction des maladies contagieuses fermées.

Nous avons obtenu un amendement très-marké dans l'état d'un cheval morveux, par les frictions mercurielles; mais il s'est manifesté en même temps sur le corps de ce cheval une assez forte éruption de gale, en sorte que nous ne saurions dire si c'est à l'éruption ou au traitement qu'il faut attribuer cet amendement; de nouvelles tentatives éclaireront peut-être ce point de thérapeutique.

On a inoculé à plusieurs reprises le virus vaccin de l'homme à un jeune cheval de quatre ans,

en le plaçant immédiatement de bras à jambe ; un seul bouton a eu quelque ressemblance avec les boutons de vaccine.

*Expériences sur les poisons.*

On savait depuis long-temps que le nitrate de potasse donné à fortes doses est un poison pour les grands animaux (1). Quelques expériences que nous avons faites depuis, nous ont appris qu'un quart de kilogramme (demi-livre) de ce sel, donnée dans un litre d'eau à la température ordinaire, a suffi pour faire périr, de douze à vingt-quatre heures, deux chevaux. Ils ont manifesté les signes d'une violente irritation intérieure, et à leur ouverture on a trouvé la muqueuse des premières voies phlogosée dans toute son étendue.

D'autres expériences nous ont aussi appris qu'un chien, s'il est âgé, et si on lui laisse la facilité de vomir, peut supporter la même quantité et une quantité plus forte même qu'un cheval, de ce même sel.

De nouvelles expériences, faites sur les bêtes à laine avec les jusquiames noire et blanche, cueillies dans le mois de juillet, en pleine végétation et en fleur, ont servi à vérifier ce que l'on a dit

---

(1) Voyez *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie*, etc., année 1788, tome 74, page 248 et suivantes.

déjà plusieurs fois, que les animaux les refusent, et qu'il en faut des quantités considérables pour les empoisonner, si on les force à les manger. Un bélier et un agneau placés séparément dans une étable, n'ayant pour toute nourriture que ce végétal, passèrent trois jours sans y toucher. Le même bélier et le mouton, placés dans une même étable avec deux brebis affectées du crapaud, nourris exclusivement pendant huit jours avec la jusquiame, en ont mangé plus de onze kilogrammes (vingt-trois livres) sans avoir manifesté le moindre signe d'empoisonnement.

La décoction d'un demi kilogramme, puis d'un kilogramme de jusquiame, dans un litre d'eau réduit par l'ébullition à moitié, donnée pendant deux jours à un cheval de forte stature, atteint du farcin et de la morve, n'a non plus produit aucun des effets attribués aux substances vénéneuses.

#### DEUXIÈME PARTIE.

##### *Correspondance.*

Les observations pratiques que notre correspondance nous fournit, sont destinées à grossir le nombre de celles que nous donnent nos hôpitaux et les animaux malades que nos élèves visitent dans les campagnes des environs de Lyon. Elles nous servent sur-tout de points de comparaison

pour juger des caractères que prennent les maladies sur les différens points de la France, et des modifications qu'éprouvent les agens thérapeutiques, en suite de ces différences. Cette comparaison nous facilite, de plus, les moyens d'établir par induction des règles de traitemens applicables aux animaux, sous quelques points du royaume qu'ils puissent se trouver.

L'abondance de celles qui nous ont été adressées, m'oblige à vous les présenter de la manière la plus succincte, en faisant ressortir toutefois celles qui offriront le plus d'intérêt.

1°. M. *Cros*, vétérinaire à Lodi, en Italie, x signale les succès qu'il a obtenus contre la fluxion périodique, par les frictions mercurielles faites sur les paupières. Ce vétérinaire considérant cette affection comme le résultat de la gourme mal jetée, et le mercure comme facilitant cette espèce de crise, il en conclut que des frictions mercurielles faites de temps en temps aux poulains jusqu'à l'âge de cinq à six ans, suffiraient pour soustraire les chevaux à la fluxion périodique. Un mémoire sur ce sujet a déjà été adressé par l'auteur à la Société royale et centrale d'Agriculture.

2°. M. *Beugnot*, vétérinaire dans un régiment de chasseurs en garnison à Schelestat, nous a adressé deux bonnes observations; la première,

sur des écarts ou distensions : il saigne les animaux lorsque l'accident est récent, applique sur la partie distendue un emplâtre vésicatoire, entretient le plus long - temps possible la suppuration, et condamne ses malades au repos pendant plus de deux mois. Sa méthode de traitement, employée sur plus de trente chevaux, a été suivie d'un plein succès.

La deuxième observation a pour objet une plaie avec perte de substance, dans laquelle le muscle coraco-cubital fut entièrement coupé en travers. Il maintint les parties réunies au moyen d'un bandage contentif. La jument qui avait éprouvé cet accident put suivre le régiment un mois après, depuis Schelestat jusqu'à Charleville, et put être montée après environ six semaines.

3°. Nous avons reçu de M. *Guillame*, vétérinaire à Yssoudun ( Indre ), un recueil de dix-neuf observations sur les maladies des solipèdes, deux sur celles des bêtes à cornes, quatre sur celles des moutons, une seule sur celles des porcs, espèce dans laquelle la séméiotique est aussi obscure que la thérapeutique est bornée.

Celles de ces affections qui nous ont semblé les plus dignes d'être mentionnées, sont 1°. la frénésie ou vertige idiopathique. Dans un accès de fureur, un cheval se heurta avec tant de violence contre

un mur dont les pierres étaient saillantes, qu'il s'enfonça l'os frontal. On calma, par les saignées et par les autres moyens appropriés, les symptômes les plus alarmans; les os enfoncés furent re-placés, et le sixième jour du traitement, ce cheval put reprendre ses occupations ordinaires. 2°. Une fluxion catarrhale des yeux, suivie de l'ulcération de la cornée lucide, à la suite de laquelle plusieurs animaux perdirent la vue, affecta l'été dernier les bœufs qui paissaient dans les bois taillis des environs d'Issoudun. Le traitement ordinaire pour ces sortes de fluxions échoua généralement contre celle-là. 3°. M. *Guillame* a inoculé avec succès, dans le mois d'août dernier, un troupeau de cinq cent trente bêtes à laine; l'éruption fut complète le cinquième jour sur les jeunes animaux, et le huitième sur les adultes; trente-six jours après, la maladie avait parcouru toutes ses périodes.

4°. De M. *Sajous*, médecin-vétérinaire à Tarbes (Hautes-Pyrénées), cinq observations: la première, sur une phlegmasie des organes génitaux de plusieurs étalons et jumens; la deuxième, sur une phlegmasie des poumons et des intestins des porcs; la troisième, sur la description d'une inflammation de poitrine sporadique qui régna sur les bêtes à grosses cornes; la

quatrième, sur la fièvre charbonneuse (ataxo-ady-namique); la cinquième, sur la fracture communitive de la neuvième vertèbre dorsale d'un étalon de réforme, fracture qui eut lieu en abattant cet étalon pour le châtrer.

L'avidité du gain fut la cause du développement de la maladie, sujet de la première observation; deux possesseurs d'étalons entrèrent en concurrence pour le prix de la monte, et l'affluence s'établit vers celui des deux qui exigeait la moindre rétribution. Ses étalons s'étant épuisés par le grand nombre de montes qu'ils avaient faites, craignant que son compétiteur ne le privât des avantages de la vogue, il se décida à leur faire prendre des cantharides. Des symptômes inflammatoires, auxquels les jumens ne furent bientôt plus étrangères, survinrent; quatre-vingts animaux en périrent. La perte des mâles, comparée aux femelles, fut dans le rapport d'un à quinze. Une de ces jumens, de race arabe, fut traitée et guérie par des frictions mercurielles.

M. *Sajous* a aussi adressé les mêmes observations à l'École vétérinaire d'Alfort, à la Société royale et centrale d'agriculture, à M. l'Inspecteur général, et à la Société de médecine de Paris, qui en a donné l'extrait dans son journal, tome 69, page 180 et suivantes.

5°. De M. *Magés*, vétérinaire à Podensac, arrondissement de Bordeaux (Gironde), deux mémoires d'un grand intérêt : on trouve dans le premier trois observations ; l'une sur le crapaud des moutons ; ce vétérinaire ne le croit pas contagieux, mais dû à l'influence d'un sol boueux (1) ; l'autre sur une opération praticable et non pratiquée, qui consiste à remettre dans sa place, ou exciser une partie du muscle ischio-tibial externe du bœuf. Le procédé opératoire a été inséré en 1811, par M. *Dorfeuille*, dans le troisième volume de la *Correspondance vétérinaire de Fromage de Feugré* ; le troisième porte sur la rage qui se déclara dans une ânesse, soixante-douze jours après avoir été mordue par une louve.

Dans le second mémoire, M. *Magés* signale la maladie des vaches, décrite par *Chabert* sous le nom de fièvre de lait ou fièvre puerpérale. Quoique la nature de cette affection soit connue, il est fâcheux que nous ne puissions pas suivre cet habile praticien dans la description qu'il fait des symptômes de ses différens états, et de son traitement, qu'il modifie avec beaucoup de talent, suivant les indications.

6°. De M. *Thomas*, vétérinaire à Lourmarin

---

(1) Des expériences tentées à cette École, par M. *Gohier*, viennent à l'appui de l'assertion de M. *Magés*.



( Vaucluse ), une observation digne de remarque. Trois chats d'une ferme de ses environs moururent en peu de temps dans les convulsions, après avoir fait beaucoup d'efforts pour vomir. Le propriétaire l'ayant fait appeler pour donner des soins à un quatrième chat, à un chien et à un porc, qui offraient les mêmes symptômes, il fut témoin de l'état convulsif général, qui précéda la mort de ce chat. M. *Thomas* le crut d'abord empoisonné; mais ayant procédé à l'ouverture du cadavre, il trouva dans l'estomac une pelote de soie brute, à laquelle tenaient plusieurs chrysalides du ver à soie, et une traînée de soie qui s'étendait de l'estomac à l'anus, et remplissait presque entièrement le canal digestif, phlogosé dans plusieurs points de son étendue. La cause de la maladie étant connue, M. *Thomas*, au moyen de tenettes, parvint à extraire par l'anus, du canal intestinal du chien et du porc, une mèche de soie de plus d'un mètre et demi de longueur, et quelques chrysalides du ver à soie, que ces animaux avaient avalées. Par ce moyen simple et par l'usage de boissons mucilagineuses, il est parvenu à les sauver.

7°. De M. *Balestra*, vétérinaire à Venée (Var), une dissertation sur la morve, qu'il compare à la syphilis, et qu'il a cherché à guérir par le mer-

ture. Il cite trois exemples de guérison de chevaux morveux, parmi lesquels un des trois jetait depuis un an. Le spécifique est administré en frictions; c'est aux cuisses qu'il s'applique, comme à l'endroit où se trouve le plus grand nombre de vaisseaux lymphatiques; le poil est tondu auparavant, et la peau lotionnée avec de l'eau de mauve, afin de disposer les pores à l'absorption. Il suspend les frictions si la salivation se montre, si la bouche est phlogosée et chaude, si les parotides sont gonflées, si la perte de l'appétit et la constipation surviennent; il les reprend lorsque tous les accidens ont cessé, et termine ce traitement par quelques purgatifs minoratifs. Nous nous abstiendrons de porter un jugement sur ces observations; nous invitons les vétérinaires qui sont à portée d'en faire de pareilles, à les suivre avec exactitude pour le bien de l'art; et quoique ce traitement ait déjà été employé sans succès, nous nous proposons pourtant de l'essayer de nouveau.

8°. De M. *Lacroix* fils, vétérinaire à Tonneins (Lot et Garonne); un mémoire sur le renversement de l'utérus dans la vache, accident fréquent sur ces femelles et sur quelques brebis dans son département.

Le vent du sud, fréquent dans le pays; dont

l'effet est de relâcher les tissus ; les vices dans la construction des étables ; l'inclinaison trop considérable de leur sol de la tête à la queue , etc. , en sont les causes. Ce vétérinaire décrit les procédés de réduction de l'organe utérin par le meilleur pessaire ; indique la bonne manière de le fixer, le temps qu'on doit le laisser en place, le régime des vaches , et désigne les agens thérapeutiques connus qu'il faut employer, lorsqu'il devient indispensable d'en faire usage.

9°. De M. *Galy*, vétérinaire à Limoux (Aude), deux observations : la première prouve que l'inflammation de la membrane pituitaire peut s'étendre à celle qui tapisse les sinus des cornes ; la seconde concourt à établir toujours davantage les succès que l'on obtient par la clavélisation , et tout le bien que l'on retirera de cette pratique pour la conservation des troupeaux , lorsqu'elle sera généralement adoptée.

10°. De M. *Marel*, vétérinaire à Vauréal (Vaucluse), trois observations, dont une sur une dartre pustulo-croûteuse qui attaqua un troupeau de moutons. Elle est du genre de celle que *Chabert* a décrite sous le nom de teigne ou lézard ; l'autre sur l'anthrax ou charbon dans les chevaux ; la troisième sur une hernie ombilicale dans une mule. Un maréchal ayant pris cette tumeur herniaire

pour un abcès, l'ouvrit au moyen de son tisonnier rouge, et en tira, à deux reprises différentes, une assez bonne quantité de l'épiploon; mais l'hémorragie étant survenue, et le maréchal la redoutant, on appela M. *Marel*, qui l'arrêta, et guérit cette mule en peu de jours, au moyen d'un bandage contentif.

11°. De M. *Lapoussée* jeune, maréchal vétérinaire à Agen (Lot et Garonne), quatre observations : 1°. sur une tumeur carcinomateuse ayant son siège vers le milieu de la joue droite d'un taureau, qu'il parvint à guérir radicalement en dix-huit jours ; 2°. sur un tétanos traumatique survenu le neuvième jour après la castration d'une truie ; 3°. sur une blennorrhée compliquée de l'ulcération du canal de l'urèthre, du fourreau et de toute la superficie du pénis d'un chien, laquelle nécessita l'amputation de la partie ; 4°. sur la guérison d'un cheval morveux au premier degré.

12°. De M. *Saint-Cyr*, vétérinaire à Clermont de l'Hérault, deux observations remarquables : l'une au sujet de la section accidentelle des tendons fléchisseurs du pied antérieur gauche. Une faucille qu'un campagnard portait sur son mulet, lui ayant échappé des mains, tomba entre les jambes de l'animal, et fut renvoyée par les pieds

de derrière contre les tendons des pieds de devant ; le tranchant les incisa en entier. Cet accident arriva le 9 juin , et il restait à peine des traces de son existence le 30 août suivant , un peu plus de deux mois et demi après ; M. *Saint-Cyr* se servit , pour opérer le rapprochement des bouts des tendons , d'un ferrement qu'il fixa à la traverse du fer du mulet.

L'autre observation a pour objet une pelote d'alimens , arrêtée dans la portion thoracique de l'œsophage d'un cheval de dix-huit ans. Le poussoir en baleine fut employé inutilement pour faire passer ce corps étranger dans l'estomac. A l'ouverture , on s'assura qu'il était composé de grains d'avoine et de foin , du volume seulement d'un œuf de canard.

M. *Saint-Cyr* annonce aussi qu'il a imaginé un *speculum oculi* très-simple , qui fixe solidement le globe de l'œil et le corps clignotant , et dont il se sert avantageusement pour pratiquer l'opération de la cataracte. Nous l'invitons à vouloir bien nous communiquer cette invention aussi simple qu'ingénieuse , lorsqu'il en trouvera l'occasion. Déjà M. *Gaulet* , vétérinaire à Bar sur Aube (Aube) , en a adressé un , dont il se sert avec succès , à la Société royale et centrale d'agriculture.

13°. De M. *Vergniole*, vétérinaire à . . . . .  
 deux observations fort curieuses : dans la première, il s'agit d'une jument prête à pouliner, qui fut mordue par une vipère à la lèvre antérieure; l'engorgement qui survint fut dissipé le troisième jour, et le dixième la jument mit bas un poulain fort bien constitué, bien portant, qui saisit la mamelle et bondit. On le trouva le lendemain dans un état de stupeur et de presque insensibilité, et il mourut deux jours après sa naissance. Une partie du venin de la vipère a-t-elle été sucée avec le lait? Le poulain a-t-il péri par l'effet de cette cause? Telles sont les questions que se fait M. *Vergniole*, et dont la solution lui eût été peut-être moins difficile, s'il se fût donné la peine de faire l'ouverture du poulain.

La deuxième observation est relative au séjour d'un veau dans la matrice, pendant cinq mois au moins, après le terme ordinaire de la gestation. L'autopsie montra le veau parfaitement conservé, le train de devant plus volumineux que l'autre, l'os frontal et les pariétaux enfoncés sur l'organe encéphalique (1). Une sorte d'étranglement du vagin parut être l'obstacle au part.

---

(1) Voyez plusieurs observations à ce sujet, rapportées par M. *Huzard*, dans les *Mémoires de l'Institut, Sciences physiques et mathématiques*, tome II, page 295.

14°. De M. *Barrat*, vétérinaire à Saint-Mar-tial, plusieurs observations : 1°. sur une opération, nommée mal-à-propos opération césarienne vaginale ; 2°. sur la mort d'un bœuf, à la suite de scarifications faites sur une tumeur œdémateuse qu'il portait sous le ventre ; 3°. sur une splénite, à la suite de laquelle on trouva sur la rate une tumeur circonscrite pesant, après avoir été isolée, deux kilogrammes et demi ; 4°. sur la ponction de la boîte crânienne du mouton, faite avec succès, dans le cas de tournis dû au ver hydatigène ; 5°. sur l'hydrocèle dans les porcs châtrés.

15°. De M. *Santin*, vétérinaire à Dourque (Tarn), un mémoire, sur l'éléphantiasis des bœufs.

L'éléphantiasis que *Végèce* a connue, et qu'il a mal décrite, dit ce vétérinaire, attaque plutôt les bœufs que les vaches ; le lait de ces dernières tarit, elles avortent généralement ; dans cette phlegmasie cutanée, qui n'est pas contagieuse, on observe trois périodes que l'auteur suit avec beaucoup d'habileté. Abandonnée à elle-même, la nature en répare les désordres par ses seuls efforts, si, du reste, la constitution de l'individu est bonne, et si, elle n'offre aucune complication ; lorsqu'elle doit prendre une terminaison fâcheuse, outre l'engorgement et les croûtes, l'organe cu-

tané se fendille et se détache par portions ; des ulcères vastes et profonds se forment aux coudes et sur les articulations du genou , et les animaux périssent en répandant une odeur insupportable. L'ouverture des bœufs qui succombent à cette dégoutante affection ne laisse apercevoir que des désordres locaux.

Ses causes sont les fréquentes suppressions de la transpiration. Les taureaux la gagnent fréquemment , s'ils traversent un ruisseau après s'être battus avec d'autres taureaux. Le traitement appliqué dès le principe de la maladie , est souvent suivi de succès. Déjà M. *Santin* a adressé, en 1817 , un premier mémoire sur cette maladie à la Société royale et centrale d'agriculture.

L'auteur nous a aussi adressée une collection assez considérable de calculs de couleurs et de formes différentes , extraits de la vessie du bœuf , ou qu'il a trouvée à l'ouverture de cet animal et du mouton ; et un dessin exact du trajet du canal de l'urèthre du premier , afin de faire voir la difficulté que l'on doit éprouver dans certains cas , pour enlever les calculs qui y sont arrêtés.

16°. De M. *Morange* , vétérinaire à Fréguimont, trois observations : 1°. sur la guérison d'une forte claudication , dépendant d'une roideur de l'extrémité postérieure gauche, qui durait depuis



plus de trois mois : elle fut opérée par des torsions fortes exercées sur le membre ; 2°. sur la guérison de la déchirure du vagin d'une vache, résultant des efforts violens exercés sur le fœtus lors du part : il fit la suture aux parties divisées ; l'ouverture était telle qu'on pouvait facilement y passer la main ; 3°. sur la fièvre catarrhale des moutons, accompagnée d'aphthes, connue dans le pays sous le nom de *poutarre*.

17°. De M. *Maurin*, maréchal vétérinaire à Mauriac (Cantal), quatorze observations, faites non-seulement sur le cheval, mais sur les bestiaux et les moutons. Quoique toutes ces observations pussent être mentionnées honorablement, celle qui nous a paru le mériter à plus d'un titre, est une solution de continuité très-considérable dans les parties molles qui fixent le bras au thorax ; elle fut guérie en peu de temps par la suture faite aux parties divisées, et par un traitement général approprié à l'état de cette bête, qui remporta le prix de beauté à Mauriac.

18°. De M. *Bragard*, vétérinaire à Grenoble (Isère), un bon mémoire ayant pour titre : *Observations sur les phlegmasies dont les bœufs et les vaches sont le plus souvent atteints dans les environs de Grenoble*.

Ces phlegmasies sont de deux sortes : les unes

ont leur siège dans le conduit alimentaire, les autres dans le tissu cellulaire sous-cutané; les symptômes communs et particuliers à ces deux classes d'affections sont exposés avec méthode et précision, les lésions cadavériques décrites avec beaucoup d'exactitude, les causes occasionnelles bien déduites des circonstances générales et locales dans lesquelles se trouvent placés les animaux, et le traitement très-rationnel.

Ce mémoire, fruit de dix ans d'observations, mérite d'autant plus d'être accueilli, qu'il a pour objet des maladies du bœuf généralement moins connues que celles du cheval, et que l'on confond assez souvent avec les maladies charbonneuses. Si M. *Bragard* continue ce travail avec la même persévérance et avec le même succès, nous osons espérer qu'il pourra jeter un grand jour sur ces deux classes d'affections, et fixer les limites de chacune d'elles.

19°. Enfin, de M. *Olivier*, vétérinaire à Toulon (Var), une observation sur la gale des chèvres du Thibet. Le troupeau, composé de deux cents bêtes, était affecté de gale sèche: dix-huit de ces bêtes étaient mortes avant sa visite; sept autres moururent depuis le 18 août, jour où il fut appelé, jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre.

Il a trouvé, à l'ouverture de six chèvres et

d'un bouc , plusieurs des désordres qu'amène la cachexie ou pourriture , tels que l'hydropisie du péricarde , des hydatides sur les poumons , vers les reins , le foie squirrheux , des larves d'oestres dans les sinus des cornes. Peut-être aussi une partie de ces désordres est-elle due à la rétropulsion de la gale par suite de l'emploi de frictions trop irritantes qu'on leur fit pendant leur séjour au lazaret.

M. *Olivier* a mis en usage un traitement rationnel , tant interne qu'externe , approprié aux accidens qu'il avait à combattre , et a promis de nous faire part des résultats qu'il en obtiendra.

Tel est , Messieurs , le résumé des travaux de l'École pendant l'année qui vient de s'écouler : peut-être n'y aurez-vous pas trouvé de ces cures qui étonnent , de ces découvertes qui frappent par leur nouveauté comme par leur importance ; mais l'édifice est construit , il ne reste qu'à l'affermir , à l'agrandir , et ce travail ne peut être que l'ouvrage du temps.

Si la science vétérinaire marche à sa perfection avec lenteur , il n'en est pas de même de nos établissemens ; en peu d'années , leur amélioration a été des plus rapides. Les jeunes gens y apportent plus d'instruction première , acquièrent en peu de temps sur notre art , non des idées spé-

cieuses, fondées sur de vaines théories, mais de celles qui reposent sur des principes solides, rendues simples par les lumières d'une pratique éclairée et fortifiée par de nombreuses applications.

Nous ne nous le dissimulons pas, Messieurs, cette impulsion donnée aux établissemens publics ne peut que devenir plus forte ; les arts sont les fruits de la paix. Et sous quel règne pourraient-ils mieux prospérer, que sous celui du plus savant comme du meilleur des Rois ? Nous devons déjà à sa sagesse le respectable ecclésiastique qui honore cette assemblée, et un des illustres rejetons de sa famille vient de faire présent, depuis peu, d'un maître de dessin à chacune de nos Écoles.

Sous une bonne administration tout se lie pour concourir au bien public ; mieux que personne nous avons été à même d'apprécier jusqu'où peuvent aller l'appui tutélaire d'un bon ministre et la bienveillante protection des principales autorités locales. Avec leur secours nous avons vu commencer la grande restauration de nos bâtimens, et elle sera bientôt complète, M. le préfet, sous votre active administration ; daignez en recevoir par avance nos sincères remerciemens.

M. l'inspecteur général, vous à qui les Écoles doivent la plus grande partie de l'éclat dont elles

jouissent et la bonne administration qui les compose ; vous dont la nature des occupations multiplie les rapports avec le ministre éclairé sous la protection de qui elles sont placées , veuillez être , auprès de lui , l'interprète de nos sentimens de reconnaissance. Daignez le remercier sur-tout des avantages qu'il a bien voulu procurer à notre établissement , en le gratifiant de la belle *Collection des arbres fruitiers de Duhamel* ; du *Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle* et autres bons livres , dont il a enrichi notre bibliothèque ; de la *Collection d'animaux domestiques* , si artistement faits par M. *Fratin* ; d'un grand nombre de modèles en plâtre des parties du corps de différentes espèces d'animaux , par M. *Bruno* , etc.

Nous vous prions , M. l'inspecteur général , de l'assurer que notre seul et notre unique désir sera toujours l'avancement de la science vétérinaire , et la prospérité de l'établissement utile auquel nous nous honorons tous d'appartenir.

*PROCÈS - VERBAL des opérations du Jury  
d'examen des Élèves de l'École royale  
d'économie rurale et vétérinaire de Lyon,  
pendant la session de septembre 1819.*

Le Jury d'examen de l'École royale d'économie rurale et vétérinaire de Lyon, ayant été convoqué par une lettre de S. Exc. le Ministre secrétaire d'état au département de l'Intérieur, en date du 9 août dernier, s'est réuni le 10 septembre suivant, sous la présidence de M. *Huzard*, inspecteur-général des Écoles royales vétérinaires.

Les fonctions du Jury, pendant cette session, consistaient : 1°. A examiner les élèves qui, ayant terminé leurs cours d'études, ont dû se présenter pour obtenir le diplôme de maréchal-vétérinaire ; 2°. à désigner, parmi les élèves jugés dignes de ce diplôme, ceux qui, pendant l'examen, ont montré le plus d'aptitude à suivre avec succès le second cours ; 3°. à nommer aux places de répétiteurs ; 4°. à décerner des prix et des accessit de prix ; 5°. à vérifier les titres des vétérinaires qui réclament des diplômes par duplicata.

Les opérations du Jury, qui ont commencé le 10 septembre à neuf heures du matin, ont continué les 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 29 et 30 septembre.

Les listes remises au Jury par M. le directeur de l'École portaient quatre-vingt-dix-huit élèves, parmi lesquels deux ne se sont pas présentés. Ce sont MM. *Jean-Antoine Negrin*, du Var; et *Jean Zündel*, du Haut-Rhin : le premier étant absent pour cause de maladie, le second ayant renoncé à l'étude de l'art vétérinaire.

Les élèves, au nombre de quarante-six, qui ont concouru pour le diplôme, ont été interrogés sur la théorie, chacun pendant une heure, dans les séances des 18, 21, 22, 23, 24, 25 et 28. Ils ont, dans les séances des 13, 14, 15 et 20, exécuté, sous les yeux du Jury, des opérations de maréchallerie, de chirurgie et de chimie pharmaceutique. Ils ont, dans la séance du 27, traité par écrit, à huis clos, sans livres ni cahiers, et sous la surveillance du Jury, une question de médecine vétérinaire légale.

Les élèves, au nombre de vingt, qui ont concouru pour les places de répétiteurs, ont été interrogés chacun pendant trois quarts d'heure, dans les séances des 11, 16 et 17. Ceux d'entre eux qui se sont présentés pour le cours de maréchallerie ont, en outre, dans la séance du 27, forgé et ajusté chacun un fer pour un mauvais pied.

Les autres élèves de la deuxième année et ceux

de la première ont été examinés dans les séances des 10 et 11.

Le 27, les élèves ont été réunis pour désigner au scrutin secret, et en présence du Jury, celui d'entre eux qui leur a paru mériter le prix de bonne conduite.

Les séances qui ont eu pour objet la théorie, ont été ouvertes à neuf heures du matin, suspendues à midi, pendant une demi-heure, pour le dîner des élèves, et levées à trois heures et demie. Les séances qui ont été remplies par des opérations de pratique, ont duré, sans interruption, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures après midi. Quatre heures ont été accordées aux élèves qui ont eu à traiter, par écrit, la question de jurisprudence vétérinaire.

Tous les élèves ont donné des preuves de leurs progrès en maréchallerie, en présentant des fers qu'ils avaient forgés et ajustés.

Ces différens exercices étant terminés, le Jury s'est réuni pour résumer ses opérations, et il a porté son jugement ainsi qu'il suit :

#### *Diplômes de Maréchal-vétérinaire.*

Sur quarante-six élèves qui ont concouru pour obtenir ces diplômes, trente-huit en ont été jugés



dignes et ont été rangés dans l'ordre de leur mérite respectif.

Ces élèves sont :

MM. MARRIMPOEY (*Pierre*), des Basses-Pyrénées : il a obtenu un accessit en 1817, et a été nommé répétiteur en 1818;

GRANGIER (*Jean*), de l'Allier : il a obtenu un accessit en 1817, et a été nommé répétiteur en 1818;

AIGNELOT (*Georges*), de la Haute-Saône : il a obtenu le deuxième prix de la première année d'études en 1817, et a été nommé répétiteur en 1818;

LANOUGARÈDE (*Jean*), de Lot et Garonne : il a obtenu un accessit en 1817, et il a été nommé répétiteur en 1818;

GADILHE (*Pierre*), du Gard : il a obtenu le premier prix de la première année d'études en 1817, et a été nommé répétiteur en 1818;

VIGNOLLE (*Étienne*), de la Dordogne, élève aux frais de ses parens : il a été nommé répétiteur en 1818;

BONNEFOI (*Augustin*), de la Lozère : il a obtenu le deuxième prix de la deuxième année d'études en 1818;

CRUZEL (*Jean*), de Tarn et Garonne : il a obtenu un accessit en 1817, et a été nommé répétiteur en 1818;

MENEGUERRE (*Léonard*), de Lot et Garonne, élève aux frais de ses parens : il a obtenu le premier

- prix de la première année d'études en 1817, et a été nommé répétiteur en 1818;
- MM. CONTE ( Charles-Jérôme )**, de la Corrèze;
- CAILLAU ( Joseph )**, du Gers : il a obtenu un accessit en 1817, et le deuxième prix de la deuxième année d'études en 1818;
- DEBEAUX ( Charles )**, de l'Ardèche : il a obtenu un accessit en 1818;
- FARGES ( Étienne )**, du Rhône : il a obtenu un accessit en 1818;
- MOUILLOT ( Louis )**, de la Côte-d'Or : il a obtenu un accessit en 1817;
- CHANUT ( Jean-Baptiste )**, du Jura : il a obtenu un accessit en 1816, et le deuxième prix de la deuxième année d'études en 1817; il a concouru infructueusement pour le diplôme en 1818;
- MAGÉS ( Jean-Étienne )**, de la Gironde;
- MATHIEU ( Joseph )**, de l'Aude : il a obtenu le deuxième prix de la deuxième année d'études en 1818;
- ADVENIER ( Alexandre )**, de l'Allier : il a obtenu un accessit en 1817 et un en 1818;
- MOUSIS ( Bernard )**, des Basses-Pyrénées : il a obtenu un accessit en 1817 et un en 1818;
- BRUN ( Antoine )**, du Var : il a obtenu le deuxième prix de la deuxième année d'études en 1818;
- DEFER ( Vincent-Benoît )**, de l'Ain : il a concouru infructueusement en 1818;
- TISSERAND ( Joseph )**, du Haut-Rhin : il a obtenu le premier prix de la deuxième année d'études en 1817, et il a concouru infructueusement en 1818;

MM. MOUTON (*Nicolas-Jacques*), de l'Aveyron : il a concouru infructueusement en 1818;

CAROILLON (*Claude*), de la Côte-d'Or;

VIGNES (*François*), du Gers : il a obtenu un accessit en 1818;

DUSSOUR (*Jean*), de la Dordogne;

GROS (*Jacques*), du Haut-Rhin : il a obtenu le deuxième prix de la deuxième année d'études en 1817, et il a concouru infructueusement en 1818;

ROUX (*Jacques*), de la Dordogne : il a obtenu un accessit en 1816, et a été nommé répétiteur en 1817;

LAUZERAL (*Gabriel-Casimir*), du Tarn : il a obtenu un accessit en 1817, et le deuxième prix de la deuxième année d'études en 1818;

SIVIEUDE (*Hippolyte-François*), des Pyrénées-Orientales : il a obtenu un accessit en 1818;

FABRE (*Jean-Jacques-Noël*), de l'Hérault;

DEIDIER (*Pierre-Étienne*), des Bouches-du-Rhône;

ROUZAUD (*Antoine-Paul*), des Pyrénées-Orientales : il a concouru infructueusement en 1816 et en 1818;

SAINT-GERMES (*Antoine*), de la Gironde;

BORDONNAT (*Anthelme-Louis*), de l'Ain, élève aux frais de ses parens : il a obtenu le premier prix de la deuxième année d'études en 1818;

LAGRANGE (*Léonard-Martin*), de Lot et Garonne, élève aux frais de ses parens : il a obtenu un accessit en 1816, et il a concouru infructueusement en 1818;

MM. MATHARAN (*Jean*), du Gers, élève aux frais de ses parens.

BAUDET (*Cyprien*), de Lot et Garonne, élève aux frais de ses parens.

Les huit élèves qui n'ont pas paru assez instruits pour exercer l'art vétérinaire, sont :

MM. PRUNAYRE (*Antoine*), du Puy-de-Dôme ;

FARDET (*Jean*), de la Dordogne, élève aux frais de ses parens ;

PASCAL (*François*), de la Haute-Loire : il a obtenu le prix de bonne conduite en 1818, et il a, cette même année, concouru infructueusement pour le diplôme ;

MAINADIÉ (*Jean-André*), de l'Aude : il a aussi concouru infructueusement en 1818 ;

GUYOT (*Sylvestre-Théodore*), de l'Indre ;

CLÉMENT (*Pierre*), de l'Ardèche ;

BRESSON (*Jean-Baptiste*), de la Drôme ;

Ces élèves ont été jugés faibles sur la théorie.

MEUNIER (*Théodore*), de Maine et Loire, élève à ses frais,

a été trouvé faible sur la théorie comme sur la pratique.

#### *Admission au second Cours.*

Les élèves qui, après avoir obtenu le diplôme de maréchal-vétérinaire, ont été jugés capables de suivre avec succès le second cours, sont au

nombre de vingt-un. Ce sont, dans l'ordre de leur mérite respectif :

MM. MARRYMPOEY,	MM. MATHIEU,
GRANGIER,	ADVENIER,
AIGNELOT,	MOUSIS,
LANOUGARÈDE,	BRUN,
GADILHE,	CAROILLON,
VIGNOLLE,	VIGNES,
BONNEFOI,	ROUX,
CRUZEL,	LAUZERAL,
MENEGUERRE,	SIVIEUDE,
CAILLAU,	FABRE.
FARGES,	

*Nomination aux places de Répétiteurs.*

Vingt élèves se sont présentés au concours pour les places de répétiteurs; presque tous s'en sont montrés dignes, mais le Jury n'en pouvant désigner que huit, exprime à l'égard des autres sa satisfaction et ses regrets.

Ceux qui ont paru les plus propres à remplir les fonctions de répétiteurs, ont été attachés aux cours pour lesquels ils ont montré le plus d'aptitude. Ces élèves sont :

Pour le cours d'anatomie, de physiologie, d'exterieur et d'hygiène des animaux domestiques :

MM. GUYOT (*Jean-Baptiste-Maurice*), du Doubs;  
 PASCAL (*Jean*), de la Dordogne, élève aux frais de ses parens.

Pour le cours de chimie, pharmacie, botanique  
et matière médicale :

MM. BURLE (*Honoré-Joseph*), des Basses-Alpes ;  
LEFORT (*Jean-Marie-Joseph*), du Gers, élève  
aux frais de ses parens : il a obtenu un accessit  
en 1818.

Pour le cours de maréchallerie et de jurispru-  
dence vétérinaire :

MM. LAFON (*Laurent*), de l'Hérault, élève aux frais  
de ses parens : il a obtenu une mention hono-  
rable en 1818 ;  
ISNARD (*François*), du Var, élève aux frais de  
ses parens.

Pour le cours de pathologie et d'opérations :

MM. CHARLON (*François*), de l'Isère : il a obtenu le  
premier prix de la première année d'études en 1818 ;  
MIQUEL (*Pierre*), de l'Hérault, élève aux frais de  
ses parens : il a obtenu le premier prix de la  
première année d'études en 1818.

Le titre de répétiteur étant la distinction la  
plus honorable que puissent obtenir les élèves  
pendant le cours de leurs études, et une indem-  
nité annuelle y étant attachée, le Jury ne décerne  
pas d'autres prix à ceux qu'il désigne pour le  
répétitorat.

( 60 )

## PRIX.

Les prix ont été accordés et distribués dans l'ordre suivant :

## TROISIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

I<sup>er</sup>. PRIX.

M. MARRYMPOEY, précédemment nommé.

## ACCESSIT.

M. LANOUGARÈDE, précédemment nommé.

II<sup>e</sup>. PRIX.

MM. GRANGIER, } précédemment nommés.  
AIGNELOT, }

## ACCESSIT.

M. GADILHE, précédemment nommé.

## DEUXIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

I<sup>er</sup>. PRIX.

M. LARDEREAU ( Charles ), de la Nièvre.

II<sup>e</sup>. PRIX.

MM. MARTIN ( Jean-André ), du Var, élève aux frais de ses parens : il a obtenu un accessit en 1818 ;  
BRAILLARD ( Charles-Frédéric ), Suisse.

## ACCESSIT A CES PRIX.

MM. FILHOL ( Jean ), de Lot et Garonne : il a obtenu une mention honorable en 1818 ;

ROBERT (*Jérôme*), de la Corrèze : il a obtenu le deuxième prix de la première année d'études en 1818 ;

PAGE (*Joseph*), de l'Ain : il a obtenu un accessit en 1818 ;

NIOLLE (*Jean*), du Gers, élève aux frais de ses parens.

### PREMIÈRE ANNÉE D'ÉTUDES.

#### I<sup>er</sup>. PRIX.

M. BELIN (*Jacques*), du Gard, élève aux frais de ses parens.

#### II<sup>e</sup>. PRIX.

M. LANCELOT (*Henri-Joseph*), de l'Ain, élève aux frais de ses parens.

#### ACCESSIT A CES PRIX.

MM. LANUSSE (*Pierre*), } de Lot } élèves aux  
DORFEUILLE (*Jean-Baptiste*), } et } frais de leurs  
JACQUEMET (*Jean-Louis*), de l'Ain; } parens.

Le Jury a vu avec satisfaction que, par une suite de la sévérité portée dans l'examen d'admission des nouveaux élèves, ceux qui ont suivi les cours de la première année d'études se sont en général distingués. Presque tous ont mérité



d'être mentionnés honorablement, et plus particulièrement :

MM. MAUBISSON ( <i>Raymond</i> ), de Tarn et Garonne ;	} élèves aux frais de leurs parens.
BARRERE ( <i>Jean</i> ), de Lot et Garonne ;	
POUGET ( <i>Jean</i> ), de la Dordogne ;	
GSELL ( <i>Jean</i> ), du Haut-Rhin ;	
BORNIER ( <i>Jean-Baptiste-Jo- seph</i> ), de la Côte-d'Or ;	
PRADAL ( <i>Pierre-Amédée</i> ), du Tarn.	

#### PRIX DE BONNE CONDUITE.

Les élèves ayant été assemblés, et chacun d'eux ayant été nominativement appelé par M. le Président du Jury, a écrit et déposé son vote pour ce prix. Aux deux premiers tours de scrutin, MM. *Matharan* et *Prunayre* ont obtenu chacun un grand nombre de voix ; au troisième scrutin de ballottage, M. *Matharan* a acquis la majorité absolue, et M. *Prunayre* a recueilli les autres suffrages. L'administration de l'École a sanctionné les choix des élèves. En conséquence, le prix de bonne conduite a été décerné à M. *Matharan* (*Jean*), du Gers, élève aux frais de ses parens, qui a obtenu son diplôme dans cette session, et l'accessit à M. *Prunayre* (*Antoine*), du Puy-de-Dôme.

*Demandes de Diplômes par duplicata.*

Toutes les opérations relatives aux élèves étant terminées, le Jury s'est occupé des demandes qui lui ont été adressées pour obtenir des duplicata de diplômes de maréchal-vétérinaire.

Ceux qui ont formé ces demandes sont :

MM. SAINT-CYR (*Claude-François*), à Clermont-de-l'Hérault, département de l'Hérault;

BALLU (*Antoine*), à Draguignan, département du Var;

REY (*Jean-Baptiste*), à Bourgoin, département de l'Isère;

COLLARDEY (*Hubert*), à Vauvillers, département de la Haute-Saône.

Après avoir examiné les titres des réclamans, le Jury a arrêté ce qui suit :

1°. M. *Saint-Cyr* ayant obtenu un diplôme de maréchal-vétérinaire, et la perte de ce titre étant suffisamment constatée, il y a lieu à lui en délivrer un duplicata ;

2°. M. *Ballu* ayant terminé ses cours d'études, un titre équivalent à un diplôme lui fut délivré; mais, attendu qu'il n'a envoyé qu'une copie de ce titre, le diplôme en échange ne lui sera adressé que lorsqu'il aura fait passer l'original ;

5°. M. *Rey* qui, l'année dernière, avait formé la même demande, et dont les titres avaient paru insuffisans, n'en produisant pas de nouveaux aujourd'hui, est invité derechef à se conformer à l'article III de l'arrêté de S. Exc. le Ministre de l'intérieur, en date du 11 septembre 1813, indiquant les conditions à remplir pour obtenir des duplicata de diplômes;

4°. M. *Collardey* étant resté fort peu de temps à l'École, comme on s'en est assuré en consultant les registres, il n'a pu obtenir aucun titre pour exercer l'art vétérinaire; il est invité, en conséquence, à se conformer à l'article III de l'arrêté précité.

Fait et clos à l'École royale d'économie rurale et vétérinaire de Lyon, le 30 septembre 1819.

*Signé* GODINE, GROGNIER, RAINARD, professeurs; VILLE, maître de grammaire; C.-J. BREDIN, directeur; HUZARD, Inspecteur général des Écoles royales vétérinaires, président le Jury.

---

PARIS,

Imprimerie de Madame HUZARD (née VALLAT LA CHAPELLE),  
rue de l'Eperon, n°. 7. — Décembre 1819.

ÉCOLE ROYALE D'ÉCONOMIE RURALE  
ET VÉTÉRINAIRE DE LYON.

PROCES-VERBAL

De la séance publique annuelle  
DE  
LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

TENUE

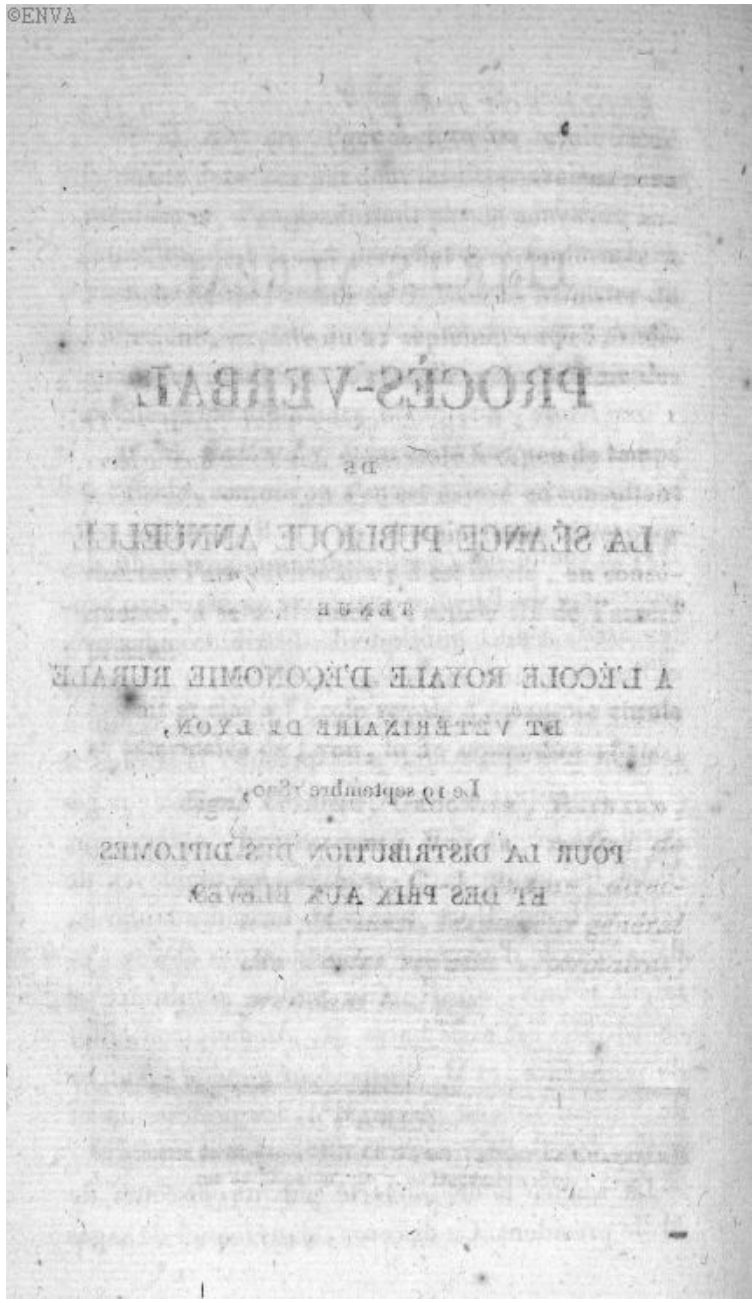
A L'ÉCOLE ROYALE D'ÉCONOMIE RURALE

ET VÉTÉRINAIRE DE LYON,

Le 19 septembre 1820,

POUR LA DISTRIBUTION DES DIPLOMES  
ET DES PRIX AUX ÉLÈVES.

La séance a été ouverte par un discours de M. le président. Ce discours, dans lequel il a été



## PROCÈS-VERBAL

*De la séance publique annuelle tenue à l'ÉCOLE  
ROYALE D'ÉCONOMIE RURALE ET VÉTÉRINAIRE  
DE LYON, le 19 septembre 1820, pour la Dis-  
tribution des Diplômes et des Prix aux Élèves.*

---

**M.** le comte de *Lezay-Marnésia*, préfet du département du Rhône, ayant fixé au mardi 19 septembre la séance publique de distribution des prix et des diplômes aux élèves de l'École d'économie rurale et vétérinaire de Lyon, il s'y est rendu à trois heures après-midi pour présider la séance.

Ce magistrat a été reçu par M. l'inspecteur général des Écoles vétérinaires, par M. le directeur, MM. les professeurs, et MM. les employés de celle de Lyon. Il est entré, au bruit des fanfares, dans la salle d'assemblée, où déjà les élèves s'étaient réunis, ainsi qu'un public nombreux et choisi. Il s'est assis entre M. *Menou*, conseiller de préfecture, et M. l'inspecteur général. Autour du bureau se sont placés MM. les professeurs et autres fonctionnaires de l'établissement.

La séance a été ouverte par un discours de M. le président. Ce discours, dans lequel de sages

conseils étaient donnés avec noblesse et dignité, a été couvert d'applaudissemens unanimes.

M. *Godine*, l'un des professeurs, a lu ensuite le compte rendu des travaux de l'École, depuis la dernière séance publique. Il a fait connaître la correspondance qu'elle entretient avec MM. les vétérinaires qui veulent bien lui communiquer les résultats les plus importans de leur pratique; il a annoncé qu'une chèvrière expérimentale avait été placée dans les bâtimens de l'École; il a exprimé enfin la respectueuse reconnaissance dont elle est pénétrée envers S. A. R. MONSIEUR LE DUC D'ANGOULÊME, à la sollicitude duquel elle doit l'établissement d'un cours de dessin.

M. l'inspecteur général a donné connaissance d'une décision de Son Excellence le Ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur, par laquelle M. *Rainard*, professeur de maréchallerie et de jurisprudence vétérinaire, passe de cette chaire à celle de pathologie et d'opérations que M. *Gohier* a laissée vacante. Cette annonce, que M. l'inspecteur général a accompagnée d'un discours plein de sagesse, a été reçue au milieu des plus vifs applaudissemens.

M. *Grognier*, professeur, remplissant les fonctions de secrétaire du Jury, a donné lecture du procès-verbal des opérations de ce même Jury, pendant la session de cette année.

Le même professeur a appelé ensuite et successivement les élèves qui avaient été désignés comme dignes des prix, et ils sont venus les recevoir au bureau, des mains de M. le préfet, président, de M. le conseiller de préfecture, de M. l'inspecteur général, de M. le directeur, de MM. les professeurs, et de M. le maître de dessin.

On a soumis à M. le président, et on a exposé aux regards du public, les dessins des élèves qui, par leurs progrès dans cette étude, ont obtenu la place de répétiteur, des prix ou des accessit.

La séance a été levée à quatre heures et demie, et la journée terminée par une petite fête, à laquelle M. l'inspecteur général, MM. les directeur, professeurs et employés se sont fait un plaisir de coopérer par leur présence.

---

*Discours prononcé par M. le comte DE LEZAY-MARNÉSIA, préfet du département du Rhône, présidant la séance publique de la Distribution des Prix, le 19 septembre 1820.*

MESSEURS,

La solennité qui nous rassemble aujourd'hui se représente chaque année avec un intérêt nouveau. Elle n'est pas seulement une formalité d'usage, ou un intérêt de circonstance; elle porte avec



( 6 )

elle un sens profond, une grande pensée morale ; elle initie la jeunesse aux premiers intérêts de la société ; elle excite en elle une généreuse émulation. Les élèves y apportent cette vive anxiété que donnent aux âmes biens nées les premiers sentimens de la gloire ; les maîtres y trouvent la plus douce récompense de leurs veilles en voyant qu'elles ont produit leurs fruits ; le public se félicite de voir s'élever, pour la patrie, des citoyens utiles, et votre premier magistrat s'honore d'avoir à décerner, au nom du Souverain, des couronnes au mérite, des encouragemens au travail. Ainsi se rattachent à cette solennité toutes les nobles émotions ; ainsi se transmet le trésor des connaissances que la génération qui précède lègue à la génération qui s'élève, pour le conserver, et le transmettre, à son tour, agrandi, enrichi, à celles qui doivent la suivre.

De tels souvenirs, jeunes élèves, ne s'effacent point ; l'honneur de vos premiers jours reflétera avec éclat sur votre avenir. Ce passage triomphal de l'apprentissage à l'état auquel vous allez être admis, de l'École au grand théâtre du monde, en vous procurant une des plus grandes jouissances de la vie, est encore pour vous un utile avertissement dont vous saurez profiter. Il vous dit qu'un premier succès n'est qu'un engagement pris d'en obtenir d'autres ; que loin de vous dispenser du

travail, il vous oblige à redoubler d'efforts; que vous ne pouvez plus redescendre au-dessous de vous-mêmes, ni vous laisser dépasser par ceux que vous avez laissés derrière.

Jeunes élèves, plusieurs d'entre vous vont quitter cette École pour aller exercer l'art bienfaisant qui vous a été enseigné; portez dans vos départemens les fruits de vos études; allez agrandir encore, par vos soins et par d'utiles découvertes, le domaine de l'industrie agricole; arrêtez le fléau de ces maladies qui portent avec elles la désolation et la ruine; que votre sollicitude s'étende aux laboureurs chez lesquels n'ont point encore pénétré les lumières utiles; qu'ils apprennent de vous les pratiques salutaires, les procédés conservateurs, les soins et la propreté si nécessaires à la santé des hommes et des animaux, et pourtant si négligés encore dans nos campagnes; multipliez les races précieuses, améliorez les espèces communes; étendez les conquêtes de l'industrie; faites le bien enfin, et faites profiter aux autres celui que vous avez reçu.

Cette École n'est pas seulement destinée à vous former à la science, mais encore, et avant tout, à donner à l'État de bons et d'utiles citoyens. Si le savoir honore l'homme, la vertu honore le savoir; et c'est par cette heureuse association qu'il accomplit sa haute destinée. Ne perdez donc jamais de

vue que c'est au flambeau de la religion et de la morale que vous devez vous éclairer ; que l'ordre est le premier besoin des peuples, et que la discipline en est le seul moyen. Soyez soumis aux lois et à l'autorité ; car elles sont faites pour vous protéger. Aimez et respectez le Roi qui prend soin de votre jeunesse ; ce Roi, père de son peuple et réparateur de ses maux. Aimez et pratiquez le travail ; car c'est de lui que vous obtiendrez les vrais biens de la vie, l'aisance, la considération, un rang honorable dans la société.

Je vous devais ces conseils, jeunes élèves ; ils sont puisés dans la sagesse et dans l'expérience des temps ; ils sont le garant de l'intérêt que je prends à vos succès, à votre bonheur. Suivez-les, et vos noms, qui vont être proclamés avec honneur, reviendront un jour, je n'en doute pas, portés par l'estime publique, enorgueillir cette École, et réjouir le cœur de vos maîtres.

---

*COMPTE rendu des travaux de l'École royale d'économie rurale et vétérinaire de Lyon, pendant l'année 1820 ; par M. F. GODINE, l'un des professeurs.*

MONSIEUR LE PRÉFET, MESSIEURS,

Chargé de rendre compte des travaux de cette École depuis le dernier concours, mon unique dé-

si est de vous le présenter avec netteté. Je réclame votre indulgence, et je recommande aux élèves, qui attendent des récompenses, de modérer leur juste impatience. Je ne négligerai rien pour abréger ces détails, sans nuire à leur clarté.

Suivant la marche accoutumée, je ferai d'abord l'exposé des travaux intérieurs de l'École; je finirai par l'analyse de sa correspondance avec quelques-uns des vétérinaires les plus instruits des départemens et des différens corps de cavalerie.

### *Travaux de l'École.*

#### *1°. Animaux traités dans les hôpitaux.*

On a reçu dans nos infirmeries, pendant l'année scolaire qui vient de s'écouler, six cent soixante-douze animaux : ce nombre excède de deux cents environ celui de l'année dernière.

Parmi ces animaux se trouvent trois cent dix-sept chevaux, quatre vaches, trois moutons, une chèvre, trois cent vingt-sept chiens, treize chats, quatre singes, deux faisans et un canard.

Cinq cent cinquante-huit ont été rendus aux propriétaires complètement guéris, ou en voie de guérison.

Sur les cent quatorze animaux qui ont succombé, se trouvent trente chevaux; c'est un peu moins de

dix sur cent, sur les trois cent dix-sept reçus dans nos hôpitaux.

Les élèves des cours de la troisième année ont soigné, dans les campagnes environnant l'École, un beaucoup plus grand nombre d'animaux malades.

Enfin, les consultations journalières, les rapports judiciaires, n'ont pas été moins nombreux cette année que les années précédentes; et l'École n'a pas moins à se féliciter des occasions qu'elle a trouvées d'être utile aux habitans de Lyon et aux propriétaires des environs.

Dans le nombre des maladies qui ont affecté les chevaux et autres solipèdes domestiques envoyés dans nos infirmeries, on a remarqué plus particulièrement :

1°. *L'ophtalmie* qu'on a cru pouvoir attribuer autant à la trop vive lumière solaire qu'aux chaleurs excessives de cet été.

C'est dans cette saison qu'elle s'est montrée. Les chevaux des voyageurs, pour le commerce de Lyon, en ont été principalement atteints.

Dans plusieurs cas cette maladie a eu quelques caractères de périodicité. Le traitement en a été quelquefois assez long, mais constamment suivi de succès.

2°. Les *échaoules*, ou éruptions de boutons cutanés, aussi nommés *boutons de chaleur*, ont affecté un certain nombre de chevaux.

Dans la plupart le prurit a été considérable, et la peau s'est quelquefois dépilée sur d'assez grandes surfaces.

En général, cette maladie, qu'on croit être due également aux chaleurs excessives de cette année et à l'usage prématuré des fourrages nouveaux, n'a cédé qu'aux lotions émollientes et anodines, auxquelles on a fait succéder l'usage de l'onguent antipsorique.

Les moyens hygiéniques propres à prévenir le retour de cette maladie n'ont point été négligés, en ce qui concerne la propreté et la salubrité des écuries et l'emploi des fourrages nouveaux qu'on a conseillé de remplacer par-tout où cela a été possible, ou d'en corriger l'action malfaisante par l'eau blanche nitrée ou vinaigrée, et par l'usage des lavemens émolliens.

Ces moyens diversement combinés, suivant les circonstances et l'intensité du mal, ont constamment été suivis de succès.

3°. Le *ptyalisme*, ou salivation extraordinaire, a attaqué deux des chevaux amenés dans nos infirmeries.

On n'a pu découvrir, dans le premier, la cause de cette maladie; dans l'autre, appartenant également à un cultivateur, elle a paru être occasionnée par la plante nommée *moutarde des champs* (*sinapis arvensis*), qui se trouvait en assez grande

abondance dans l'herbe ramassée pour des vaches. Ce cheval, après une assez longue abstinence, et au retour d'un voyage de Lyon, mangea avec une sorte de voracité une grande quantité de cette herbe, et perdit, dans l'espace de douze heures environ, près de cinq seaux de salive. En lui levant la tête on voyait couler abondamment cette liqueur.

Trois vaches, qui avaient également mangé de cette plante, en éprouvèrent des effets pareils, mais moins marqués. L'anatomie et la physiologie comparées expliquent suffisamment les causes de cette différence.

On a forcé à cette École, par la privation de tout autre aliment, deux ânes mis en expérience, à manger de ce végétal. Ils l'ont fait sans accident. A la vérité, la quantité était peu considérable.

On se propose de répéter cette expérience l'année prochaine, et de lui faire éprouver toutes les modifications qu'on croira nécessaires pour la rendre concluante.

Les gargarismes de décoction d'orge miellée, l'application de la poudre de moutarde sous la poitrine, ont été employés efficacement à la guérison de ces deux chevaux.

4°. La morve continue à étendre ses ravages, malgré les nombreuses tentatives des praticiens les plus éclairés pour en détruire la funeste influence.

Plusieurs chevaux attaqués ont été traités dans nos hôpitaux. Un seul, présentant tous les symptômes d'une morve bien caractérisée, a été guéri.

On l'a, ainsi que tous les autres, soumis pendant quelque temps à l'usage de l'eau de Van-Swieten, dont on porta graduellement la dose jusqu'à un litre par jour. On lui donna ensuite le sublimé corrosif (muriate de mercure corrosif) en opiat, depuis deux jusqu'à huit grammes par jour.

On a d'abord excisé les ganglions lymphatiques logés dans l'auge, et couvert ensuite toute cette partie d'un large vésicatoire.

Ce traitement a successivement fait disparaître tous les accidens de la morve. Ce cheval n'a jamais été perdu de vue depuis sa guérison, qui date déjà de plusieurs mois, et aucun symptôme de cette maladie ne s'est manifesté.

Malgré ce succès isolé, malgré aussi que les frais de médicamens et de nourriture, jusqu'au moment de la guérison, équivalent à peine à la moitié de la valeur de cet animal, on en est toujours réduit à envisager les avantages de ce traitement comme illusoires, et à le placer dès-lors parmi les mille et une recettes vantées contre cette maladie que nous serons probablement encore condamnés, pendant long-temps, à regarder comme le plus redoutable écueil de l'art.

5°. Une affection des solipèdes, connue sous le



nom de *cornage*, *sifflage*, ou *halley*, est, dans quelques sujets, portée à un tel point d'intensité, qu'ils sont hors d'état de fournir au plus léger travail, même après l'opération de la trachéotomie, telle qu'on l'a pratiquée jusqu'à présent.

A l'exemple de M. *Barthelemy* aîné, professeur à l'École d'Alfort, on a fait ici, avec un égal succès, à la trachée-artère de deux forts chevaux de trait, une ouverture assez grande pour y placer un tube de fer-blanc de trois centimètres (un pouce) de diamètre, garni d'un pavillon de même métal, propre à fixer solidement ce tube dans la trachée.

Ces deux chevaux, qui étaient depuis quelque temps hors d'état de faire le plus léger service, sont employés, l'un à traîner seul, sur la route de Lyon à Tarrare, une voiture chargée habituellement de huit à neuf quintaux métriques; l'autre sert de cheval de renfort aux rouliers sur la route de Lyon à Paris par la Bourgogne.

6°. A la fin de juillet dernier, on amena à l'École un cheval hongre d'assez forte taille, propre au trait, et d'un tempérament essentiellement lymphatique.

Il avait été passé à l'eau pendant qu'il était en sueur. Cette imprudence qui, dans nombre de cas, est sans danger, quand sur-tout l'eau est d'une température douce et la chaleur de l'atmosphère fort élevée, fit naître quelques symptômes mala-

difs. Avant d'arriver dans nos hôpitaux, il avait été saigné et traité. Sa démarche était lente et chancelante; sa respiration un peu gênée; son pouls souple et faible; enfin, les muqueuses apparentes presque entièrement décolorées.

Cet état, qui avait quelques-uns des caractères de la fièvre adynamique, dura jusqu'au 4 août sans changemens bien remarquables; et, malgré tous les secours de l'art, il se termina par une diarrhée colliquative qui fit périr l'animal.

A l'ouverture, on trouva le péricarde d'un volume énorme, contenant vingt-deux litres de sérosité. Sa face externe, ainsi que celle du cœur, étaient couvertes de matière albumineuse concrète; les poumons étaient tuberculeux et adhérens à la plèvre costale.

7°. En juin dernier, une mule de grande taille, âgée d'environ quinze ans, et qui tournait la roue d'un moulin à huile, fut amenée dans nos infirmeries.

Elle éprouvait, depuis la veille, de violentes coliques; son pouls était petit, vite et concentré; sa respiration courte et accélérée; ses forces abattues; toute la surface du corps froide. Avant son arrivée ici, elle s'était plusieurs fois et toujours inutilement placée pour uriner.

Cette circonstance indiquait une *rétenion d'urine*. La disparition totale de ce symptôme, ainsi

que des autres qui lui ont succédé, n'annonçait que trop *la rupture de la vessie*.

Cette mule, qui avait été traitée par un maréchal jusqu'au moment où on l'envoya à l'École, y fut sondée aussitôt. La canule très-enfoncée dans la vessie, il en sortit environ un litre de liquide. Son effusion cessait aussitôt que la sonde était seulement un peu retirée.

Le soir même de son arrivée à l'École, cette bête mourut. On ne put en faire l'ouverture que le lendemain matin.

La cavité abdominale contenait environ douze litres d'un liquide roussâtre assez semblable à l'urine; la vessie, complètement vide, avait dans son fond une ouverture de trois centimètres environ de diamètre, dont les bords, minces et frangés, annonçaient que cet accident était récent. On pense qu'au moment où cette bête fut sondée, le liquide qui sortit venait de l'abdomen.

8°. Un assez grand nombre de chiens, et plus particulièrement de ceux de chasse, ont été affectés d'entérite au commencement de l'été. La saignée plus ou moins répétée, suivant les indications; des bains émolliens; des cataplasmes de même nature appliqués sur le ventre; enfin, des boissons tempérantes et adoucissantes, en ont constamment triomphé.

9°. Dans plusieurs cas, la *danse de Saint-Gui* est

la suite de la maladie des chiens, ou catarrhe nasal de ces animaux ; d'autres fois elle est le symptôme précurseur de cette maladie ; dans d'autres circonstances enfin, elle se montre avec elle, la complique et en aggrave fortement les dangers.

Cette affection, lorsqu'elle n'est accompagnée ni de la paralysie du train de derrière, ni du marasme de l'animal, cède le plus souvent à l'assafoetida, employé tant en breuvages qu'en lavemens, et dont la dose est graduellement portée jusqu'à trois hectogrammes par jour.

Deux chiens ont éprouvé ici les salutaires effets de ce médicament.

10°. La *rage mue*, dans le chien, est souvent et mal-à-propos confondue avec la rage maligne, ou *hydrophobie*, puisqu'elle en diffère par plusieurs caractères essentiels.

Cette maladie a affecté, pendant le mois de mars sur-tout, dix-sept chiens, et une chienne seulement parvenue à-peu-près aux deux tiers de sa gestation.

Tous ces animaux sont morts dans nos infirmeries, du deuxième au cinquième jour, malgré tous les secours qui leur ont été donnés.

L'ouverture des cadavres a montré constamment une phlogose du tube digestif, principalement de l'estomac et des intestins. Cette maladie pourrait dès-lors, d'après la nouvelle nosographie, être désignée sous le nom de *gastro-entérite*.

L'estomac de tous ces animaux renfermait des corps étrangers, tels que de la paille, du foin, du cuir, des étoupes, etc.

Ces corps peuvent-ils être considérés comme causes ou comme effets de la maladie? On est tenté d'admettre cette dernière opinion, puisqu'il est constant que c'est dans le moment du plus fort accès qu'ils ont été avalés par plusieurs de ces animaux.

11°. *La hernie de la matrice* a été observée dans deux chiennes traitées à cette École. La tumeur herniaire était aux mamelles abdominales, et simulait assez bien un squirrhe pour qu'on y fût trompé.

L'ouverture de l'une d'elles, morte après quelques jours de traitement, a montré une corne de la matrice engagée dans le sac herniaire; dans l'autre, l'opération fut faite sans succès. Le sac ouvert, on essaya inutilement d'effectuer la réduction de la hernie; obligé d'en venir à l'excision de la corne de la matrice, faisant hernie, l'animal mourut peu de temps après.

#### 2°. *Expériences.*

1°. *La rage mue*, dont nous venons de rendre compte, a fourni les moyens de répéter à l'École diverses expériences pour savoir si cette maladie se transmet du chien à un autre animal de la même espèce.

Sur un assez grand nombre de chiens errans , qui ont été inoculés soit par la morsure , soit de plusieurs autres manières , un seul a contracté la maladie.

On a remarqué en outre que la bile d'un des chiens morts de la rage mue , insérée dans le tissu cellulaire sous-cutané du dos d'un chien bien portant , a frappé promptement de gangrène les parties environnantes. L'animal est mort quarante-huit heures après , avec tous les symptômes de cette dernière affection , mais sans donner aucun signe de rage mue.

2°. Diverses expériences sont aussi prouvées que les *plaies pénétrantes de la poitrine et des poumons* ne sont mortelles , pour quelques-unes de nos espèces d'animaux , qu'autant qu'elles ouvrent des vaisseaux d'un certain diamètre.

Dans plusieurs chiens , l'ouverture de la poitrine des deux côtés , et le poumon blessé , ont causé une hémorragie qui s'est arrêtée spontanément après quelques heures.

Huit à dix jours après , tous ces animaux ont été guéris par les seuls efforts de la nature.

Un âne , abandonné à l'École , servit également à ces expériences. On lui fit , entre la sixième et la septième côte sternale , une très-grande plaie. Il mourut quelque temps après de la morve aiguë.

A l'ouverture , il y avait adhérence de la plèvre

costale avec la plèvre pulmonaire, et un très-petit abcès au pourtour de l'endroit où l'empyème avait été pratiqué.

3°. En octobre dernier, on donna à une jument de selle, vigoureuse, quoique fort âgée, et abandonnée à l'École, deux kilogrammes d'ivraie (*lolium temulentum*) en deux fois, et à une heure de distance.

Cette bête, qu'on avait fait jeûner depuis le matin du jour précédent, mangea ce grain avec avidité.

Une heure après, ses pupilles étaient fort dilatées, elle éprouva des tournoiements, chancelait, et avait sur tout le corps des espèces de mouvemens d'ondulation de devant en arrière, ainsi que des tremblemens partiels et alternatifs. Cinq à six minutes après elle tomba sur le côté gauche; la superficie de son corps était froide, ses extrémités roides et tendues, et de temps en temps dans un état convulsif ainsi que la tête; la respiration était difficile; le pouls petit et lent.

Elle resta dans cet état jusqu'à six heures du lendemain matin. Son pouls, toujours petit, était intermittent; ses forces affaiblies; enfin, une bave abondante coulait de sa bouche. Ces signes d'une mort prochaine se prolongèrent jusqu'à quatre heures du soir, où cette bête mourut, trente heures après avoir mangé l'ivraie.

L'ouverture a montré quelques taches noirâtres aux intestins grêles, et une phlogosé des plus fortes dans les deux premières courbures du colon.

4°. *Les chenilles processionnaires* ont été tellement nombreuses dans le printemps de cette année, que les récoltes en ont évidemment souffert dans les campagnes des environs de Lyon.

Plusieurs personnes assurent avoir éprouvé, par le seul contact de ces insectes sur la peau, des irritations vives et douloureuses.

Cette circonstance, propre à accréditer une opinion assez généralement répandue dans les campagnes, était importante à vérifier. Il fallait savoir si les chenilles velues et processionnaires causent des coliques et agissent comme un poison âcre sur les voies digestives de nos herbivores quand, accidentellement, ils en avalent avec leurs alimens.

C'est dans ces vues qu'on a fait prendre dix de ces chenilles à un bélier adulte, et quatre à un agneau de deux ou trois mois. Trois jours après, on en donna quinze au premier, et huit au second, sans que, pas plus que dans le premier cas, leur santé eût été le plus légèrement altérée.

5°. M. *Gohier*, dont nous déplorons la perte, a déjà fait connaître, ainsi que quelques autres vétérinaires, les effets malfaisans du pain moisi, donné en certaine quantité à quelques-uns de nos



solipèdes. Les expériences renouvelées ici, cette année, ont eu des suites aussi fâcheuses. Il n'en a pas été de même dans les carnivores.

Deux chiens ont mangé, depuis le 25 juillet dernier jusqu'à ce jour, plus de 25 kilogrammes de pain moisi trempé seulement dans l'eau. Jusqu'ici, leur santé n'en a éprouvé aucune sorte d'altération, malgré que ce pain ait été leur unique nourriture.

Cet essai fini, on se propose de faire manger à ces animaux le pain moisi et sec, afin d'obtenir des résultats plus concluans.

### 3°. *Chèvrerie expérimentale.*

D'après les ordres de Son Excellence le Ministre de l'intérieur, il a été établi à l'École une chèvrerie expérimentale. Les animaux qui la composent ont été choisis au Mont-d'Or, et on les observe principalement sous le rapport du duvet.

Déjà on a remarqué que cette production est, sur les chèvres du Mont-d'Or, d'une finesse au moins égale à celle du duvet des chèvres de Cachemire; mais la quantité qu'on peut en recueillir est beaucoup moindre. En effet, sur huit de nos chèvres, celle qui en a donné le plus en a fourni douze grammes.

Cette espèce de laine ne se montre pas dans toutes les saisons; il paraît qu'elle se forme, pen-

dant l'hiver, à la base des poils autour desquels elle s'entortille, et dont elle n'offre pas la couleur. Elle tombe d'elle-même, et par flocons, au commencement du printemps : c'est le moment de la récolter.

Tant qu'elle tient à la peau, l'animal paraît souffrir quand on l'en détache ; il ne témoigne aucune douleur quand, après s'en être séparée, on l'enlève avec un peigne.

On croit avoir remarqué que les plus belles chèvres donnaient le plus beau duvet, et les plus chétives le plus abondant.

Depuis environ six mois que la chèvrerie expérimentale a été établie, tous les animaux qui la composent ont vécu comme au Mont-d'Or, renfermés à la bergerie ; ils s'y portent fort bien. C'est une preuve nouvelle que, pour cette espèce, l'exercice n'est pas aussi nécessaire qu'on le pense au maintien de la santé d'animaux dont le parcours est si préjudiciable à l'agriculture. L'École a lieu d'espérer que Son Excellence le Ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur voudra bien lui accorder un des jeunes boucs de la race du Thibet qui s'élèvent à l'École d'Alfort ; il servira au croisement des deux races.

*Correspondance.*

L'École a reçu pendant cette année :

1°. De M. *Morin*, vétérinaire à Mauriac, département du Cantal, des observations sur plusieurs maladies qu'il a traitées. Les plus remarquables sont relatives à une apoplexie sanguine, à un part contre nature, à la fièvre adynamique simple dans les bêtes à cornes, à une forte hémorragie nasale dans un cheval de roulier, suite immédiate d'un violent coup de manche de fouet sur la tête ; à un engorgement inflammatoire des testicules d'un baudet, causé par le régime échauffant de cet animal pendant la monte du printemps dernier ; à une hépatite simple, et à la rage mue dans deux chiens de chasse.

Un grand nombre d'autres animaux domestiques malades ont également reçu des soins de M. *Morin*, et, quoiqu'il ne les ait pas tous rendus à l'agriculture, il n'a pas moins prouvé qu'il sait faire une heureuse application de la théorie à la pratique.

2°. De M. *Veilhan*, vétérinaire à Tulle, département de la Corrèze, deux mémoires sur plusieurs maladies, et entre autres sur la fièvre charbonneuse, qui a attaqué les bêtes à cornes de plusieurs communes de ce département, en 1817.

L'année suivante, une maladie de même nature

s'est montrée de nouveau, et a affecté non-seulement les animaux de cette espèce, mais encore les solipèdes, les bêtes à laine, et les cochons de deux communes voisines de celle où la maladie s'était montrée l'année précédente.

M. *Veilhan* donne des détails parfaitement circonstanciés sur la recherche des causes de plusieurs de ces maladies; sur leurs symptômes, sur les traitemens divers, tant curatifs que préservatifs, qu'il a mis en usage le plus ordinairement avec succès; sur les moyens enfin qu'il croit propres à empêcher le retour des maladies contagieuses.

Sous tous ces rapports, M. *Veilhan* mérite des éloges, et justifie le choix de M. le préfet qui l'a fixé à Tulle comme vétérinaire en chef de ce département.

3°. De M. *Guillame*, vétérinaire à Issoudun, département de l'Indre, deux rapports sur l'inoculation du claveau, pendant le premier semestre de 1819.

Ce vétérinaire, dont le zèle ne se ralentit pas, et qui a occupé, avec beaucoup de distinction, une place de répétiteur à cette École, se livre, depuis quelque temps, à des recherches importantes pour prouver que la clavelisation des bêtes à laine est toujours avantageuse, même dans le cas où ces animaux auraient le germe de la maladie.

D'après les expériences répétées par M. *Guil-*

*lame* sur un très-grand nombre de bêtes à laine de divers âges, expériences qu'il a communiquées à la Société royale et centrale d'Agriculture, il résulte que, sur près de cinq mille moutons, il n'en a perdu que quatorze par l'effet de l'inoculation; il en était mort cent vingt-neuf par l'effet du claveau naturel.

Nous devons dire que, depuis sa sortie de l'École, M. *Guillame* n'a pas cessé d'entretenir avec elle une correspondance active, dans laquelle il a constamment fait preuve de beaucoup de talents, et qu'il est du nombre des praticiens le plus en état de reculer les bornes de l'art.

5°. De M. *Bragard*, vétérinaire à Grenoble, des détails précis et circonstanciés sur la nécessité de substituer les scarifications profondes et souvent renouvelées, aux suppuratifs employés jusqu'ici dans les environs de Grenoble, pour opérer le dégorgement de la tumeur qu'occasionne, au fanon des bêtes à cornes, le trochisque qu'on y place dans le cas de maladies graves.

6°. De M. *Givors*, vétérinaire à Pont-de-Veyle, département de l'Ain, la description d'un animal qu'il nomme *jumart*, et qui ne nous paraît être qu'un veau monstrueux; sorte de phénomène qui n'est point rare dans les ruminans en général, et dans les bêtes à cornes en particulier.

7°. De M. *Olivier*, vétérinaire à Toulon, des

détails desquels il résulte que, sur les cent soixante-dix chèvres de Cachemire de M. *Ternaux*, qu'il a été chargé de traiter de la gale, à la fin de l'hiver dernier, onze seulement ont succombé. Les autres ont été rétablies au point que, dans le courant de mars, elles ont mis bas sans accident. Depuis, elles ont très-bien nourri leurs petits.

M. *Olivier* rend compte en même temps du traitement qu'il a employé, avec succès, contre la gale invétérée de plusieurs chevaux et mulets. Ce traitement a pour base le passage d'un séton au poitrail, et l'application des dessiccatifs sur les parties malades.

Il dit aussi avoir guéri une chienne de la rage mue, par l'application d'un vésicatoire sous la poitrine, et par un traitement tonique et antispasmodique.

8°. De M. *Desjoyaux*, vétérinaire à Rive-de-Gier, département du Rhône, deux observations; l'une sur une concrétion terreuse dont il n'indique pas le poids, et qu'il a trouvée dans le cœcum d'une jument morte à la suite de coliques violentes.

Depuis trois ans, cette bête rendait de temps en temps, avec ses matières fécales, quelques portions de ce commencement de pétrification; chaque portion avait le volume d'un œuf de dinde; leur sortie était toujours précédée de coliques qui cessaient presque aussitôt.

L'autre observation de M. *Desjoyaux* est également relative à plusieurs corps étrangers, à-peu-près de même nature et de même consistance que le précédent, qu'il a trouvés dans le colon d'un cheval mort du vertige.

Ce vétérinaire a remarqué que, depuis quelques années seulement, ces accidens se renouvellent fréquemment. Il les attribue aux eaux bourbeuses dont on abreuve ces animaux.

Si telle est la véritable cause de ces accidens, on doit espérer que l'autorité locale emploiera les moyens propres à y remédier, et que les conseils de M. *Desjoyaux* seront avantageusement réclamés par elle.

9°. De M. *Advenier*, vétérinaire à Saint-Pourçain, département de l'Allier, deux observations recueillies dans le commencement de sa pratique.

L'une sur une vache qui a avalé une pomme de terre crue de la grosseur d'une forte pomme de rainette, et qui s'est arrêtée dans l'œsophage un peu au-delà du pharynx.

Au lieu de pratiquer, dans ce cas, l'opération de l'œsophagotomie, ainsi qu'on le recommande à l'École, M. *Advenier* a poussé, avec peine et assez d'efforts, ce corps dans la panse, à l'aide d'une longue baguette de saule préparée à cet effet; la vache, à la suite de cette opération, a été très-dangereusement malade; il y a eu exfoliation de

plusieurs portions fort étendues de la membrane interne de l'œsophage, et M. *Advenier* avoue avec candeur et bonne foi que, sans des soins assidus, il n'aurait pu sauver cette vache.

L'autre observation de ce vétérinaire est relative à des tumeurs noires sur une vache âgée d'environ quatorze ans, et dont la robe était pie. Jusque-là, il avait cru cette affection particulière aux chevaux blancs ou gris clair.

Cette preuve du contraire n'est sans doute pas la seule que ce jeune vétérinaire trouvera dans sa pratique.

10°. De M. *Thomas*, vétérinaire à Lourmarin, département de Vaucluse, un mémoire sur la fourbure qui, dans le mois d'avril 1819, a fait tomber les sabots postérieurs d'une jument, à l'abattage de laquelle ce vétérinaire s'est opposé. Il a conseillé de l'abandonner entièrement dans un pré, où il lui a donné seulement quelques soins.

Dans le commencement, elle y est restée constamment couchée sur son derrière. Il en est résulté des plaies fort étendues sur la croupe et les épaules, ainsi qu'un abcès considérable à l'une des pointes du bras.

Tous ces accidens ont peu-à-peu disparu presque par les seuls efforts de la nature, au point que cette jument a été ferrée au mois de juillet suivant, pour servir au labourage. Trois mois après,



on lui a mis des fers ordinaires, et malgré que la corne ne soit pas encore entièrement de bonne nature, cette jument a repris ses travaux accoutumés, et elle jouit, depuis ce temps, de la meilleure santé.

Cette observation, intéressante sous plusieurs rapports, et que M. *Thomas* a décrite avec clarté, est une leçon donnée à la présomption de certains vétérinaires qui attribuent presque toujours exclusivement leurs succès beaucoup moins aux ressources nombreuses de la nature qu'à l'étendue de leurs talens.

11°. Enfin, de M. *Bordonnat*, vétérinaire à Belley, département de l'Ain, des détails bien faits sur une congestion sanguine qui, depuis trente ans environ, détruit chaque année une partie des bêtes à cornes d'une ferme située sur une hauteur près de Belley.

Elle s'y montre le plus ordinairement d'une manière enzootique dans les mois de septembre, octobre et novembre.

D'après les recherches auxquelles il s'est livré, il croit pouvoir attribuer cette maladie à l'insalubrité des eaux où se rendent les égouts des fumiers et autres immondices.

Une autre observation de M. *Bordonnat* est relative à un bandage simple qu'il a employé avec succès dans le cas de chute de la matrice.

L'École ne laissera point échapper l'occasion de

donner à ce procédé toute la publicité qu'il mérite. Il en sera de même de toutes les observations qui lui sont adressées, chaque année, par un grand nombre de vétérinaires instruits. Il est nécessaire de répandre les pratiques utiles; il est juste de faire connaître au public tous les droits que leurs auteurs ont à sa reconnaissance.

Les Écoles vétérinaires ont reçu de la sollicitude sans cesse active du Gouvernement un moyen d'instruction de plus. Un maître de dessin y est attaché depuis le commencement de cette année. Les Écoles doivent cette faveur insigne à l'amour qu'a, pour les arts utiles, S. A. R. MONSIEUR LE DUC D'ANGOULÊME.

Les progrès des élèves, pendant ce court espace de temps, sont déjà remarquables, et font l'éloge des talens du maître.

Les dessins d'un certain nombre d'élèves sont exposés dans cette salle.

Outre les leçons ordinaires de M. *Reverchon*, il doit concourir au perfectionnement de quelques parties de l'enseignement en faisant, d'après nature, des dessins qui en facilitent l'intelligence aux élèves.

Les bienfaits du Gouvernement ne se sont pas arrêtés là. M. le maître de grammaire, bibliothécaire, est de plus chargé de faire aux élèves un cours de bibliographie vétérinaire.

Quoi de plus capable de les électriser ! en apprenant à connaître les ouvrages des hommes qui se sont distingués dans l'enseignement ou dans la pratique de notre art, ne se sentiront-ils pas plus capables de les imiter ?

C'est à l'intérêt de M. l'inspecteur général des Écoles, pour l'avancement de la science, que nous devons ce nouveau moyen. Non content de perfectionner les diverses parties de cet établissement par son savoir profond, il y emploie encore le crédit que ce savoir lui a justement acquis. Que grâces lui en soient rendues !

M. le comte, puis-je, en parlant des améliorations que cette École a reçues, taire toutes celles dont chaque jour elle vous est redevable ?

S'il lui fallait une nouvelle preuve du vif intérêt que vous lui accordez, ne la trouverait-elle pas dans la démarche que vous faites aujourd'hui ? Quoi de plus propre à soutenir le zèle des chefs et des élèves, que la présence d'un magistrat éclairé, justement investi de la confiance du Gouvernement, et qui n'emploie son autorité que pour répandre, avec discernement, l'encouragement et les bienfaits ! Agréer ici, M. le préfet, l'expression de notre vive reconnaissance ; nous y joignons aussi l'assurance d'un dévouement sans bornes au Gouvernement paternel de SA MAJESTÉ.

---

*PROCÈS-VERBAL des opérations du Jury d'examen  
des Élèves de l'École royale d'économie rurale et  
vétérinaire de Lyon, pendant la session de sep-  
tembre 1820.*

Le Jury d'examen de l'École royale d'économie rurale et vétérinaire de Lyon, ayant été convoqué par une lettre de S. Exc. le Ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur, en date du 14 août dernier, s'est réuni le 1<sup>er</sup>. septembre suivant, sous la présidence de M. *Huzard*, inspecteur général des Écoles royales vétérinaires de France.

Les opérations du Jury, qui ont commencé ce jour-là, ont été continuées les 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 18 et 19 du même mois.

Le Jury devait, pendant cette session : 1<sup>o</sup>. examiner les élèves qui, ayant terminé leurs cours d'études, ont dû se présenter pour obtenir le diplôme de maréchal - vétérinaire ; 2<sup>o</sup>. indiquer, parmi les élèves jugés dignes de ce diplôme, ceux qui, pendant l'examen, ont montré le plus d'aptitude à suivre avec succès le cours de médecine vétérinaire ; 3<sup>o</sup>. nommer aux places de répétiteurs ; 4<sup>o</sup>. décerner des prix et des accessit de prix ; 5<sup>o</sup>. vérifier les titres des vétérinaires sortis de cette École qui réclament des diplômes par duplicata.

Les listes remises au Jury par M. le directeur de l'École portaient quatre-vingt cinq élèves, parmi

( 34 )

lesquels trois étaient absens pour cause de maladie. Ce sont MM. *Vial (Joseph-Nicolas-Barthelemy)*, des Bouches-du-Rhône ; *Gonard (Joseph)*, du Gard, et *Ignard (Pierre)*, de la Côte-d'Or.

Les élèves, au nombre de trente, qui ont concouru pour le diplôme de maréchal-vétérinaire, ont été interrogés sur la théorie, chacun pendant une heure, dans les séances des 5, 6, 9, 11, 13 et 14. Ils ont, dans les séances des 5, 7 et 8, exécuté, sous les yeux du Jury, des opérations de maréchallerie, de chirurgie vétérinaire et de chimie pharmaceutique. Ils ont, dans la séance du 12, traité par écrit, à huis clos, sans livres ni cahiers, et sous la surveillance du Jury, une question de médecine vétérinaire légale.

Les élèves, au nombre de dix-huit, qui ont concouru pour les places de répétiteurs, ont été interrogés chacun pendant trois quarts d'heure, dans les séances du 2 et du 4. Ceux d'entre eux qui se sont présentés pour le cours de maréchallerie, ont, en outre, dans la séance du 12, forgé et ajusté chacun un fer pour un pied défectueux.

Les autres élèves de la deuxième année et ceux de la première ont été examinés dans les séances des 1<sup>er</sup>, 2 et 3.

Le 12, les élèves ont été réunis pour désigner au scrutin secret, en présence du Jury, celui d'entre eux qui leur paraissait mériter le prix de bonne

conduite. Cette opération terminée, les élèves se sont retirés; et le Jury délibérant sur le résultat du scrutin, n'a pas cru pouvoir l'adopter. En conséquence, M. l'inspecteur général a ordonné que l'ouvrage qui devait être le prix de bonne conduite serait déposé à la bibliothèque de l'École.

Les séances qui ont eu pour objet la théorie, ont été ouvertes à neuf heures du matin, suspendues à midi, pendant une demi-heure, pour le dîner des élèves, et levées à trois heures et demie. Cellès qui ont été remplies par des opérations de pratique, ont duré, sans interruption, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi. Quatre heures ont été accordées aux élèves qui ont eu à traiter, par écrit, la question de jurisprudence vétérinaire.

Tous les élèves ont donné des preuves de leurs progrès en maréchallerie, en présentant des fers qu'ils avaient forgés et ajustés.

Dans la séance du 18, le Jury a examiné les ouvrages présentés par les élèves qui ont suivi le cours de dessin nouvellement établi dans les Écoles vétérinaires. Il a vu avec satisfaction que plusieurs d'entre eux s'étaient livrés avec zèle et succès à l'étude de cette partie d'enseignement; il a délibéré qu'un répétiteur serait attaché au cours de dessin, et qu'il lui serait adjoint le nombre de moniteurs jugés nécessaires; il a arrêté en outre que les prix

de dessin pourraient être décernés aux élèves jugés dignes des autres prix, même des places de répétiteurs autres que celle du nouveau cours.

Le Jury a ensuite résumé ses opérations, et il a porté son jugement ainsi qu'il suit :

*Diplômes de Maréchal-Vétérinaire.*

Sur trente élèves qui ont concouru pour obtenir ces diplômes, vingt-deux en ont été jugés dignes, et ils ont été rangés dans l'ordre de leur mérite respectif.

Ces élèves sont :

**MM. CHARLON (François)**, de l'Isère : il a obtenu, en 1818, le premier prix de la première année d'études, et a été nommé répétiteur en 1819;

**BURLE (Honoré-Joseph)**, des Basses-Alpes : il a obtenu un accessit en 1818, et a été nommé répétiteur en 1819;

**LEFORT (Jean-Marie-Joseph)**, du Gers : il a obtenu un accessit en 1818, et a été nommé répétiteur en 1819;

**LIGNEAU (Didier-Jean)**, de la Marne : il avait été nommé, en 1818, répétiteur à l'École d'Alfort, et avait concouru infructueusement à cette École en 1819;

**MARTIN (Jean-André)**, du Var, élève aux frais de ses parens : il a obtenu un accessit en 1818, et le deuxième prix de la deuxième année d'études en 1819;

- MM. MIQUEL (Pierre)**, de l'Hérault : il a obtenu le premier prix de la première année d'études en 1818, et a été nommé répétiteur en 1819 ;
- LAFONT (Laurent)**, de l'Hérault, élève aux frais de ses parens : il a obtenu une mention honorable en 1818, et a été nommé répétiteur en 1819 ;
- ISNARD (François)**, du Var : il a été nommé répétiteur en 1819 ;
- GUYOT (Jean-Baptiste-Maurice)**, du Doubs : il a été nommé répétiteur en 1819 ;
- FILHOL (Jean)**, de Lot et Garonne : il a obtenu une mention honorable en 1818, et un accessit en 1819 ;
- BRAILLARD (Charles-Frédéric)**, Suisse, élève à ses frais : il a obtenu le deuxième prix de la deuxième année d'études en 1819 ;
- ROBERT (Jérôme)**, de la Corrèze : il a obtenu le deuxième prix de la première année d'études en 1818, et un accessit en 1819 ;
- FIEUZAL (Jean)**, du Lot : il a obtenu un accessit en 1818 ;
- MAYNADIÉ (Jean-André)**, de l'Aude : il a concouru infructueusement en 1818 et en 1819 ;
- GUYOT (Sylvestre-Théodore)**, de l'Indre : il a concouru infructueusement en 1819 ;
- LARDEREAU (Charles)**, de la Nièvre : il a obtenu en 1819 le premier prix de la première année d'études.
- LAMY (Claude)**, du Rhône, élève aux frais de ses parens ;
- MILLIÈRE (Bernard)**, de la Côte-d'Or, élève aux frais de ses parens ;



- MM. BRESSON (*Jean-Baptiste*), de la Drôme : il a concouru infructueusement en 1819 ;  
 PASCAL (*François*), de la Haute-Loire : il a obtenu le prix de bonne conduite en 1818, et il a concouru infructueusement cette année, ainsi qu'en 1819 ;  
 PASCAL (*Jean*), de la Dordogne : il a été nommé répétiteur en 1819 ;  
 RONDIER (*Pierre*), de la Loire.

Les huit élèves qui n'ont pas paru assez instruits pour exercer l'art vétérinaire, sont :

- PRUNAIRE (*Antoine*), du Puy-de-Dôme : il a déjà concouru infructueusement en 1819 ;  
 EYSSETTE (*François*), du Gard ;  
 NIOLLE (*Jean*), du Gers : il a eu un accessit en 1819 ;  
 CLÉMENT (*Pierre*), de l'Ardèche : il a concouru infructueusement en 1819 ;

Ces élèves ont été jugés faibles sur la théorie.

- NOUGUÉS (*Raymond*), de Lot et Garonne, élève aux frais de ses parens : il a obtenu une mention honorable en 1818 ;  
 NÉGRIN (*Jean-Antoine*), du Var ;  
 BATUT (*Marien*), du Puy-de-Dôme, élève aux frais de ses parens ;  
 PAGE (*Joseph*), de l'Ain : il a obtenu un accessit en 1818 et en 1819.

Ces élèves ont été jugés faibles sur la théorie comme sur la pratique.

*Admission au second Cours.*

Les élèves qui, après avoir obtenu le diplôme de maréchal-vétérinaire, ont été jugés capables de suivre avec succès le second cours, sont au nombre de dix. Ce sont, dans l'ordre de leur mérite respectif,

MM. CHARLON,	MM. MIQUEL,
BURLE,	LAFONT,
LEFORT,	FILHOL,
LIGNEAU,	BRAILLARD,
MARTIN,	FIEUZAL.

*Nomination aux places de Répétiteurs.*

Dix-huit élèves se sont présentés au concours pour les places de répétiteurs; presque tous s'en sont montrés dignes, mais le Jury n'en pouvant désigner que neuf, y compris celui du cours de dessin, il exprime à l'égard des autres sa satisfaction et ses regrets.

Ceux qui ont paru les plus propres à remplir les fonctions de répétiteurs, ont été attachés aux cours pour lesquels ils ont montré le plus d'aptitude. Ces élèves sont :

Pour le cours d'anatomie, de physiologie, d'extérieur et d'hygiène des animaux domestiques :

M. DORFEVILLE (*Jean-Baptiste*), de Lot et Garonne, élève aux frais de ses parens : il a obtenu un accessit en 1819;

M. **POUGET (Jean)**, de la Dordogne, élève aux frais de ses parens : il a obtenu une mention honorable en 1819.

Pour le cours de chimie, pharmacie, botanique et matière médicale :

MM. **BELIN (Jacques)**, du Gard, élève aux frais de ses parens : il a obtenu le premier prix de la première année d'études en 1819 ;

**JACQUEMET (Jean-Louis)**, de l'Ain, élève aux frais de ses parens : il a obtenu un accessit en 1819.

Pour le cours de maréchallerie et de jurisprudence vétérinaire :

MM. **BARRÈRE (Jean)**, de Lot et Garonne, élève aux frais de ses parens : il a obtenu une mention honorable en 1819 ;

**BRIVET (Vincent)**, de Saône et Loire.

Pour le cours de pathologie et d'opérations :

MM. **MAURETTE (Joseph)**, de Haute-Garonne ;

**PRADAL (Pierre-Amédée)**, du Tarn : il a obtenu une mention honorable en 1819.

Pour le cours de dessin :

M. **LANCELOT (Henri-Joseph)**, de l'Ain : il a obtenu le deuxième prix de la première année d'études en 1819.

Le titre de répétiteur étant la distinction la plus honorable que puissent obtenir les élèves pendant le cours de leurs études, et une indemnité an-

nuelle y étant attachée, le Jury ne décerne pas d'autres prix à ceux qu'il désigne pour le répétitorat, ceux de dessin exceptés, qui peuvent se cumuler avec les autres, ce cours s'appliquant indistinctement à tous.

### PRIX.

Les prix ont été accordés et distribués dans l'ordre suivant :

#### TROISIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

##### I<sup>er</sup>. PRIX.

M. CHARLON, précédemment nommé.

##### II<sup>e</sup>. PRIX.

M. BURLE, précédemment nommé.

##### I<sup>er</sup>. ACCESSIT.

MM. LEFORT, } précédemment nommés.  
LIGNEAU, }

##### II<sup>e</sup>. ACCESSIT.

MM. MARTIN, } précédemment nommés.  
MIQUEL, }  
LAFONT, }

#### DEUXIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

##### I<sup>er</sup>. PRIX.

MM. GSELL (*Jean*), du Haut-Rhin: il a obtenu une mention honorable en 1819;

FAVIER (*Antoine*), du Var, élève aux frais de ses parens.

( 42 )

II<sup>e</sup>. PRIX.

MM. BORNIER (*Jean-Baptiste-Joseph*), de la Côte-d'Or :  
il a obtenu une mention honorable en 1819 ;  
MUNIER (*Jacques*), de la Côte-d'Or, élève aux frais  
de ses parens.

## ACCESSIT.

MM. LANUSSE (*Pierre*), de Lot et Garonne : il a obtenu  
un accessit en 1819 ;  
MAUBUISSON (*Raymond*), de Tarn et Garonne : il  
a obtenu un accessit en 1819.

## PREMIERE ANNÉE D'ÉTUDES.

I<sup>er</sup>. PRIX.

M. BOUSSENOT (*Jean*), de la Dordogne, élève aux frais  
de ses parens :

II<sup>e</sup>. PRIX.

MM. DOURS (*Jean*), du Gers, élève aux frais de ses pa-  
rens ;  
LAFARGUE (*Jean*), de Lot et Garonne, élève aux  
frais de ses parens ;  
RODET (*Louis*), de la Drôme ;  
POIGNAND (*Claude-François*), du Doubs.

I<sup>er</sup>. ACCESSIT.

MM. SERRES (*Jean-Bernard*), du Gers, élève aux frais  
de ses parens ;  
CAILLIBAUD (*Jean*), de la Gironde, élève aux frais  
de ses parens.

II<sup>e</sup>. ACCESSIT.

MM. LAMARQUE (*Joseph*), de Lot et Garonne, élève  
aux frais de ses parens ;  
SAMALENS (*Bernard*), des Hautes-Pyrénées.

MENTIONS HONORABLES.

MM. AVON (*François*), de l'Ardèche ;  
DARD (*Denis-Théodore*), de la Côte-d'Or, élève  
aux frais de ses parens ;  
RÉES (*George-Louis-Frédéric*), du Doubs, élève  
aux frais de ses parens.

I<sup>er</sup>. PRIX DE DESSIN.

M. BRIVET (*Vincent*), de Saône et Loire, nommé ré-  
pétiteur du cours de maréchallerie et de jurispru-  
dence.

II<sup>e</sup>. PRIX.

M. PARAZOLS (*Joseph*), des Pyrénées-Orientales.

I<sup>er</sup>. ACCESSIT.

MM. DOURS (*Jean*), du Gers, qui a obtenu le deuxième  
prix de la première année d'études ;  
POIGNAND (*Claude-François*), du Doubs, qui a ob-  
tenu le même prix.

II<sup>e</sup>. ACCESSIT.

MM. BARRÈRE (*Jean*), de Lot et Garonne, élève aux  
frais de ses parens : nommé répétiteur du cours de  
maréchallerie et de jurisprudence ;  
BOISSIER (*Pierre-Antoine-Noël*), de la Drôme,  
élève aux frais de ses parens.

Le Jury a vu avec satisfaction que, par une suite de la sévérité portée dans l'examen d'admission des nouveaux élèves, ceux qui ont suivi les cours de la première année d'études se sont en général distingués. Il espère que leur zèle et leur application se soutiendront dans les années suivantes.

#### PRIX DE BONNE CONDUITE.

D'après les ordres de M. l'inspecteur général, motivés sur la délibération prise par l'Administration de l'École et soumise à l'approbation de Son Excellence, ce prix a été déposé à la bibliothèque.

#### *Demandes de Diplômes par duplicata ou autres titres.*

Toutes les opérations relatives aux élèves étant terminées, le Jury s'est occupé des demandes qui lui ont été adressées pour obtenir des duplicata de diplômes de *maréchal-vétérinaire* ou autres titres.

Ceux qui ont formé ces demandes sont :

- MM. LARDIT (*Jean-Barthelemy*), à Toulouse, département de la Haute-Garonne ;
- \* CROS (*Jean-Antoine*), de l'Isère, actuellement à Milan ;
- ANDRY (*Barthelemy*), à l'Arbresle, département du Rhône ;
- DORMONT (*Pierre*), de la Nièvre, actuellement à Rive-de-Gier, département de la Loire ;

LACROIX (*Étienne*), de Poitiers, département de la Vienne;

POMARÈDE (*Jean-Baptiste*), de Mâcon, département de Saône et Loire.

Après avoir examiné les titres des réclamans, le Jury arrête ce qui suit :

1°. M. *Lardit* ayant renvoyé le diplôme qu'il avait obtenu, et qui était aux armes de l'ancien Gouvernement, il lui est accordé en échange un diplôme aux armes de France ;

2°. M. *Cros* étant dans le même cas, il est statué à son égard de la même manière ;

3°. M. *Dormont* (*Pierre*) ayant terminé ses cours d'études dans cette École, et y ayant obtenu un diplôme qu'il dit avoir perdu, un duplicata lui sera envoyé lorsqu'il aura rempli les formalités exigées ;

4°. M. *Lacroix* (*Etienne*) demande un certificat constatant qu'il a exercé dans cette École les fonctions de professeur : vérification faite sur les registres, il a été reconnu que M. *Lacroix* avait été chef des hôpitaux, et qu'il avait enseigné l'extérieur et l'hygiène des animaux domestiques avec le titre de sous-professeur. Il lui en sera délivré une attestation authentique ;

M. *Pomarède* demande un certificat constatant qu'il a suivi des cours à cette École. Il résulte de la vérification faite sur les registres, que ce réclamant



( 46 )

n'a resté à l'École qu'environ trois mois ; le Jury a jugé en conséquence qu'il n'y avait pas lieu à lui délivrer un certificat d'études.

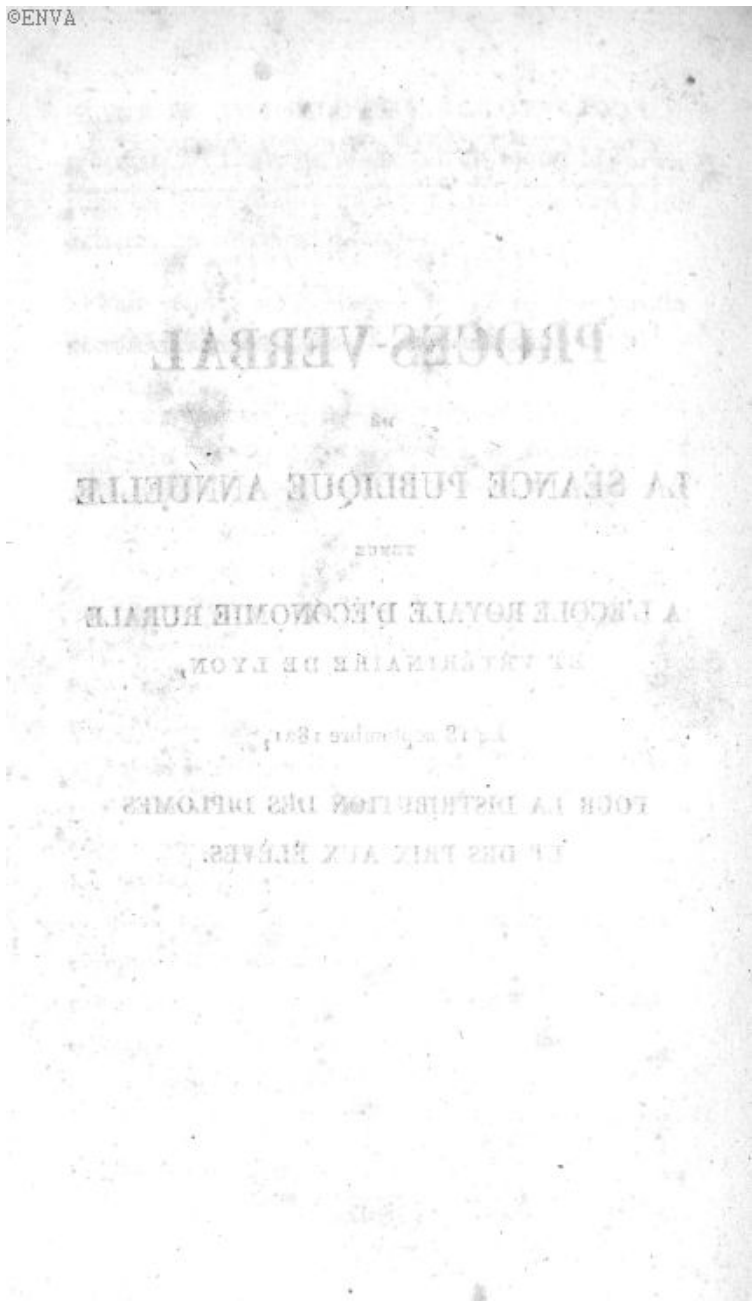
Fait et clos à l'École royale d'économie rurale et vétérinaire de Lyon, le 19 septembre 1820.

Signé GODINE, GROGNIER, RAINARD, professeurs ; VILLE, maître de grammaire et bibliothécaire ; H. REVERCHON, maître de dessin ; C.-J. BREDIN, directeur ; HUZARD, inspecteur général des Écoles royales vétérinaires, président le Jury.

---

Imprimerie de Madame HUZARD (née VALLAT LA CHAPELLE),  
rue de l'Éperon, n°. 7. — Décembre 1820.

**PROCÈS-VERBAL**  
**DE**  
**LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE**  
**TENUE**  
**A L'ÉCOLE ROYALE D'ÉCONOMIE RURALE**  
**ET VÉTÉRINAIRE DE LYON,**  
**Le 18 septembre 1821,**  
**POUR LA DISTRIBUTION DES DIPLOMES**  
**ET DES PRIX AUX ÉLÈVES.**



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE PUBLIQUE ANNUELLE

TOME

A L'ECOLE ROYALE D'ECONOMIE RURALE

ET VETERINAIRE DE LYON

Le 12 novembre 1881

TOUR LA DISTRIBUTION DES DIPLOMES

ET DES TRAVAUX REVERSES

ÉCOLE ROYALE D'ÉCONOMIE RURALE  
ET VÉTÉRINAIRE DE LYON.

PROCÈS-VERBAL

*De la séance publique annuelle tenue à l'ÉCOLE  
ROYALE D'ÉCONOMIE RURALE ET VÉTÉRI-  
NAIRE DE LYON, le 18 septembre 1821, pour  
la Distribution des Diplômes et des Prix aux  
Élèves.*

LE mardi 18 septembre, à trois heures et demie  
après midi, a été ouverte, dans l'une des salles  
de l'École royale d'économie rurale et vétérinaire  
de Lyon, une séance publique et solennelle pour  
la distribution des prix et des diplômes de mar-  
chal vétérinaire aux élèves.

Cette séance, qui avait attiré un grand concours  
d'auditeurs, a été présidée, au nom de M. le préfet  
absent, par M. *Menoux*, conseiller de préfecture.

Des places d'honneur avaient été réservées pour  
des magistrats, des ecclésiastiques, des membres  
de la Société d'Agriculture, de l'ancien Jury, etc.,  
et pour beaucoup d'autres personnes distinguées  
qui ont assisté à cette solennité.

La séance a été ouverte par M. le président,  
qui, dans un discours éloquent, a donné aux

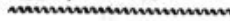
( 4 )

élèves des conseils plein de sagesse. M. *Grogner*, l'un des professeurs, a lu ensuite le compte rendu des travaux de l'École pendant l'année scolaire qui vient de s'écouler; il a terminé son discours par une notice succincte sur M. *Rast Maupas*, qui fut long-temps membre du Jury de l'École.

M. *Godine* a lu pour M. *Grogner*, secrétaire du Jury, le procès-verbal de la session de 1821, et il en a fait connaître les résultats; il a ensuite appelé les élèves qui avaient obtenu des prix, et qui sont venus successivement les recevoir des mains de M. le conseiller de préfecture, présidant la séance, de M. le directeur de l'École, de MM. les professeurs et de M. l'aumônier bibliothécaire.

Après la clôture de la séance, M. le président et les personnes distinguées qui avaient été placées autour du bureau ont examiné avec intérêt les dessins produits par les élèves, et qui étaient exposés dans la salle. Cet examen a démontré les avantages d'une branche nouvelle d'enseignement, que les Écoles doivent à une auguste sollicitude.

La journée a été terminée par une petite fête champêtre à laquelle M. le Président n'a pas dédaigné d'assister.



*Discours prononcé, à l'ouverture de la séance, par  
M. MENOUX, conseiller de préfecture, présidant  
la séance en l'absence de M. le préfet.*

MESSIEURS,

Appelé, pour la seconde fois, à venir, dans ce temple de la science, entendre célébrer vos triomphes et vous distribuer des couronnes, je sens tout le prix, je savoure tout le charme d'une mission si flatteuse et si douce.

Vous êtes, MESSIEURS, au printemps de la vie, et dans cet âge heureux les premiers succès sont des fleurs qui promettent à la patrie les fruits bienfaisans qu'elle doit recueillir un jour. Cette idée qui plaît, disons mieux, cette riante image, ne saurait être pour nous une vaine illusion : bientôt vous réaliserez, MESSIEURS, toutes les espérances que vos essais ont fait naître.

Sans doute, dans l'immense carrière qui vous est ouverte, mille sentiers divers peuvent abrégier les chemins et conduire à ce but d'utilité que vous avez tous la noble ambition de toucher. Cependant, vous avez dû déjà le remarquer, ces professeurs habiles, ces savans modestes, ces hommes qui réunissent aux qualités les plus solides les connaissances les plus profondes comme les plus variées, ne travaillent pas seulement à aplanir par leurs soins les difficultés de la route.

où vous marchez , sans cesse ils l'agrandissent par leurs talens. L'art vétérinaire semble n'avoir plus de limites pour eux ; c'est la nature tout entière qui fixe leurs regards ; qui captive leurs pensées , qui appelle leurs méditations , qui excite leurs recherches , qui anime et multiplie leurs travaux.

Quels exemples un si beau dévouement présente ! Quels secours il assure ! Quels avantages il garantit ! Quelle imposante perspective il découvre ! Jeunes élèves , que la vaste étendue qui se développe à vos yeux ne décourage point vos efforts , ne désenchante pas vos espérances. J'ose vous le prédire , chacun de vous , ou plus près , ou plus loin , suivant que ses services lui permettront d'avancer , trouvera le champ qu'il doit fertiliser. Dans le domaine des sciences , s'il est des lots minimes , il n'en est point de stériles , et surtout il n'en est aucun de méprisable : aussi tout homme intelligent et laborieux peut , avec honneur , y venir prendre la part qui lui appartient.

Au reste , peu de sujets naissent avec une force d'esprit assez puissante pour saisir et pour maîtriser toutes les parties de l'art auquel ils se consacrent. L'intelligence a ses degrés , la raison a ses limites , le génie seul échappe à la règle et brise le compas. Ainsi , quel que soit le

rang que vous êtes destinés à occuper parmi ceux qui cultivent cet art créateur dont l'agriculture a reçu et doit recevoir encore tant de bienfaits, si vous mettez à profit les leçons, les principes, les exemples qu'on vous donne, vous acquerez, n'en doutez pas, de justes droits à la publique reconnaissance. Dépenser tout son temps, vouer tout son zèle, mettre en action tous ses moyens dans l'exercice de la profession qu'on a choisie, c'est payer sa dette en homme de bien, c'est remplir ses devoirs en citoyen estimable, c'est tenir avec fidélité cet engagement d'honneur que chaque élève, en entrant ici, contracte envers le Roi, son pays, ses maîtres, sa famille.

Alors vos succès serviront à nombrer vos services, et de tels services ne sont jamais perdus; rarement l'opinion publique est ingrate: entendons-nous, MESSIEURS; je ne désigne point cette opinion qui se forme à la voix des passions, que la calomnie instruit, que la haine persuade; c'est l'esprit de parti: je parle de cette opinion publique que la raison éclaire, que la sagesse guide, qui n'admet pour élément de sa pensée, de sa conviction, que ce qui est naturel, exact, raisonnable et certain; qui, organe toujours pur, toujours libre de la vérité, devient pour tous la justice elle-même.



D'ailleurs n'est-ce pas une condition assez flatteuse que d'être utile ? N'est-ce pas une destinée assez belle que de pouvoir répandre autour de soi les trésors amassés par une mâle et constante instruction ? Qu'importe que des êtres privilégiés se montrent prodigues de dons plus abondans et plus riches ; gardons-nous de perdre courage : ils ont fait mieux, eh bien ! il faut les imiter ; et lorsque nous les voyons marcher plus rapidement et nous devancer dans la carrière, ne nous arrêtons point : emportés par une ardente émulation, sachons nous élancer sur leurs pas sans timidité comme sans jalousie. Au reste, qui pourrait ne pas envisager dans la hiérarchie des talens l'œuvre imposante de la nature ? Si son secret est ignoré, ses lois nous sont connues ; elles nous apprennent que ce n'est point pour avoir des rivaux, mais pour offrir des modèles, que les *Bourgelat*, que les *Chabert*, se sont élevés et ont brillé au sommet des Écoles.

Et pourquoi tant parler de l'avenir quand le présent, qui nous sourit et qui nous charme, va n'être bientôt pour nous que le passé ? Heureux témoins d'une scène si pleine d'intérêt pour le cœur et pour l'esprit, cédonz à l'enthousiasme qu'elle inspire. Nous sommes conviés à la fête de la gloire, voilà ses palmes ; les vainqueurs vont

être proclamés : moment de délices et de craintes, d'incertitude et de joie , vous êtes enfin venu !

Mais quelle est cette autre impression qui , malgré vous , MESSIEURS , se mêle péniblement aux émotions les plus douces ? Je la devine , et je conçois que vous ne pouviez pas vous apercevoir sans chagrin qu'il manque à cette solennité son plus bel ornement.

J'essaierai , MESSIEURS , de tromper vos regrets. Quelquefois il arrive que le souvenir comble assez heureusement le vide de l'absence. Eh bien ! attachons-nous à ce souvenir de tant de services rendus , de tant d'hommages mérités. Il s'offre comme un prisme qui multiplie les plus riches couleurs ; il énumère et réunit les droits les plus sacrés à la reconnaissance. N'est-elle pas son noble ouvrage cette prospérité dont le département jouit ? Chacun se le rappelle : tous ces déchiremens cruels qu'une affreuse tourmente produit , affligeaient encore nos regards ; une inquiète et douloureuse agitation fatiguait les esprits ; les hommes de toutes les classes , prévenus ou irrités , semblaient prêts à se demander raison du malaise qu'ils éprouvaient : il vint au milieu de nous cet administrateur plein de zèle , de sagesse et de loyauté ; il y vint fier de la confiance du Roi , jaloux de s'en montrer digne , pénétré de tout le bien qu'il pouvait faire ; et

tout-à-coup il déploie avec une courageuse fermeté l'éclatante bannière du monarque , sur laquelle un de nos princes avait écrit PAIX ET UNION. Ces mots constituent son mandat, ils deviennent sa devise : et quel mandataire fut jamais plus heureux et plus fidèle ? Je m'arrête, MESSIEURS, la vérité perd de son prix alors qu'elle peut ressembler à la louange.

Mais il est impossible de bénir les effets sans adorer la cause. A vos yeux , comme aux miens , elle se montre dans la majesté du trône. Oui , MESSIEURS, le Roi est la source féconde et pure de tous les biens ; sa bonté imite la bonté divine , elle embrasse tout , elle veille sur tout , elle protège tout ; et vous aussi , MESSIEURS , vous êtes l'objet de sa tendre sollicitude : que votre dévouement à sa personne soit toujours sans bornes. Le vrai patriotisme n'a qu'un culte ; c'est l'amour du Roi.

Après tant d'infortunes, l'ère du bonheur commence ; vos destinées s'ouvrent avec elles : rien n'en troublera désormais le cours paisible. A la nuit du tombeau a succédé le jour brillant de la naissance. Les Français , unis , entourent , gardent et défendent ce berceau royal où reposent Henri , la patrie et sa fortune.

*COMPTE rendu des travaux de l'École royale d'économie rurale et vétérinaire de Lyon pendant l'année 1821, par M. GROGNIER, l'un des professeurs.*

MESSIEURS,

Soumettre à un public éclairé les faits principaux que nous avons recueillis dans l'année scolaire qui finit aujourd'hui ; faire connaître quelques traits de la correspondance que nous entretenons avec des vétérinaires sortis de cette École ; déposer un tribut de regrets et de vénération sur la tombe d'un vieillard qui, pendant longues années, siégea dans cette enceinte, telle est la tâche que m'impose un usage trop peu ancien dans les Écoles vétérinaires.

Mais avant de remplir ce devoir, qu'il me soit permis d'appeler vos regards sur cette branche nouvelle d'enseignement que nous devons à une auguste sollicitude, et qui déjà promet des fruits précieux.

S'il est vrai que l'étude du dessin, perfectionnant nos organes, les rend propres à saisir promptement les formes des objets ainsi que les rapports qui les unissent ; si l'on ne peut douter qu'elle s'applique heureusement à l'histoire de la nature et à presque tous les arts de l'industrie, pourrait-elle être étrangère à une science qui s'occupe de la structure de tous les animaux domestiques, des

substances qui leur sont utiles ou nuisibles, des maladies qui peuvent les atteindre, des affections, dont un si grand nombre produisent des lésions organiques que l'œil peut saisir pendant leur cours, ou qui se dévoilent à l'autopsie cadavérique; qui s'occupe encore des instrumens à l'aide desquels on dirige les forces, on règle les mouvemens de ces animaux.

Une autre branche d'enseignement nous a été accordée, et nous la devons à M. l'inspecteur-général. Ce savant, qui possède à un degré si éminent les connaissances bibliographiques, a jugé qu'il n'est pas permis à des vétérinaires d'ignorer les livres fondamentaux qui traitent de leur art. C'est en étudiant ces livres qu'ils trouveront des vérités qu'on leur donne hardiment pour des découvertes modernes, qu'ils s'abstiendront de chercher péniblement ce qui est connu depuis des siècles, qu'ils éviteront des erreurs cent fois relevées: et c'est en présence des monumens du savoir et du génie, qu'ils pourront apprendre à apprécier leurs propres travaux à leur juste valeur.

#### TRAVAUX DE L'ÉCOLE.

##### *Anatomie pathologique.*

Un chien d'arrêt de taille ordinaire, âgé de cinq à six ans, est amené dans nos infirmeries;

il est maigre, faible ; il respire avec peine , il semble affecté d'hydro-thorax : les exutoires, les diurétiques ne produisent aucun effet ; la mort survient au bout de quelques jours. L'ouverture de la poitrine offre une tumeur irrégulière, du diamètre d'environ onze centimètres ; elle adhère, par du tissu cellulaire, aux bronches, à l'œsophage, à l'aorte antérieure et au côté droit de la base du péricarde ; elle est due à la dégénérescence des ganglions lymphatiques des bronches : le poumon est tuberculeux, les ganglions du mésentère sont engorgés.

Une jument de carrosse respirait difficilement, les flancs étaient agités, la marche chancelante ; le pouls serré, vite, légèrement intermittent ; les muqueuses apparentes un peu rouges, la bouche chaude ; nulle douleur ne se manifestait, par le tact, sous le ventre et sur les parois de la poitrine ; l'appétit n'avait pas cessé, et la soif était considérable ; on fit une légère saignée, on appliqua de la moutarde sous la poitrine, l'eau d'orge miellée fut donnée à l'intérieur. Le lendemain, le pouls s'affaiblit, le surlendemain la bête mourut : on trouva entre la paroi latérale gauche de l'abdomen et le péritoine, tout près du cercle cartilagineux des côtes, une tumeur d'un volume considérable, adhérente à la face externe de la

rate, et renfermant environ un demi-litre de matière puriforme, blanchâtre, épaisse et fétide; la rate, trois fois plus volumineuse que dans l'état naturel, pesait six kilogrammes et demi; elle offrait dans sa substance plusieurs autres abcès; elle adhérait au rein gauche ainsi qu'aux courbures de l'intestin colon; le système veineux abdominal était très-gorgé de sang.

A l'ouverture d'un vieux cheval, sacrifié pour l'instruction des élèves, le rein gauche se montra d'un volume double de l'état ordinaire, et à la place de son parenchyme on trouva un grand nombre de calculs d'une grandeur inégale; les plus gros, au nombre de deux, avaient le volume d'un gros marron; vingt-cinq ou trente de ces corps étrangers avaient celui d'une grosse fève de marais: ils étaient tous d'une couleur brune noirâtre, très-durs et enfoncés dans une masse de terre jaunâtre, de la consistance d'une pâte molle. Une petite quantité d'urine, renfermée dans la vessie, était sédimenteuse.

#### *Pathologie clinique.*

Depuis le 18 septembre 1820 jusqu'à ce jour, trois cent soixante-deux chevaux, ânes ou mulets, trois cent quatre-vingt-six chiens et un petit nombre d'autres animaux domestiques sont entrés dans nos

infirmières. Parmi les premiers, nous avons perdu trente - deux individus, et parmi les seconds, soixante-seize, y compris dix-huit qui sont morts de la rage : tous les autres sont sortis guéris ou en voies de guérison.

Les maladies les plus communes sur les chevaux ont été, pendant l'automne de l'année dernière et le printemps de celle-ci, des catarrhes fixés sur les naseaux ou les poumons. Ces maladies étaient causées par les variations de l'atmosphère : leur terminaison a été fâcheuse lorsqu'on les a abandonnées à elles-mêmes; et c'est avec succès qu'on leur a opposé des sétons placés à l'encolure, et que l'on rapprochait le plus près possible de la nuque lorsque l'affection avait son siège sur la membrane pituitaire.

On a encore observé, au printemps et au commencement de l'été, des échauboules sur les chevaux; on les a attribuées à l'usage des fourrages nouveaux, qui, selon l'expression vulgaire, n'avaient pas encore *jeté leur feu*. Cette maladie éruptive s'est aggravée par les chaleurs excessives de l'été dernier et le méphitisme des écuries; elle a cessé d'elle-même par le changement de régime.

Une affection plus meurtrière s'est manifestée pendant les grandes chaleurs de cet été; c'est celle qu'on appelle coup de sang, espèce d'apoplexie



foudroyante, qui a frappé principalement les chevaux de poste et de roulage. Ces chevaux tombaient quelquefois sous le harnais avant qu'on eût le temps de leur donner des secours : ceux qui ont réussi sont d'abord des douches d'eau légèrement vinaigrée, ensuite des saignées répétées; et lorsqu'après ces moyens la pupille est restée dilatée; lorsque l'appétit ne s'est pas rétabli et que l'on n'a pas eu recours aux évacuans et aux irritans de la peau, un second accès, accompagné de convulsions, s'est déclaré, et la mort est survenue. Les animaux les plus exposés à cet accident étaient ceux qui travaillaient beaucoup, auxquels on donnait trop d'avoine, sur-tout de son, et qu'on renfermait dans des écuries dont la température était élevée. L'École a remarqué que toutes les fois qu'avant de faire d'abondantes lotions, on pratiquait la saignée, les animaux succombaient. On relevait ceux qui s'étaient laissés tomber, on les soutenait et on les excitait de la voix et au moyen du fouet.

Nous avons traité sans succès plusieurs vertiges abdominaux, et nous nous sommes assurés que le plus souvent ces maladies étaient causées par l'abus du son, substance indigeste qui devrait être bannie du régime des chevaux.

Nous avons obtenu d'heureux résultats de la

section du tendon du muscle profond (cubito-phalangien et tibio - phalangien) sur des chevaux, droits sur leurs membres, ou même sur des chevaux dont le boulet était dirigé en avant. L'un des animaux qui ont subi cette opération a traîné un instant après une voiture chargée de six quintaux métriques, et la plaie n'a mis que quinze jours pour se cicatriser complètement.

Il nous est arrivé quelquefois de pratiquer une ouverture à la trachée-artère pour y placer un tube en fer-blanc, dans la vue d'empêcher certains chevaux de corner, et nous nous sommes assurés que les bons effets de ce moyen ne peuvent durer qu'un temps limité. En effet, les surfaces en contact avec le tube ne tardent pas à prendre une consistance en quelque sorte osseuse; la muqueuse contiguë se boursoufle; il se forme un bourrelet, qui obstrue le canal aérien, et met l'animal en danger d'être asphyxié. Le boursoufflement repousse quelquefois le tube, qu'il est impossible de remettre en place sans une nouvelle opération. On pourrait sans doute prévenir tous ces accidens au moyen de soins minutieux et attentifs, qu'on ne peut pas espérer du plus grand nombre de ceux qui soignent les chevaux.

Nous avons traité par le sublimé corrosif un cheval morveux, et nous avons cru l'avoir guéri,

tous les symptômes de la maladie ayant disparu ; mais un farcin spontané ne tarda pas à se montrer : cette nouvelle maladie parut céder aux moyens ordinaires ; survint une toux forte , ensuite quelques nouveaux boutons de farcin , et ces deux symptômes se succédaient alternativement. L'animal finit par tomber dans le marasme , on l'abattit , et on trouva dans le poumon plusieurs tubercules et deux vomiques contenant une matière blanchâtre , demi-solide.

De nouvelles observations nous ont démontré les bons effets de l'assa-fœtida contre la danse de Saint-Guy qui affecte les chiens ; nous l'avons donné en dissolution dans le vinaigre , et étendu dans une infusion de valériane ou de tilleul , depuis un gramme jusqu'à douze..

Nous avons guéri l'ascite dans un chien par la ponction de l'abdomen , et l'injection dans cette cavité d'infusions aromatiques ; l'essence de térébenthine , à la dose de dix à douze gouttes , dans une décoction de pariétaire , était administrée à l'intérieur.

Nous avons mis en usage , avec un succès semblable , l'acétate de plomb , combiné avec quelques gouttes d'acide nitrique , contre une espèce de darte humide à laquelle les chiens sont sujets. Elle commence à la face et envahit successivement

toutes les parties du corps , s'accompagnant de vésicules et de petits ulcères cutanés ; elle gagne quelquefois la conjonctive et détermine la cécité ; elle pénètre aussi dans l'urètre et produit des écoulemens en quelque sorte blennorrhœiques : elle amène le marasme et la mort lorsqu'elle est abandonnée à elle-même, et plus rapidement encore lorsqu'on la traite par les antipsoriques ordinaires.

A l'instar des chirurgiens de l'homme , nous avons banni du traitement des fractures les ferremens compliqués et lourds qui fatiguaient les membres , causaient des ulcères , et retardaient le cal ; nous leur avons substitué de simples attelles en bois , maintenues par des bandes et des emplâtres agglutinatifs. Nous avons réduit par ce moyen deux fractures du cubitus dans le cheval. Quant à celles des petits animaux , il a suffi , pour en opérer la réduction , de simples attelles de carton , recouvertes de grosse toile. Lorsque cet appareil a été appliqué convenablement , il s'est maintenu pendant vingt jours , temps qui suffit pour la soudure des abouts fracturés.

Dix-neuf chiens soupçonnés de rage nous ont été amenés , le plus grand nombre dans les deux mois les plus chauds de l'année : tous avaient envie de mordre , et aucun ne manifestait l'horreur des liquides. La maladie s'est présentée sous deux

formes bien caractérisées : dans plusieurs de ces animaux , les symptômes ont été les suivans : sensibilité très-développée, signes inflammatoires des muqueuses très-marqués, disposition à se mettre en fureur à la plus légère provocation ; ensuite, regard fixe, non menaçant ; voix éclatante, courte, exprimant l'inquiétude ; excrétiens rares, envie de mordre bien caractérisée ; la durée de cet état est de trois à cinq jours. On trouve, à l'ouverture, tantôt le cerveau et ses membranes ainsi que la moelle de l'épine légèrement enflammés ; tantôt les intestins contiennent des corps étrangers ; d'autres fois, il existe des traces de rougeur sur la muqueuse gastro-intestinale.

Dans la deuxième variété de la maladie, on observe un écoulement de bave plus ou moins abondant ; la rougeur des muqueuses apparentes, le spasme de tout le corps, l'écartement spasmodique des mâchoires ; des vomituritions, quelquefois le mélæna ; les déjections fécales sont d'un rouge presque noirâtre, consistantes et toujours très-peu abondantes ; les aboiemens sont pénibles, la voix est rauque, l'envie de mordre est nulle ou très-peu manifeste : le plus souvent il y a volonté de mordre après la provocation, mais impossibilité de saisir avec les mâchoires. L'ouverture des cadavres montre constamment la rougeur plus ou

moins intense de la muqueuse gastro-intestinale, et cette membrane offre, sur-tout dans l'estomac, des vaisseaux variqueux ou des taches noirâtres; quelquefois des ulcères peu étendus, mais très-nombreux; quelques traces de rougeur se font aussi remarquer sur les muqueuses trachéales et bronchiques; les poumons, dans quelques cas, sont tachés de noir, et dans d'autres les veines de l'extérieur du cerveau injectées.

Il est difficile, d'après toutes ces observations, de caractériser cette espèce de maladie, connue sous le nom de rage : en effet, l'envie de mordre, seul symptôme pathognomonique qu'il ait été possible de lui attribuer, a pu être le résultat des souffrances causées par des inflammations plus ou moins intenses, plus ou moins douloureuses; elles accompagnent d'ailleurs l'angine, la gastrite, l'hépatite, les maladies vermineuses, si fréquentes dans le chien.

#### *Épizootie.*

Une épizootie peu grave s'est déclarée sur les bêtes à cornes dans les montagnes du Lyonnais. L'un de nous, s'étant rendu sur les lieux, a observé les symptômes qui suivent : hérissément des poils sur le dos, sensibilité de la colonne épinière et des parois de la poitrine; intermittence

de chaleur et de froid aux cornes et aux oreilles, mufle sec, yeux larmoyans; petitesse, dureté, irrégularité du pouls; gêne de la respiration; toux étouffée, douloureuse, convulsive; frissons; diarrhée mucoso - sanguinolente. On trouva, à l'ouverture, les poumons très - engorgés, couverts d'ecchymoses, nageant dans de la sérosité rougeâtre, d'une odeur fétide.

On attribuait cette espèce de péripneumonie maligne à l'introduction d'animaux étrangers et à la contagion. Elle ne se montra point au-dessous des forces de la nature et des ressources de l'art: un grand nombre d'animaux ont guéri, et quelques-uns malgré des traitemens peu méthodiques. Celui qui a le mieux réussi consiste, dès le début, dans de fréquentes saignées, l'abstinence de tout aliment solide, et l'usage des boissons mucilagineuses abondantes.

Dans le second période, on a mis en usage avec succès des béchiques stimulans, tels que l'hyssope, le camphre et l'assa - foetida. On s'est assuré que les sétons et autres exutoires, recommandés dans toutes les maladies contagieuses ou regardées comme telles, étaient funestes lorsqu'on les employait au commencement de cette péripneumonie: ils n'ont été utiles que lorsqu'on les a appliqués après avoir désempli le système vascu-

laire, et lorsque l'inflammation avait déjà perdu de sa violence.

*Chévrerie d'expérience.*

Les chèvres indigènes, nourries à l'École vétérinaire depuis près de deux ans et sans sortir de l'étable, n'ont nullement souffert d'un pareil régime; ce n'est donc pas seulement au Mont d'Or qu'on peut entretenir, à l'état complètement sédentaire, des animaux vifs et pétulans.

Ayant été couvertes vers la fin d'octobre, les chèvres mirent bas depuis le 25 mars jusqu'au 19 avril. Sur sept parts, cinq furent doubles; sur douze chevreaux nouveau-nés, neuf étaient mâles: plusieurs jumeaux étaient de poils différents. Aucun d'eux n'est resté dans la chévrerie. On avait observé précédemment qu'une chèvre à poil blanc et long pouvait produire un chevreau à poil noir et ras, et qu'une chèvre cornue pouvait avoir pour mère une chèvre sans cornes, et on s'était assuré qu'à cet égard l'influence du mâle n'était pas plus marquée que celle de la femelle.

Quant au duvet, objet principal de nos observations, on a remarqué: 1°. qu'une chèvre pouvait en offrir dix fois plus qu'une autre; 2°. que les chèvres à poil ras, noir ou fauve, sont en général les plus riches en duvet; 3°. que les moins



riches en cette production sont presque toujours les plus belles, les plus grasses, les mieux nourries; 4°. qu'il est des années où le duvet est généralement plus abondant, différence qui ne tient pas à la rigueur des hivers, puisqu'on a cru remarquer que ce lainage était en grande abondance cette année, dont l'hiver a été fort doux; 5°. que l'époque où le duvet se montre, que celle où il disparaît, varient beaucoup dans les individus d'une même chèvrerie: il en est qui n'en ont plus au commencement de mars, d'autres qui en ont encore à la fin de mai.

Quoi qu'il en soit, le duvet indigène est pour le moins aussi fin que celui d'Asie; mais il est moins blanc, moins long, moins tenace, sur-tout beaucoup moins abondant.

Un bouc et une chèvre d'Asie ont séjourné pendant quelques mois à la chèvrerie d'expérience, et on a remarqué que, dès le milieu d'août et par une température de 22 à 26 degrés, ces animaux étrangers offraient des rudimens de duvet.

#### *Correspondance.*

Nous avons reçu 1°. de M. *Bragard*, vétérinaire à Grenoble, département de l'Isère, une observation sur une espèce de véserie intermittente dont une jument fut affectée, après avoir

été mordue par un chien soupçonné enragé. La maladie se déclara, un mois après la morsure, par les mouvemens spasmodiques des lèvres, des oreilles et des paupières, la dilatation de la pupille, la cécité, le ris sardonique, et trois jours après par des transports de fureur; l'envie de mordre, sans horreur de l'eau. Ces accidens étaient suivis d'un affaissement complet; quelquefois l'animal tournait comme dans le vertige, il tombait et se relevait rapidement; il ne manifestait aucune gêne dans l'acte de la déglutition. Cet état dura cinq jours, et l'animal mourut. L'ouverture n'offrit rien de remarquable.

2°. De M. *Lami*, vétérinaire à Chalamont, département de l'Ain, une observation sur une fièvre charbonneuse, inflammatoire, qui affecta plusieurs bêtes à cornes. Il se manifestait à la surface du corps des tumeurs de trente-trois centimètres de diamètre, et il fluait par les naseaux une matière muqueuse, extrêmement fétide; les yeux étaient rouges, larmoyans; les extrémités froides; le pouls extrêmement dur et plein: on saigna à la jugulaire, on appliqua des sétons au poitrail, on scarifia les tumeurs, on pansa les plaies avec des détersifs, et on obtint d'heureux résultats.

Du même vétérinaire, une note sur le glosanthrax, qui a régné, dans la même commune,

sur les bêtes à cornes ; il était dû à l'influence des brouillards fétides et à l'usage des pailles rouillées : il paraissait contagieux et s'accompagnait souvent de météorisation , qui faisait périr les animaux avec rapidité. La saignée , la diète , les tempérans , furent employés comme prophylactiques , et le traitement curatif consista dans l'extirpation des boutons ou phlyctènes fixés sous la langue , et la cautérisation des ulcères avec la pierre infernale , la potasse caustique ou l'acide sulfurique concentré. L'auteur porte à trois cents le nombre des bêtes à cornes qu'il a guéries par ce moyen.

3°. De M. *Pascal*, vétérinaire à Villefranche-de-Belvez, département de la Dordogne, une note sur des tumeurs osseuses au chanfrein, dans un grand nombre de bêtes à cornes. Ces tumeurs s'accompagnaient souvent d'ulcérations d'où découlait un pus fétide ; elles s'étendaient quelquefois au point d'abolir le mouvement des mâchoires. La cause de cette affection était obscure ; le traitement a consisté dans la cautérisation ; il a été suivi de succès. Cette observation confirme celles qui ont été faites sur le même sujet (1).

---

(1) Voyez *Instructions et Observations sur les maladies des animaux domestiques*, t. VI, troisième partie, p. 333.

4°. De M. *Debeaux*, vétérinaire à Lavoute, département de l'Ardèche, des détails sur l'extirpation d'un fic énorme, situé au pénis d'un mulet. L'opération fut faite en différens temps, et le poids total des chairs enlevées s'éleva à environ onze kilogrammes. Les détersifs les plus actifs ne pouvant empêcher la végétation des chairs nouvelles, l'auteur eut recours, comme moyen compressif, à des plaques de plomb très-minces, maintenues sur la partie par un bandage très-compliqué.

5°. De M. *Thomas*, vétérinaire à Lourmarin, département de Vaucluse, un mémoire sur une fracture à la partie supérieure du canon de la jambe gauche d'une mule. Elle fut réduite par les moyens connus; vers le quinzième jour, une odeur infecte annonça la gangrène, l'appareil fut levé; on pansa avec le vin aromatique. Le cal se forma au bout de trente-cinq jours, mais le membre resta comme paralysé; on lui rendit la sensibilité et le mouvement par l'application du cautère actuel: l'animal n'éprouva d'autres suites de l'accident qu'une légère déviation de la jambe en dehors.

6°. De M. *Allemand*, vétérinaire à Château-Renard, département des Bouches-du-Rhône, une observation sur les bons effets de la clavelisation. Un particulier qui possédait trois cents

agneaux en perdit cent cinquante par le claveau ; ceux qui restèrent furent inoculés par M. *Allemand*, et aucun d'eux ne périt. Quelque temps après, la même maladie pénétra dans un troupeau de quinze cents agneaux ; trois cents étaient morts lorsque le vétérinaire fut appelé : il en préserva onze cent cinquante, et ceux qui succombèrent avaient été inoculés avec la matière d'une brebis qui allait mourir.

7°. De M. *Marimpoey*, vétérinaire à Nay, département des Basses-Pyrénées, 1°. l'observation d'une mydriase sur un cheval ; maladie qui fut guérie par des vésicatoires aux joues, par des purgatifs, la saignée et la vapeur de l'ammoniaque.

2°. Une observation sur la paralysie des quatre membres, dont une jument était affectée et que l'on guérit par le seul emploi de l'eau, fortement salée.

3°. Une observation sur l'application du cautère actuel, comme préservatif de la rage.

4°. Des détails sur la réduction d'une fracture de la rotule dans une pouliche ; au bout de deux mois, elle était parfaitement guérie.

5°. Une observation sur une indigestion, compliquée d'inflammation aux organes génitaux et urinaires d'un cheval. L'accident était causé par l'excès des alimens ; on donna des cordiaux, de

l'éther en breuvages, et des purgatifs en lavemens. On obtint une grande évacuation d'excréments et de gaz infects; on s'occupa ensuite des voies génitales et urinaires, et on calma l'inflammation de ces organes par des saignées répétées et des diurétiques adoucissans.

6°. Une dernière observation, relative à la castration dans le cheval. L'auteur a guéri les champignons, qui souvent surviennent après cette opération, en mettant en usage la ligature et le sublimé corrosif. Quelques-unes de ces excroissances pesaient deux kilogrammes.

8°. De M. *Guillame*, vétérinaire à Issoudun, département de l'Indre, 1°. un mémoire sur la paralysie du membre thorachique droit, dont fut affectée une jument à la suite de l'amputation du corps pyramidal ou pied du membre opposé. Un clou de rue avait rendu l'opération nécessaire, l'appareil ayant été posé, on fut surpris de voir que l'animal ne s'appuyait que sur le pied qui l'avait subie, et l'on ne tarda pas à s'apercevoir que le membre opposé était sans force et sans mouvement; on pratiqua la saignée à la céphalique de ce même côté, et l'on mit en usage des linimens énergiques: bientôt, l'animal ne pouvant se soutenir, on fut obligé de le suspendre. La paralysie persistant, on eut recours

aux scarifications et au cautère actuel ; huit jours après l'opération, l'animal mourut. Ayant été opéré sur la litière, on pourrait croire que la moelle épinière ou quelque tronc nerveux avaient été lésés par la chute ; mais l'auteur assure que l'animal fut abattu avec les précautions les plus minutieuses, et il ne sait à quelle cause attribuer ce phénomène extraordinaire.

2°. Une observation relative à un tétanos idiopathique sur un âne. Cet animal avait été traité pour une claudication dont la cause était inconnue ; on ne tarda pas à l'attribuer à un rhumatisme, et l'on frictionna le membre avec des linimens très-actifs : des douleurs vives s'étant manifestées, on eut recours aux émoulliens et à la saignée. Les symptômes du tétanos essentiel se déclarèrent, leur marche fut lente ; l'animal ne mourut que quarante-cinq jours après l'apparition des premiers signes de la maladie.

3°. Une observation sur une affection spasmodique des muscles de la respiration dans un cheval. Les symptômes de cette maladie singulière étaient les suivans : les naseaux extrêmement dilatés ; la respiration tellement convulsive, qu'elle excitait des secousses et un ébranlement dans toutes les parties du corps ; des soubresauts de tous les muscles des côtes, donnant au tact la

sensation des battemens du cœur les plus développés. Une ample saignée fut pratiquée, les antispasmodiques les plus actifs furent donnés à l'intérieur, et la maladie diminua par degrés : le septième jour, la guérison fut complète.

4<sup>o</sup>. Une dernière observation sur le vertige abdominal dans un cheval : l'animal avait été nourri avec du foin nouveau qui n'avait pas encore jeté son feu. L'indigestion qui fut la suite d'un pareil régime s'accompagna de convulsions, de transports de fureur, de signes de frénésie : malgré la plénitude de l'estomac, on crut devoir saigner. Les symptômes se calmèrent, ils reparurent avec la même intensité le lendemain : un abattement succéda aux mouvemens convulsifs. On releva les forces par des toniques, et l'animal ne fut complètement guéri que le vingt-quatrième jour.

Tels sont, Messieurs, les faits principaux que nous avons recueillis dans le court intervalle qui nous sépare de la dernière séance publique : après vous en avoir soumis le rapide tableau, une idée pénible se présente à mon esprit. Pourquoi faut-il que des accents de douleur se fassent entendre presque toujours dans les solennités consacrées aux sciences et aux arts ? Précédemment, à pareil jour, nous avons déploré successivement la perte de plusieurs de nos maîtres ou de nos confrères, que la



mort venait de nous ravir, et je dois aujourd'hui vous entretenir d'un vieillard vénérable, qui aimait à compter parmi ses titres à l'estime publique celui de membre du Jury de cette École.

*NOTICE sur M. RAST - MAUPAS.*

M. *Jean-Louis Rast-Maupas* était né, en 1731, à Lavoute, petite ville du Vivarais, aujourd'hui département de l'Ardèche. Ayant embrassé le commerce, il voyagea beaucoup dans sa jeunesse, sur-tout en Italie. Par-tout il employait à étudier l'histoire naturelle et l'agriculture tous les loisirs que lui laissaient les affaires de son négoce. Il alla, au péril de sa vie, observer une éruption du Vésuve, et il recueillit, sur ce terrible phénomène, des détails échappés aux physiciens qui en avaient tracé la description.

De retour dans sa patrie, il partagea son temps entre le commerce et l'agronomie.

D'autres feront connaître les services éminens que M. *Rast* a rendus au commerce et à l'industrie de la seconde ville du royaume; c'est uniquement comme agriculteur qu'il doit être considéré ici. Nous lui devons un moulin propre à écraser le raisin avant de le jeter dans la cuve. Cette machine, d'une grande simplicité et d'un

entretien peu dispendieux, a été adoptée dans plusieurs vignobles du Baujolais.

Il a démontré la possibilité de former des avenues perpétuelles, en les composant d'arbres d'essences diverses, qu'il a désignées avec sagacité.

Il a inventé une greffe qui porte son nom, et qui est décrite avec éloge dans l'ouvrage classique sur la multiplication des végétaux, publié par le savant *Thouin*, professeur de culture au Muséum d'histoire naturelle.

Le titre le plus recommandable de *M. Rast* à l'estime publique, est l'introduction d'un grand nombre d'arbres étrangers, qui, grâce à ses soins éclairés et à son active persévérance, commencent à ombrager nos grandes routes, à orner les jardins particuliers, à peupler nos forêts, nos vergers, et promettent à notre économie rurale, à notre économie industrielle, d'importants résultats.

Un jour, peut-être, plusieurs des végétaux que *M. Rast* a naturalisés sous notre climat deviendront pour nous une source de richesses. Le cirier de la Louisiane (*myrica cerifera*) suppléera l'un des produits des mouches à miel; le lin de la nouvelle Zélande (*phormium tenax*) se placera parmi les plantes textiles les plus précieuses; le mûrier à papier de la Chine (*Broussonetia papyrifera*) nous offrira des avantages semblables à

ceux qu'en retire le plus ancien peuple de l'Univers. Déjà le vernis du Japon (*aylanthus glandulosa*), le bonduc (*gymnocladus canadensis*), ont fourni à l'ébéniste des bois capables de prendre toutes les formes, de réfléchir toutes les nuances. Qui peut assurer que l'orme de Samarie (*ptelea trifoliata*) ne deviendra pas, pour la fabrication de la bière, l'auxiliaire du houblon? N'est-il pas très-probable que plusieurs chênes étrangers encore peu connus, tels que le *pinus*, le *fastigiata*, le *pedunculata*, seront un jour l'objet de vastes plantations; que plusieurs espèces de noyers, tels que le *nigra*, le *cinerea*, l'*expensa*, l'*olivæformis*, le *pacan*, peut-être moins sensibles aux frimats que l'unique noyer de nos pays, pourront, en beaucoup de localités, être mis à sa place? Tant d'espèces d'érables, de bouleaux, de frênes, d'arbres verts, qui, pour la première fois sous notre ciel, ont végété dans les pépinières de M. *Rast*, n'auront pas toujours pour destination unique l'ornement des jardins à paysages.

N'oublions pas que la plupart des végétaux qui peuplent nos forêts, enrichissent nos vergers, croissent et fleurissent dans nos jardins, mûrissent dans nos champs, avaient été semés par la nature dans des contrées lointaines, et que la plupart d'entre eux ne se sont propagés dans leur

nouvelle patrie que long-temps après leur introduction.

Les amateurs de l'histoire naturelle et de l'agronomie aimaient à visiter les riches pépinières de M. *Rast* ; ils y recevaient un accueil affectueux , communicatif , plein de cette simplicité , de cette bonhomie qu'on ne rencontre guère que chez les véritables amis de la nature et des champs.

Combien de fois n'avons-nous pas été l'objet de cette touchante affabilité , lorsque , dans nos excursions botaniques , nous allions visiter le riche jardin de M. *Rast* ! Nous y rencontrions non-seulement des arbres étrangers , précieux à l'économie rurale , mais encore de ces végétaux utiles à la médecine , dont la culture exige des soins difficiles et éclairés : tels sont la grande gentiane , l'ellébore blanc , l'arnique des Alpes.

C'est dans une de ces excursions que nous fûmes témoins d'une expérience dont l'idée avait été suggérée à M. *Rast* par un sentiment de philanthropie : plusieurs personnes , traversant la Saône , dans un batelet , pendant la nuit et par un temps d'orage , furent ensevelies sous les flots ; le lendemain , M. *Rast* cherche les moyens de construire un bateau insubmersible , inchavirable , et s'il n'a pas complètement résolu ce problème ,

il a mis sur la voie d'une découverte si intéressante pour l'humanité.

Toujours animé par la plus pure philanthropie, M. *Rast* acceptait avec empressement les fonctions où il y avait du zèle à déployer, des lumières à répandre, et point d'argent à recevoir : aussi cumula-t-il à beaucoup de places gratuites celle de membre du Jury de cette École, et il l'a remplie avec un zèle à toute épreuve pendant vingt ans.

Ses longs services ne furent pas méconnus ; il eut part, l'année dernière, à la distribution du très-petit nombre de médailles d'honneur que le Roi décerna aux bienfaiteurs de l'agriculture française. Seul de tous les agronomes du Rhône, il obtint cette distinction.

Elle fut dès - lors pour lui d'autant plus glorieuse qu'un plus grand nombre de titres ont dû s'offrir à la munificence royale, dans une province qui s'honore de posséder tant de dignes successeurs des *Poivre*, des *Latourette*, des *Gilbert*, des *Rozier*.

Le 27 mars dernier, M. *Rast* a terminé sa longue et honorable carrière.

Après avoir payé à la mémoire de cet homme éminemment recommandable un tribut de vénération et de regrets, il me reste à exprimer de plus doux sentimens : l'École se félicite de l'ac-

quisition qu'elle a faite de M. *Vatel*, nouvellement nommé professeur de maréchallerie et de jurisprudence vétérinaire.

Quoiqu'il ait puisé dans une autre École les connaissances étendues qu'il a déployées dans un concours long et sévère, il n'en aimera pas moins l'établissement auquel il est attaché. La rectitude de son esprit, l'aménité de son caractère, nous garantissent ses dispositions à coopérer au maintien de la concorde et de l'harmonie, qui, sous l'autorité de M. l'inspecteur-général et de M. le directeur, ont fait de nous tous une société de frères.

Élèves, qui, après avoir été jugés dignes d'un honorable diplôme, allez répandre dans vos départemens respectifs les bienfaits de l'art vétérinaire, entretenez ensemble la paix et l'harmonie. Que jamais la jalousie ne répande parmi vous des germes de haine et de discorde. Soyez bien convaincus que le public vous jugerait, en vous confondant tous dans une commune réprobation.

Vous qui n'obtiendrez pas aujourd'hui les palmés auxquelles vous aspiriez, songez que chaque année en voit fleurir de nouvelles.

Vous qui allez être couronnés, gardez-vous de vous énorgueillir; n'allez pas croire être parvenus au terme de la carrière, pour y avoir fait quelques pas.

Les récompenses que vous avez méritées, vous deviez les recevoir des mains du premier magistrat de ce département ; vous connaissez sa sollicitude pour tout ce qui intéresse la prospérité de cette École, et vous n'ignorez pas qu'il ne cesse de lui en donner d'éclatans témoignages.

Mais si des circonstances impérieuses n'ont pas permis à ce digne magistrat de venir présider à une solennité qui lui est chère, remercions-le d'avoir confié cette mission à un administrateur plein de sagesse, dont la voix éloquente ne vous était pas inconnue.

Unissons-nous pour faire entendre l'expression de notre reconnaissance envers un ministre, protecteur zélé du premier des arts et de toutes les institutions qui s'y rattachent.

Supplions Son Excellence de vouloir bien déposer aux pieds du Roi le respectueux hommage de notre profonde gratitude pour la distinction qu'il a daigné accorder à notre chef.

Ce n'est pas seulement un savant du premier ordre, mais encore l'inspecteur-général des Écoles vétérinaires, qui vient d'être revêtu d'une décoration, toujours donnée d'une main avare, parce qu'elle est le gage des services les plus éminens dans les sciences salutaires et les arts bienfaiteurs de la société.

*PROCÈS-VERBAL des opérations du Jury d'examen des Élèves de l'École royale d'économie rurale et vétérinaire de Lyon, pendant la session de septembre 1821.*

Le Jury d'examen de l'École royale d'économie rurale et vétérinaire de Lyon, constitué d'après l'article 11 du décret sur l'organisation des écoles vétérinaires, en date du 15 janvier 1815, s'est réuni, conformément à une lettre de S. Exc. le Ministre secrétaire d'État de l'intérieur, en date du 9 août. Aux termes de cette lettre, le Jury avait à s'occuper, 1°. de l'examen des élèves qui, ayant terminé leurs cours d'études, demandent un diplôme de maréchal-vétérinaire; 2°. de la désignation de ceux qui, jugés dignes de ce diplôme, sont encore les plus aptes à suivre avec succès le cours de médecine vétérinaire; 3°. de la nomination aux places de répétiteurs, d'après un concours spécial; 4°. de l'examen général de tous les autres élèves et de la désignation de ceux qui ont paru mériter des prix et des accessits; 5°. enfin, de la vérification des titres des praticiens qui ont demandé des duplicata de diplôme.

Les opérations ont commencé le samedi, 1<sup>er</sup>. septembre, à neuf heures du matin; elles ont continué les 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13,



14, 15 du même mois : elles ont toutes été présidées par M. *Huzard*, inspecteur-général des Écoles royales d'économie rurale et vétérinaire de France.

La liste que M. le directeur a présentée au Jury portait les noms de cent élèves, qui tous ont été examinés. Il s'est présenté, de plus, deux personnes, qui n'avaient pas suivi les cours de l'École : ce sont MM. *Cavard* des Hautes-Alpes et *Jean-François Marion*, du Doubs.

Les quatre premières séances ont eu pour objet l'examen des élèves de la première et de la seconde année d'études, et le concours pour les places de répétiteurs : elles ont duré depuis neuf heures du matin jusqu'à trois et demie, et ont été suspendues pendant une demi-heure, pour le dîner des élèves. Dans la cinquième et la sixième, les concurrens pour le diplôme ont pratiqué, sous les yeux du Jury, des opérations de ferrure, de chirurgie vétérinaire et de chimie pharmaceutique. Ces séances, ouvertes à neuf heures du matin, se sont prolongées, sans interruption, jusqu'à quatre de l'après-midi. Les élèves concourant pour le diplôme ont été interrogés sur la théorie, dans les huitième, dixième, onzième, douzième et treizième séances, chacune d'elles ayant duré six heures. Le 10, trois séances ont

en lieu : l'une, depuis neuf heures du matin jusqu'à onze heures et demie, a eu pour objet le scrutin secret des élèves pour la désignation de celui d'entre eux qui mérite le prix de bonne conduite. Dans la seconde séance, qui a duré depuis midi jusqu'à six heures, les concurrens pour le diplôme ont traité, par écrit, à huis clos et sous la surveillance du Jury, une question de jurisprudence vétérinaire; et dans la troisième, qui a duré depuis trois heures jusqu'à six, les concurrens pour le répétitorat, qui se sont crus capables d'être attachés au cours de forge et de ferrure, ont forgé chacun un fer pour un mauvais pied.

Le 15, le Jury ayant terminé l'examen des élèves sur la théorie et la pratique, s'est réuni pour résumer ses opérations et rendre son jugement. La séance, qui était la quatorzième, a duré depuis neuf heures du matin jusqu'à deux de l'après-midi.

#### *Diplômes de Maréchal-Vétérinaire.*

Le nombre des concurrens pour le diplôme était de trente, sur lesquels, vingt-cinq en ayant été jugés dignes, ont été rangés comme il suit, d'après la force qu'ils ont montrée pendant l'examen :

M. GSELL (*Jean*), du Haut-Rhin : il a obtenu le premier prix de la deuxième année d'études en 1820;

3 \*\*

- MM. JACQUEMET (*Jean-Louis*), de l'Ain, élève aux frais de ses parens : il a obtenu un accessit en 1819, et a été nommé répétiteur en 1820 ;
- LANCELOT (*Henri-Joseph*), de l'Ain : il a obtenu le deuxième prix de la deuxième année d'études en 1819, et a été nommé répétiteur de dessin en 1820 ;
- BARRÈRE (*Jean*), de Lot-et-Garonne, élève aux frais de ses parens : il a obtenu une mention honorable en 1819, un accessit de dessin en 1820, et a été nommé répétiteur ;
- BRIVET (*Vincent*), de Saône-et-Loire : il a été nommé répétiteur, et a obtenu le premier prix de dessin en 1820 ;
- DORFEVILLE (*Jean-Baptiste*), de Lot-et-Garonne, élève aux frais de ses parens : il a obtenu un accessit en 1819, et a été nommé répétiteur en 1820 ;
- VIAL (*Joseph-Nicolas-Barthelemy*), des Bouches-du-Rhône ;
- BAYRON (*Pierre*), de Lot-et-Garonne, élève aux frais de ses parens ;
- EYSSETTE (*François*), du Gard : il a concouru infructueusement en 1820 ;
- GIBAUDAN (*Jean*), de l'Hérault ;
- BELIN (*Jacques*), du Gard, élève aux frais de ses parens : il a obtenu le premier prix de la première année d'études en 1819, et a été nommé répétiteur en 1820 ;
- PRADAL (*Pierre-Amédéc*), du Tarn : il a obtenu une mention honorable en 1819, et a été nommé répétiteur en 1820 ;

- MM. PRUNAIRE (*Antoine*), du Puy-de-Dôme : il a concouru infructueusement en 1819 et en 1820;
- PAGE (*Joseph*), de l'Ain : il a obtenu un accessit en 1818 et en 1819, et a concouru infructueusement en 1820;
- POUGET (*Jean*), de la Dordogne, élève aux frais de ses parens : il a obtenu une mention honorable en 1819, et a été nommé répétiteur en 1820;
- FAVIER (*Antoine*), du Var, élève aux frais de ses parens : il a obtenu le premier prix de la deuxième année d'études en 1820;
- MAUBUISSON (*Raymond*), de Tarn-et-Garonne : il a obtenu une mention honorable en 1819, et un accessit en 1820;
- BORNIER (*Jean-Baptiste-Joseph*), de la Côte-d'Or : il a obtenu une mention honorable en 1819, et le deuxième prix de la deuxième année d'études en 1820;
- CLÉMENT (*Pierre*), de l'Ardèche : il a concouru infructueusement en 1819 et en 1820;
- ESCORNE (*Jean*), de la Dordogne ;
- LANUSSE (*Pierre*), de Lot-et-Garonne : il a obtenu un accessit en 1819 et en 1820;
- MAURETTE (*Joseph*), de la Haute-Garonne, il a été nommé répétiteur en 1820;
- MUNIER (*Jacques*), de la Côte-d'Or, élève aux frais de ses parens : il a obtenu le deuxième prix de la deuxième année d'études en 1820;
- NÉGRIN (*Jean-Antoine*), du Var : il a concouru infructueusement en 1820;

M. VALAY (*Jean-Joseph-Louis*), du Gard, élève aux frais de ses parens.

Les concurrens, au nombre de cinq, qui n'ont pas été jugés assez instruits pour exercer l'art vétérinaire, sont :

MM. BATUT (*Marien*), du Puy-de-Dôme, élève aux frais de ses parens : il a concouru infructueusement en 1820 ;

CHABANNEAU (*Bertrand*), de la Dordogne, élève aux frais de ses parens ;

GONNARD (*Joseph*), du Gard ;

Ils ont été jugés faibles sur la théorie.

CAVARD, des Hautes-Alpes ;

MARION (*Jean-François*), du Doubs.

Ils ont été reconnus faibles sur toutes les parties de l'art ; ce sont les deux concurrens qui n'avaient pas suivi les cours.

*Admission au second Cours.*

Parmi les élèves qui ont obtenu le diplôme de maréchal - vétérinaire, le Jury a distingué comme propres à suivre le second cours :

MM. BARRÈRE,	MM. MAURETTE,
DORFEUILLE,	BORNIER,
JACQUEMET,	MUNIER,
LANCELOT,	PRADAL,
GSELL,	EYSSETTE,
BELIN,	BRIVET.

Ces élèves ont été rangés dans l'ordre de leur disposition à suivre avec succès le cours de médecine vétérinaire.

*Nominations aux places de Répétiteurs.*

Ceux qui ont paru au Jury les plus propres à remplir les fonctions de répétiteurs, ont été attachés aux cours pour lesquels ils ont montré le plus d'aptitude.

Ces élèves sont, pour le cours d'anatomie, de physiologie, de la connaissance extérieure et de l'éducation des animaux domestiques :

MM. CAILLIBAUD (*Jean*), de la Gironde : il a obtenu un accessit en 1820;

RÉES (*Georges-Louis-Frédéric*), du Doubs : il a obtenu une mention honorable en 1820.

Pour le cours de chimie, botanique, pharmacie et matière médicale :

MM. POIGNAND (*Claude-François*), du Doubs : il a obtenu le deuxième prix de la première année d'études, et un accessit de dessin en 1820;

LAFFARGUE (*Jean*), de Lot-et-Garonne, élève aux frais de ses parens : il a obtenu le deuxième prix de la première année d'études en 1820.

Pour le cours de maréchallerie et de jurisprudence vétérinaire :

( 46 )

MM. DOURS (*Jean*), du Gers : il a obtenu le deuxième prix de la première année d'études, et un accessit de dessin en 1820 ;

DARD (*Denis-Théodore*), de la Côte-d'Or, élève aux frais de ses parens.

Pour le cours de pathologie et d'opérations.

MM. RODET (*Louis*), de la Drôme : il a obtenu le deuxième prix de la première année d'études en 1820 ;

BOUSSENOT (*Jean*), de la Dordogne : il a obtenu le premier prix de la première année d'études en 1820.

Pour le cours de dessin :

M. LADURELLE (*Jean-Pierre-Marie*), de l'Hérault, élève aux frais de ses parens.

Le titre de répétiteur étant la distinction la plus honorable que puissent obtenir les élèves pendant leurs études, le Jury ne décerne pas d'autres récompenses à ceux qui ont mérité ce titre, celles du cours de dessin excepté, qui peuvent se cumuler avec les autres.

## PRIX

Les prix et les accessits ont été accordés et distribués dans l'ordre suivant :

### TROISIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

#### 1<sup>er</sup>. PRIX.

MM. GSELL,  
JACQUEMET.

( 47 )

II<sup>e</sup>. PRIX.

MM. LANCELOT.

## ACCESSITS.

BARRÈRE,

BRIVET,

DORFEUILLE.

Tous ces élèves ont été précédemment nommés,  
comme ayant obtenu leur diplôme.

## DEUXIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

I<sup>er</sup>. PRIX.

MM. PARAZOLS (*Joseph*), des Pyrénées-Orientales : il a  
obtenu le deuxième prix de dessin en 1820.

II<sup>e</sup>. PRIX.

ABBAL (*Pierre*), de l'Hérault.

I<sup>er</sup>. ACCESSIT.

BOISSIER (*Pierre-Antoine-Noël*), de la Drôme,  
élève aux frais de ses parens : il a obtenu un ac-  
cessit de dessin en 1820.

II<sup>e</sup>. ACCESSIT.

LAMARQUE (*Joseph*), de Lot-et-Garonne : il a  
obtenu un accessit en 1820 ;

LAFAY (*Gilbert*), de la Loire.

## PREMIÈRE ANNÉE D'ÉTUDES.

I<sup>er</sup>. PRIX.

MM. LADURELLE (*Jean-Pierre-Marie*), de l'Hérault,  
élève aux frais de ses parens ;

SCHAACK (*Philipe-Claude*), du Rhône, élève aux  
frais de ses parens.



( 48 )

II<sup>e</sup>. PRIX.

MM. AMET (*Jean-François-Xavier-Grégoire*), de la Haute-Saône.

I<sup>er</sup>. ACCESSIT.

DUGA (*Pierre*), de la Gironde, élève aux frais de ses parens ;

TRONCHE (*Jacques*), de la Corrèze.

II<sup>e</sup>. ACCESSIT.

MARTIAL (*Denis-Jean-Joseph*), du Gard, élève aux frais de ses parens ;

MASSOT (*Louis-François*), de la Drôme, élève aux frais de ses parens.

## MENTIONS HONORABLES.

Un grand nombre d'élèves de cette année ayant fait preuve de zèle et de connaissances, le Jury a cru devoir leur accorder plusieurs mentions honorables ; ceux qui les ont obtenues, sont :

MM. BARITAUD (*Martial*), de Lot-et-Garonne, élève aux frais de ses parens ;

TARDIEU (*Elzeat - Antoine*), des Bouches - du Rhône, élève aux frais de ses parens ;

BÉATRIX (*Étienne*), du Rhône, élève aux frais de ses parens.

## PRIX DE DESSIN.

I<sup>er</sup>. PRIX.

MM. POIGNAND, qui vient d'être nommé répétiteur ;

TARDIEU, qui a obtenu une mention honorable pour la première année d'études.

II<sup>e</sup>. PRIX.

MM. BOISSIER, qui a obtenu le premier accessit de la deuxième année d'études, et qui avait obtenu un accessit de dessin en 1820;

BESSIÈRES (*Mathurin*), du Lot.

I<sup>er</sup>. ACCESSIT.

ABBAL, qui a obtenu le deuxième prix de la deuxième année d'études;

SCHAACK, qui a obtenu le premier prix de la première année d'études.

II<sup>e</sup>. ACCESSIT.

PARAZOLS, qui a obtenu le premier prix de la deuxième année d'études;

AMET, qui a obtenu le deuxième prix de la première année d'études.

## MENTIONS HONORABLES.

YERSIN (*Samuel-David*), élève suisse;

VIRAMOND (*Roch-Esprit-Jacques-Maurice*), de l'Aude.

Le Jury a généralement été satisfait du zèle que les élèves de la première et de la deuxième année ont montré dans l'étude du dessin, et les récompenses qui viennent d'être accordées prouvent que cette étude peut fort bien s'allier avec celle de l'art vétérinaire, dont elle est le complément utile.

## PRIX DE BONNE CONDUITE.

Trois scrutins successifs ont eu lieu, et leur résultat définitif ayant été accueilli par l'administration de l'École, le prix a été décerné à

M. MUNIER,

Et l'accessit à

M. GIBAUDAN,

qui l'un et l'autre ont obtenu leur diplôme.

*Duplicata de Diplôme.*

Toutes les opérations relatives à l'examen des élèves étant terminées, le Jury s'est occupé de la seule demande qui lui a été faite pour obtenir un diplôme par duplicata. Cette demande a été formée par M. Monin, de Pont-de-Vaux, département de l'Ain. Vérification faite sur le registre de l'École, il a été constaté que l'original du procès-verbal de la session du Jury dans laquelle M. Monin a dû être examiné et obtenir son brevet, avait été adressé à S. Exc. le Ministre de l'intérieur et qu'il n'en était resté qu'une copie illégale dans les bureaux de M. le directeur. Il a été arrêté, en conséquence, qu'il serait sursis à toute décision sur cette demande jusqu'au moment où l'on ob-

( 51 )

tiendra, de S. Exc. le Ministre de l'intérieur, une copie officielle de ce procès-verbal, qui a été demandée.

Fait et clos à l'École royale d'économie rurale et vétérinaire de Lyon, le 18 septembre 1821.

*Signé* GODINE, GROGNIER, RAINARD, VATEL, professeurs; VILLE, maître de grammaire et bibliothécaire; H. REVERCHON, maître de dessin; C.-J. BREDIN, directeur; HUZARD, inspecteur-général des Écoles royales d'économie rurale et vétérinaires, chevalier des Ordres royaux de Saint-Michel et de la Légion-d'Honneur, président le Jury.



---

*Novembre 1821.*

---